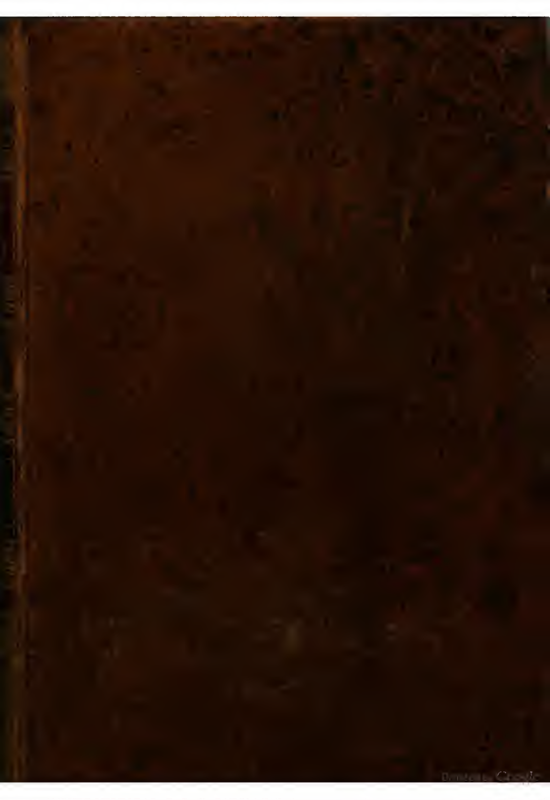
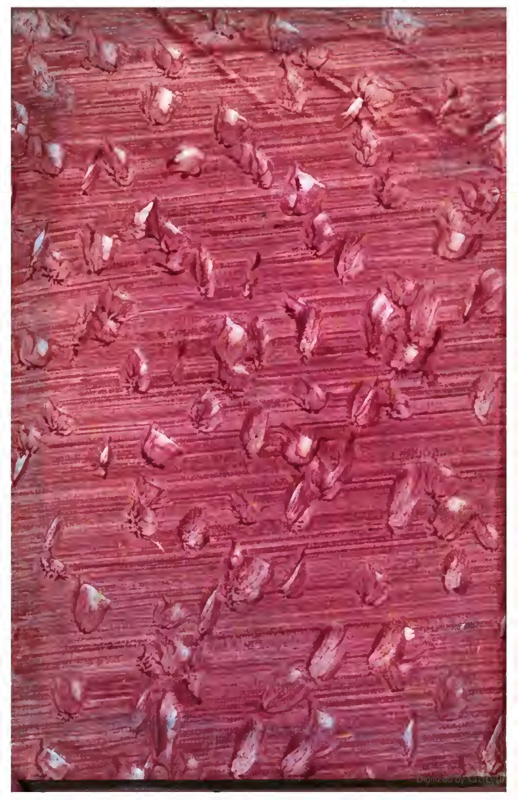






HISTOIRE
D'IRLANDE.

DE L'IMPRIMERIE DE DELANCE.

HISTOIRE
D'IRLANDE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A L'ACTE D'UNION AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

EN 1801.

TRADUITE DE L'ANGLAIS

DE M. J. GORDON

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE LA RÉBELLION, RECTEUR, etc.

PAR

PIERRE LAMONTAGNE

Auteur dramatique, de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux.

Nobis in arcto et inglorius labor — Non tamen sine usu fuerit introspicere illa primo aspectu levia, ex queis magnarum sœpe rerum motus oriuntur. TACIT.

TOME III.

PARIS

A la Librairie française et étrangère de PARSONS, GALIGNANI et Cie., rue Vivienne, n°. 17.

1808.

HISTOIRE D'IRLANDE.

CHAPITRE XXXV.

Autorités pour l'histoire d'Irlande. — Leland. — Réflexions. — Législation du parlement d'Angleterre pour l'Irlande. — Parlement. — Lords-juges. — Parlement. — Guillaume Molyneux. — Ruines des manufactures de laine irlandaises. — Les manufactures de toiles ne servent point de compensation. — Mauvais effet des restrictions à l'égard de l'industrie irlandaise. — Reprise des confiscations. — Procédés du parlement irlandais. — Serment du Test. — Lois pénales. — Violence des partis. — Torys et Whigs. — Débats sur l'élection du lord-maire. — Interposition inconstitutionnelle du parlement anglais.

Après l'époque de la capitulation de Limerick, je m'écarte à regret du docteur Leland, mon guide fidèle jusqu'à cet événement; son histoire, écrite avec cette impartialité qui

blesse les partisans de chaque faction, est extraite d'un grand nombre d'historiens originaux et appuyée sur des monumens authentiques. J'ai suivi principalement son texte en suivant le fond des matières plutôt que leur disposition; j'ai comparé les faits avec les autorités qu'il cite; j'ai même employé ses propres expressions lorsqu'elles m'ont paru convenables au sujet. Malgré les secours que m'ont fournis des personnes éclairées, sans prévention, quelques-uns des matériaux les moins importans, dont ce respectable écrivain a formé sa compilation, n'ont pu être mis en mon pouvoir, et en particulier quelques manuscrits. Le docteur Leland en avoit eu communication par les soins du fameux Edmond Burke. D'après sa partialité pour les catholiques, et la violence avec laquelle il épousoit chaque parti, Burke étoit vivement offensé quand il trouvoit que la rectitude de l'historien n'avoit pas été égarée par les documens qu'il lui avoit fournis. C'est le cas où je me suis trouvé quand j'ai écrit l'histoire de la révolte de 1798; des matériaux me furent fournis par des hommes de parti

opposé, mais ils se virent trompés dans leur attente quand ils s'aperçurent que dans mon récit je ne favorisois personne, que j'avois tracé les faits en comparant les différentes narrations et d'après mes propres connoissances. J'ai regardé comme inutile de charger mes pages de citations; j'ai fait mention dans le corps de l'ouvrage de mes autorités principales avant le commencement de l'époque que Leland a choisie pour sa narration. On peut voir dans les marges de son livre les renvois aux matériaux dont il s'est servi. Les traités qui existoient relativement à l'histoire d'Irlande en l'année 1723, sont rapportés principalement dans un ouvrage intitulé : *Bibliothèque historique irlandaise de Nicholson.* Quant à ce qui regarde le reste de cette compilation il faut feuilleter les registres des parlemens et divers autres traités indigestes.

Depuis la soumission des Irlandais à l'autorité de Guillaume III, en 1691, cette île pendant plus d'un siècle n'a eu d'autre guerre à soutenir que celle du dehors. Le travail de l'historien se borne donc à citer les transactions des parlemens; mais malheureuse-

ment ces actes étoient de nature à plonger la nation dans la pauvreté et la barbarie plutôt encore que la guerre. La funeste négligence et la conduite impolitique du gouvernement anglais depuis que les Anglo-Normands s'étoient établis dans cette île, qui différemment administrée eût été riche et puissante, ont épuisé le sang et les trésors du peuple anglais; cette longue suite de calamités a maintenu l'opinion que plusieurs avoient conçue que l'anéantissement de l'Irlande ou sa submersion totale sous les flots de la mer Atlantique seroient d'un avantage considérable pour l'Angleterre. Dans les temps de paix qui ont suivi la prise de Limerick, l'Irlande a rendu de grands services à l'Angleterre; mais ils sont encore fort au-dessous de ce qu'ils eussent été si le parlement anglais, dans sa politique, eût écouté la raison et l'équité. La glorieuse révolution de 1688 a établi en Angleterre un système de liberté civile auquel on ne peut rien comparer; mais son influence ne fut pas aussi favorablement étendue sur l'Irlande; elle a bien assuré l'administration intérieure exclusivement aux

citoyens protestans; mais ces mêmes protestans qui ont conquis le pays pour la couronne d'Angleterre ont été d'ailleurs traités, ainsi que les catholiques, par la législation anglaise, comme un peuple vaincu. Des lois aussi cruelles qu'impolitiques les ont empêchés de recueillir les fruits de leur propre industrie. Plus le gouvernement d'une nation devient démocratique, plus il est porté à dominer sur les nations dépendantes, et si les corps politiques sont dirigés par des hommes d'un génie mercantile, ils aspirent à établir le monopole en leur faveur. Le commerce des voisins qui sont dans la dépendance est ruiné par des lois destructives dont le funeste effet se réfléchit sur ceux même qui les ont dictées dans la persuasion qu'elles leur seroient utiles.

La tranquillité une fois rétablie en Irlande, en 1691, le parlement anglais s'occupa de la formation d'un code de lois pour l'administration de ce pays. Son intervention à cette époque pouvoit paroître moins blâmable, et cependant elle étoit en apparence inutile, puisque les actes du pouvoir exécutif auroient

pu suffire pour les besoins temporaires jusqu'à la convocation d'un parlement irlandais. Par une des lois établies pour l'Irlande dans cette circonstance, le serment de suprématie étoit abrogé et remplacé par d'autres sermens qui excluoient les catholiques des deux chambres du corps législatif. Enfin on se proposoit de publier un édit bursal en faveur de la couronne; alors, en 1692, on convoqua un parlement en Irlande. Sydney, lord-lieutenant à cette époque, fit cette convocation; vingt-six ans s'étoient écoulés depuis les dernières assemblées, si l'on excepte la convention parlementaire tenue par le roi Jacques. La Chambre des communes vota une somme qui n'excédoit pas soixante-dix mille livres sterling; mais cette même Chambre des communes eut bientôt des démêlés avec le gouverneur en chef pour la défense de ses priviléges. Parmi les bills sanctionnés et revenus d'Angleterre, deux étoient relatifs aux secours qu'on devoit fournir; l'un fut rejeté, et les motifs du refus transcrits sur les journaux, portent que ce bill n'émanoit point dans son origine de la Chambre des com-

munes. L'autre passa attendu l'urgence, mais la réserve des priviléges de la Chambre fut consignée dans un vote déclaratoire établissant que le droit incontestable de la seule Chambre des communes étoit de préparer les articles de bill en matière de finances. Sydney, peu de jours après, le 3 novembre, prorogea le parlement, et dans le discours qu'il adressa à la Chambre des communes il l'accusa d'avoir, en violant les lois et ce qu'exigeoit la reconnoissance, envahi la prérogative royale. Les membres demandèrent la permission d'envoyer des commissaires à Leurs Majestés Guillaume et Marie pour établir les vrais points de l'affaire en litige; on leur répondit qu'ils pouvoient aller en Angleterre demander à leurs Majesté pardon pour leurs assemblées séditieuses et leurs excès. Lord Sydney fit enregistrer sa protestation contre leur réclamation du droit qu'ils prétendoient avoir de dicter les premiers tous les bills relatifs aux finances. Il eut en sa faveur l'opinion des juges, qui prononcèrent que la conduite de la Chambre des communes dans cette circonstance étoit une vio-

lation de la loi de Poyning. Après d'autres prorogations le parlement fut dissous. Le public en fut très-mécontent; on s'attendoit à des bills très-importans et qui auroient pu empêcher bien des injustices.

Quand lord Sydney fut rappelé, on confia l'administration à trois lords-juges, lord Capel, sir Cyril Wyche et M. Duncomb; mais ils ne furent pas d'accord. Les deux derniers vouloient qu'on observât exactement les articles du traité de Limerick, l'autre cherchoit à les éluder. Ces articles avoient toujours paru vexatoires aux protestans qui, sans parler d'autres sujets de mécontentement, étoient privés du droit de réclamer ce qui leur avoit été enlevé par les catholiques. Ce n'est donc pas sans raison que ceux-ci se plaignent que les protestans abusèrent de leur pouvoir en violant la capitulation dans plusieurs occasions. De telles conventions, quoique l'effet de l'urgence du moment, quoiqu'elles offrent des conditions dures au parti forcé de les concéder, doivent cependant être observées avec un scrupule religieux en faveur de cette confiance mutuelle qui unit les hommes dans

leurs traités, même indépendamment de la justice divine. Ces violations ne pouvoient être approuvées par un monarque aussi sage que Guillaume ; mais les agens du gouvernement contrarioient souvent l'intention du souverain. La conduite de lord Henri Capel s'accordoit avec les sentimens des gens puissans, et son crédit fut assez fort pour éloigner ses deux collègues de l'administration et se faire nommer seul gouverneur sous le titre de lord-député.

En 1695 Capel convoqua un parlement qui annula formellement tous les actes parlementaires émanés de l'autorité de Jacques, et déjà annulés par la législation anglaise. L'acte d'établissement fut expliqué et confirmé ; les articles de la capitulation de Limerick furent aussi ratifiés, mais avec des modifications qui atténuoient la garantie de ceux qui y étoient intéressés. On ajouta quelques lois pénales à celles déjà établies contre les catholiques. Sir Charles Porter, chancelier, qui soutenoit avec force l'exécution stricte de la capitulation à l'égard des catholiques romains, se vit exposé aux attaques d'un parti

qu'on a cru avoir été excité par le gouverneur en chef. On l'accusa d'avoir eu des desseins hostiles contre le gouvernement, on proposa même dans la Chambre des communes de lui faire son procès; mais lorsque Porter fut entendu dans sa défense, il fut honorablement acquitté. Les actes de ce parlement, plus docile que le précédent aux ordres du souverain, ou plutôt aux volontés du parti dominant en Angleterre, furent pendant quelque temps de peu d'importance; mais Guillaume Molyneux représentant l'Université, défendit ses priviléges avec tant d'énergie, qu'il excita de violentes réclamations dans les Chambres de la législature anglaise.

Molyneux publia en 1698 un livre intitulé: *L'Irlande peut-elle être liée par les actes d'un parlement siégeant en Angleterre?* Il prouvoit d'après les faits historiques que le royaume d'Irlande étoit aussi indépendant de l'Angleterre que celle-ci l'étoit de l'Irlande. La Chambre des communes d'Angleterre, irritée d'une telle prétention, nomma un comité pour examiner l'ouvrage et rendre compte des

procédés des divers parlemens d'Irlande qui pouvoient autoriser une semblable assertion. Sur le rapport de ce comité, le 22 juin, la Chambre des communes décida à l'unanimité que le livre publié par Molyneux contenoit des principes dangereux pour la couronne et le peuple d'Angleterre, l'auteur n'admettant point l'autorité du roi et du parlement sur le royaume d'Irlande, et la subordination où l'Irlande devoit être à l'égard du gouvernement anglais, comme ayant été annexée à la couronne impériale d'Angleterre. Les membres présentèrent aussi en corps une adresse à Sa Majesté, suppliant le roi de veiller à ce que les lois qui restreignoient l'autorité du parlement d'Irlande ne fussent pas éludées. On publia deux réfutations du livre de Molyneux : la première par Guillaume Atwod, avocat, et la seconde par Jean Cary, marchand de Bristol. L'évêque Nicholson, parlant de ces deux auteurs dans sa Bibliothèque historique dit:
» Le marchand raisonne et plaide comme un
» jurisconsulte, et l'avocat arrange ses pe-
» tites marchandises en homme qui tient une
» boutique. » Cet ouvrage de Molyneux,

malgré quelques légères erreurs, a du mérite, et le décret qui le condamna à être brûlé par le bourreau le fit encore plus rechercher. Il est évident que l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande étoient trois royaumes tout-à-fait distincts sous un même monarque; on ne nie pas que le parlement écossais ne soit indépendant de celui d'Angleterre; on ne pouvoit citer aucune preuve qui démontrât que le parlement irlandais n'étoit pas aussi indépendant que celui d'Ecosse. Cependant, afin de prévenir le désordre, le pouvoir de l'Angleterre devoit nécessairement prédominer sur les deux autres royaumes inférieurs; mais c'étoit à l'autorité et non pas au raisonnement à fixer les limites de ce pouvoir. Le seul remède pour un système si bizarre étoit d'incorporer les trois royaumes en un, mesure que les préventions mutuelles empêchoient de prendre. On sait que les préjugés deviennent d'autant plus violens qu'ils s'éloignent de l'opinion raisonnable.

Le parlement d'Angleterre exerça sur l'Irlande un pouvoir dont il auroit pu craindre les effets relativement à l'Ecosse. Les Ecossais

étoient unis par la même religion et avoient donné des exemples terribles de leur esprit d'indépendance. Dans le parlement irlandais, le parti qui gouvernoit étoit petit en comparaison des autres; il dépendoit de ses liaisons avec l'Angleterre pour se soutenir contre la grande majorité qui le regardoit avec prévention à cause de la religion, parce qu'il étoit anglais, et enfin parce qu'il avoit confisqué à son profit les terres des anciens habitans. Avant la publication de l'ouvrage de Molyneux, le parlement d'Irlande avoit été invité par le roi à publier des actes pour l'encouragement des manufactures de toiles dans le pays et pour l'affoiblissement de celles de laines. Cette invitation fut faite à la sollicitation des commerçans anglais, qui craignoient la rivalité des Irlandais. Pour complaire à la demande du roi, on publia en janvier 1698 un acte portant imposition de nouvelles taxes sur l'exportation des draps, excepté sur les frises. Ces nouveaux droits équivaloient presqu'à une prohibition. Le parlement anglais, l'année suivante, défendit qu'on exportât d'Irlande toutes les étoffes de

laine, même celles qui en contenoient quelque mélange, dans tout autre pays, excepté le midi de l'Angleterre : dans ce cas, les taxes et les restrictions imposées équivaloient à une prohibition absolue. A ces lois prohibitives on ajouta des règlemens ultérieurs qui s'accordoient aussi peu avec la distinction politique du royaume d'Irlande qu'avec les principes libres de la constitution anglaise. Les accusés encouroient les peines de la confiscation, de l'emprisonnement et de la Déportation sans être jugés en forme. Après avoir été acquittés suivant les formalités établies en Irlande, ils pouvoient encore être conduits en Angleterre pour être jugés par un jury étranger, loin de leurs amis, sans témoins pour déposer en leur faveur, et peut-être sans argent et sans ressources.

Pour compenser la perte des manufactures de laine en Irlande, on crut nécessaire d'encourager les manufactures de toiles, en sorte qu'elles pussent fournir le commerce d'Angleterre. Ce ne fut que six ans après qu'on donna cet encouragement; mais dans la suite le gouvernement favorisa les manufactures

de toiles, de lin et de chanvre en Angleterre et en Ecosse, à tel point que ces pays rivalisèrent avec l'Irlande, où le commerce des toiles de chanvre fut totalement anéanti. Mais quelqu'encouragement qu'on eût donné aux Irlandais il étoit impossible de les dédommager de la perte des manufactures de laine. La laine abondoit en Irlande; cette production n'exige ni peine ni dépense. Les Irlandais, excepté dans la province d'Ulster, connoissoient peu la culture du lin. Ils ne pouvoient que lentement et après plusieurs années acquérir de l'habileté dans ce nouveau commerce. La préparation du lin est délicate et sujette à des accidens. L'importation de cette semence est très-dispendieuse pour un pays pauvre. Les récoltes sont sujettes à manquer si les semences ne sont pas saines. La culture de cette plante est si peu profitable que, malgré les primes d'encouragement, les fermiers l'ont tout-à-fait abandonnée. J'en ai moi-même fait l'épreuve à mes dépens, et j'ai connu plusieurs autres cultivateurs qui en ont eu l'expérience. Certainement l'air humide de l'Irlande convient à la culture du lin, mais

il se plaît et croît davantage dans d'autres pays.

Les manufactures de laines d'Irlande, quelque lucratives qu'elles eussent pu devenir, n'auroient jamais fait tort aux manufactures anglaises, puisque tout le bénéfice auroit été pour ces dernières. Les lois prohibitives n'ont produit que l'indigence et le malheur, surtout dans les provinces méridionales. Par les actes d'établissement et d'explication, ce pays se seroit enrichi. Il avoit excité l'admiration et l'envie de ses voisins jusqu'à l'époque des guerres révolutionnaires, sous Guillaume III. Il répara même ses pertes avec tant de promptitude qu'en 1698 la balance du commerce, en sa faveur, montoit à près de cinq cent mille livres sterling. Mais les restrictions détruisoient tous les avantages que pouvoient produire la fertilité du sol, l'habileté des habitans, la situation si favorable au commerce qu'offroit une contrée arrosée par des rivières navigables et qui avoit tant de ports. Dans les affaires humaines, la Providence a voulu que les effets de l'injustice se tournassent toujours contre leurs auteurs. Privés de moyens

moyens de subsistance chez eux, des milliers de manufacturiers irlandais ont émigré soit en France soit en d'autres pays où, par leur secours, les manufactures d'étoffes de laine se sont améliorées : on a exporté d'Irlande dans ces divers pays grandes quantités de laines qu'on avoit défendu d'exporter ailleurs qu'en Angleterre ; le commerce des draps anglais a plus souffert, par les prohibitions, qu'il ne l'auroit fait par tous les efforts de l'industrie irlandaise exercée dans le pays. Les Français ont eu par là le moyen, non-seulement de fournir à toutes les demandes pour leurs propres manufactures, mais même de vendre à des prix inférieurs les draps anglais chez les autres nations. Ainsi pour chaque millier de livres sterling de profit que l'Irlande auroit pu faire en participant avec l'Angleterre à ce commerce, celle-ci en a perdu dix mille.

La destruction des manufactures de laines ne fut pas le seul mal qui résulta pour l'Irlande des prohibitions que la législature anglaise avoit décrétées. Des embargos mis fréquemment sur les denrées exportées, ont ruiné l'agriculture et tout genre d'industrie.

Le monopole séduit et trompe les hommes guidés par un esprit mercantile. Si de tels hommes eussent exercé toute leur influence sur le parlement d'Angleterre, l'Irlande auroit été en grande partie dépeuplée. Il seroit injuste de blâmer Guillaume d'avoir cédé aux demandes de la Chambre des communes relativement à la suppression du commerce de laine en Irlande. Charles II, quoique sans principes, avoit senti l'injustice du parlement anglais dans la défense qu'il avoit faite de l'importation du bétail; il s'étoit opposé, mais vainement, à cette prohibition. Un monarque aussi sage, aussi juste que l'étoit Guillaume a dû apercevoir et condamner intérieurement des mesures impolitiques beaucoup plus destructives; mais il étoit obligé de se soumettre aux caprices de la Chambre des communes, dont la conduite factieuse et ingrate lui causa bien des chagrins; les affaires d'Irlande en sont la preuve.

Ce monarque, par l'insuffisance des secours accordés par le parlement, n'avoit pas de grands moyens de récompenser les services de ceux qui lui étoient attachés. Pour y sup-

pléer il avoit fait soixante-seize donations de biens confisqués en Irlande. Offensée de cet acte de prérogative, la Chambre des communes accusa injustement le roi d'avoir violé sa promesse en ne laissant point les confiscations à la disposition du parlement pour l'acquit de la dette publique. Elle passa un bill pour l'envoi de sept commissaires à l'effet de s'informer de la valeur des domaines confisqués et des motifs pour lesquels ils avoient été aliénés des fonds publics. De ces commissaires, trois étoient disposés à agir avec modération; les autres se conduisirent avec une partialité qui flatta la Chambre des communes. En conséquence elle vota que leur rapport méritoit seul la confiance, et que le don qu'avoit fait le roi de ces confiscations étoit un acte dérogatoire à son honneur. Un bill pour la reprise des terres concédées passa dans la Chambre des communes, elle les mit au rang des propriétés nationales. Ce bill passa ensuite dans la Chambre haute, mais après de violens débats. Enfin le roi donna sa sanction, mais ce ne fut pas sans témoigner un grand mécontentement. Les proprié-

tés d'un grand nombre de citoyens, indépendamment des donataires, étoient enveloppés dans ces concessions; des curateurs furent nommés et reçurent une autorité illimitée pour fixer les réclamations et disposer des terres à l'égard des acquéreurs. Quoique bien instruite de la violence exercée par suite de cet acte de reprise, la Chambre avoit voté, contre les droits constitutionnels des sujets, qu'on ne recevroit aucune pétition contraire à cet acte et à la conduite des curateurs, qui furent accusés d'injustice et de vénalité. Ces accusations furent déclarées fausses et scandaleuses par la Chambre basse du parlement d'Angleterre, quoique la valeur des terres concédées, qui avoient été estimées par les commissaires environ quinze cent mille livres sterling, se trouvât monter à peine au tiers de cette somme dans les mains des curateurs.

Le règne d'Anne, qui succéda à Guillaume en 1701, offre peu de faits importans: quelques plaintes sur la pauvreté nationale, sur la violence de l'esprit de parti et sur une augmentation rigoureuse de lois pénales contre les catholiques. Un parlement assemblé en

1703 par le duc d'Ormond, qui en qualité de lord-lieutenant succéda à Laurent Hyde, comte de Rochester, accorda un secours pour cette année et la suivante qui n'excédoit pas cent cinquante mille livres sterling. On fit, mais inutilement, une remontrance à Sa Majesté sur les torts que faisoit à la nation irlandaise l'invasion de ses droits constitutionnels, usurpés par une jurisdiction étrangère. On représentoit en même temps à la reine la conduite oppressive des commissaires curateurs des biens confisqués, et la misère causée par les restrictions du commerce. On se plaignoit en outre que les convocations des parlemens devenoient de plus en plus rares, ce corps n'ayant point été assemblé depuis 1698. On lui exposoit que des pensions inutiles qui montoient à seize mille livres sterling par an, avoient été abolies, exemple louable et rarement imité dans la suite; qu'un acte avoit passé pour établir la succession à la couronne dans la même ligne où elle étoit déjà fixée par un acte en Angleterre, et que dans un bill fait pour empêcher l'accroissement du papisme, de nouvelles ri-

gueurs étoient ordonnées contre les catholiques. Comme la reine, qui venoit de contracter une alliance étroite avec l'empereur d'Allemagne, avoit demandé quelque indulgence pour les sujets protestans de ce monarque, le Cabinet anglais désirant qu'une loi de persécution ne passât point à cette époque, et d'un autre côté, craignant de désobliger le parti puissant qui favorisoit cette mesure, eut recours à un subterfuge. Dans l'espoir d'exciter une opposition de la part des protestans d'une autre opinion, le gouvernement ajouta au bill une clause qui déclaroit tous les Irlandais incapables d'exercer aucun emploi sous l'autorité royale, ou d'être magistrats dans aucune ville si, conformément à l'acte du test, ils ne recevoient pas le sacrement de la manière prescrite par l'église dominante. Les ministres de la reine furent trompés dans leur attente, car les non-conformistes, espérant que cette clause seroit bientôt annulée d'après quelques promesses flatteuses à ce sujet, n'apportèrent point d'opposition. Le bill fut converti en loi malgré les discours que prononcèrent à la barre

des deux Chambres sir Théobald Butler, sir Etienne Rice et M. Malone, choisis pour conseil par les catholiques, qui regardoient ce bill comme une violation des articles de la capitulation de Limerick. Les non-conformistes virent encore leurs espérances déchues; la clause qui leur étoit si fâcheuse et qu'on appeloit le test du sacrement ne fut point révoquée malgré leurs représentations itératives au gouvernement.

La haine contre la superstition, l'esprit intolérant des catholiques, le terrible abus du pouvoir que ceux-ci n'avoient que trop paru disposés à faire, furent sans doute les causes qui portèrent le parlement d'Irlande, sous le règne d'Anne, à établir des lois pénales qui déshonorent la législation protestante. Ces lois, établies pour punir ou détruire le fanatisme religieux des catholiques, ne firent que l'augmenter; elles excitèrent la haine pour le parti dominant et l'abrutissement des esprits. Guillaume, quoiqu'élevé dans les principes des calvinistes, secte la plus opposée à l'église de Rome, et quoique son autorité dans les trois royaumes eût éprouvé plus d'opposition

de la part des catholiques irlandais, auroit cependant traité ce parti avec douceur si son parlement y eût été disposé. Cette indulgence auroit avec le temps adouci l'esprit d'intolérance, eût rendu les catholiques dignes d'être admis avec les protestans dans les corps politiques, et enfin les auroit attachés comme tous les autres citoyens à la constitution anglaise. Il est inutile de particulariser les articles du code pénal qui, presque dans l'espace d'un siècle, ont entièrement exclu de toutes fonctions publiques, de tout emploi dans le gouvernement, les catholiques irlandais. Sans la générosité des protestans, qui ont éludé l'exécution de ces lois, les catholiques eussent été entièrement avilis. Cependant quoique nous devions condamner tout système d'oppression, nous ne pouvons considérer toutes ces lois comme décrétées au hasard et sans un objet déterminé. Pour anéantir l'influence des catholiques par la subdivision de leurs propriétés, on ordonna que leurs biens fussent distribués aux enfans par égales portions, d'après le *droit gavel*, malgré toutes les dispositions contraires, à

moins que les personnes qui hériteroient d'une autre manière ne fissent le serment prescrit par le rit anglican; on poussa ce systême jusqu'à défendre aux catholiques de réaliser leur argent par l'acquisition des terres et de jouir de l'intérêt des baux à ferme plus de trente-un ans. Si le fils d'un catholique se faisoit protestant, il devenoit maître de l'héritage de son père qui, dès ce moment, étoit son tenancier pour la vie avec de dures restrictions. Cette loi, dont on peut blâmer la rigueur, étoit pourtant d'une nécessité urgente, si l'on peut admettre les violences en matière de religion. Il falloit réprimer le fanatisme des catholiques; chez eux, si un jeune homme montroit quelque penchant au protestantisme, il étoit à l'instant chassé de la maison paternelle sans qu'on lui donnât aucun moyen de subsistance. Quant à la défense qu'on fit aux catholiques de faire élever leurs enfans dans le pays, cette mesure très-impolitique produisit des liaisons chez l'étranger, et entretint l'ignorance, mère du fanatisme.

Une des causes de la rigueur exercée contre les catholiques fut la violence des partis

connus sous les noms des Whigs et des Torys, distinction apportée d'Angleterre. Comme les catholiques n'étoient pas seulement torys mais encore jacobites, ils devinrent les objets principaux de la vengeance des Whigs, qui dominèrent la plus grande partie du règne d'Anne. Cependant un nombre considérable de protestans en Irlande maintint les principes du Torysme ; ils étoient encouragés pas les gouverneurs en chef Rochester et Ormond, qui se succédèrent l'un à l'autre dans l'administration. La Chambre des communes, qui ne voyoit dans cet encouragement que des semences de dissensions, publia en 1705 un acte déclarant que les bruits que l'on répandoit par des pamphlets ou autrement, que l'église étoit en danger, portoient atteinte à l'autorité royale et à la succession de la couronne dans la ligne protestante. Le clergé de l'église établie qu'on regardoit comme composé presqu'entièrement de torys, s'efforça d'écarter tous les soupçons. Il établit que la sûreté de l'église et de la nation dépendoit, avec la volonté de Dieu, de la succession au trône telle que la loi l'avoit fixée

dans la ligne protestante, et que si quelque ecclésiastique de cette communion soutenoit le contraire il devoit être regardé comme ennemi de la constitution. Quels que fussent les sentimens de la partie principale du clergé, il avoit en général tant d'attachement pour les principes de la révolution, qu'il dégrada et expulsa Edouard Forbes pour avoir calomnié la mémoire du roi Guillaume. D'après la loyauté du clergé, on proposa d'appliquer à l'établissement d'une bibliothèque une somme de cinq mille livres sterling; le parlement en fit la demande en 1709. La pétition présentée par le vice-roi fut accueillie favorablement par la reine. Ce vice-roi étoit le comte de Wharton, successeur du comte de Pembroke, whig de profession, mais déiste dans sa croyance. Déréglé dans ses mœurs, il avoit été envoyé en Irlande pour réparer sa fortune. Ce seigneur, dit le doyen Swift, gagna en deux ans quarante-cinq mille livres sterling, dont la moitié lui échut d'une manière régulière et l'autre par des moyens obliques.

La fureur des factions s'augmenta vers la

fin du règne d'Anne, et le clergé se déclara ouvertement pour le parti des torys qui, sans doute, devint plus puissant par suite des violenees imprudentes des whigs. Browne, évêque de Cork, publia dans un pamphlet qu'il étoit impie de proposer continuellement à table des *toasts*, à la mémoire de Guillaume ; que cet usage ne pouvoit qu'amener des divisions dans des compagnies composées d'individus dont les opinions n'étoient pas les mêmes. En 1713, dans la Chambre des communes on vota une adresse à Sa Majesté pour qu'elle ôtât la place de lord-chancelier à sir Constantin Phipps, connu pour un zélé tory ; la Chambre haute prit une résolution toute opposée. Les principes du torysme dominoient parmi les lords ; ils furent secondés vigoureusement par le clergé, dont une députation alla présenter une pétition au duc de Shrewsbury, le gouverneur en chef. Dans cette circonstance on entendit sir Robert Molesworth s'exprimer ainsi : « ceux qui ont bouleversé le monde sont venus ici. » Le clergé s'en plaignit aux lords, qui demandèrent une conférence à la

Chambre des communes. Celle-ci traita cette affaire avec légèreté; mais le ministère anglais, tout composé de torys, ordonna que sir Robert Molesworth fût exclu du conseil privé. Avant cette époque, l'élection d'un lord-maire avoit causé une grande fermentation à Dublin; la nomination de quelques membres de la Chambre des communes avoit aussi occasionné de violentes querelles. Le parlement ordonna des recherches, et la Chambre des communes présenta une adresse contre le chancelier Phipps. Le lord-maire alors en office avoit reçu, d'après les derniers règlemens, le pouvoir de désigner trois alderman, dont un seroit choisi pour lui succéder, à moins qu'on n'eût des choses graves à objecter contre tous les trois. Par une violation de ce règlement, en l'absence de sir Samuel Cook, alors revêtu de cette dignité et ardent tory, les alderman choisirent pour son successeur un whig nommé Pleasant. Le conseil privé annula cette élection. Lorsque les alderman furent sommés de faire un nouveau choix, vingt firent des objections contre un de ceux que Cook avoit nommés; mais

avant que cette affaire pût être terminée, la Cour fut renvoyée.

La chaleur des partis offrit encore un nouvel exemple de l'interposition inconstitutionnelle du parlement d'Angleterre, dans les affaires d'Irlande. On en a déjà cité quelques-uns dans le cours de cette histoire; ces exemples ont été fréquens depuis l'établissement de l'autorité de Guillaume : il suffira d'en présenter deux ou trois. Sous le règne de Charles Ier., on avoit décrété la confiscation des biens que la société de Londres possédoit dans le comté de Derry : ce décret fut ensuite annulé, et les propriétaires rentroient dans leurs domaines par les actes d'établissement et d'explication. En conséquence d'un acte du parlement d'Irlande portant qu'il y auroit une exception dans ce cas en faveur des droits du clergé, l'évêque de Derry réclama les terres de son siége, et obtint un jugement en sa faveur dans un procès qui fut plaidé devant les pairs irlandais; mais la société en appela à la Chambre haute du parlement d'Angleterre qui, en janvier 1708, prononça le contraire. La démission de l'évêque en fût

la suite, et son successeur fit un accord avec la société. Dans la suite, quand le parlement d'Irlande se retira, le comte et la comtesse Meath furent dépossédés de quelques terres par un appel aux pairs anglais, quoique la propriété de ces domaines leur eût été adjugée par une Cour de judicature irlandaise. En février 1703, les lords irlandais firent des actes par lesquels ils déclaroient que le jugement de leur Chambre étoit définitif, et ne pouvoit être annulé par aucune Chambre quelconque; et que si quelque sujet dans ce royaume appeloit de leur jurisdiction ou exécutoit un ordre contraire à leur délibération en vertu d'un jugement de quelqu'autre Cour, il seroit regardé comme violateur de la prérogative royale, des priviléges de leur Chambre et des droits du peuple irlandais. La Chambre des communes fut très - attentive aussi à maintenir ses priviléges. Un bill relatif aux finances, qui avoit été envoyé en Angleterre en 1709, leur étant revenu avec des changemens, fut alors rejeté à une très-grande majorité; mais les priviléges des deux Chambres furent violés par un acte du parlement

d'Angleterre en 1714, sans que le parlement irlandais pût s'y opposer. Cet acte fut publié pour empêcher l'accroissement du schisme, et les ministres de la reine voulurent dans cette circonstance réprimer les presbytériens anglais et irlandais, qui étoient des whigs déterminés. Cette loi fut faite pour avoir toute sa force en Irlande aussi bien que dans toute autre partie de l'Angleterre, et le ministère savoit bien qu'un pareil bill ne pourroit passer dans la Chambre des communes d'Irlande où les whigs avoient la majorité.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXVI.

AFFAIRES d'Angleterre. — Union de l'Angleterre et de l'Ecosse. — Avénement de Georges Ier. — Parlement d'Irlande. — Acte inconstitutionnel du parlement anglais. — Actes divers. — Parti opposé. — Monnoyage de Wood. — Patriotisme de Swift. — Agence du primat Boulter. — Actes divers. — Cherté du blé. — Emigrations. — Actes du parlement. — Première administration du duc de Dorset. — Questions présentées contre le Cabinet. — Droit de dîme nommé *agistment* — Gouvernement de Devonshire. — Grand froid. — — Gouvernement de Chesterfield. — Le primat Stone. — Lucas. — John Nevil.

GUILLAUME III, investi de l'autorité royale par le parlement, avoit triomphé de tous ses ennemis en Ecosse, et soumis l'Irlande. En 1692, on fit un dernier effort pour rétablir son rival Jacques II, mais l'entreprise échoua complétement au combat naval de la Hogue. Une flotte française forte de soixante-

trois vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Tourville, portoit une armée française en Angleterre; elle fut défaite et presque détruite par une flotte anglaise et hollandaise bien supérieure, sous les ordres de l'amiral Russel. Guillaume, chef de la grande confédération formée contre la France dont il réprima l'ambition démesurée, conclut enfin une paix générale avec cette puissance, en 1697. Il étoit d'une constitution foible; et sans cesse tourmenté par les menées factieuses du parlement d'Angleterre, particulièrement dans la reprise des confiscations irlandaises; sa santé s'affoiblit par degrés jusqu'à sa mort, dont une chute de cheval hâta l'époque. Comme Marie son épouse, fille aînée de Jacques II, étoit morte avant lui, la couronne, par un acte du parlement passé en 1689, échut à Anne, sœur de Marie, en 1701.

Cette princesse remplit les engagemens que son prédécesseur avoit contractés au dehors. Elle entra dans une confédération formée par l'empereur d'Allemagne et la république de Hollande contre la France, pour empêcher l'établissement d'un petit-fils de Louis XIV

sur le trône d'Espagne. En 1706, elle réunit l'Angleterre et l'Écosse en un royaume qui fut nommé la Grande-Bretagne, du nom de l'île dont ces deux royaumes font partie; cette réunion nécessaire pour l'indépendance de cet empire, au milieu des accroissemens qu'avoient pris les puissances continentales, fut le fruit de beaucoup de peines, de largesses et surtout d'une politique habile. La guerre se continua avec gloire et succès du côté des Pays-Bas, où le fameux Jean Churchill, duc de Marlborough, à la tête d'une armée confédérée, parut menacer la monarchie française d'un abaissement dont elle n'auroit pu se relever. Mais la reine, dont les conseils furent d'abord dirigés par des whigs, confia l'autorité à un ministère composé de torys dans les quatre dernières années de son règne. Ce ministère conclut en 1712, avec le monarque français, une paix beaucoup moins désavantageuse que celle qu'il avoit vainement sollicitée auparavant. Anne mourut en 1714, sans laisser d'héritier; la couronne passa, par acte du parlement, en 1715, à Georges, électeur d'Hanovre, qui par sa mère

Sophie étoit petit-fils d'Elizabeth, fille unique du roi Jacques premier, et femme de Frédéric, électeur palatin. Cet événement important, effet de la vigilance et de l'activité des Whigs, causa beaucoup de peines aux jacobites, bercés de l'espérance de voir les Stuarts rétablis. Jacques étoit mort en France en 1700; son fils avoit hérité de ses droits à la couronne d'Angleterre, et le prince nommé le Prétendant prit aussi le nom de chevalier de Saint-Georges. Vers la fin de 1715, les partisans des Stuarts, encouragés par le mécontentement des Torys, suite de la sévérité impolitique du nouveau gouvernement, excitèrent une révolte dans le nord de l'Angleterre. Mais le chevalier de Saint-Georges, privé du secours de la France par la mort de Louis XIV, et redouté de tous les protestans à cause de sa bigoterie qu'il avoit héritée de son père, échoua dans son projet, quoiqu'il eût débarqué en Écosse pour encourager ses adhérens. La révolte fut comprimée; plusieurs des chefs périrent sur l'échafaud, et la nouvelle dynastie fut affermie sur le trône d'Angleterre.

Le dernier ministère d'Anne avoit eu apparence pris des mesures pour laisser l'Irlande ouverte aux entreprises du chevalier de Saint-Georges; le parlement de ce royaume avoit été prorogé pour qu'il ne pût passer un acte de proscription contre ce prince; une grande partie de l'armée d'Irlande avoit été réformée. Les partisans du Prétendant recrutoient publiquement pour son service; cependant à l'avénement de George premier il n'y eut pas le moindre signe d'opposition parmi les Irlandais. Un parlement convoqué en 1715 par les lords-juges, le duc de Grafton et le comte de Galway, manifesta sa loyauté. Ce parlement reconnut le titre de Sa Majesté et passa d'autres actes de cette importance; on publia un acte de proscription contre le chevalier de Saint-Georges avec récompense de cinquante mille livres sterling pour celui qui s'empareroit de sa personne. Un autre acte de proscription fut porté contre Jacques Butler duc d'Ormond, avec confiscation de ses domaines, et récompense de dix mille livres sterling pour celui qui pourroit le saisir. Ce lord avoit déjà été accusé avec trop

de rigueur par le parlement d'Angleterre d'avoir coopéré avec le ministère Tory, de la reine Anne. La Chambre des communes sans hésiter accorda des secours. Elle obligea ceux qui avoient fait une adresse en faveur de sir Constantin Phipps à demander pardon à genoux; cette même Chambre entra dans une alliance contre le Prétendant et ses ahdérens; elle fit une adresse au roi pour le prier d'exclure de ses conseils Arthur, comte d'Anglesey, et de lui ôter aussi l'emploi de vice-trésorier; on lui attribuoit les mesures dangereuses qu'avoit prises le dernier ministère. Elle vota aussi une résolution qui déclaroit ennemis du roi tous ceux qui poursuivroient les protestans non-conformistes pour avoir accepté une commission dans l'armée ou dans la milice. Les lords-juges furent également suppliés de recommander à la faveur de Sa Majesté la corporation de Dublin et d'obtenir la commémoration des services rendus par les alderman et par les shérifs qui s'étoient opposés aux torys dans la dernière élection du lord maire.

Depuis l'avénement de Georges premier,

les royaumes de la Grande-Bretagne et d'Irlande furent exclusivement administrés par des whigs. Le parti jacobite étoit complétement anéanti : en 1718, le duc d'Ormond, pressé par la violence de ses ennemis, prit le commandement d'une flotte et d'une armée espagnole pour envahir les domaines de Georges en faveur du Prétendant; une tempête fit échouer l'entreprise; mais il ne se proposoit point d'aborder en Irlande, il savoit qu'il n'avoit aucun secours à attendre des catholiques et de leurs nombreux tenanciers; son dessein étoit de passer dans le nord de l'Angleterre, où plusieurs personnes distinguées et qui avoient beaucoup de crédit étoient très-attachées aux Stuarts, et fort mécontentes du nouveau gouvernement.

La loyauté et le zèle du parlement irlandais ne purent défendre ses priviléges contre les usurpations de celui de la Grande-Bretagne. Dans un procès au sujet d'un domaine entre Esther Sherlock et Maurice Annesley, ce dernier obtint en sa faveur, de la Cour de l'Echiquier, un décret qui fut annulé par les lords irlandais. Ayant appelé de leur juge-

ment aux lords anglais, Annesley eut la confirmation de la première sentence, et un ordre pour qu'il fût mis en possession des terrains disputés. Sherlock réclama le secours des pairs irlandais; ceux-ci demandèrent aux juges si d'après les lois du royaume d'Irlande, on pouvoit appeler d'une sentence de la Cour de l'Echiquier au roi et au parlement de la Grande-Bretagne. La réponse fut pour la négative; les pairs prirent une résolution pour soutenir leur autorité et leurs priviléges, et pour venir au secours du pétitionnaire, suivant l'ordre qu'ils avoient déjà donné. Le shérif de Kildare, Alexandre Burrowes leur présenta quelque temps après une pétition dans laquelle il exposoit que lorsqu'il étoit entré en office, il lui avoit été enjoint par la Cour de l'Echiquier de rétablir Annesley dans la possession des domaines contestés que le dernier shérif avoit livrés à Esther Sherlock; qu'il avoit été condamné à l'amende pour avoir désobéi; il ajouta que la crainte d'être arrêté l'avoit empêché de présenter ses comptes, et qu'alors il s'étoit attiré une seconde amende de douze cents livres sterling.

Les lords approuvèrent la conduite du shérif, et le déchargèrent de ses amendes; les barons de l'Echiquier furent mis en prison et on présenta un mémoire à Sa Majesté, dans lequel la conduite des pairs étoit justifiée, et les droits de la nation mis en évidence. En concluant leur mémoire les pairs informoient Sa Majesté que son receveur député avoit payé à Esther Sherlock plus de dix-huit cents livres sterling pour empêcher qu'il ne s'adressât encore au parlement d'Irlande, et qu'on attendoit du gouvernement le remboursement de cette somme. Quand leur mémoire qui soutenoit, d'après les principes de la plus saine logique, l'indépendance du parlement d'Irlande, fut lu devant les pairs anglais, ceux-ci votèrent une résolution en faveur des barons de l'Echiquier irlandais, ils approuvèrent leur conduite, et supplièrent Sa Majesté de les venger par ses faveurs de la censure et de l'emprisonnement injuste qu'ils avoient éprouvés. Le duc de Leeds, par une magnanimité et un amour de la justice qui honorent sa mémoire, protesta contre les délibérations de la Chambre; sa protesta-

tion contenoit quatorze articles. Dans le onzième il observoit combien il étoit injuste de forcer des citoyens de ressortir à un tribunal si éloigné, hors de leurs pays, ce qui entraînoit des dépenses que les riches seuls pouvoient supporter, et, par ce moyen, ceux-ci pouvoient impunément commettre des injustices. Les pairs anglais n'étant pas encore satisfaits des résolutions qu'ils avoient prises firent un bill qui passa dans la Chambre des communes à une grande majorité; il reçut la sanction du roi : ce bill étoit intitulé : *Acte pour maintenir la dépendance où doit être l'Irlande de la couronne de la Grande-Bretagne.* Par ce bill devenu loi, la Chambre des lords irlandais fut privée du droit de judicature dans les appels, et l'autorité législative du parlement d'Irlande se trouva dans une position très-problématique, puisque dans cet acte le parlement anglais fut déclaré avoir une autorité absolue pour faire des lois et des règlemens, ayant force obligatoire à l'égard des peuples d'Irlande.

Malgré l'état d'abaissement et de soumission auquel on avoit réduit le parlement et la

nation, il se manifesta un tel esprit d'opposition parmi le peuple, en 1724, au sujet d'une mesure que voulut prendre le parti dominant en Angleterre, que le Cabinet anglais jugea à propos d'abandonner l'affaire. Depuis l'acte d'usurpation de la législature anglaise il se présenta peu de choses dignes de remarque. Privé des produits de son industrie par des lois restrictives, le peuple fut plongé dans une telle indigence, que le célèbre Jonathan Swift, doyen de Saint-Patrice, patriote zélé pour la nation irlandaise, et animé par de vifs sentimens de philanthropie, déclara qu'il regardoit une grande mortalité comme un bonheur pour les individus et pour le public en général. Le système d'administration adopté sous le règne de Guillaume se propagea long-temps après. L'existence des catholiques devint nulle par les actes du parlement d'Irlande, et la nation irlandaise perdit presque tous ses droits d'après le plan d'administration et les règlemens du parlement de la Grande-Bretagne. Le vice-roi, revêtu nominativement du pouvoir exécutif, venoit ordinairement, mais pour peu de temps, une fois

tous les deux ans. Il laissoit le pouvoir réel aux lords-juges choisis parmi les principaux officiers d'état du pays; ceux-ci s'occupoient principalement à maintenir une influence aristocratique qui favorisoit les plans du Cabinet anglais. Les whigs avoient toujours la prépondérance dans la Chambre des communes; ils étoient ennemis des catholiques aussi bien que des jacobites, et soutenoient les presbytériens. D'après cette prépondérance, on publia en 1719 une loi qui exemptoit les non-conformistes protestans de certaines peines auxquelles ils étoient sujets. En 1723, sous l'administration du duc de Grafton, un bill passa dans la Chambre des communes d'Irlande établissant de nouvelles lois de rigueur contre les catholiques, mais en Angleterre cette décision fut suspendue. Comme dans les conseils qui gouvernoient l'Irlande on n'avoit aucun égard à la prospérité nationale, un grand nombre de citoyens, amis sincères de leur pays, se réunirent aux anciens torys, accoutumés à tenir tête aux whigs par des motifs moins louables; alors ils formèrent contre le pouvoir ministériel un

parti appelé *les patriotes*. L'admirable Swift fut l'âme de ce parti, et ses écrits réveillèrent dans ses compatriotes le sentiment de leur position et leur firent connoître les véritables intérêts de leur pays. Le premier effet produit par cet esprit patriotique fut de détruire un plan d'agiotage que les ministres favorisoient.

Pour remédier aux inconvéniens que causoit la rareté des monnoies de cuivre en Irlande, on avoit souvent, mais en vain, sollicité d'employer un établissement royal à la fabrique de ces pièces ; William Wood, anglais, obtint du roi une patente qui l'autorisoit à fabriquer et à mettre en circulation des demi-sous et des farthings ou liards anglais, jusqu'à la somme de cent huit mille livres sterling. Les citoyens de toutes les classes furent alarmés des suites d'une pareille opération. Swift, dans des brochures publiées sous le titre de *Lettres d'un Marchand drapier*, démontra combien cette mesure étoit ruineuse pour la nation. On prouva que cette monnoie étoit tellement défectueuse pour le poids et la qualité du métal, que la valeur réelle de douze sous anglais de cette monnoie

n'étoit pas au-dessus de la valeur d'un sou. Wood pouvoit en secret verser dans le royaume une plus grande quantité de pièces qu'il n'y étoit autorisé par sa patente. Des étrangers pouvoient en contrefaire l'empreinte et inonder le pays de cette monnoie de billon ; enfin ces pièces de fabrique une fois réduites à leur valeur réelle, ce qui devoit inévitablement arriver, la ruine entière du peuple irlandais en devenoit la suite infaillible. Le parlement d'Irlande et plusieurs villes présentèrent des adresses au roi contre cette patente. Le grand Jury du comté de Dublin déclara ennemis du gouvernement tous ceux qui essaieroient de mettre cette monnoie en circulation. Enfin, les juges qui tiennent les cours de justice qui ont lieu quatre fois l'an dans chaque province, la décrièrent partout. D'un autre côté, le conseil privé en Angleterre publia un rapport qui approuvoit cette nouvelle monnoie, et condamnoit sévèrement l'adresse du parlement d'Irlande ; mais le conseil privé irlandais et les partisans du ministère anglais en Irlande, et en particulier le primat Boulter, recommandèrent à Sa Ma-

jesté d'appaiser le mécontentement général: la patente fut révoquée en 1725.

Quelques écrivains anglais ont prétendu que les plaintes de Swift et des Irlandais n'étoient pas fondées. Mais pourquoi la fabrique d'une nouvelle monnoie pour l'Irlande devoit-elle être confiée par une patente à des individus pour qu'ils y trouvassent leur profit particulier, tandis que cette mesure n'avoit pas lieu pour l'Angleterre? Le docteur Swift, profondément affecté de l'état de pauvreté de ses compatriotes, dont l'indigence étoit causée par un systême aussi cruel qu'absurde, avoit déjà dans d'autres ouvrages combattu le parti dominant. Dans une autre brochure publiée en 1720, il recommanda fortement aux Irlandais de s'épargner la dépense excessive qu'ils faisoient en achetant les produits des manufactures anglaises; il les engagea à ne faire usage que de ce qui sortiroit des fabriques irlandaises. Cette brochure fut déclarée séditieuse; Walers, l'imprimeur, fut arrêté et mis en jugement. Whitshed, premier juge, la main sur sa poitrine, protesta que le dessein de l'auteur étoit d'amener le Prétendant

dans le pays. Il manda le jury neuf fois de suite ; enfin les membres fatigués abandonnèrent par un rapport l'affaire à la miséricorde des juges. Mais la poursuite de cette procédure fut toujours ajournée, jusqu'à ce que le duc de Grafton, nommé vice-roi, en arrêta tout-à-fait le cours, en accordant ce qu'on appelle en judicature un *noli prosequi*. On déclara séditieuses les lettres sous la signature du Drapier, et lord Carteret promit une récompense de trois cents livres sterling à celui qui en découvriroit l'auteur. Cette cause étoit trop populaire pour que la proclamation pût produire son effet. Harding, qui avoit imprimé les lettres du Drapier, ne fut point poursuivi, et le bill dirigé contre lui fut rejeté par le grand-jury. Carteret, aussi distingué par sa politesse que par son caractère généreux, répondit très-à propos au doyen de Saint-Patrice qui se plaignoit de sa conduite à son égard, en citant ce vers de Virgile :

Res dura, et regni novitas me talia cogunt
Moliri.....

« Des circonstances pénibles, un règne nouveau me forcent de prendre de telles mesures. »

Lord

Lord Carteret convoqua le parlement en 1725, et garda la vice-royauté jusqu'en 1731. Mais depuis 1724 jusqu'en 1742, l'administration des affaires demeura principalement entre les mains de Boulter, primat d'Irlande, dévoué entièrement aux intérêts de l'Angleterre; il favorisa toutes les mesures du Cabinet anglais, au préjudice de la prospérité de l'Irlande. Parmi les lois publiées à cette époque, il y en a deux en faveur des quakers; la première en 1723, et la seconde plus précise en 1727. Celle-ci admettoit leur simple affirmation comme valant un serment légal. Cette loi fut établie par un nouveau parlement, après l'avénement de Georges II, l'ancien parlement qui avoit duré depuis 1715 ayant été dissous par la mort de George I, au mois de juin 1727. Dans la même session on fit un amendement à un acte de règlement au sujet des élections du parlement; on priva entièrement les catholiques du droit de l'élection. La première démarche qu'ils avoient faite pour s'approcher du trône depuis la révolution fut une adresse de félicitation au nouveau souverain; on supplia humblement

les lords-juges de la transmettre à Sa Majesté. On ignore si jamais elle a été mise sous les yeux du roi; on attribue à cette adresse, dans laquelle les catholiques sembloient réclamer une existence politique, la cause de l'acte qui les exclut du droit de voter dans les élections, car les partisans de l'Angleterre craignoient que le parti des patriotes ne se renforçât tant soit peu en Irlande. En 1728 le pays éprouva une disette de blé, suite nécessaire du découragement de l'industrie; on s'en ressentit l'année suivante, particulièrement dans la province d'Ulster, où l'agriculture occupoit moins de bras en proportion des habitans. Il fut proposé d'exporter du blé des provinces méridionales dans celles du Nord; le peuple, qui craignoit également la famine, se révolta dans plusieurs villes, et surtout à Cork et à Limerick. Il se fit de fréquentes émigrations en Amérique, principalement sous l'administration de Boulter; plus de trois mille personnes émigroient d'Uster tous les ans, sans compter ceux des autres parties du royaume. Les restrictions sur le commerce, les rentes exorbitantes furent les véritables causes de ces

émigrations qui n'eurent lieu que parmi les protestans. Ce ne fut que plus tard que les colonies américaines attirèrent les catholiques, mais ils n'y passèrent jamais en aussi grand nombre. Ils sont en général plus résignés à la peine, plus attachés à leur pays, moins entreprenans que les protestans, et forment beaucoup moins de liaisons avec les établissemens étrangers, où dominent des opinions religieuses très-différentes des leurs.

La Chambre des communes, dans sa première session, avoit voté des résolutions contre l'intervention des nobles dans les élections parlementaires et contre la révocation des proscriptions pour cause de révolte en 1641 et 1688. A cet effet la Chambre transmit à Sa Majesté une adresse pour faire rejeter une pétition présentée au souverain par le comte de Clanricard. Il demandoit qu'on rendît les domaines ôtés à sa famille : il s'étoit conformé à la religion établie sous le règne d'Anne, et avoit pris son siége dans la Chambre des pairs. Les membres de la Chambre des communes, dans leur adresse au gouverneur en chef lorsque le parlement fut renvoyé

par une prorogation en mai 1728, observent comme un bonheur particulier à cette session que tous les bills publics passés dans les deux Chambres du parlement avoient été sanctionnés par le monarque. Plusieurs de ces actes présentoient la plus grande utilité, surtout pour l'encouragement de l'agriculture et des manufactures de toiles et pour améliorer le sort du clergé. Dans la seconde session, qui se termina en avril 1730, on fit une loi pour favoriser le labourage et pour procurer des travaux aux pauvres; Sa Majesté satisfaite, et voulant concourir à ces mesures, fit la remise de son droit héréditaire sur la laine, soit filée, soit en nature, qu'on exportoit en Angleterre.

Sous l'administration du duc Dorset, qui commença vers la fin de l'année 1731, le nombre des patriotes parut s'augmenter. Les subsides pour le paiement graduel du capital et des intérêts de la dette nationale d'Irlande avoient été votés seulement d'une session à l'autre; pendant la dernière viceroyauté on avoit tenté, mais en vain, de perpétuer ces secours à la couronne, à condition

que le parlement pourroit les racheter. Les partisans de la Cour proposèrent que la couronne fût mise en possession de ce revenu pendant vingt-un ans, mais la Chambre des communes s'étant partagée, on rejeta la proposition à la majorité d'une voix. Cette voix fut donnée par le colonel Charles Tottenham, député de Ross dans le comté de Wexford; il s'étoit rendu à cheval à Dublin avec la plus grande rapidité, et arriva précisément pour terminer le différend; de là le toste à *Tottenham en bottes*. En 1735, la Chambre des communes par un acte d'autorité priva les ecclésiastiques de leur propriété. L'émigration des protestans en Amérique étoit causée, comme je l'ai dit, par les rentes exorbitantes; mais les propriétaires de domaines, parmi lesquels se trouvoient des membres de la Chambre des communes, l'attribuèrent adroitement à l'oppression des dîmes : surtout à celle désignée sous le nom *agistment*, établie sur le grand bétail. On affectoit de la considérer comme une prétention nouvelle et sans fondement, quoique les Cours de judicature eussent décidé en faveur du clergé.

Des pétitions et des examens à ce sujet furent renvoyés à un comité, et d'après le rapport, la Chambre vota des résolutions qui détournèrent à l'avenir de tout procès, en fait de dîmes, ceux qui auroient voulu en percevoir d'autres que celles qui étoient établies sur les troupeaux de moutons et le labourage; cette mesure très-avantageuse pour ceux qui nourrissoient des bêtes à cornes n'encourageoit pas l'agriculture.

Le duc de Devonshire, qui succéda à Dorset en 1737, fut le plus magnifique des vice-rois de l'Irlande depuis le duc d'Ormond. Ce seigneur dépensoit ses revenus particuliers non-seulement en vivant de la manière la plus splendide, mais encore en faisant construire des édifices pour l'utilité publique, entre autres le quai du port de Dublin, auquel on donna son nom. Son administration quoique longue offre peu d'événemens, et la tranquillité publique ne fut troublée que par l'alarme donnée aux possesseurs des terres confisquées. Le comte de Clancarty présenta une adresse au roi pour qu'on lui rendît ses biens qui avoient été confisqués dans la révolte de 1688,

et qui rapportoient à l'époque de sa pétition soixante mille livres sterling par an. Le comte avoit obtenu du Cabinet anglais de présenter un bill au parlement d'Irlande à l'effet de faire annuler son acte de proscription; mais cette procédure fut écartée par les résolutions vigoureuses que prit la Chambre des communes d'Irlande en conséquence des adresses présentées à Sa Majesté en 1728 et en 1735. Cette Chambre, dans la session de 1739, déclara que toutes les entreprises qui auroient pour but de troubler les protestans dans la possession des biens confisqués pourroient avoir les suites les plus dangereuses pour Sa Majesté et pour le gouvernement. Parmi les bills qui obtinrent la sanction royale à cette époque, il y en eut un publié en 1737 qui ordonnoit, conformément à un acte précédent du parlement d'Angleterre, que toutes les procédures dans les Cours de justice se feroient désormais en anglais au lieu du latin. Ce bill étoit d'une utilité si pressante qu'on doit s'étonner que cette mesure ait été différée si long-temps. Dans l'hiver de 1739, et dans l'été qui lui succéda, cette île éprouva de grandes cala-

mités. Un froid extraordinaire qui se fit sentir dans le nord de l'Europe, et qu'on nomme en Irlande le grand hiver, occasionna une telle disette de blé et d'autres denrées que le besoin d'alimens et une nourriture mal saine diminuèrent sensiblement la population.

La courte durée de l'administration de Philippe Stanhope, comte de Chesterfield, offre une espèce de phénomène dans l'histoire d'Irlande. Ce seigneur, d'un caractère et d'un mérite distingués, a été présenté sous un jour défavorable, surtout depuis la publication posthume de ses lettres, qui n'étoient pas destinées à voir le jour. Ses vues saines en politique contrarioient les inclinations du monarque. On le nomma lord - lieutenant dans une circonstance difficile ; l'Angleterre soutenoit une guerre malheureuse contre la France et l'Espagne ; on avoit excité en Écosse une révolte alarmante en faveur de Charles-Édouard Stuart, fils du Prétendant. Chesterfield, revêtu de pouvoirs très-amples, se dirigea d'après son propre jugement, sans se laisser influencer par le conseil de ceux qui, pour arrêter une révolte imaginaire,

auroient pu en amener une réelle par des mesures violentes contre les catholiques irlandais, qui formoient la masse de la nation. Il s'opposa à toutes distinctions de parti, il voulut que la protection des lois s'étendît jusqu'aux catholiques. Il encouragea les auteurs qui publièrent des ouvrages pour convaincre le peuple qu'il étoit absurde d'attendre quelque chose d'avantageux d'une révolution en faveur du Prétendant. On peut citer une lettre sous le nom du Drapier, écrite dans le style de Swift, qui étoit tombé en enfance quelques années avant sa mort. Chesterfield montra la plus grande confiance pour l'humeur pacifique des catholiques, et traita de ridicules tous les récits qu'on lui fit pour l'alarmer à ce sujet. Le vice-trésorier, M. Gardner, vint un matin tout effrayé lui certifier que les habitans de Conaught se levoient en masse pour se révolter. Lord Chesterfield regardant sa montre, répliqua avec beaucoup de sang-froid : « il est vraiment temps qu'ils se lèvent, car il est neuf heures ; ainsi je crois à votre nouvelle. » Au lieu de former de nouveaux régimens

ou de demander qu'on lui envoyât des troupes d'Angleterre, il fit partir quatre bataillons pour renforcer l'armée royale d'Écosse, et les remplaça par des compagnies ajoutées aux régimens déjà sur pied, et en encourageant les associations volontaires pour la défense du pays, sans augmenter les dépenses publiques, l'influence de la couronne et ses propres émolumens. La loyauté étoit la base de son administration; il ne chercha point à se faire des partisans par des concessions de droits de réversion. Les subsides qu'il demanda étant très-modérés, on les leva aisément, et ils furent ménagés avec tant d'économie qu'il en resta quelques sommes qu'on appliqua à l'amélioration du port de Corke. La prudence et la sagesse de Chesterfield firent régner une profonde tranquillité en Irlande; personne n'y prit le parti du Prétendant, tandis qu'en Écosse des milliers d'habitans se rangèrent sous ses bannières et menacèrent la nation de rétablir sur le trône une race de rois catholiques. La faveur qu'on avoit faite à l'Irlande en lui donnant un tel gouverneur avoit été arrachée au cabinet

anglais par la nécessité des circonstances, et fut révoquée aussitôt que cette nécessité ne fut plus urgente. Neuf jours après la déroute totale des rebelles à la bataille de Culloden, qui se livra le 16 avril 1746, Stanhope, qui s'étoit fait chérir, partit de l'Irlande. La nation, dont il fut vivement regretté, pour lui témoigner sa reconnoissance, plaça son buste dans le château de Dublin, et acquitta des fonds publics la dépense qu'occasionna l'érection de ce monument.

Sous l'administration de Chesterfield les disputes d'intérêt entre les Anglais et les Irlandais parurent assoupies; mais elles se ranimèrent bientôt plus fortement que jamais. Après le primat Boulter et le primat Hoadley, George Stone fut promu à cette dignité du siége de Derry. En 1747, il se déclara chef du parti anglais. Ce prélat, sans égard pour sa dignité, ne s'occupant que de politique, sacrifioit la religion et la morale au désir de se faire des partisans et des créatures. On dit que pour s'attacher encore plus ceux dont il jugeoit avoir besoin, outre les plaisirs de la table qu'il leur procuroit en abondance, il

alloit même jusqu'à leur présenter des femmes disposées à satisfaire leurs désirs. Il étoit dangereux de placer un tel homme à la tête de l'église, et de le faire servir d'instrument dans les intrigues qui se tramoient. La violence des partis mit en évidence les vices de ce prélat. Ses ennemis faisant allusion à un vice honteux, et dont on l'accusa, donnèrent pour toste : « puisse l'importation des Ganymèdes cesser bientôt en Irlande! » Il avoit pour principal antagoniste, en qualité de chef des patriotes irlandais, Henry Boyle, orateur de la Chambre des communes, créé ensuite comte de Shannon. Il fut fortement secondé par un individu dont l'origine étoit obscure, mais qui par son activité, ses talens, son intrépidité et sa persévérance, sut fixer l'estime générale de ses concitoyens.

Des innovations dans les chartes des villes municipales sous le règne de Charles II, avoient ôté à la commune de Dublin le droit de choisir ses magistrats; on l'avoit conféré au bureau des alderman, avec cette clause: que leur choix, à chaque élection, seroit soumis à l'approbation du gouverneur en

chef et du conseil privé. Charles Lucas, apothicaire, zélé pour le maintien des droits de ses concitoyens, qui l'avoient admis dans le conseil de la commune, ne pouvant s'opposer à une loi positive, découvrit par une recherche laborieuse, dans les chartes et autres registres, qu'on avoit fait déjà différentes usurpations sur les priviléges des habitans, usurpations que les lois n'avoient point sanctionnées. Il publia ses découvertes en 1747, et les appuya d'observations convenables qui excitèrent de furieuses contestations entre les communes et les alderman. Les citoyens ne retirèrent aucun avantage de cette querelle, mais elle servit à exciter dans la nation un esprit de recherche et d'opposition aux efforts de ceux qui cherchoient à la dépouiller de ses droits politiques. Les écrits de Lucas en faveur des prétentions du peuple et de celles de l'Irlande comme royaume séparé, le mémoire qu'il adressa au comte d'Harrington, lord-lieutenant, donnèrent enfin une telle alarme aux partisans de l'administration, qu'ils prirent la résolution de l'écraser sous le poids de l'autorité. On employa à ce des-

sein le crédit de la Cour, et ce fut avec un tel succès qu'en octobre 1749 la Chambre des communes déclara Lucas ennemi de son pays, et par d'humbles adresses au vice-roi demanda que le coupable fût poursuivi par le procureur-général, et qu'on publiât une proclamation pour qu'on se saisît de sa personne. Lucas ne pouvant faire tête à l'orage, se retira en exil. Il revint quelques années après d'une manière très-honorable, ayant été élu représentant du parlement pour la ville de Dublin, place dont il avoit été écarté jusqu'alors par les intrigues des ministres.

Malgré qu'il eût succombé dans cette occasion, le parti populaire se renforçoit. Sous la vice-royauté du comte d'Harrington, qui succéda à Chesterfield en 1746, il s'éleva une question sur la disposition du revenu national dans un cas particulier; mais elle resta indécise jusqu'à la seconde administration du duc Dorset, qui remplaça Harrington en 1751. Avant cette affaire on en termina une autre d'une importance majeure, en punissant dans l'administration un de ces crimes que l'influence du parti ministériel avoit tou-

jours mis à l'abri de toute recherche. Arthur Jones Nevil, membre du comté de Wexford, inspecteur et ingénieur général, fut, au mois de mars 1752, d'après un examen d'un comité de la Chambre des communes, trouvé coupable d'avoir prodigué scandaleusement les fonds publics dans un contrat passé pour la construction et la réparation des barraques. La Chambre des communes lui enjoignit de remplir les conditions de son contrat sans aucune charge additionnelle pour le public. Enfin au mois de novembre de l'année suivante, il fut chassé de la Chambre d'après un rapport du comité qu'il n'avoit point obéi à l'acte qui lui avoit été signifié.

CHAPITRE XXXVII.

Dette nationale de l'Irlande. — Débats sur le consentement préalable. — Mémoire de Kildare. — Changement d'administration. — Transactions du parlement. — Pauvreté nationale et remèdes insuffisans. — Violence de la populace. — Menace d'une invasion de la part des Français. — Descente de Thurot. — Les enfans blancs (*wite-boys*). — Les cœurs de chêne (*hearts of oak*). — Transactions du parlement. — Bill de huit ans. — Nouveau système d'administration. — Nouveaux papiers. — Parlement. — Refus d'un bill pour lever de l'argent. — Seconde session du parlement de huit ans, etc. — Mort de Lucas. — Cœurs d'acier. — Emigration en Amérique.

Le crédit illimité accordé au gouvernement par la Chambre des communes en 1715 étoit la principale cause de la dette nationale; ce n'étoit d'abord qu'un secours donné pour étouffer la révolte excitée dans le nord de l'Angleterre. De seize mille livres sterling la dette, dans l'espace de dix-huit ans, monta à la somme de trois cent soixante-onze mille livres

livres sterling, malheureux effets de la misère à laquelle la nation se trouvoit réduite! Quelques années après on voulut employer les fonds publics à l'acquit de cette dette. Les manufactures de toile étoient devenues très-florissantes, et le pays n'éprouvoit plus la même pénurie dans ses finances. Ce fut alors que les deux factions, les patriotes et les courtisans essayèrent leurs forces dans les débats du parlement.

Par un acte qui équivaloit à un bill d'argent perpétuel, sous le règne de Charles II, on avoit assuré à la couronne un revenu héréditaire. Ce fonds se trouva plus que suffisant pour les dépenses du gouvernement jusqu'après l'époque de la révolution, et la Chambre des communes accorda ensuite un nouveau subside. En 1749, une somme de deux cent vingt mille livres sterling demeuroit dans le trésor, après l'acquit de toutes les dépenses de l'administration. Par un acte on appliqua au paiement de la dette nationale cent vingt-huit mille cinq cents livres sterling. Alors s'éleva la question de savoir si le droit de disposer de ce surplus appartenoit

au roi ou à la Chambre des communes. S'il n'étoit que le produit du revenu héréditaire, le roi seul pouvoit en déterminer l'application. Mais la somme en question provenoit en partie du droit héréditaire et en partie des droits additionnels.

Cependant les juges et les conseillers du roi assurèrent Sa Majesté que son consentement préalable étoit nécessaire pour la disposition de cet argent. En conséquence, en 1751, on décréta que les cent vingt mille livres sterling de la dette nationale seroient acquittées sur le surplus de deux cent quarante-huit mille livres sterling qui se trouvoient dans le trésor public; le duc Dorset, lord-lieutenant, informa la Chambre des communes, dans un discours prononcé sur le trône, que Sa Majesté consentoit gracieusement à cette disposition et la recommandoit à leur examen le plus attentif. Dans le bill envoyé en Angleterre le mot *consentement* avoit été omis par la Chambre des communes, mais il fut rétabli par le Cabinet anglais, et après ce changement le bill renvoyé passa au parlement d'Irlande sans difficulté. En 1753,

les patriotes étoient mieux préparés à l'opposition. Il s'agissoit d'appliquer à des usages nationaux une partie considérable de la somme de trois cent seize mille livres sterling qui n'avoit aucune destination. On proposa de l'employer particulièrement à l'acquit du reste de la dette publique. Un bill ayant la même omission que le premier, fut envoyé avec le même amendement; alors la Chambre des communes le rejeta à la majorité de cinq voix. De cet argent on en prit soixante-dix-sept mille cinq cents livres sterling pour éteindre la dette nationale; le reste fut retiré du trésor, en vertu d'une lettre du roi. Ainsi l'Irlande perdit les avantages que cette somme mise en circulation et employée à des travaux publics lui auroit procurés. La Chambre des communes auroit pu éviter ce débat en insérant le mot *assentiment* au lieu de celui de *consentement;* mais un parti aristocratique visoit à devenir puissant en s'opposant à la Cour; et il eut l'adresse de faire servir d'instrument à son ambition le peuple, qui en fut la dupe.

Ce n'étoit pas assez de mécontenter la

nation en exportant ainsi les fonds du trésor public, on déplaça le plus grand nombre de ceux qui avoient des emplois dans le gouvernement et qui étoient connus pour favoriser la cause du peuple. Le primat et le lord-lieutenant donnèrent à cette mesure la plus grande extension. Les patriotes ou ceux qui étoient du parti de l'opposition furent représentés au roi et au ministère anglais comme des jacobites et des papistes qui vouloient expulser Sa Majesté du trône. Fitz-Gerald, comte de Kildare, pour arrêter cette intrigue, présenta, comme le plus ancien pair du royaume, de sa propre main un mémoire au roi. Il exposoit qu'on avoit soumis à Sa Majesté plusieurs remontrances qui vraisemblablement ne lui étoient point parvenues puisqu'elles étoient demeurées sans effet. Il disoit que plusieurs milliers de fidèles sujets l'avoient chargé d'être leur représentant auprès du trône; que tout annonçoit le plus grand mécontentement dans le royaume d'Irlande; que ce n'étoit point une faction, mais la mauvaise conduite du ministère qui produisoit cette agitation dans les esprits. Il ajoutoit

qu'on souffroit impatiemment l'autorité dont le primat et lord George Sackville vouloient seuls être dépositaires, et que ce duumvirat étoit autant redouté en Irlande que celui de Strafford et de Laud l'avoit été en Angleterre. Cette démarche de Fitz-Gerald déplut extrêmement aux ministres; ils affectèrent de la regarder comme un acte de folie; mais il paroît qu'elle produisit quelque impression sur le roi. La populace de Dublin, terrible dans ses mouvemens, alarma le vice-roi, qui craignit pour sa sûreté. Il se retira du royaume ou plutôt il s'enfuit, protégé par ses gardes, tandis qu'un de ses partisans, qui fut récompensé ensuite d'une pension, amusoit le peuple en le faisant boire.

Sous l'administration du marquis de Hartington créé dans la suite duc de Devonshire, et qui succéda au lord-lieutenant en 1755, il se fit une révolution dans le système du gouvernement d'Irlande. Un ordre du roi éloigna du conseil privé le primat Stone. Boyle, principal chef de l'opposition, fut créé comte de Shannon, avec une pension de deux mille livres sterling par an, et remplacé dans les

fonctions d'orateur par John Ponsomby, fils du comte de Besboroug. Plusieurs autres de la faction des patriotes obtinrent des emplois lucratifs. On réintégra avec honneur partie de ceux qu'on avoit déplacés. Lorsqu'en 1756 le vice-roi fut de retour en Angleterre, les comtes de Kildàre et de Besborough furent constitués lords-juges avec le lord chancelier Jocelyn. Les membres qui avoient la prépondérance dans la Chambre des communes, reconnurent qu'ils ne pouvoient plus disposer à leur gré du surplus des fonds qui se trouvoient dans le trésor. Afin qu'il n'en existât point à l'avenir, ils diminuèrent le revenu héréditaire et employèrent l'argent de la nation ostensiblement à des usages publics, mais réellement à leur propre avantage. On connoissoit tellement ce manège, que ceux qui étoient délégués pour faire ces donations particulières furent nommés par dérision le comité des grippe-deniers. Dans ce débat perpétuel du parti patriotique ou plutôt aristocratique contre la Cour, il parut de temps en temps des hommes indépendans de toute faction qui, du moins dans leurs premières

tentatives, attirèrent l'attention vers l'intérêt national. Les grands propriétaires des bourgs devinrent quelquefois, sans le vouloir, des instrumens qui servirent à diminuer l'influence qu'ils cherchoient en même temps à s'approprier; lorsque l'un d'eux étoit mécontent, il portoit au parlement un orateur habile pour soutenir le parti de l'opposition. Le gouvernement du royaume étoit principalement dirigé par des intérêts domestiques. Comme le vice-roi ne résidoit que pendant un seul hiver dans l'espace de deux ans, les rênes de l'administration, dans l'absence du gouverneur, étoient confiées à trois lords-juges dont l'un étoit toujours un anglais. On choisissoit les deux autres parmi les grands propriétaires des bourgs qui marchandoient pour obtenir une majorité dans la Chambre en faveur des mesures que le gouvernement désiroit de prendre. Ces personnages de distinction, qu'on peut nommer des entrepreneurs, s'arrangeoient de manière qu'une partie des faveurs que le roi accordoit restoit à leur disposition; ainsi ils avoient toujours dans leur dépendance ceux qui leur étoient attachés,

et toute l'influence de la couronne étoit réellement en leur pouvoir.

En 1756 on vit combien peu ils étoient disposés à perdre de cette influence. On s'occupoit alors des articles d'un bill pour assurer la liberté du parlement; on vouloit déclarer vacans les siéges des membres de la Chambre des communes qui accepteroient des places à la nomination du roi. On en renvoya la rédaction au comité; mais après quelques séances une majorité de quatre-vingt-cinq voix contre cinquante-neuf fit rejeter le projet. L'esprit patriotique se montra mieux dans une autre question. Sur le rapport d'un comité nommé pour l'examen des comptes publics, on vota des résolutions contre les pensions accordées sur l'établissement civil, le montant excédoit quarante-quatre mille livres sterling par an, une grande partie étoit donnée à des personnes qui ne résidoient pas en Irlande. Suivant une autre délibération, les membres des communes avec l'orateur se présentèrent au lord-lieutenant, le duc de Bedford, avec une requête par laquelle ils le prioient de mettre les résolutions de la

Chambre sous les yeux de Sa Majesté. Le duc leur répondit que ces résolutions étoient d'une telle importance qu'il ne pouvoit décider sur-le-champ s'il devoit les transmettre au roi. Le parti populaire demanda un ajournement et par conséquent la suspension de toute affaire publique jusqu'à ce que le vice-roi eût fait une réponse satisfaisante. Après un violent débat le parti patriote l'emporta de vingt-une voix sur celui des courtisans. Quant à la décision de cette question, si le peuple d'Irlande seroit privé du droit de transmettre par l'organe du parlement ses griefs au trône, le lord-lieutenant, par un message, informa la Chambre que ses résolutions seroient envoyées immédiatement au roi. Satisfaits de cette concession, les membres votèrent unanimement un bill de secours et procédèrent à d'autres affaires; mais malheureusement pour le royaume, les résolutions concernant les pensions n'eurent pas de suite.

L'augmentation dans le revenu fournissoit des fonds pour l'extinction de la dette publique; il étoit autant l'effet de l'accroissement

des richesses nationales, que de l'extravagance de la nation. L'importation des objets de luxe accrut en proportion le produit des douanes. En 1754, ce goût décidé pour les marchandises de l'étranger augmenta encore, et le revenu excéda de deux cent huit mille livres sterling celui de 1748, déjà bien au-dessus du revenu des années précédentes. Cette apparence de richesses cachoit la pauvreté réelle du royaume ; et quand le trésor se trouvoit rempli, le crédit languissoit. Trois banques principales faillirent. Le parlement se donna beaucoup de peine pour prendre une exacte connoissance de leurs affaires, et pour venir au secours des créanciers. Dans les trois années suivantes, jusqu'à 1757, le revenu éprouva quelque diminution. A cette époque on n'encourageoit point l'agriculture, et la famine affligea l'Irlande, particulièrement la province d'Ulster. Un des premiers effets de l'administration du duc de Bedfort fut d'obtenir une lettre du roi qui mettoit à sa disposition une somme de vingt mille livres sterling pour secourir les classes indigentes. Les sommes que le parlement accor-

doit pour la confection des canaux, les travaux des ports et les autres ouvrages publics étoient absolument nécessaires. Les individus et même les compagnies n'avoient point de fonds pour des entreprises particulières ; on ne pouvoit pas d'ailleurs en espérer un bénéfice suffisant pour rembourser les dépenses qu'elles auroient occasionnées. Si l'emploi des fonds avoit répondu à sa destination, il en eût résulté un grand avantage pour le public, et une grande circulation des espèces. Cependant on n'abusa pas également de tous les dons que fit le gouvernement. Le parlement avoit voté dans deux sessions, la première vingt mille livres sterling, et la seconde dix mille livres sterling pour des bâtimens au collége de Dublin ; cette somme y fut exactement employée : aussi cet établissement public devint un beau monument, et concourut à embellir la capitale.

Le gouvernement anglais et même le parlement d'Irlande continuèrent d'avoir une fausse idée de la richesse du royaume, quoique le revenu fût beaucoup diminué. Le surplus qui s'étoit trouvé dans les coffres du roi à

certaines époques par un accroissement temporaire des droits, entretint cette erreur. Les dons du parlement excédoient les facultés de la nation. Le gouvernement augmenta les dépenses pour le militaire, et les pensions sur les fonds de l'établissement civil. Une nouvelle dette nationale s'éleva avec rapidité, et fut l'origine des actions de la banque d'Irlande. En 1759, on ouvrit un crédit de quatre cent cinquante mille livres sterling. Les fonds qu'on tira de la banque par ces emprunts épuisèrent bientôt tout le comptant dans un pays si pauvre. Les trois principaux banquiers de Dublin cessèrent leurs paiemens. On ne trouva plus à escompter le papier, et toutes les affaires furent arrêtées. Pour empêcher la chute totale du crédit de l'Etat et de celui des particuliers, la Chambre des communes, en 1760, se porta caution pour cinquante mille livres sterling en faveur de chacune des banques alors existantes à Dublin, et cet engagement devoit durer jusqu'au premier mai 1762. On ordonna que les billets des banquiers fussent reçus comme comptant par les souscripteurs à l'emprunt et dans tous les

paiemens faits au trésor. Une loi, publiée en 1758, contribua essentiellement à sauver le pays d'une ruine entière. Pour encourager l'agriculture, on avoit accordé des gratifications pour tous les transports de bled et de farine qui se feroient par terre à la capitale. Le vrai motif de cette loi, qui fut ensuite amendée, fut d'établir, pour ainsi dire, le marché de Dublin à la porte du fermier, en payant le transport aux frais du public. Quelques années après, la dépense monta à environ soixante-dix mille livres sterling par an.

Quelques hommes artificieux firent servir à leur projet le mécontentement public, dont la véritable source étoit la pauvreté nationale. John Ponsonby, orateur des communes en décembre 1759, présenta au lord-lieutenant une adresse par laquelle trois cents catholiques de Dublin de la classe mercantile exprimoient leur loyauté. Le duc de Bedford fit une réponse très-gracieuse qui paroissoit annoncer que les catholiques seroient admis de nouveau à tous les priviléges de la constitution politique. D'après cet encouragement, des adresses

se succédèrent au château de la part des Irlandais qui professoient le culte romain dans les autres parties du royaume. Des hommes opposés à un changement dans la législation en faveur des catholiques, et qui, même avant la réponse du lord-lieutenant, soupçonnoient que les ministres avoient formé en même temps le projet de réunir l'Irlande et l'Angleterre, résolurent d'en empêcher l'exécution. Des bruits semés adroitement enflammèrent le peuple, et lui firent croire que l'Irlande alloit être privée de son parlement. Une nombreuse populace força les portes de la Chambre des lords ; on plaça une vieille femme sur le trône. Les mutins cherchèrent, mais en vain, le lieu où étoient les journaux, qu'ils vouloient brûler. Ils forcèrent les membres de l'une et l'autre Chambre qu'ils purent rencontrer à jurer qu'ils ne consentiroient jamais à cette union, et qu'ils ne voteroient jamais contre les intérêts de la nation. Les voitures de quelques personnes suspectes furent mises en pièces, et les chevaux tués. On dressa une potence pour pendre un de ceux qu'on soupçonnoit le plus ; mais ils échap-

pèrent heureusement à la fureur du peuple. La garnison prit les armes pour en imposer aux révoltés, qui d'eux-mêmes se dispersèrent vers le soir. Le lendemain on vota dans les deux Chambres des remercîmens au gouverneur, dont la prudence avoit arrêté les suites de ce mouvement: on nomma aussi un comité chargé d'en découvrir les instigateurs et les chefs, et de les juger selon la rigueur des lois. Comme la réponse gracieuse du vice-roi à l'adresse des catholiques de Dublin fut postérieure à cette émeute, il n'eut pas besoin de se justifier à ce sujet et de les assurer qu'il n'avoit point de part à des troubles suscités par leurs ennemis.

Les déclarations de fidélité que les catholiques firent dans cette circonstance parurent très à propos, le royaume étoit menacé d'une invasion formidable de la part des Français. En 1755, la guèrre avoit éclaté entre la France et la Grande-Bretagne; elle avoit pour cause des querelles entre les colonies françaises et celles qui appartenoient aux Anglais dans le nord de l'Amérique. D'après le plan d'atta-

que, trois escadres devoient combiner leurs opérations. La plus petite, partant de Dunkerque, sous les ordres de Thurot, devoit causer une diversion en répandant la terreur sur les côtes septentrionales. Une escadre plus considérable, ayant pour chef Delaclue, mit à la voile de Toulon, et une grande flotte commandée par Conflans sortit du port de Brest. Delaclue dont les forces consistoient en douze vaisseaux de ligne et trois frégates, fut battu par l'amiral Boscawen, au mois d'août, près des côtes de Portugal; il perdit quatre vaisseaux dans ce combat. La flotte de Brest, forte de vingt-un vaisseaux de ligne et de quatre frégates, fut tout-à-fait désemparée après une bataille contre celle de l'amiral sir Edouard Hawke, en novembre, près de la côte de Bretagne. Les horreurs d'une tempête au milieu des rochers et des bas-fonds se réunirent à tout ce que peut avoir d'affreux un combat naval aussi long que furieux. La petite escadre de Thurot arriva seule aux côtes d'Irlande, mais en mauvais état, et ne pouvant se flatter d'aucun succès.

Thurot étoit entreprenant et brave, habile

à

à éluder la poursuite de l'ennemi. Il s'étoit rendu formidable aux commerçans de la Grande-Bretagne, comme capitaine de corsaire. Le gouvernement français, pour récompenser son mérite, l'avoit élevé au grade de chef d'escadre. Bloqué dans le port de Dunkerque en octobre 1759, il trouva le moyen de sortir, et fut poursuivi par l'escadre du commodore Boys qui l'avoit tenu enfermé. Celui-ci ne put le poursuivre, faute de vivres, et fut obligé de relâcher en Ecosse pour se ravitailler. Thurot se rendit à Gottenbourg en Suède, et de là à Bergen en Norwège. A la fin de janvier suivant il se montra sur la côte septentrionale de l'Irlande, mais le mauvais temps l'empêcha de faire une descente près de Derry, et sa flotte fut réduite à trois vaisseaux, les deux autres ayant été dispersés. Comme la famine étoit à bord, les officiers pressèrent le chef d'escadre de retourner en France, mais il déclara qu'il vouloit auparavant tenter quelque entreprise. S'étant procuré des rafraichissemens dans une des îles Hébrides, nommée Ila, il débarqua avec six cents hommes à Carrickfergus le 21 février.

Le lieutenant colonel Jennings se hâta de faire passer à Belfast un corps de prisonniers français enfermé à Carrickfergus. Avec quatre compagnies nouvellement levées, il défendit l'entrée de la ville, qui n'étoit pas fortifiée. Manquant de munitions, Jennings se retira dans le château. La conduite d'un Français dans cette attaque fait beaucoup d'honneur à sa nation : un des soldats de Thurot ayant vu un enfant qui couroit dans les rues en jouant au milieu du feu de la mousqueterie, le prit dans ses bras et l'ayant mis dans un lieu de sûreté il revint joindre ses camarades. Les troupes irlandaises, privées de moyens de défense, repoussèrent l'ennemi avec des pierres et des bâtons, même après que les portes eurent été forcées; mais le château déjà ruiné ne pouvoit tenir, et il fallut capituler. Les Français accordèrent sûreté à la ville, au château et à la garnison, à condition qu'on approvisionneroit leurs vaisseaux. Ils demandèrent aussi qu'un nombre de prisonniers français égal à celui de la garnison fut renvoyé en France. Dans cette affaire les Irlandais ne perdirent que trois hommes; les

Français eurent près de trois cents soldats tués. Quatre officiers furent au nombre des morts; parmi les blessés on compta le brigadier général Clobert.

Informé de la défaite de Conflans et de l'approche des troupes ennemies avec quelques milliers de paysans qui accouroient pour défendre Belfast, Thurot rembarqua ses troupes avec précipitation le 26 février. Les vents contraires l'ayant empêché de cingler au Nord de l'Irlande à travers l'Océan, il entreprit malheureusement de retourner en France par le canal d'Irlande. Sa flotte composée de trois frégates, dont la plus grande portoit quarante canons, fut rencontrée le vingt-huit près de l'île de Man par trois frégates anglaises, inférieures en équipages et en artillerie, mais supérieures par la construction et par la manœuvre. Elles étoient commandées par le commodore Elliot, qui avoit mis à la voile du port de Kinsale pour arrêter l'escadre française. Après un combat furieux qui dura une heure et demie, les trois vaisseaux français furent pris et amenés dans la baie de Ramsay, à l'île de Man. Thurot

périt dans ce combat. Sa générosité, son humanité, vertus qui distinguent le héros d'avec le sauvage féroce, lui méritèrent les regrets de ses ennemis. Les Anglais eurent quarante hommes tués ou blessés; la perte des Français monta à plus de trois cents. La destruction d'une flotte, la seule qui avoit depuis long-temps débarqué des troupes ennemies sur les rivages d'Irlande, causa beaucoup de joie. La Chambre des communes vota des remercîmens au colonel Jennings; elle donna des éloges au zèle des habitans des comtés d'Antrim, Armagh, Down, et de la ville de Derry. Les citoyens de Cork présentèrent des lettres de bourgeoisie dans des boîtes d'argent au commodore Elliot et aux deux capitaines qui commandoient sous lui, Cléments et Logie.

A ces alarmes causées par les ennemis du dehors succédèrent, deux ans après, des troubles domestiques. La détresse où se trouvoit la partie du Sud par la ruine des manufactures de laine, s'étoit accrue à un point insupportable par le défaut d'agriculture. Le prix du bétail, du beurre, et des

autres productions des pâturages, étoit considérablement augmenté. Une maladie pendant plus de vingt ans avoit affecté les bêtes à cornes et en avoit diminué l'espèce. Cette épidémie, du Holstein s'étoit propagée en Allemagne et en Angleterre. L'exemption des dîmes accordée aux prairies avoit engagé plusieurs propriétaires à convertir les terres labourables en prés. On renvoya un grand nombre de laboureurs, qui se trouvèrent sans ressources. Ceux qui demeurèrent dans leurs fermes, ou qui purent se procurer quelque petit espace de terrein labourable, n'eurent pas les moyens de payer le prix de leurs baux, qui étoit exorbitant, même en travaillant beaucoup; leur salaire étoit trop modique pour acquitter les charges dont ils se trouvoient grevés. La misère de ces pauvres paysans s'augmenta encore, lorsque par des enclos ils se virent privés du droit de conduire leurs bestiaux dans les prés communs dont ils jouissoient auparavant. Plusieurs de ces malheureux, se rassemblant la nuit, déchargèrent leur fureur sur les objets que l'ignorance leur faisoit regarder comme les

causes de leur misère. Ils abattirent les clôtures des pâturages communs, ce qui les fit nommer *niveleurs*, et s'avisèrent de couper les jarrêts aux bestiaux. Ils en vinrent ensuite à exercer des cruautés sur les préposés dont l'office étoit odieux, tels que les appréciateurs et les directeurs de dîmes. Les paysans ont toujours eu la fausse opinion que cette imposition étoit leur charge la plus pesante. Cependant chaque propriétaire de domaines, lorsqu'il afferme une terre, sait qu'elle est aussi bien sujette à la dîme qu'à la rente qui lui est due par le tenancier, et que s'il n'en tient pas compte au fermier, le marché est injuste. Lorsque les paysans qui commettoient les excès dont nous venons de parler se réunissoient en troupes, ils prêtoient serment entre eux, et portoient par dessus leurs habits en manière d'uniforme une souquenille blanche; ce costume leur fit donner le nom d'*enfans blancs* (white boys).

Les cruautés qu'ils exercèrent font frémir. Ils plaçoient des hommes presque nus sur des chevaux dont les selles étoient garnies de peaux de hérissons. Les forçant à galopper

dans cette position, ils leur faisoient endurer les plus vives douleurs. Quelquefois ils enterroient jusqu'au cou des malheureux avec des fagots d'épines qu'ils pressoient autour de leurs corps. Ces atrocités, qui ne se commettoient que la nuit, répandirent partout la terreur. On soupçonna que les mutins ne se livroient à ces excès que d'après un plan de conjuration des papistes pour renverser le gouvernement en Irlande et massacrer tous les protestans. On alla même jusqu'à accuser la Cour de France et celle d'Espagne, alors en guerre avec les Anglais, d'animer ces factieux. Sans doute si de pareilles atrocités n'eussent été réprimées, elles auroient pu servir les vues de ces hommes artificieux prêts à tirer parti de tout; mais on fit marcher les troupes royales contre les séditieux, dont un grand nombre fut exécuté. Plusieurs auroient été condamnés comme ayant participé à ces atrocités, si les juges n'avoient été scrupuleux dans l'examen des preuves. Sir Edouard Aston, lord-juge des plaidoyers communs, se comporta avec tant de sagesse et d'impartialité à Clonmel, où il jugea beaucoup d'ac-

cusés par commission spéciale, qu'à son retour il trouva la route bordée des deux côtés par une foule de personnes des deux sexes, qui adressoient pour lui des vœux au ciel en reconnoisance de son humanité et de sa justice. Il est malheureux que le parlement, dans ces circonstances, ait rejeté la motion de faire un rapport sur les causes de ces mouvemens. On auroit pu arrêter ces désordres, qui se renouvelèrent souvent, et ne furent entièrement réprimés que par l'établissement des compagnies de volontaires qu'on organisa en Irlande quelques années après.

L'insurrection qui éclata dans le pays d'Ulster ne présentoit pas les mêmes caractères. Les insurgens étoient principalement des protestans qu'on ne pouvoit soupçonner d'être ennemis de la couronne. Toute personne tenant une maison étoit obligée de fournir le travail d'un homme et d'un cheval, si elle en avoit un, pendant six jours, pour la confection et la réparation des chemins. Les paysans se plaignirent que par une injuste répartition, le fardeau pesoit principalement sur les pauvres, et que l'on entre-

prenoit plusieurs chemins pour l'utilité des particuliers et non pour celle du public. Ils étoient bien déterminés à s'y refuser aussitôt que le nombre des opposans seroit assez considérable. Enfin les habitans d'une paroisse de la province d'Armagh se révoltèrent les premiers. Leur exemple fut suivi par tous ceux qui résidoient dans le même pays, et bientôt les comtés de Tyrone, de Derry, et de Fermanagh offrirent le spectacle d'une semblable insurrection. Ces rebelles avoient pris le nom de *cœurs de chêne*. Ils portoient à leurs chapeaux des branches de chêne, ne s'assembloient que pendant le jour et marchoient en grandes troupes. Tous ceux qu'ils rencontroient sur leur chemin étoient obligés de faire serment de fidélité au roi et aux cœurs de chêne. Ces révoltés ne se permettoient ni meurtres ni pillage. On ne pouvoit leur reprocher que de petites violences à l'égard des personnes. Ils ne se bornèrent pas à demander l'abolition de l'impôt qui causoit leur soulèvement. Ils contraignirent par serment les membres du clergé à n'exiger jamais les dîmes que suivant une certaine

proportion. Ils pousssèrent leur prétention jusqu'à la réduction des rentes, particulièrement celles des tourbières. Mais l'arrivée de plusieurs corps de troupes royales les dérouta dans leurs projets. Déjà dans le comté de Derry le capitaine Rankin, officier vétéran et magistrat, s'étoit posté avec quelques troupes à Castledawson. Ce courageux militaire, par une conduite aussi habile que ferme, étouffa la révolte sans effusion de sang, et dans l'espace de quelques semaines l'insurrection fut généralement appaisée. Trois ou quatre des séditieux périrent victimes. Les propriétés furent respectées. Dans la session du parlement qui suivit ces troubles, on en détruisit la cause par la révocation de l'ancien acte concernant les routes; une nouvelle loi fixa une cotisation par propriété territoriale au lieu d'un travail personnel.

La mort de George II, en 1760, amena la dissolution du parlement. En 1761, le comte d'Halifax, qui avoit succédé au duc de Bedfort, convoqua un nouveau parlement sous les auspices de George III. La Chambre des communes voulut, selon ses moyens, donner

quelque secours dans la guerre que l'Espagne réunie à la France avoit déclarée à l'Angleterre. Au commencement de 1762, elle vota un crédit de cinq cents mille livres sterling à un intérêt de cinq pour cent, et accorda un surplus pour une augmentation de troupes. Les membres votèrent aussi une adresse pour prier sa Majesté d'ajouter aux appointemens du lord-lieutenant seize mille livres sterling par an. La guerre contre la France et l'Espagne fut terminée à la fin de 1762. Cependant, d'après le système adopté par lequel on s'assuroit d'une majorité dans le parlement au moyen des places et des pensions, les dépenses du gouvernement d'Irlande s'accrurent à un tel point que les pensions, dans l'espace de quelques années, se montèrent à quatre-vingt mille livres sterling par an. Ce surcroit de dépenses pour obtenir une prépondérance nuisible aux intérêts de la nation, fournit aux patriotes un sujet de déclamation et des moyens pour opérer un changement dans la constitution politique. L'agent le plus actif dans ce parti fut le docteur Lucas; on a dit que par le crédit de ses amis il étoit retourné

de son exil, et avoit été choisi pour représentant de la capitale dans le nouveau parlement. La mort du primat Stone, en 1764, fut un grand sujet de joie pour les patriotes, qui éprouvoient beaucoup d'opposition de la part de ce prélat. Stone tâcha, jusqu'à la fin de sa vie, de faire prévaloir les intérêts de l'Angleterre dans le parlement d'Irlande, au grand préjudice de ceux du royaume.

Les parlemens d'Irlande qui, dans l'origine, n'avoient qu'un an de durée, s'étoient prolongés à un tel point qu'ils ne se terminoient qu'avec la vie du monarque, à moins que la prérogative royale n'en prononçât la dissolution. Les patriotes vouloient mettre le parlement d'Irlande sur le même pied que celui d'Angleterre. Celui-ci, de triennal qu'il étoit, avoit continué de tenir ses séances pendant sept ans, depuis un acte passé en 1716. Aussitôt la réunion du parlement, en octobre 1761, Lucas et d'autres membres disposèrent les articles d'un bill relatif à cet objet. La Chambre des communes parut d'abord adopter la proposition de le faire transmettre au roi, de manière à pouvoir se flatter

du succès ; mais ensuite elle rejeta le projet, à une majorité de cent huit voix contre quarante-trois. Le mécontentement public se manifesta hautement sans aucun tumulte ; on se borna à des résolutions publiées par les citoyens de Dublin. Les patriotes, malgré la grande majorité qui s'élevoit contre eux dans chaque question importante, persistèrent avec une obstination qui déconcerta les mesures des courtisans ; c'étoit toujours des motions pour des bills et des adresses. Quoique ces procédés n'eussent pas pour le moment un grand succès, ils fixèrent l'attention du peuple. Le comte de Northumberland remplaça Halifax en 1763 ; il eut pour successeur le comte d'Herford en 1765, après lord Weymouth, qui n'avoit été vice-roi que de nom, car il ne visita pas le royaume. Lord vicomte Townshend succéda à Herford en 1767. A cette époque un nouveau système d'abord très-populaire parut se développer dans le gouvernement, en établissant la loi désirée. En 1768, le gouverneur en chef et le conseil privé appuyèrent les articles du bill qui fixoit à sept ans la durée du parlement;

ils pensoient que le bill seroit rejeté en Angleterre. Le conseil privé de la Grande-Bretagne le renvoya avec un changement qui prolongeoit la durée du parlement jusqu'à huit ans au lieu de sept. On présumoit que l'amendement le feroit rejeter en Irlande, mais on n'y fit pas attention. Le désir de plaire au peuple porta les deux Chambres à donner leur consentement. Lorsque le vice-roi vint prononcer la sanction royale, la populace traîna son carrosse depuis son palais jusqu'au parlement, et une joie universelle éclata dans tout le royaume.

Lord Townshend joignoit à l'humeur d'un convive agréable, qualité dont les Irlandais font grand cas, beaucoup de fermeté et d'activité. On avoit reconnu dans ses talens et son caractère un homme propre à organiser un nouveau système d'administration. Jusqu'alors les vice-rois se contentoient de faire un voyage en Irlande une fois en deux ans; le reste du temps ils abandonnoient l'autorité aux lords-juges. Mais à cette époque on enjoignit au vice-roi de résider et d'employer tous ses efforts pour abattre l'aristocratie ir-

landaise. Auparavant on pouvoit s'assurer d'une majorité dans le parlement, en formant une coalition de trois ou quatre seigneurs distingués qui, pour leurs services, avoient le droit d'accorder les faveurs et par conséquent exerçoient toute l'influence du gouvernement. Le gouverneur en chef s'appliqua principalement à dépouiller les grands de leur influence, pour se réserver le droit de disposer des places, des pensions; ses efforts eurent un succès marqué, sans être complet; mais la dépense fut excessive. Pour attirer les subalternes vers la Cour, comme vers la source des grâces, il fallut d'abondantes libéralités qu'on faisoit couler par une multitude de canaux. Ceux qui perdoient ainsi leur influence eurent l'art de persuader au peuple que c'étoit un malheur pour la nation. Les débats sur les questions politiques se multiplièrent chaque jour. Les gazettes furent remplies de vives discussions. On distinguoit parmi ces écrits le journal de l'homme libre publié depuis quelques années et rédigé par le docteur Lucas; le journal d'Hibernie un peu moins ancien et le mercure de Dublin

protégé par le gouvernement. Ces disputes politiques allèrent jusqu'à la licence, et nécessitèrent l'intervention du pouvoir législatif; la liberté de la presse a, depuis ce temps, toujours été soumise à des restrictions salutaires.

Le 17 octobre 1769 se fit l'ouverture du nouveau parlement, et ses premières séances furent marquées par une violente discussion entre le vice-roi et la Chambre des communes, au sujet du plan qui prolongeoit la durée du corps législatif jusqu'à huit ans. On présenta sur les finances un bill rédigé par le Cabinet anglais, notifié en Angleterre par le lord-lieutenant et le conseil privé d'Irlande; il étoit revêtu du grand sceau du roi. A la première lecture la Chambre des communes le rejeta, parce qu'elle n'avoit pas eu l'initiative; les patriotes se virent soutenus par quelques hommes du parti et d'autres pensionnaires qui s'étoient réservé le droit de s'opposer à la Cour dans les questions très-importantes. Le vice-roi, irrité de cette défaite, fit une protestation qu'il essaya vainement de faire insérer dans le journal de la Chambre des communes, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il obtint qu'elle fût

fût enregistrée dans le journal de la Chambre des pairs, dont cinq se déclarèrent contre son droit de protestation. La Chambre des communes bien déterminée à soutenir ses priviléges, fit brûler publiquement par la main du bourreau un nouveau journal intitulé: *Woodfall's advertiser*, dans lequel on s'étoit permis des réflexions sur sa conduite au sujet du bill des finances. Dans une autre question où il s'agissoit encore des priviléges de la Chambre des communes, la majorité des membres se déclara contre la Cour. Le parlement fut alors prorogé jusqu'au 26 décembre, après une session d'un peu plus de deux mois.

Lorsque le parlement s'assembla de nouveau, après un intervalle de quatorze mois, le 26 février 1771, on s'aperçut que le gouverneur en chef s'étoit assuré de la majorité pour le parti de la Cour. La Chambre des communes présenta une adresse pour remercier Sa Majesté d'avoir continué lord Townshend dans le gouvernement; John Ponsomby, l'orateur, résigna sa place. Il déclara que, dans la dernière session, le gouverneur en

chef s'étant permis de blâmer la Chambre des communes, il ne pouvoit présenter des remercîmens qui sembleroient impliquer l'abandon des priviléges dont elle jouissoit. Edmond Sexton Perry, qui de patriote étoit devenu courtisan, fut élu orateur à une majorité de quatre voix. Le parti de l'opposition soutint toujours sa cause par la force des argumens, dans cette session ainsi que dans la suivante; cette lutte causa plusieurs scissions dans la Chambre, mais les patriotes eurent toujours le dessous. Le docteur Lucas mourut en 1771. Il s'étoit montré incorruptible et ferme dans ses principes, et jusqu'au moment où toute opposition à l'influence de la Cour devint inutile. En 1772, lord Townshend après avoir assuré la prépondérance de l'Angleterre en Irlande, et appauvri par ce moyen le trésor de ce royaume, résigna la vice-royauté. Il eut pour successeur le comte d'Harcourt, homme d'un caractère différent, propre à servir les intentions du ministère anglais, et laissant à son secrétaire tout le travail de l'administration.

Sous le gouvernement du lord Townshend,

une partie du pays d'Ulster s'insurgea. Cette révolte, occasionnée par une cause locale, s'étendit moins, mais fut plus sanglante et de plus longue durée que celle des cœurs de chêne. Un domaine faisant partie des vastes possessions du marquis de Donegal absent, fut proposé, à l'expiration des baux, à ceux qui pourroient payer des sommes considérables. On dit que l'agent du marquis exigea dans cette circonstance des honoraires exorbitans. Plusieurs des anciens tenanciers se trouvèrent hors d'état de satisfaire à ces demandes. Ils ne purent aussi payer les rentes qu'exigèrent ceux qui prirent les baux en payant les droits, et furent dépossédés de leurs fermes, sans aucun moyen de subsistance. Réduits au désespoir, ils mutilèrent le bétail de ceux qui avoient pris possession de leurs terres; ils commirent d'autres excès, et pour exprimer combien ils étoient fermes dans leur résolution, ils prirent le nom de *cœurs d'acier.* Un des hommes de ce parti ayant été emprisonné à Belfast pour crime de félonie, quelques milliers de paysans qui n'avoient pris encore aucune part à l'insurrection, et qui

n'y participèrent plus ensuite, marchèrent à la ville avec les cœurs d'acier pour délivrer leur compagnon. Heureusement la garde, d'après les conseils d'un respectable médecin, rendit le prisonnier aux rebelles et empêcha ainsi l'effusion du sang que la résistance eût occasionnée.

L'association des cœurs d'acier se communiqua jusqu'aux pays voisins. Des paysans malheureux, quoiqu'ils ne fussent pas victimes de la même vexation, se joignirent à ces révoltés. Les troupes saisirent quelques-uns des mutins, qu'on jugea à Carrickfergus. Le jury les acquitta; alors le parlement publia en mars 1772 un acte qui ordonnoit que le jugement des rebelles se feroit dans un autre pays que celui où ils avoient commis des violences. En conséquence on en transféra quelques-uns à Dublin; une loi si inconstitutionnelle causa du mécontentement, et les prévenus furent absous. En décembre 1773, sous l'administration du comte d'Harcourt, l'acte fut révoqué. Comme on étoit convaincu des mauvais effets que produiroit une indulgence très-impolitique, comme on sentoit la néces-

sité de réprimer l'insurrection, les rebelles furent mis en jugement dans leurs pays respectifs et subirent leur condamnation. La révolte fut tout-à-fait étouffée, mais les suites en furent long-temps pernicieuses. Un grand nombre de Protestans émigrèrent du pays d'Ulster et passèrent en Amérique. Ils prirent bientôt les armes contre le gouvernement anglais, et par leur zèle et leur valeur ils contribuèrent puissamment à séparer de la Grande-Bretagne les colonies qui formèrent ensuite ce qu'on nomme les Etats-Unis.

CHAPITRE XXXVIII.

Coup-d'œil sur les affaires d'Angleterre. — Georges III. — Colonies anglaises du Nord de l'Amérique. — Guerre avec les Anglo-Américains. — Transactions du parlement. — Troupes transportées d'Irlande. — Détresse nationale. — Pétitions contre le commerce d'Irlande. — Indulgence pour les catholiques. — Pauvreté de la nation. — Résolutions pour la non-importation. — Volontaires. — Transaction du parlement. — Relâchement au sujet des restrictions commerciales. — Demandes d'une législation indépendante. — procédés du parlement. — Résolutions prises par les volontaires. — Actes de l'assemblée tenue à Dungannon. — Transactions du parlement. — Etat des affaires publiques. — Changement de mesures. — Révolution d'Irlande. — Dissention des patriotes. — Achèvement de la révolution.

L'avénement d'une nouvelle famille, la maison d'Hanovre, au trône d'Angleterre, et l'exclusion perpétuelle de la race des Stuart doivent être regardés comme les principales

causes de la prospérité de l'Angleterre, et de l'indépendance de l'Europe. La véritable liberté fut établie sur des bases solides; l'élection des membres du parlement se fit d'après le vœu des citoyens qui jouissoient de quelque propriété, et conséquemment plus intéressés que les autres à choisir des hommes de mérite pour représentans. Le changement de dynastie auroit encore été plus avantageux si les princes de la nouvelle race avoient eu plus d'habileté pour régner, et si leur affection pour le peuple anglais eût été plus vive. Georges premier qui monta sur le trône en 1714, attaché à l'électorat d'Hanovre comme à une propriété de sa famille, tournoit toutes ses vues vers le système politique de l'Allemagne. Dans ses rapports avec les Cours étrangères, il regardoit la richesse et le pouvoir de la Grande-Bretagne comme subordonnés aux intérêts de son électorat. Son fils Georges II qui lui succéda en 1727, élevé en Allemagne, non-seulement suivit le même plan, mais se montra encore plus en opposition avec ce qu'exigeoit la prospérité de son royaume. Les princes à qui il donnoit des subsides annuels

pour qu'ils protégeassent ses domaines en Allemagne en temps de guerre, se rangèrent du côté de ses ennemis lorsque ceux-ci demandèrent leur secours. Des prodigalités au dehors, des guerres mal dirigées, des dépenses pour acheter la majorité dans le parlement, augmentèrent considérablement la dette nationale. Elle avoit commencé sous le règne de Guillaume III, et monta alors à dix millions de livres sterling ; avant la mort de Georges premier, la dette alloit à cinquante millions, et à la mort de Georges II elle fut de cent millions.

En 1760, Georges III succéda à son grand-père Georges II. Il étoit fils de Frédéric, prince de Galles, mort en 1751. Né et élevé en Angleterre, ce monarque n'eut pas pour l'Hanovre la prédilection de ses prédécesseurs, prédilection impolitique, funeste même à cet électorat, puisqu'elle le rendoit l'objet des attaques des ennemis de la Grande-Bretagne. On s'aperçut bientôt de la préférence qu'il accordoit aux Torys sur les Whigs qui, depuis l'avénement de Georges premier, avoient eu

exclusivement l'administration du royaume, comme étant les soutiens des droits de la nation d'après lesquels cette famille fut placée sur le trône. Georges prit le sceptre à une époque où la Grande-Bretagne obtenoit de nombreux succès, aidée par les conseils du grand Guillaume Pitt, comte Chatham; il termina avec honneur la guerre que les Anglais avoient contre l'Espagne et la France, mais moins glorieusement que s'il eût employé les lumières du ministère précédent. Par le système que suivirent les favoris du prince qui formoient, à ce qu'on dit, un Cabinet intérieur et dirigeoient les ministres, le royaume d'Angleterre toucha au moment d'une ruine complète.

Au dix-septième siècle plusieurs colonies anglaises s'étoient établies sur les côtes orientales de l'immense péninsule au nord de l'Amérique. Ces établissemens avoient eu lieu en Virginie en 1610; dans le nouvel Hampshire en 1623; dans Massachusets bay en 1628; en Connecticut en 1635; dans la Caroline méridionale en 1669; et en Pensilva-

nie en 1682. Le découragement et surtout les vexations civiles ou religieuses avoient forcé une foule de mécontens d'abandonner les îles britanniques pour peupler les colonies. Elles formèrent une chaîne d'établissemens sur un espace de plus d'un millier de milles en longueur. En 1765, on y comptoit près de trois millions d'habitans. Ces divers Etats, gouvernés par des assemblées de représentans élus, avoient pour présidens des gouverneurs nommés par Sa Majesté. Ces corps représentatifs régloient les impositions de la même manière que le parlement en Irlande. Quant aux taxes extérieures, d'après le système des restrictions commerciales, dont on ne disputoit pas le droit, le parlement d'Angleterre les avoit fixées pour les colonies américaines dans une proportion modérée jusqu'en 1762. A cette époque les impôts s'accrurent d'une manière exorbitante. On fut assez impolitique pour défendre un commerce de contrebande qui se faisoit avec les colonies espagnoles; ce commerce procuroit de grandes richesses aux Anglo-Américains, et les suites en deve-

noient aussi très-avantageuses pour la Grande-Bretagne.

Le parlement fit ensuite adopter un plan de taxes pour l'intérieur. On voulut que les revenus des colonies fussent directement versés dans le trésor royal. En 1765, un acte établit l'usage du papier timbré, sans réfléchir que dans ces pays l'introduction d'un tel papier étoit presque impraticable. Les Américains ne reconnurent point une imposition qu'ils regardoient comme une violation de leurs priviléges. On détruisit les timbres lorsqu'ils furent débarqués. Les marchands prirent l'engagement solennel de ne plus importer de marchandises de la Grande-Bretagne qu'on n'eût révoqué l'acte dont on se plaignoit. Il fut annulé l'année suivante; mais la joie qu'on en ressentit fut de courte durée. On s'aperçut bientôt que le gouvernement anglais avoit formé le plan d'introduire des taxes par des moyens indirects. Les ministres avoient persuadé à la nation de consentir à ce système, la flattant de l'espoir absurde que le revenu des colonies américaines seroit d'autant à sa décharge. Les efforts qu'on fit pour établir

ces nouvelles impositions, bien loin d'atteindre le but qu'on sembloit se proposer, furent suivis d'événemens qui occasionnèrent une augmentation énorme dans les taxes, et le peuple anglais n'en fut que plus opprimé.

Les Américains résolurent de s'opposer dès le commencement à l'introduction de tout impôt décrété par une législature étrangère. Ils sentoient que les taxes une fois établies s'accroîtroient d'une manière exorbitante. Ils se réunirent donc pour empêcher la réception de toutes les marchandises sur lesquelles le parlement d'Angleterre avoit mis de nouveaux droits. En 1770 on révoqua les taxes sur les objets d'importation, excepté trois sous par livre sur le thé. Alors les discussions politiques, la hauteur des gouverneurs, les innovations survenues dans le pouvoir exécutif, avoient tellement échauffé les esprits que les Américains ne purent être satisfaits que par l'abolition totale de plusieurs actes du règne présent, actes qu'ils regardoient comme oppressifs et comme les préludes d'un système formé pour les dépouiller de leurs priviléges. En 1773, on en-

voya d'Angleterre une grande quantité de thé qu'on livra à des agens pour être vendus dans les ports de l'Amérique pour le compte de la compagnie des Indes orientales. On s'opposa généralement au débarquement de ces cargaisons, qui furent renvoyées en Angleterre, excepté à Charles-Town, où l'on transporta le thé dans des caves humides; il s'y gâta sans pouvoir être vendu. A Boston, des gens de la populace déguisés en sauvages Mohawk abordèrent le vaisseau arrivé de l'Inde, et jetèrent les balots de thé dans la mer. La résolution que prit le gouvernement anglais d'employer des mesures coercitives, la résistance opiniâtre à laquelle se déterminèrent les Américains produisirent une crise inévitable. La guerre civile éclata en 1775. Un congrès formé par les députés des treize Etats-Unis du nord de l'Amérique s'étoit réuni à Philadelphie, en 1774. Cette assemblée publia en 1776 une déclaration solennelle de l'indépendance de ces États; elle fut établie par le traité de paix conclu six années après.

Les débats survenus entre le gouvernement

anglais et les colonies eurent une grande influence sur les affaires d'Irlande; dans le cours de quelques années il s'opéra tranquillement une révolution dans le système politique de ce royaume. La nation, pressée d'un côté par l'indigence qui s'augmentoit chaque jour, de l'autre encouragée par la résistance des Américains, éleva la voix pour faire des remontrances. Les malheurs que le Cabinet de Londres éprouvoit avoient tellement abattu les esprits qu'on écouta avec douceur les plaintes des Irlandais; on les satisfit même sur plusieurs points importans. Malgré la prépondérance du parti ministériel dans la Chambre des communes d'Irlande, l'orateur, dans un discours adressé au lord-lieutenant à la barre de la Chambre des lords à la fin de 1773, déclara que déjà le peuple se livroit aux espérances les plus flatteuses. « Point de doute, disoit-il, qu'on n'abolisse les restrictions qui entravent le commerce et détruisent les manufactures de ce royaume; elles furent dictées par une fausse politique également nuisible et injurieuse à la Grande-Bretagne et à l'Irlande. Les Irlandais peuvent-ils voir

sans en être réellement affligés les puissances ennemies de l'Angleterre, ou du moins ses rivales maintenues dans la jouissance de ces mêmes droits dont l'Irlande est depuis long-temps dépouillée ? Enfin, ajoutoit-il, rien ne pourra justifier les représentans du peuple, s'ils le chargent de nouveaux fardeaux dans le cours de cette session, s'ils ne lui donnent l'espoir certain d'être au moins rétabli dans une partie de ses priviléges, s'il ne peut les recouvrer tous. » Malgré cet élan de patriotisme, la Chambre des communes avoit rejeté la proposition d'une taxe de deux schelings par livre sterling sur les biens des absens, contribution destinée à soulager la pauvreté causée par la disette de numéraire. C'étoit dans cette vue, et pour augmenter en même temps le revenu, que l'administration avoit appuyé cette proposition au lieu de s'y opposer.

En 1775, le ministère anglais supprima quelques articles des restrictions imposées au commerce de l'Irlande, il permit l'exportation d'un petit nombre d'articles des manufactures, mais jusqu'à une somme peu consi-

dérable. Il accorda des primes d'encouragement et annula certains droits sur les produits de la pêche. On alloua aussi cinq schelings par baril pour la graine de lin qui seroit importée. Au mois de novembre de la même année, le lord-lieutenant, par un message, demanda à la Chambre des communes de seconder l'intention de Sa Majesté, en faisant partir pour l'Amérique un corps de quatre mille hommes tirés de l'armée qui formoit l'établissement d'Irlande. Le roi promettoit que ces troupes, si la Chambre le désiroit, seroient remplacées par un nombre égal de soldats protestans tirés du dehors. Il assuroit de plus que l'entretien des régimens qui iroient servir dans les colonies, ni celui des troupes de remplacement, ne causeroient aucune dépense à la nation. La Chambre ne voulut point recevoir de troupes étrangères, mais elle consentit à l'envoi des quatre mille hommes. Leur embarquement, sous les ordres de l'amiral sir Peter Parker, devoit avoir lieu à Cork immédiatement, mais il fut différé jusqu'au mois de février suivant par un scrupule du vice-roi qui déplut beaucoup au Cabinet de Londres.

Londres. Le gouverneur doutant qu'il eût le pouvoir d'ordonner le départ de ce renfort sans l'assentiment du parlement, avoit fait insérer à ce sujet une clause dans l'acte. Cette clause indigna les ministres, qui la regardèrent comme attentatoire à la prérogative royale. Mais le roi ayant solennellement promis au parlement d'Irlande, que douze mille hommes de troupes régulières y demeureroient constamment, le lord-lieutenant persista dans son scrupule. Il fallut donc insérer à la hâte une nouvelle clause dans un autre bill qu'on envoya en Angleterre et que les ministres laissèrent passer. D'un autre côté le parti de l'opposition dans la Chambre des communes d'Angleterre blâma fortement, mais en vain, la conduite du vice-roi; on l'accusa d'avoir violé les priviléges dont cette Chambre jouissoit en s'engageant à faire payer par le parlement une somme quelconque, et surtout dans une opération aussi absurde que celle de prendre à la solde de l'Angleterre huit mille hommes lorsque le service de quatre mille étoit seul nécessaire. En outre l'introduction des troupes

étrangères en Irlande paroissoit autant inconstitutionnelle que dangereuse.

La Chambre des communes d'Irlande continua de manifester une ferme résolution pour le maintien de ses priviléges, en rejetant deux bills relatifs aux finances auxquels les ministres avoient fait des changemens. Dans l'un il s'agissoit de droits additionnels sur la bierre et sur d'autres articles; l'autre portoit de nouvelles taxes sur les timbres. Les débats qui furent la suite de ce rejet suspendirent en partie les lois qui régloient le revenu, jusqu'à ce qu'on eût formé d'autres bills qui devoient être offerts à la sanction du roi. Les commerçans profitèrent de l'intervalle, et tirèrent le plus grand avantage de cet incident, ce qui porta un grand préjudice au revenu public. Le Cabinet de Londres fût très-mécontent; les patriotes se plaignirent avec énergie de plusieurs vexations; les courtisans ne répondirent que foiblement à l'accusation: le ministre prit alors la résolution de dissoudre le parlement, après sa prorogation au mois d'avril 1776. Le nouveau parlement ouvrit sa première séance le 18 juin suivant, mais la

Chambre des communes ayant élu pour orateur Edmond Sexton Perry, qui avoit rempli cet office dans le dernier parlement, on publia une prorogation, et la seconde session n'eut lieu que le 14 octobre 1777. Le ministère pour s'assurer la majorité ajouta un grand nombre de pairs à la Chambre haute. Le comte de Buckinghamshire avoit été nommé lord-lieutenant à la place du comte d'Harcourt, dont le caractère ne présentoit pas ou assez d'énergie ou assez de docilité.

Quelques efforts que l'on fît pour avoir la majorité dans le parlement, la détresse de la nation n'en étoit pas moins évidente; elle étoit la suite nécessaire de la ruine du commerce et de l'accroissement des dépenses. L'Irlande faisoit avec l'Amérique un commerce considérable du produit de ses manufactures de toile; la guerre des colonies le détruisit entièrement. On avoit abusé de la manière la plus inconstitutionnelle de la prérogative royale. Le prétexte d'empêcher les colonies révoltées de recevoir des secours, fut un moyen réel de spéculation pour des négocians liés d'intérêts avec les ministres, ce

qui leur donna la facilité de remplir leurs engagemens; on mit un èmbargo en 1776, et l'exportation des denrées venant de l'Irlande fut absolument défendue. Ces mesures violentes épuisèrent toutes les ressources; d'un côté l'argent n'arrivoit plus, de l'autre le peu qu'il en restoit dans le pays s'écoula bientôt par l'augmentation des remises nécessaires au paiement des troupes employées au dehors et par l'intérêt de la dette nationale, qui alloit toujours en croissant, et dont les créanciers résidoient la plupart en Angleterre. Une partie de cette dette provenoit d'un établissement formé en 1773, et connu sous le nom de *Tontine*. D'après ce plan, les capitaux portant un intérêt de six pour cent étoient divisés en portions de cent livres sterling, distribuées par classes. Les survivanciers devoient jouir des intérêts réunis d'après certaines modifications. Le commerce tomba dans une stagnation absolue. Les productions du pays n'eurent plus de prix. Tous les canaux qui fournissoient au revenu étoient taris; on ne put payer ni les rentes ni les taxes ordinaires. Pour obvier au déficit, on eut re-

cours à de nouveaux emprunts à un intérêt exorbitant. La dette nationale montoit déjà à près d'un million et demi, et l'on essaya vainement de se procurer trois cent mille livres sterling par une autre Tontine.

L'Irlande étoit dans un tel état de pénurie que sur la motion du comte Nugent, en avril 1778, dans un comité de la Chambre des communes d'Angleterre, on s'en occupa sérieusement. A l'exception des laines et des draps fabriqués dans le pays, les Irlandais eurent la permission d'exporter directement dans les colonies de la Grande-Bretagne toute espèce de marchandises provenant de l'Angleterre et les denrées étrangères importées et vérifiées légalement. On leur permit aussi d'importer directement les produits de ces colonies, à l'exception du tabac; enfin il leur fut aussi accordé d'exporter du verre en tous lieux, excepté dans la Grande-Bretagne. Ces résolutions jetèrent l'alarme en Angleterre parmi la classe mercantile, qui montra autant d'ignorance que de cupidité; ces marchands envoyèrent des pétitions au parlement et des instructions à leurs représentans pour

s'opposer à l'extension du commerce d'Irlande. Les villes de Liverpool, Manchester, et Glasgow parurent dans leurs pétitions menacer de se révolter contre le gouvernement, s'il avoit cette indulgence pour les Irlandais. L'ignorance des pétitionnaires se montra particulièrement dans leurs déclarations. Selon eux la permission d'exporter d'Irlande en Angleterre le fer travaillé et les toiles pour la voilure seroit *ruineuse pour le commerce des Anglais*. Il étoit de notoriété publique qu'une loi positive donnoit à l'Irlande la jouissance de ce privilége, dont elle pouvoit si peu tirer avantage que ces objets mêmes lui étoient fournis en grande partie par l'Angleterre. Cependant ces représentations produisirent un tel effet sur la majorité des membres qu'ils finirent par annuler les bills passés d'après leurs résolutions précédentes, et se bornèrent à un petit nombre de concessions peu importantes à l'Irlande.

Lorsqu'on proposa dans la Chambre des communes d'Angleterre de favoriser le commerce d'Irlande, on demanda en même temps qu'on adoucît les lois pénales portées

contre les catholiques de ce pays. Les ministres ne virent dans cette demande qu'un moyen conciliatoire, dans un moment surtout où l'on pouvoit craindre que la contagion de la révolte américaine ne s'étendît jusque dans ce royaume. Un bill en faveur des catholiques anglais passa dans le parlement d'Angleterre sans éprouver d'opposition. En mai 1778 M. Gardiner présenta en faveur des catholiques irlandais un pareil bill à la Chambre des communes d'Irlande. Par une loi décrétée en 1774, sous la vice-royauté du comte d'Harcourt, tous les sujets de Sa Majesté en Irlande, quelle que fût leur croyance, avoient été admis au droit de prêter leur hommage au souverain. C'étoit reconnoître que les catholiques formoient une partie du corps politique; ce premier pas laissoit espérer de plus grands avantages. Par le nouveau bill, qui passa après une violente opposition, les catholiques, en signant le serment de fidélité et la déclaration prescrite, furent autorisés à acquérir des propriétés foncières jusqu'à la durée d'un bail de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans. On abolit aussi la loi qui donnoit

à un fils le droit d'exiger un établissement de son père en se conformant au culte protestant.

Le refus que fit la législature anglaise d'adoucir les restrictions mises sur le commerce d'Irlande, augmenta le mécontentement du peuple, dont la pauvreté avoit une principale cause très-évidente. Les sommes qui passoient en Angleterre pour des rentes, des intérêts, des pensions, salaires et charges, etc., montoient par une suite d'années à deux fois la totalité des profits que l'Irlande tiroit de son commerce avec tous les autres pays où elle entretenoit des relations commerciales. Le revenu ayant manqué, on ne put lever une milice; les ministres furent obligés de payer les troupes irlandaises qui servoient au dehors sur le trésor d'Angleterre. Il leur fallut même en tirer cinquante mille livres sterling pour les faire passer en Irlande, afin de compléter la somme nécessaire au paiement du petit nombre de soldats laissés dans ce royaume. On publia plusieurs écrits dans lesquels on exposoit les griefs de la nation. On remarqua parmi ces productions un recueil de lettres sur les restrictions commerciales de

l'Irlande; ce mémoire fort de raisonnemens, mais écrit avec beaucoup de modération, sortoit de la plume de John-Hely Hutchinson, prévôt du collége de Dublin, et ensuite secrétaire d'Etat. C'étoit un homme doué d'un grand talent, véritable ami de son pays quoiqu'il tînt sa place du gouvernement. Des assemblées à Dublin et Waterford prirent des résolutions qui furent ensuite généralement adoptées dans toutes les provinces du royaume. On décida qu'aucune des marchandises que l'Irlande pouvoit fournir ne seroit importée de la Grande-Bretagne, que les restrictions absurdes qui entravoient le commerce ne fussent abolies. Cette mesure rendit de l'occupation aux manufactures. Plus de vingt mille ouvriers avoient été soutenus par la charité publique. Le peuple anglais fut convaincu enfin des mauvaises suites qu'entraînoient ses principes injustes à l'égard de l'Irlande. Mais ces funestes conséquences se manifestèrent encore plus par les associations de volontaires qui prirent un aspect formidable.

Comme les côtes de l'Irlande avoient été

insultées, et que des corsaires américains s'étoient emparés des vaisseaux marchands à la vue même des ports, on craignoit avec raison une invasion. Cette crainte paroissoit d'autant mieux fondée que la France s'étoit ouvertement déclarée pour les Etats-Unis en 1778, et qu'elle menaçoit l'Angleterre d'une vigoureuse attaque. Le peu de forces qui restoient pour la défense de l'Irlande se trouvoit bien loin de pouvoir y suffire, et les ministres avouèrent qu'ils n'avoient pas les moyens de venir au secours de ce royaume. Le maire de Belfast présenta un mémoire au vice-roi pour demander une garnison; on lui dit, pour toute réponse, qu'on ne pouvoit lui accorder qu'un demi-régiment de cavaliers démontés et une demi-compagnie d'invalides. Abandonnés à leurs propres ressources, les citoyens de Belfast formèrent des associations armées pour se défendre contre les ennemis du dehors. Quelques troupes de volontaires s'étoient réunies dans le comté de Wexford pour réprimer les *enfans-blancs*, qui en 1775 avoient exercé leur violence jusque dans cette partie de la province de Leins-

ter. Quand le danger d'une invasion parut imminent, d'autres compagnies se formèrent en divers lieux et sur le même plan. Ces volontaires élurent des officiers, achetèrent des armes et des uniformes, et des souscriptions particulières fournirent aux dépenses extraordinaires. Le gouvernement reconnut bientôt l'avantage que présentoient ces nouvelles formations; il ordonna qu'on délivrât aux volontaires seize mille fusils. En 1779, l'Espagne entra dans la confédération ennemie; bientôt une flotte combinée de soixante-cinq vaisseaux de ligne français et espagnols, avec un grand nombre de vaisseaux d'un rang inférieur, parut dans la Manche sous les ordres du comte d'Orvilliers. Cet amiral auroit pu détruire sans difficulté le port de Plimouth s'il avoit su dans quel état il se trouvoit. A cette époque, l'ardeur militaire se développa avec tant d'énergie, que le nombre des volontaires monta bientôt à quarante-deux mille. Il est difficile d'apprécier les avantages qui résultèrent de cet esprit belliqueux si généralement répandu; et le temps qui s'écoula depuis cet appareil formidable, jusqu'à la

conclusion de la guerre d'Amérique, offre la partie des annales de l'Irlande la plus honorable pour la nation. L'ennemi ne put tenter une invasion dont les effets auroient au moins dévasté le royaume, s'ils ne l'eussent séparé de la Grande-Bretagne, dont la ruine auroit été la suite inévitable du ravage de l'Irlande. Enfin cette force militaire si imposante fit entièrement cesser les troubles intérieurs, et jamais les lois ne furent mieux exécutées.

Le cri général de la nation, soutenue par les compagnies de volontaires, parmi lesquelles on comptoit des hommes de tout rang, eut une grande influence sur les actes du parlement d'Irlande qui s'assembla le 12 octobre 1779. Hussey Burgh, premier avocat, proposa, et la Chambre des communes résolut de faire insérer dans ses adresses au roi ces mots : « Nous demandons la permission de représenter à V. M. que ce n'est point par des moyens temporaires, mais seulement par la liberté du commerce, que la nation peut éviter la ruine qui la menace. » Cette adresse fut portée par l'orateur au vice-roi au milieu des acclamations du peuple, entre deux lignes

de volontaires commandés par le duc de Leinster. Cette troupe en uniforme et sous les armes occupoit tout l'espace qui se trouvoit entre le château et le lieu où le parlement tenoit ses séances. Les deux Chambres votèrent à l'unanimité des remercîmens aux volontaires qui, dans des circonstances si critiques, avoient déployé un si grand zèle pour venir au secours de leur patrie. La Chambre des communes voulant obtenir la suppression des règlemens qui gênoient le commerce, ne vota des bills de subsides que pour la durée de six mois. Elle jugea que l'exportation du produit des manufactures de laine et des autres fabriques du royaume étoit le plus sûr moyen de le tirer de l'état de détresse dans lequel il étoit plongé, ce qui ne pouvoit qu'augmenter la prospérité de la Grande-Bretagne. Enfin elle pensa qu'une liberté de commerce avec les établissemens anglais, sur le même pied que celle dont l'Angleterre jouissoit, seroit la preuve la plus convainquante que le ministère pouvoit donner de son affection pour l'Irlande : c'étoit un sûr moyen d'enflammer le zèle des Irlandais, et de leur faire

tout entreprendre pour soutenir les intérêts du roi et de la nation anglaise. C'est dans le même esprit que la Chambre décida qu'il seroit très-nuisible d'accorder de nouvelles taxes dans les circonstances où l'on se trouvoit.

Les actes du parlement d'Irlande, les déclarations des volontaires armés, et la résolution qu'on avoit prise de ne pas souffrir l'importation du produit des manufactures anglaises, produisirent sur le gouvernement et le peuple anglais l'effet qu'on avoit droit d'en attendre. En novembre 1779, le premier ministre, lord North, mit sous les yeux du parlement trois propositions pour la liberté du commerce d'Irlande. Ces propositions étoient les mêmes que celles faites par le comte Nugent au printemps de l'année précédente; mais lord North demandoit encore de plus grandes concessions, et particulièrement la libre exportation des étoffes de laine. Des bills, basés sur deux de ces propositions, furent sans difficulté convertis en lois. On renvoya à la session suivante, après Noel, la troisième proposition, concernant le commerce avec les colonies anglaises.

Il faut plusieurs années pour rétablir le commerce dans un pays où il a été ruiné, surtout quand les capitaux sont épuisés. Cependant les premières concessions produisirent une grande joie en Irlande; mais on ne pouvoit oublier la tyrannie du parlement d'Angleterre. En outre, lord North, pour gagner l'approbation des commerçans anglais, leur avoit observé que les concessions faites aux Irlandais n'étoient qu'une faveur momentanée qu'on révoqueroit dès qu'on le jugeroit à propos. Ces réflexions inspirèrent de la défiance : on demeura généralement convaincu que, sans une législature particulière tout-à-fait indépendante du parlement d'Angleterre, les priviléges d'un commerce libre accordés à l'Irlande seroient toujours illusoires. Les compagnies de volontaires publièrent des déclarations à ce sujet; elles se rassembloient souvent en bataillons, et quelquefois elles formoient des corps plus nombreux pour passer en revue devant les officiers-généraux qu'elles s'étoient choisis. Le 9 juin 1780, les volontaires de Dublin, présidés par le duc de Leinster, décidèrent « que *le roi*,

les lords, et la Chambre des communes d'Irlande, pouvoient seuls faire des lois obligatoires pour les sujets de ce royaume; » ils protestèrent « qu'ils n'obéiroient à aucun décret qui ne fût émané de ces mêmes autorités, dont ils étoient résolus de défendre les droits et les priviléges aux risques de leurs fortunes et de leurs vies. »

Le 19 du mois d'avril précédent, Henri Grattan avoit proposé qu'il fût décidé « *qu'aucun pouvoir sur terre, excepté le roi, les lords et la Chambre des communes, n'avoit le droit de faire des lois pour l'Irlande.* » Cette motion, après une discussion prolongée jusqu'à six heures du matin, fut retirée par son auteur. Henri Flood conseilla de ne pas l'insérer dans les journaux du parlement; il savoit que le plus grand nombre des ministres la rejetteroit. La Chambre des communes, pour témoigner sa reconnoissance des concessions faites en faveur du commerce, vota des subsides pour dix-huit mois de plus, et fit des provisions pour un emprunt de six cent dix mille livres sterling: elle porta aussi le revenu à cent cinquante mille livres sterling

ling par an. Le Cabinet de Londres renvoya avec des changemens deux bills qui avoient été transmis en Angleterre. Le parlement d'Irlande les laissa passer au grand regret de la nation. L'un de ces bills déterminoit la peine à infliger aux soldats mutins et aux déserteurs. Au lieu d'un an de prison, comme il étoit d'usage, l'emprisonnement devint presque perpétuel d'après le changement fait au bill. L'autre établissoit une taxe sur les sucres raffinés importés en Irlande. On vouloit encourager les raffineurs, mais ce bill fut modifié par les ministres de manière à réduire considérablement ces droits. Les résolutions de plusieurs corps de volontaires portoient l'expression du mécontentement de la nation, et les journaux mêmes en parloient ouvertement. La Chambre des communes, attaquée par des libelles, vota une censure contre ces écrits, mais évita toute application aux compagnies de volontaires qui formoient une association formidable. Le parlement termina sa session le 2 septembre, et fut prorogé. Les actes de cette assemblée ajoutèrent au mécontentement; elle refusa deux bills qui ser-

voient la cause du peuple ; le premier, présenté par Barry Yelverton, proposoit une modification à la loi de Poynings; le second sur la motion de John Forbes, demandoit l'indépendance des juges.

On reprocha au comte de Buckinghamshire d'avoir souffert que l'organisation des volontaires armés prît une force qui pouvoit devenir dangereuse. Le Cabinet de Londres peu satisfait, le remplaça par le comte de Carlisle à la fin de 1780. Ce nouveau lord-lieutenant ne fut pas plus heureux que son prédécesseur pour réprimer l'empressement des troupes de volontaires. On comptoit déjà cinquante mille hommes distribués par régimens et exercés à la tactique militaire. A Belfast on vit cinq mille quatre cents hommes s'exerçant à la manœuvre avec treize pièces d'artillerie. On essaya par divers moyens d'affoiblir cette association; on crut y parvenir par la désunion, et pour cet effet on donna à des officiers dépendans du gouvernement la permission de lever de semblables troupes. Mais ce moyen eût été illusoire s'il étoit survenu une guerre entre l'armée royale et les

volontaires. Alors les soldats des nouvelles compagnies auroient élu de nouveaux officiers ou bien auroient déserté et se seroient joints à d'autres chefs. Cependant les volontaires donnèrent au gouvernement une preuve de leur affection, et le gouvernement y fut sensible. En 1781, lorsque l'on craignoit une invasion de la part de l'Espagne et de la France, ils offrirent leurs services au vice-roi; mais au zèle qui les animoit pour la défense du pays, il faut ajouter l'espoir de parvenir au but de toutes leurs demandes, la liberté du commerce, et une législature indépendante qui garantît cette même liberté. Le 28 décembre 1781, à Armagh, dans une assemblée des officiers où se trouvoient les députés du premier régiment d'Ulster, commandé par le comte de Charlemont, on prit unanimement des résolutions qui furent publiées. Dans ces actes on censuroit avec sévérité la corruption des membres du parlement, et l'on invitoit tous les volontaires du pays d'Ulster à envoyer des députés à un point central de la province, pour délibérer sur l'état des affaires publiques.

Les meilleurs amis de l'Irlande, et particulièrement le comte de Charlemont lui-même, ne voyoient dans cette assemblée de députés qu'une mesure dangereuse; cependant elle se tint à Dungannon le 15 février 1782. Le comte de Charlemont, d'un caractère aimable et vraiment patriotique, ne pouvant empêcher cette réunion, prépara des résolutions et des actes pour les soumettre à cette assemblée si redoutable. Quelques amis, et surtout les deux grands orateurs de la Chambre des communes d'Irlande, l'aidèrent dans son travail; les représentans de cent quarante-trois compagnies, le colonel William Irvine occupant le fauteuil, votèrent plusieurs résolutions à l'unanimité. Seulement deux articles éprouvèrent une opposition de deux voix, et onze voix se prononcèrent contre un troisième. En voici la substance : un citoyen ne perd point ses droits civils en apprenant l'exercice des armes; il est inconstitutionnel qu'aucune autorité, à l'exception du roi, des lords et de la Chambre des communes d'Irlande, réclame le droit de faire des lois pour ce royaume. Il en est de même à l'égard des

conseils privés des deux royaumes dont les actes donnés sous le prétexte de la loi de Poynings, ainsi que le bill contre les mutins dont la durée n'étoit pas limitée d'une session à une autre, étoient également attaqués. Au seul parlement d'Irlande appartient le droit de fermer les ports de cette île aux vaisseaux venant de l'étranger; les juges en Irlande doivent jouir de la même indépendance qu'en Angleterre; on étoit bien déterminé à obtenir le redressement des abus dont on se plaignoit; quatre députés nommés pour chaque comté d'Uslter devoient former un comité représentant tous les volontaires de cette province; onze de ces députés étoient en nombre suffisant; ce comité devoit désigner neuf membres pour communiquer avec les autres associations de volontaires. L'assemblée de Dungannon, dans son adresse à la minorité, dans les deux Chambres, déclara « que les volontaires connoissoient toute l'étendue de leur devoir envers leur souverain, et qu'ils étoient des sujets fidèles; mais qu'ils sentoient aussi ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, et qu'ils vouloient être libres. » Ils

applaudirent à la conduite du parlement sur la révocation des lois pénales portées contre les catholiques. Enfin les membres de l'assemblée déclarèrent qu'ils se réjouissoient comme chrétiens et protestans qu'on suivît enfin les principes d'une sage tolérance.

Le parlement assemblé le 9 octobre 1781, les deux Chambres votèrent des remercîmens aux volontaires pour les offres de service faites au vice-roi. Cependant une majorité dévouée au ministère continua de s'opposer à la discussion des objets importans proposés par les membres patriotes, appuyés par les volontaires et par la nation, l'affranchissement de l'Irlande et la liberté de son commerce. On demandoit aussi qu'un comité s'occupât d'examiner dans quel état se trouvoit le commerce de l'Irlande avec le Portugal; la douane de Lisbonne, sans doute influencée par le Cabinet de Londres, avoit retenu comme marchandise de contrebande les produits des manufactures irlandaises, et en avoit prohibé le débit. Le bill contre les rebelles et la réforme de la loi de Poynings étoient toujours sollicités; enfin on proposa

une adresse au roi dans laquelle le parlement déclareroit que le moyen le plus sûr de cimenter l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, étoit que les Irlandais fussent gouvernés d'après leurs propres lois, sans qu'une autorité étrangère pût les assujétir à ses décrets. L'assemblée accepta deux bills en faveur des catholiques; le premier étendoit leurs priviléges à l'égard des propriétés territoriales. Les membres du clergé romain qui prêteroient serment de fidélité et seroient enregistrés devoient être à l'abri des peines portées contre eux. Le second accordoit aux catholiques, avec quelques restrictions, la permission d'élever la jeunesse et de prendre la tutelle des mineurs.

La situation de l'Irlande étoit alors très-critique. Les impôts insuffisans et la dette nationale augmentée de deux millions six cent soixante-dix mille livres sterling. Le peuple, irrité contre le gouvernement, se croyoit trahi par ses représentans, et n'attendoit son soulagement que de la part des volontaires. L'union de ceux-ci les rendoit plus redoutables que jamais. Tout le royaume s'étoit pro-

noncé en faveur des résolutions de l'assemblée de Dungannon; on avoit établi des comités de correspondance et un comité national pour organiser tout le système. Heureusement on ne peut que former des conjectures sur les conséquences si le parlement eût persisté dans son plan d'opposition, ce qu'il n'eût pas manqué de faire si la guerre d'Amérique, au lieu des revers, n'eût eu que des succès. La guerre civile une fois en Irlande, les catholiques se seroient unis aux volontaires protestans contre l'armée royale; mais c'est un problême à résoudre si cette coalition se seroit maintenue, et si elle eût atteint le but proposé. Par bonheur pour ce royaume et pour la Grande-Bretagne, le ministère composé de torys, qui avoient pendant long-temps très-mal administré, se trouva dans l'impossibilité de résister au torrent de l'indignation publique, il fallut céder au cours des événemens désastreux. La force des armes avoit assuré l'indépendance des Etats de l'Amérique; cent mille anglais avoient péri dans cette révolution; la dette nationale de l'Angleterre s'étoit accrue de plus de cent millions, et tous

ces sacrifices ! pour un objet inutile au pouvoir de la nation et funeste à sa liberté ; enfin les ministres donnèrent leur démission à la fin de mars 1782. Une administration composée de whigs les remplaça. On confia la direction du trésor royal au marquis de Rockingham. Le célèbre Charles Fox fut nommé secrétaire d'Etat, et le duc de Portland succéda au comte de Carlisle dans l'emploi de lord-lieutenant.

Cet heureux changement fut suivi de deux messages de la part de Sa Majesté aux parlemens d'Angleterre et d'Irlande ; l'un présenté par Charles Fox le 9 avril, l'autre le 16 par John-Hely Hutchinson. Le roi demandoit que l'on apportât l'attention la plus sérieuse aux affaires d'Irlande, et qu'on les terminât d'une manière satisfaisante pour l'un et l'autre royaume. Henri Grattan proposa une adresse au roi ; il s'exprimoit avec la même énergie qu'il avoit développée après les résolutions prises à Dungannon. Dans cette harangue, il avoit donné aux volontaires de justes éloges, il avoit par les raisonnemens les plus forts démontré les droits de l'Irlande. « La

Grande-Bretagne, dit-il, et l'Irlande réunies par la liberté plus que par le serment de fidélité, forment une confédération constitutionnelle; la réunion perpétuelle à la couronne est un puissant lien, mais n'a pas autant de force que la grande charte; partout on peut trouver un roi, mais les Irlandais ne pouvoient s'adresser qu'à l'Angleterre pour obtenir une constitution; la grande charte, et non pas le droit de conquête, a de tout temps constitué l'alliance des deux pays; tout Irlandais, ami de sa patrie, dira toujours: liberté avec l'Angleterre, si l'Angleterre y consent, mais liberté, quels que soient les événemens. » Les deux Chambres votèrent unanimement la fameuse adresse portant « que la couronne d'Irlande étoit une couronne impériale attachée à celle de la Grande-Bretagne d'une manière inséparable; mais que le royaume d'Irlande étoit un royaume distinct avec un parlement de son choix qui avoit seul le droit d'en régler la législation; que c'étoit dans ce droit que les Irlandais faisoient consister leur liberté; qu'ils le réclamoient comme

un héritage, et ne pouvoient y renoncer qu'en perdant la vie; qu'enfin la nation étoit résolue, en partageant la liberté de l'Angleterre, de partager le sort de son alliée, et de se maintenir ou de tomber avec elle. »

Le vice-roi, dans un discours prononcé en présence des deux Chambres le 27 mai, les assura que « la législature anglaise avoit concouru pour prendre une résolution qui devoit écarter tout sujet de mécontentement, et que Sa Majesté accorderoit sa sanction à tous les actes qui pourroient être agréables à la nation irlandaise. » Un des principaux sujets de plainte étoit un abus de la loi de Poynings, qui rendoit la constitution de l'Irlande matériellement différente de celle d'Angleterre. J'ai parlé de cette loi et de sa modification sous le règne de Marie, à la fin du treizième chapitre. Par l'usage établi, le parlement d'Irlande n'étoit plus qu'un corps destiné à tenir le registre des édits royaux. Les articles des bills étoient présentés aux deux Chambres; s'ils étoient admis à la majorité, on les communiquoit au vice-roi et au conseil privé

qui pouvoient les supprimer ou les transmettre en Angleterre sous le grand sceau d'Irlande, avec ou sans changemens. S'ils étoient renvoyés sous le grand sceau d'Angleterre sans aucun changement, et approuvés par la majorité de la Chambre du parlement de laquelle ils n'étoient pas émanés, ils devenoient des lois pour le royaume par la sanction royale qu'ils recevoient du lord-lieutenant. Lorsqu'on renvoyoit un bill avec des changemens faits par le conseil privé d'Angleterre ou par celui d'Irlande, ce bill étoit quelquefois converti en loi sans autre formalité dans le parlement d'Irlande; mais le plus souvent ou il étoit tout-à-fait rejeté, ou l'on en faisoit la rédaction d'après les changemens; ensuite on le soumettoit à un nouvel examen. Une loi rendue alors abolit toute interposition des conseils privés pour faire des changemens aux bills d'Irlande. Le parlement de ce royaume devint aussi indépendant par rapport à sa législation que celui de la Grande-Bretagne. On restreignit à deux ans l'action de la loi contre les mutins; on établit aussi le droit d'*ha-*

beas corpus avec l'indépendance des juges; enfin le parlement d'Angleterre révoqua le bill odieux publié la sixième année du règne de Georges premier : ce bill dépouilloit les pairs irlandais du pouvoir judiciaire dans leur pays. Les habitans de ce royaume le regardèrent comme tout-à-fait émancipé et jouissant d'une constitution aussi avantageuse que celle de la Grande-Bretagne.

La Chambre des communes, sur la motion d'Henri Grattan, pour témoigner sa reconnoissance, vota cent mille livres sterling qui devoient servir à lever vingt mille matelots pour la marine d'Angleterre. Beauchamp Bagenal fit offrir par un acte cinquante mille livres sterling à Grattan, dont les services distingués avoient contribué principalement à cette révolution dans le système parlementaire. Cependant on montra bientôt de la défiance au sujet des concessions faites par le parlement anglais; on les jugea insuffisantes. Dans une adresse qui devoit être présentée au roi, l'on avoit fait une objection contre ce passage. « Après la satisfaction que nous avons reçue, nous as-

surons Votre Majesté *qu'il n'existera plus désormais aucun débat sur des questions constitutionnelles entre les deux nations, et que rien ne troublera l'harmonie qui unit les deux royaumes.* » Mais lorsque le parlement fut divisé sur ce point, deux cent onze voix adoptèrent le paragraphe, et seulement deux membres le rejetèrent, David Walshe et sir Samuel Bradstreet, greffier de Dublin, homme d'un mérite rare et zélé patriote. Cependant Henri Flood partagea bientôt l'opinion du greffier. Le dix-neuf de juillet, il réfuta avec énergie une proposition de Henri Grattan. Celui-ci demandoit qu'un bill assurât au parlement d'Irlande « le droit exclusif d'établir des lois sur tous les objets de législation de quelque nature qu'ils fussent, soit pour les affaires du dehors, soit pour celles de l'intérieur. » Les Chambres partagées, il n'y eut que six voix pour la motion de Henri Flood. Des adresses au roi de la part des volontaires de Leinster, d'Ulster et de Connaught concoururent avec la majorité de la Chambre des communes. L'opinion de la

minorité, composée des partisans de Flood, étoit qu'une simple révocation de l'acte du parlement fait la sixième année du règne de Georges premier, ne garantissoit pas assez l'indépendance de la législature irlandaise; que puisque cet acte avoit été *déclaratoire*, le rapport l'avoit comme annulé sur le registre des statuts de la Grande-Bretagne, sans pour cela ôter au parlement anglais la liberté de réclamer le droit tel qu'il lui appartenoit avant la sixième année du règne de Georges premier. Ce droit avoit été exercé jusqu'alors de manière que des lois établies d'après ce titre demeuroient encore en vigueur; on ajoutoit qu'il n'y avoit qu'une renonciation expresse de la part du parlement d'Angleterre à tout droit quelconque de faire des lois pour l'Irlande, qui pût donner la garantie établie sur des conventions nationales.

Le 27 juillet 1782, on prorogea ce parlement célèbre par les actes qu'il publia. C'est à lui qu'on doit le rapport du serment qui écartoit les presbytériens des offices de confiance sous la couronne. L'opinion de Henri Flood, soutenue d'a-

bord par un petit nombre de voix, gagna rapidement du crédit dans le public, et parut confirmée par les événemens. Une cause éloignée par un acte arguant d'erreur avoit été portée du banc du roi en Irlande à celui d'Angleterre : elle fut retenue et jugée par lord Mansfield après le premier juin 1782. C'étoit passer le terme fixé par le parlement d'Irlande au-delà duquel de pareilles causes ne pouvoient être jugées hors du royaume. Le mécontentement général donna bientôt l'alarme à la Cour de Londres. Un changement avoit eu lieu dans le ministère. Lord Temple, le 15 septembre 1782, succéda au duc de Portland dans l'office de vice-roi; il réunit tous ses efforts pour donner satisfaction aux Irlandais. Avec cette magnanimité qui caractérise le conseil d'une grande nation, toute cause de plainte à cet égard fut éloignée. Un bill qui passa à l'unanimité le 22 janvier 1783, dans le parlement d'Angleterre, portoit « qu'il ne pouvoit plus exister aucun doute, soit pour le présent, soit pour l'avenir, concernant les droits exclusifs du parlement et des autres Cours législatives en Irlande;

qu'aucune

qu'aucune juridiction d'Angleterre ne pouvoit recevoir, écouter ou juger en matière d'appel, ou d'après des actes pour cause d'erreur, lorsqu'il s'agiroit des affaires d'Irlande. » Flood et Grattan, patriotes zélés et grands orateurs, employèrent leurs talens à l'affranchissement de l'Irlande, mais tous deux n'en tirèrent pas les mêmes avantages. Grattan sut conduire et arrêter à propos ses opérations; il reçut en récompense cinquante mille livres sterling; mais Flood par ses soins et son zèle consomma le travail; il perdit une place dépendante du gouvernement, qui lui rapportoit par an trois mille cinq cent livres sterling.

CHAPITRE XXXIX.

Réflexions sur la guerre d'Amérique. — Diverses transactions. — Chevaliers de Saint-Patrice. — Projet d'un établissement de Génevois en Irlande, dont l'entreprise échoue. — Procédés des volontaires. — Vices dans la représentation nationale. — Assemblée d'un nouveau parlement. — Convention nationale. — Diverses transactions. — Outrages. — Adresses. — Congrès. — Propositions relatives au commerce. — Différentes transactions. — *Right-Boys.* — Etat misérable des paysans. — Mort du duc de Rutland. — Changement dans les mœurs introduit par son exemple. — Réflexions sur le changement des heures consacrées aux occupations et aux plaisirs. — Enorme péculat découvert par Buckingham. — Offre de la Régence faite au prince de Galles. — Rétablissement des affaires. — Fitz-Gibbon. — Procédés des opposans — Transactions du parlement.

Si des principes absolument impolitiques ont dirigé les conseils privés dans la guerre que le cabinet de Londres fit aux colonies anglaises établies en Amérique, ceux qui

mirent fin à cette guerre désastreuse ne se montrèrent pas plus habiles. Au milieu des actes d'hostilités les plus violens on fit, à diverses reprises, aux Américains des offres de conciliation. Chaque proposition fut accompagnée d'une augmentation de privilèges; mais les circonstances dans lesquelles on se trouvoit ne permettoient plus d'accepter ces offres. D'ailleurs les moyens qu'on employa pour soumettre les colonies ne pouvoient qu'exciter la haine des colons. Des tribus de sauvages qui ne pouvoient être utiles dans une guerre régulière, faisoient des incursions subites, massacroient ceux qui se trouvoient sans défense. Des Allemands stipendiés, peu propres pour une expédition en Amérique, et plus occupés du pillage, ravagèrent sans pitié tous les lieux où ils pénétrèrent. Enfin les Anglais mêmes, la seule force effective employée dans cette occasion, observoient si peu la discipline que dans les villes où ils étoient reçus d'abord comme amis, ils finissoient par s'attirer la haine des habitans. Les dévastations et les massacres ont signalé cette guerre malheureuse, et Wyoming a été

le théâtre des plus cruelles atrocités. Ce nouvel établissement sur les bords de la rivière Jusquehanna étoit très-florissant, et comptoit environ mille familles. Un corps d'Indiens et de royalistes américains nommés torys, commandés par deux chefs, Butler et Brandt, le dévasta entièrement, et fit périr au milieu des tortures tous les habitans, sans distinction d'âge ni de sexe. Des cruautés aussi révoltantes enflammèrent le ressentiment des Américains. L'admirable Washington sut tellement en profiter, que sans laisser prendre à l'ennemi aucun avantage il ne manqua aucune des occasions qui pouvoient lui procurer une victoire. Le fruit de ses exploits fut l'indépendance des provinces révoltées. Au commencement de 1783, l'Angleterre la reconnut ouvertement dans un traité de paix. Cette révolution fait honneur au caractère des Américains; les suites en devinrent très-avantageuses à la Grande-Bretagne, si l'on excepte les dépenses de la guerre. Les colonies, favorisées par un bon gouvernement, virent s'accroître rapidement et leurs richesses et leur population. Elles offrirent bientôt un

débouché avantageux où les commerçans anglais pouvoient porter et vendre leurs marchandises, sans qu'il en coûtât rien à l'Angleterre pour la défense de ces établissemens. Si les colonies eussent resté subjuguées, leur appauvrissement et leur décadence auroient entraîné la perte de cette liberté si chère aux Anglais.

L'affranchissement de la législature irlandaise fut la suite de la révolution américaine, et les associations des volontaires produisirent principalement cet heureux effet. Leur zèle et leurs efforts les ont couverts de gloire; mais, comme il arrive souvent dans toutes les affaires humaines, ce zèle et ces efforts dépassèrent les limites fixées par une saine politique. Le but une fois rempli, ces troupes patriotes devoient déposer des armes inutiles depuis la conclusion de la paix. Cette conduite auroit donné à toutes leurs actions le caractère le plus respectable. Mais ils se laissèrent conduire par des hommes ou qui avoient de mauvais desseins ou qui étoient égarés. Influencés par quelques personnages de distinction en Angleterre, qui ensuite chan-

gèrent lâchement de parti, les volontaires poussèrent plus loin leurs prétentions: ils voulurent réformer le parlement, et donner au peuple dans la Chambre basse une représentation qui approchât plus de l'égalité. Ce projet pouvoit procurer un grand avantage en Angleterre, mais il offroit les plus grandes difficultés dans l'exécution. Quant à l'Irlande, son utilité étoit un problême. La discussion entamée sur cette matière, il survint deux événemens qui, quoique peu importans, ne doivent pourtant pas être passés sous silence.

Pour gratifier la nation Irlandaise d'une distinction honorable, on institua un nouvel ordre de chevalerie sous le titre de l'*Ordre illustre de St.-Patrice.* Le roi doit en être toujours le souverain, le vice-roi grand-maître en office, et l'archevêque de Dublin chancelier. Parmi les chevaliers, on comptoit le prince Edouard, le duc de Leinster et le comte de Courtown. Le 11 mars ils reçurent l'investiture au château; le 17, jour de la fête de St. Patrice, la cérémonie de l'installation se fit avec la plus grande pompe.

Dans la petite république de Genève, la faction aristocratique, soutenue par des potentats voisins, causa de grands mécontentemens. Plusieurs citoyens du parti populaire émigrèrent. Ils envoyèrent des commissaires pour traiter d'un établissement qu'ils désiroient former en Irlande. Les volontaires de Leinster reçurent avec les attentions les plus respectueuses les envoyés d'un peuple qui souffroit pour sa liberté. Le gouvernement saisit avec ardeur le projet d'incorporer avec la nation une colonie d'artistes industrieux, riches, et très-civilisés. Il ordonna qu'on tirât du trésor cinquante mille livres sterling pour commencer l'exécution de ce projet. Il fut décidé qu'on bâtiroit une ville qui seroit nommée la nouvelle Genève pour recevoir les émigrans. Elle devoit être située dans le comté de Waterford, près de l'endroit où se joignent les rivières Barrow, Nore, et Suir. Il y avoit là une étendue de terrein qui devoit bientôt revenir à la couronne, et qu'on vouloit affermer aux nouveaux colons; mais ils insistèrent pour avoir des représentans dans le parlement, et pour être gouvernés par leurs propres lois; alors le

traité fut interrompu, et l'établissement projeté ne put avoir lieu. Un petit nombre de génevois passèrent en Irlande; mais ils furent si peu satisfaits de leur nouvelle situation, qu'après un séjour d'une courte durée, la plupart quittèrent le royaume.

Le 3 juin 1783 le comte de Northington succéda au lord Temple, qui n'eut l'administration que trop peu de temps, mais sut la rendre utile par des réformes économiques dans les emplois du château : il régnoit alors une grande fermentation parmi le peuple au sujet de la prochaine dissolution du parlement, qui fut prononçée le 15 du mois suivant. Les députés de quarante-cinq compagnies de volontaires du pays d'Ulster s'assemblèrent à Lisburne, dans le comté d'Antrim, le 1er. de juillet, pour délibérer sur les mesures à prendre relativement à une réforme du Parlement. On nomma un comité pour correspondre avec d'autres sociétés. On fixa au 8 septembre suivant la réunion générale des députés de la province. Cette assemblée, composée des députés de deux cent soixante-douze compagnies, publia des résolutions concernant la représentation du peuple dans le parlement.

On nomma cinq volontaires pour représenter chaque comté dans une convention nationale qu'on devoit tenir à Dublin le 10 novembre suivant. On engagea les volontaires des autres provinces à envoyer aussi leurs députés. Ils se plaignirent que dans la représentation nationale de trois cents membres dont la Chambre des communes étoit composée, soixante-douze étoient seuls élus par le libre choix du peuple ; car cinquante-trois pairs nommoient cent vingt-quatre membres, et influençoient l'élection de dix autres ; cinquante-deux membres des communes nommoient quatre-vingt-onze députés, et influençoient la nomination de trois.

Le nouveau parlement s'assembla le 14 octobre ; Edmond-Sexton Perry, d'une voix unanime, fut élu orateur de la chambre des communes. Les deux chambres votèrent des remercîmens aux différentes compagnies de volontaires pour le zèle qu'ils avoient apporté à l'exécution des lois. Avec le sentiment de la liberté nationale, on prit des résolutions portant que dans l'étal actuel du royaume il étoit important qu'il y eût une session du

parlement chaque année. Une question d'un très-grand poids se présenta bientôt à la discussion ; le parlement se prononça d'une manière beaucoup moins populaire, qui cependant ne déplut point aux véritables amis de l'Irlande.

D'après une invitation de la part des habitans de Duncannon, les députés des quatre provinces s'assemblèrent le 10 novembre dans la rotonde de Dublin, et formèrent une convention nationale. Ils élurent pour président le comte de Charlemont, et chargèrent un comité de rédiger un plan de réforme parlementaire. Parmi les articles qui composoient le rapport du comité on remarquoit ceux-ci : chaque protestant possesseur d'un franc-fief de la valeur de quarante schelins étoit admis à voter pour l'envoi des représentans de chaque cité ou bourg où il résidoit ; tout membre du parlement qui accepteroit un office à la nomination du roi ou une pension à vie, étoit privé de sa place au parlement ; chaque membre devoit signer un serment par lequel il déclareroit qu'il n'a ni directement ni indirectement fait aucune dé-

marche dans la vue d'obtenir le suffrage d'un électeur; enfin la durée de chaque parlement ne devoit pas excéder le terme de trois ans. Le rapport achevé, Henri Flood fit le 29 du même mois une motion pour l'introduction d'un bill portant une plus juste représentation du peuple dans le parlement. Barry Yelverton, procureur général, s'y opposa fortement. Il déclara qu'il admireroit les volontaires aussi long-temps qu'ils se tiendroient dans les limites qu'ils s'étoient assignées; mais qu'il ne convenoit pas à la dignité de la Chambre de recevoir un bill qui émanoit d'un corps armé, et que la liberté des débats ne pouvoit qu'en souffrir. Après une discussion très-vive prolongée jusqu'à trois heures du dimanche matin, la motion fut rejetée à une majorité de cent cinquante-huit voix contre quarante-neuf. La Chambre des communes, immédiatement après, prit une résolution portant qu'il étoit nécessaire de déclarer qu'on soutiendroit les droits et les priviléges du parlement contre toute usurpation. Les membres votèrent aussi une adresse au roi, à laquelle les lords concoururent; ils assuroient

Sa Majesté qu'ils étoient résolus à soutenir la constitution actuelle au péril de leurs vies et de leurs fortunes.

Le 2 décembre, la convention vota un ajournement indéfini, après avoir pris une résolution déclarant « qu'on travailleroit individuellement à l'achèvement du plan de la réforme parlementaire. » Elle fit une adresse au roi au nom des députés de tous les volontaires d'Irlande, protestant de leur respect et de leur fidélité. Les volontaires, parlant de leurs services, prioient humblement Sa Majesté de considérer que le désir qu'ils avoient de voir corriger le mode vicieux de la représentation dans le parlement d'Irlande, ne pouvoit être attribué à un esprit d'innovation; ils assuroient Sa Majesté « que leurs vœux ne tendoient uniquement qu'à maintenir la constitution, à servir leurs compatriotes, et à consolider l'union entre les deux royaumes. » On reconnoît dans cette humble conclusion l'effet de la confiance bien fondée qu'inspiroit le gouvernement, et de la crainte qu'on avoit d'être emporté trop avant par les chefs démocratiques, qui ne s'attendoient pas à voir

leurs demandes éprouver tant de résistance. Parmi les volontaires, ceux qui réfléchissoient un peu, voyoient bien que l'Angleterre, une fois débarrassée des guerres du dehors, dirigeroit toutes ses forces d'un autre côté. On ne pouvoit se flatter de parvenir au but qu'on se proposoit, sans la coopération des catholiques; et le succès alors auroit ôté tout pouvoir aux protestans en Irlande. Les réformés étoient d'ailleurs bien loin de posséder généralement la confiance des protestans irlandais; plusieurs de ceux-ci regardoient les avantages de la constitution, sous sa forme actuelle, comme d'une trop grande importance pour les exposer aux suites d'une expérience que toute la prudence humaine ne pouvoit calculer. Ils savoient que sans l'influence du monarque dans la Chambre des communes, le parti républicain auroit la prépondérance, que le pouvoir exécutif seroit paralysé, et l'état déchiré par les factions. Les ministres avoient aussi réussi à affoiblir l'association des volontaires; d'une part ils avoient levé des régimens de *fencibles* (soldats pour la défense); de l'autre, à force de largesses,

ils avoient détaché de la cause commune les chefs des volontaires.

De grands changemens eurent lieu dans le ministère anglais. Guillaume Pitt, fils de feu le comte de Chatham, fut mis à la tête du ministère. Charles Manners, duc de Rutland, remplaça le comte de Northington dans l'emploi de lord-lieutenant d'Irlande, vers la fin de février 1784. Comme Pitt avoit appuyé avec force le projet d'une réforme du parlement en Angleterre, Henri Flood, le 13 mars, proposa dans la Chambre des communes d'Irlande de dresser un bill relatif à cet objet. Comme alors on suivoit ce projet d'une manière constitutionnelle, des villes et des comtés l'appuyoient par des pétitions : la proposition fut admise, mais elle éprouva de l'opposition. On objectoit qu'une trop grande extension du privilège d'élire en faveur des protestans feroit expulser de leurs fermes les catholiques en faveur des tenanciers protestans. Après un long débat, le bill fut rejeté à la seconde lecture à une majorité de cent cinquante-neuf voix contre quatre-vingt-quinze, le vingt du même mois de mars. On ne fit men-

tion des catholiques que pour fomenter la désunion parmi les volontaires, dont quelques-uns demandoient que cette classe nombreuse de la nation fût admise à la participation des mêmes droits dont jouissoient les protestans. Ainsi les volontaires d'Ulster, dans une adresse à leur général, le comte de Charlemont, témoignèrent « leur satisfaction de voir enfin s'évanouir ces préjugés qui avoient si long-temps retenu la nation dans les troubles et dans la discorde. Cette limitation des droits de suffrage avoit principalement contribué, disoient-ils, à maintenir la tyrannie aristocratique, source de tous les griefs dont on se plaignoit. » Le comte, dans sa réponse, se déclara « dégagé de tout préjugé contre les catholiques; mais il supplia instamment les associations des volontaires de se désister d'une telle proposition, qu'il regardoit comme un obstacle au succès de leur dessein. »

Les besoins du commerce, les questions politiques agitoient la nation. Dès que l'exécution des lois cessa d'être l'effet de l'organisation des volontaires, on vit de fréquentes émeutes; il s'éleva des querelles entre la po-

pulace de Dublin et la garnison ; une de ces querelles, à *Island-Bridge*, eut les suites les plus fâcheuses. On vit se renouveler une ancienne barbarie, celle de couper les jarrets des soldats qu'on trouvoit écartés. Cet acte de cruauté devint si commun, qu'on publia un acte qui établissoit une imposition sur les citoyens de Dublin, afin d'assurer l'entretien pendant la vie à tout soldat qu'on auroit ainsi rendu invalide. Des manufacturiers insultoient les marchands et les détaillans qu'on présumoit contraires à l'opinion de ceux qui s'opposoient à l'importation des draps anglais ; ils avoient la cruauté de s'emparer de ceux qu'ils soupçonnoient, de les enduire de goudron et de les couvrir de plumes, insulte barbare pratiquée par les Américains au commencement de la révolution. Au grand préjudice du commerce irlandais, et à la honte du gouvernement, on a vu des ouvriers, pour obtenir une augmentation de paiement, se livrer à cette même barbarie contre ceux de leurs camarades qui se contentoient d'un salaire raisonnable.

Pour répondre au vœu général qui sollicitoit une réforme parlementaire, les citoyens

de

de Dublin, convoqués par les shérifs, s'assemblèrent le 7 juin. Ils votèrent une suite de résolutions dans lesquelles ils assurèrent le droit imprescriptible du peuple d'Irlande à des élections fréquentes et à une libre représentation. Ils déclarèrent que « d'étendre les droits de suffrage à leurs frères les catholiques romains, *en conservant toujours dans toute son étendue le gouvernement protestant qui administroit les affaires du royaume*, ce seroit une mesure dont les suites seroient très-avantageuses, et contribueroient beaucoup à la liberté civile. » Ils renvoyèrent à un comité la rédaction d'une adresse au peuple d'Irlande et une pétition au roi. Dans la première, le peuple étoit invité à envoyer cinq députés de chaque comté et de toutes les grandes villes à Dublin, le 25 d'octobre suivant, pour y former un *congrès national*, terme odieux à cause du sens qu'on lui donnoit en Amérique. Leur pétition au roi étoit dans les mêmes principes. Le vice-roi promit de la transmettre au trône; mais il déclara en même temps, que regardant cette pétition comme devant affoiblir l'autorité des lois et

du parlement d'Irlande, il ne manqueroit pas d'exposer les motifs qui le portoient à la désapprouver. Les citoyens de plusieurs autres villes présentèrent les mêmes vœux ; ceux de Belfast particulièrement, avec plus de zèle que de prudence, prioient Sa Majesté de dissoudre le parlement actuel et d'en convoquer un autre sur le plan tracé par le congrès national. Le premier ministre, Pitt, à qui l'on fit parvenir cette pétition pour être mise sous les yeux du roi, répondit qu'il seroit toujours ami zélé de la réforme, mais qu'il ne voyoit dans cette proposition que la source de maux encore plus grands que ceux auxquels vouloient remédier les partisans d'une plus juste représentation.

Le ministère fit les plus grands efforts pour empêcher que le congrès ne s'assemblât. Les shérifs de Dublin, qui avoient signé l'invitation aux citoyens pour nommer leurs députés le 28 septembre, n'osèrent aller plus avant; ils avoient reçu une lettre du procureur-général Fitz-Gibbon, qui les menaçoit de la vengeance des lois. L'assemblée eut lieu sans que les shérifs s'en mêlassent; on nomma les dé-

putés ; on prit des résolutions qui déclaroient que la conduite du procureur-général étoit une violation de la grande charte. Sans avoir égard à ces déclarations, Fitz-Gibbon fit passer dans la Cour du banc du roi des informations contre les magistrats qui avoient présidé ces assemblées, en particulier contre le grand shérif de Dublin, qui fut obligé de se justifier pour qu'on adoucît l'amende et l'emprisonnement. Le même tribunal sévit également contre les imprimeurs des papiers publics qui avoient publié les résolutions suspectes aux ministres ; mais beaucoup contestèrent au tribunal le droit de procéder ainsi. Malgré tous les obstacles, le 25 octobre le congrès s'assembla ; mais ne se trouvant point en nombre complet, les membres ajournèrent leur réunion au 20 janvier suivant. La session avoit duré trois jours, pendant lesquels ils déclarèrent que leur assemblée et tous les actes préparatoires étoient strictement conformes à la constitution du royaume. Dans la seconde assemblée, qui eut lieu le jour fixé, il se trouva plus de deux cents membres, représentans de vingt-sept comtés et du

plus grand nombre des villes considérables: on procéda de la même manière; mais on décida que l'adresse qu'on se proposoit de faire au parlement seroit conçue en termes si généraux, que la législature auroit tous les moyens possibles d'établir une réforme.

Avant la prorogation du parlement, le 14 mai 1784, on avoit essayé de faire établir ce qu'on nommoit les droits protecteurs (protecting duties); c'étoit des taxes sur les produits des manufactures importés en Irlande, dans le but de protéger et d'encourager les manufacturiers du pays; mais cette proposition fut abandonnée. Cependant, pour appaiser le mécontentement public, la Chambre des communes vota unanimement une adresse au roi, pour le prier d'établir un système de commerce plus avantageux entre la Grande-Bretagne et l'Angleterre. Onze propositions à cet effet, transmises par le premier ministre, furent présentées le 7 février 1785 au parlement d'Irlande, qui s'étoit rassemblé le 20 du mois précédent. Après quelque opposition, et même de violentes invectives, elles furent ratifiées par les deux Chambres, non-

seulement avec approbation, mais avec applaudissement. Ces propositions passèrent ensuite du parlement d'Irlande à celui d'Angleterre pour y être discutées. Sans doute cette législature eut établi un plan de commerce très-profitable pour l'Irlande, et qui en dernier lieu auroit produit des bénéfices encore plus considérables à la Grande-Bretagne. Mais la jalousie commerciale, aveugle sur ses vrais intérêts, s'éleva contre ce projet. Une foule de pétitions furent envoyées de tous côtés au parlement. Pitt, qui s'étoit fait honneur en appuyant cette mesure salutaire, fut obligé d'en réformer tout le plan. D'après les changemens qu'il y fit, et les amendemens décrétés, les pairs et la Chambre des communes d'Angleterre en modifièrent les divers articles. Les propositions fondées dans l'origine sur le principe d'une réciproque admission des marchandises des deux royaumes étoient au nombre de vingt; mais dans une rédaction si différente du premier texte, qu'elles offrirent un nouveau système lorsque, le 20 août, elles furent proposées à la Chambre des communes d'Irlande.

Les membres de cette assemblée furent aussi surpris qu'indignés quand ils virent le développement d'un système qui ne tendoit qu'à restreindre pour toujours le commerce des Irlandais et à soumettre le royaume au pouvoir législatif de la Grande-Bretagne. Après de violens débats prolongés jusqu'à neuf heures du matin, la motion du secrétaire Orde, qui demandoit l'introduction d'un bill pour établir le plan de commerce contenu dans les nouvelles propositions, passa à l'affirmative; mais il n'y eut qu'une majorité de dix-neuf voix dans une Chambre composée de deux cent trente-cinq membres. Découragé par une majorité si peu nombreuse, dans le début de cette grande opération, le secrétaire demanda le 15 suivant la lecture et l'impression du bill; il déclara sa résolution d'ajourner la discussion pour attendre que le public s'en occupât ou la mît en oubli. Le peuple par des illuminations témoigna sa joie en voyant avorter ce plan qu'on ne représenta plus dans l'un et l'autre parlement. L'expérience d'un petit nombre d'années depuis qu'on avoit aboli les règle-

mens qui restreignoient le plus le commerce d'Irlande, auroit dû apprendre aux commerçans anglais que la liberté accordée aux Irlandais sur cet article, au lieu de nuire, leur étoit vraiment utile. Mais des hommes livrés à des spéculations mercantiles sont rarement capables de saisir l'ensemble d'un grand système, et d'en sentir les conséquences. De là ces pétitions erronées envoyées au parlement et soutenues par les représentans des villes commerçantes, quelquefois malgré leur opinion particulière; de là cette persévérance à maintenir le commerce des esclaves qui certainement attirera la vengeance céleste; car l'histoire montre évidemment que les crimes des nations sont toujours suivis de punitions nationales.

On renouvela généralement les résolutions relatives à la défense d'importer les produits des manufactures anglaises. Les efforts que fit le peuple pour que cette prohibition devînt une loi occasionnèrent quelques tumultes et donnèrent des craintes à l'administration. Avant la prorogation du parlement, en septembre 1785, l'orateur Perry résigna sa place

à cause de ses infirmités. Il eut pour successeur dans cet emploi John Forster qui avoit été élu d'une voix unanime orateur de la Chambre des communes. Dans la session suivante, qui commença en janvier 1786, le principal bill qu'on publia fut celui qui portoit l'établissement d'une police dans la ville de Dublin au lieu de la garde qui précédemment veilloit à la sûreté publique. Les patriotes s'y opposèrent fortement, mais sans succès. Ce fut une taxe pesante imposée sur les citoyens pour entretenir des officiers de police à la nomination de la Cour. Ainsi l'influence des ministres sur le corps municipal de la capitale d'Irlande, influence que Lucas s'étoit efforcé d'atténuer, se trouva augmentée. Au commencement de l'année suivante 1787, le parlement prorogé dû 8 mai au 18 janvier eut à traiter un nouvel objet de discussion.

Une espèce d'insurrection qui avoit commencé dans le comté de Kerry, s'étendit en 1786 dans celui de Cork et dans les autres parties de la province de Munster. A l'adresse

qui dirigeoit tous les mouvemens il étoit aisé de voir que des individus instruits des procédés de la législation conseilloient les insurgens ; c'étoit des paysans de la plus basse classe qui paroissoient les seuls acteurs. Ils marchoient en troupes, quelquefois par centaines, et quelquefois par milliers. Sans armes et sans commettre de violences , ils permettoient même à de simples magistrats de saisir ceux d'entre eux qui se livroient à quelqu'excès. Partout où ils alloient, ils faisoient prêter au peuple le serment d'obéir aux ordres d'un chef imaginaire qu'ils nommoient le capitaine *Right* (1), ce qui les fit appeler *Right-Boys;* ils faisoient promettre de ne payer qu'une certaine valeur pour la dîme d'un acre ; de ne pas souffrir d'hommes d'affaires et d'empêcher le ministre de recueillir la dîme. Tant qu'ils bornèrent leur plan à diminuer le revenu du clergé, il paroît qu'ils trouvèrent peu d'opposition, quoiqu'ils eussent commis sur des particuliers contre lesquels ils étoient prévenus, les mêmes cruautés

(1) Ce mot signifie droit, justice.

qu'exerçoient les enfans blancs. Mais bientôt ils voulurent diminuer les rentes des terres, hausser le prix de la main d'œuvre, et s'opposer à la levée de l'impôt sur les foyers; alors la crainte d'une insurrection devint générale. Un acte du parlement publié au commencement de l'année suivante défendit les assemblées tumultueuses et les sociétés qui n'étoient pas autorisées par la loi. Dans cette circonstance le procureur-général John Perry déclara que d'après les informations les plus exactes le clergé étoit si loin de se permettre des extorsions, qu'au lieu du dixième qu'il pouvoit légitimement réclamer, à peine y avoit-il un seul ministre qui perçût le vingtième; que les paysans écrasés par des rentes énormes avoient si peu le moyen de payer ce qu'ils devoient au clergé qu'ils ne possédoient seulement pas de quoi se nourrir et s'habiller; que plusieurs propriétaires avoient excité leurs tenanciers à retenir les dîmes du clergé, non pour adoucir leur détresse, mais afin de pouvoir ajouter aux rentes excessives déjà imposées; enfin que les paysans de Munster, obligés de payer six livres sterling de

rente par acre et de travailler pour leurs propriétaires à raison de cinq sous par jour, ne pouvoient plus résister à la misère qui les pressoit.

Rutland mourut en octobre 1787, dans la trente-deuxième année de son âge, par les suites de son intempérance. Son caractère franc et libéral, les qualités qui distinguent un convive agréable lui avoient concilié l'attachement des Irlandais, et son administration fait époque dans nos annales par le changement qui s'opéra dans les mœurs de la noblesse irlandaise, changement qui s'est prolongé jusqu'à nos jours. Jamais le vers du poëte,

Decipit exemplar vitiis imitabile.....

n'a été mieux appliqué. La gaîté excessive du duc, et les manières aussi aisées que séduisantes de la duchesse, qui joignoit la beauté à tous les avantages qui peuvent plaire, fixèrent l'attention et devinrent des modèles qu'on ne chercha que trop à imiter. La mode, parmi les femmes d'un rang distingué, étoit d'affecter la plus grande vivacité, un air léger, et même de se permettre de jurer dans la

conversation. La duchesse, en affichant une pareille conduite, vouloit peut-être savoir jusqu'à quel point son exemple et celui de son mari seroient imités par les seigneurs et la noblesse irlandaise. C'est ainsi qu'un grand personnage mit à la mode un joujou d'enfant, qui devint par suite l'amusement des citoyens de Londres et de Dublin. La manière de vivre du vice-roi amena aussi un changement dans les heures destinées aux travaux et aux plaisirs. Avant lui, on avoit coutume de dîner entre quatre et cinq heures; mais bientôt on dîna entre six et sept; quelques-uns même entre huit et neuf heures du soir. Le marquis de Buckingham succéda au duc de Rutland. L'exemple d'une vie plus réglée n'eut aucune influence; la beauté et la santé furent toujours sacrifiées à cette coutume qui consacre la nuit aux plaisirs, et donne au sommeil la plus grande partie du jour. La meilleure raison qu'on puisse donner d'un usage aussi dangereux, c'est qu'il tient à l'affectation qu'ont les personnes du grand monde de se distinguer de la classe du peuple.

Lord Temple, créé marquis de Bucking-

ham, vint siéger au parlement d'Irlande en 1788, le dix-sept janvier. Il porta une grande sévérité dans l'examen des divers départemens du fisc et des emplois du château. Les vice-rois, ses prédécesseurs, avoient tellement négligé cette partie, qu'il s'étoit établi un affreux système de péculat. On dissipoit ouvertement les provisions de guerre; on emportoit par une des portes du château les armes rejetées comme inutiles; mais on les faisoit rentrer par une autre comme si l'on en eût acheté de nouvelles. Par suite d'un abus depuis long-temps établi, les commis, dont les appointemens n'excédoient pas cent livres sterling par an, faisoient une dépense scandaleuse; mais ils furent frappés de terreur quand ils virent que le vice-roi vouloit examiner leurs comptes et exiger le paiement immédiat des sommes qu'ils redevoient. Quelques-uns prirent la fuite; d'autres, par des prières et des promesses, détournèrent l'orage; le désespoir en réduisit plusieurs au suicide. S'il eût été possible au marquis d'étendre ce plan de réforme et d'économie jusqu'aux pensions, aux places et aux autres objets principaux

des dépenses publiques, son administration auroit été signalée dans les fastes de l'Irlande; mais cette conduite ne pouvoit s'accorder avec les intentions du Cabinet de Londres. La principale attention du gouverneur en chef a toujours été de s'assurer de la majorité dans le parlement en faveur de la Cour, et il ne put y parvenir que par la prodigalité des deniers publics. Les dépenses du gouvernement d'Irlande s'étoient considérablement augmentées sous la vice-royauté du duc de Rutland. Les pensions se montoient à près de cent mille livres sterling par an, sans y comprendre celles du département militaire, les frais occasionnés par l'établissement civil, et les salaires additionnels pour les offices simples.

Quelque dépense que l'on fît pour maintenir l'influence du vice-roi dans le parlement, tous les efforts échouèrent dans une circonstance où le parti de la Cour ne put l'emporter. Dans l'été de 1788, le roi fut attaqué d'une maladie dont les suites, au commencement de novembre, le réduisirent à un état de démence qui le rendit incapable d'exercer les fonctions de la souveraineté. En janvier

1789, le parlement d'Angleterre résolut d'établir une régence pendant la maladie du monarque : on proposa d'en conférer le titre au prince de Galles, mais on y ajouta des restrictions humiliantes. La prérogative royale avoit déjà ses limites desquelles il ne pouvoit s'écarter. On le chargeoit de tout ce que l'autorité pouvoit avoir de rigoureux et de désagréable envers les sujets, sans qu'il eût la facilité d'en adoucir l'exercice par faveur ou par indulgence. Le prince déclara qu'il étoit résolu à se charger de cet emploi, parce que les maux qui résulteroient de son refus l'emportoient dans son esprit sur toute autre considération. Le plan du Cabinet de Londres étoit que le régent nommé pour la Grande-Bretagne par la législature anglaise fût reconnu avec les mêmes restrictions, par ce seul acte, comme régent d'Irlande au parlement de ce royaume. Le vice-roi mit tout en usage pour que ce plan fût suivi ; mais comme on s'attendoit à un changement dans le ministère anglais, ce qui entraînoit la nomination d'un nouveau gouverneur en chef, les pensionnaires, ceux qui avoient été placés par la

Cour, jugèrent plus prudent de se ranger du parti qui commençoit à prédominer, que de rester attaché à celui dont la chute étoit prochaine. Cette conduite leur fit donner plaisamment le nom de *rats*; on observe en effet que ces animaux abandonnent une maison lorsqu'elle est au moment de s'écrouler.

Le 3 février 1789, deux jours avant que le parlement s'assemblât, les membres opposés au projet du lord-lieutenant se réunirent dans la maison du comte de Charlemont à Dublin, pour concerter leurs mesures. Le 11 du même mois, après une vigoureuse résistance faite par Fitz-Gibbon, la Chambre des communes vota une adresse au prince de Galles « pour prier Son Altesse royale de prendre le gouvernement du royaume pendant l'indisposition de Sa Majesté, sous le titre de prince-régent d'Irlande, avec toute la prérogative royale attachée à la couronne. » Le 19, les deux Chambres se présentèrent au vice-roi pour lui demander qu'il transmît leur adresse au prince; mais ils essuyèrent un refus; alors on nomma cinq députés, parmi lesquels étoient le duc de Leinster et le comte de Charlemont, pour

pour offrir leur requête au prince. La convalescence inattendue du roi, qui fut déclaré parfaitement rétabli le 10 mars, écarta l'objet de cette députation ; mais le prince, dans sa réponse aux députés, témoigna « son affection pour la fidèle et généreuse nation irlandaise, ainsi que la reconnoissance dont il étoit pénétré et que rien ne pouvoit effacer. » Je ne prétends point juger à quel point le parlement d'Angleterre peut être justifié d'avoir formé par condescendance pour les ministres un plan de régence si limité; mais l'effet en auroit pu devenir dangereux. Si le prince offensé des restrictions humiliantes avoit refusé la régence d'Angleterre, la reine auroit pu en être chargée. Le parlement irlandais ayant accordé la plénitude du pouvoir royal, le prince agréoit l'office de régent d'Irlande. Alors, que devenoit l'union des deux pays, et comment l'Irlande seroit-elle restée assujétie au gouvernement exécutif de la Grande-Bretagne?

Le roi parfaitement rétabli, tout rentra dans l'ordre. La plupart des pensionnaires et des gens placés par la Cour reprirent

leurs fonctions d'après la promesse d'une amnistie, et formèrent une majorité pour le parti ministériel dans l'une et l'autre Chambre. Quelques-uns furent privés de leurs places ; d'autres reçurent de l'avancement pour leurs services. On nomma lord-chancelier Fitz-Gibbon, le procureur-général. Cette promotion fit le bonheur de l'Irlande. Fitz-Gibbon, le premier Irlandais à qui le Cabinet de Londres confia l'office de lord-chancelier, comme juge étoit bien supérieur à tous ses prédécesseurs. Son activité, son exactitude infatigable dans l'exercice de ses fonctions, sa conduite en général, malgré quelques légères partialités, rendirent de grands services à la nation. Il termina une multitude de procès qui depuis plusieurs années demeuroient sans être jugés, et qu'on ne croyoit jamais voir finir. Ceux qui étoient de son ressort ne durèrent que l'espace du temps requis pour les formalités de la loi. Comme propriétaire de domaines, il montra de la justice et de l'humanité. On peut lui faire quelques reproches comme sénateur et homme d'état. Partisan du ministère anglais, toujours disposé à conseiller les

mesures violentes qu'adoptoit ensuite le gouvernement, il s'opposoit de toutes ses forces aux actes d'indulgence qu'on vouloit publier en faveur des catholiques. Orateur habile, il dégradoit quelquefois son éloquence par des expressions satiriques et peu décentes.

Le marquis, dont l'administration avoit donné de grandes espérances, suivoit le système établi de maintenir l'influence de la Cour par des prodigalités; il ajouta treize mille livres sterling par an à la liste des pensions. Les patriotes voyant une conduite si contraire à leur attente, formèrent, mais sans effet, l'opposition la plus vigoureuse. Henri Grattan, orateur, qui étoit de ce parti, dans une de ses nombreuses sorties contre les ministres, s'exprime ainsi en parlant du vice-roi : « Vous vous souvenez, messieurs, de l'entrée du marquis dans cette capitale. Son char de triomphe renversa le char funèbre du duc de Rutland; il étoit traîné par la crédulité publique; d'un côté l'on voyoit l'espérance trompeuse; de l'autre s'offroit aux yeux une figure à deux faces, l'une tournée vers le trésor royal et l'autre vers le peuple,

et deux bouches tenoient en même temps un langage contradictoire. » Les patriotes, pour mieux diriger leur plan d'opposition, formèrent une assemblée qu'on nomma le club des Whigs, à l'instar de celui de Londres connu sous la même dénomination. Ils dressoient leurs batteries dans leur séance; chaque membre prit le poste qui lui fut assigné dans l'attaque méditée contre l'administration. Leurs écrits publiés par la voie des journaux enflammoient les passions du peuple, en même temps qu'ils l'éclairoient sur ses véritables intérêts. On entretenoit ainsi un esprit de mécontentement contre les mesures adoptées par les ministres. Parmi les objets d'utilité publique dont on offrit la discussion au parlement, on proposa de limiter les pensions et les places; le rappel du bill de la police de Dublin; un bill de responsabilité portant que les actes du pouvoir exécutif seroient signés par certains officiers résidant en Irlande. Ces officiers devoient répondre sur leurs vies et leurs fortunes des mesures prises à l'égard de ce royaume et des dépenses du gouvernement; un autre de

ces bills privoit les officiers du revenu du droit de suffrage dans les élections des membres du parlement; enfin l'on demandoit la suppression des nouvelles charges créées par le marquis.

Dégoûté d'une situation qui l'exposoit à la haine du peuple, le marquis de Buckingham quitta l'Irlande en juin 1789. Il laissa le gouvernement dans les mains de deux lords-juges, le lord-chancelier et l'orateur de la Chambre des communes, jusqu'à l'arrivée de son successeur. Le comte de Westmoreland remplaça le marquis, et prit séance au parlement le 21 janvier 1790. Toujours mêmes systèmes d'influence ministérielle d'un côté et opposition de l'autre. On aura une idée de la violence des partis par le passage suivant tiré d'un des discours de Grattan. Dans une réponse au sujet de quelques observations sur les différens partis, il s'exprime ainsi: « J'exposerai à vos yeux la description d'un parti que je regarde comme le fléau de la nation; mais peut-on nommer parti, un ramas pire qu'une faction. Méprisable phalange de politiques mercenaires accoutumés

à ne rougir de rien. Ils arrivent à leurs petits offices pour gagner leur salaire, donnent leurs voix, et montrent de l'arrogance pour se donner un caractère. Etrangers à tous principes de patriotisme, ils n'ont ni ambition louable, ni parti, ni honneur; ce n'est point la délibération qui les gouverne, mais la discipline qui les dirige ; toujours prêts à baiser la main qui les nourrit, à se prosterner devant le patron qui achète leurs services. Hommes dégradés! Secte méprisable! lorsqu'ils votent pour des mesures, c'est d'après leur esprit vénal. Lorsque des hommes de cette classe élèvent la voix contre les partis, ce n'est de leur côté qu'impudence. » On proposa de faire des recherches sur la vente des pairies, on accusa les ministres d'avoir vendu des titres de noblesse et de s'être servi du produit de cette opération pour procurer à leurs adhérens des places dans la Chambre des communes. « Nous les défions, dit Grattan avec énergie, nous les défions d'essayer aucune recherche. Nous ne les traiterons pas autrement que comme des mal-

faiteurs publics; nous leur tiendrons le langage le plus humiliant; nous les déclarons coupables envers la nation. Oseront-ils nier les faits dont on les accuse? Je somme tout membre de se lever et de déclarer sur son honneur s'il ne croit pas qu'une telle corruption ait été employée. J'attends une réponse directe. » A moins de faire un aveu humiliant, il étoit impossible de répondre. On savoit généralement qu'on payoit la majorité. Mais comment le royaume pouvoit-il être gouverné d'une autre manière, puisque chaque majorité formée dans le parlement contre le vice-roi ne pouvoit tendre qu'à la séparation politique de l'Irlande d'avec la Grande-Bretagne. Le parlement fut dissous en avril 1790; et lorsque le nouveau s'assembla au mois de juin suivant, Forster, l'ancien orateur, fut réélu. Prorogé après une session qui ne dura que quatorze jours, ce parlement se réunit en janvier 1791; quoique les opposans ne fussent pas alors en aussi grand nombre, c'étoit toujours la même force et la même opiniâtreté. Le mécontente-

tement augmentoit, mais bientôt les affaires politiques prirent une nouvelle tournure; ce changement fut occasionné par une étonnante révolution survenue dans le plus puissant royaume du continent.

CHAPITRE XL.

RÉVOLUTION de France. — Son influence sur l'Angleterre. — Fiats. — Anniversaire de la révolution célébré à Belfast. — Irlandais unis. — Gardes nationales. — Rowan. — Convention catholique. — Députation catholique. — Déclaration des catholiques. — Opposition aux catholiques. — Transactions parlementaires. — Bill catholique. — Autres bills populaires. — Bill relatif au transport des poudres, etc. — Enfans du point du jour (peep-of-day boys), défenseurs. — Attaque de Wexford. — Rapports des comités catholiques.

LE gouvernement de la France sous les descendans de Hugues Capet étoit devenu une monarchie absolue combinée avec le pouvoir féodal et soutenue par une grande force militaire. Il auroit subsisté long-temps si les rois eussent été prudens. Mais les guerres excitées par l'ambition de Louis XIV et continuées par ses successeurs, les énormes dépenses de la Cour, les prodigalités en tout genre épuisèrent le royaume. La dette publique

augmenta et les impôts furent insuffisans pour l'acquit des dépenses. Le mécontentement, la haine de l'autorité, le désir d'un nouvel ordre de choses, agitèrent la nation. Les discussions politiques occasionnées par la révolte des colonies anglaises, firent fermenter tous les esprits. Une faction républicaine, peu nombreuse dans son origine, parvint bientôt à un degré de puissance étonnant par un concours d'événemens dont le récit et les détails appartiennent à l'histoire de France. Il suffira de dire ici que Louis XVI, prince doux et pacifique, mais n'ayant point la fermeté qui convient à un roi, vit tous ses sujets armés à la fois contre son autorité. L'insurrection éclata au mois de juillet 1789. Le monarque dépouillé de la plus grande partie de ses prérogatives par une nouvelle constitution fut enfin précipité du trône le 10 août 1792, après un choc violent où les démocrates eurent l'avantage. On vit la France érigée en république le 22 septembre suivant, par un décret des représentans du peuple formant ce qu'on nommoit la convention nationale. Cette assemblée procéda ensuite au

jugement de Louis XVI; et ce monarque infortuné fut conduit à l'échafaud le 21 janvier 1793.

L'influence de la révolution française sur les affaires de la Grande-Bretagne eut des suites très-importantes. Dès l'origine de ces troubles la Cour de Londres ne vit pas d'un œil favorable les efforts audacieux d'une nation voisine qui vouloit mettre des limites à l'autorité royale. Elle ne vit pas sans alarmes et sans inquiétudes la joie que les Anglais témoignèrent, peut-être d'une manière trop indiscrète, en apprenant qu'un peuple rival sortoit de l'esclavage où il étoit retenu. Ceux qui avoient un rang, de la fortune craignirent bientôt que les principes républicains et révolutionnaires ne se propageassent. Plusieurs, jaloux de la liberté dont jouissoient leurs concitoyens, désirèrent avec ardeur un système politique plus voisin du despotisme, sous le nom indéfini de *gouvernement ferme*. Sans doute il falloit une administration active et des mesures vigoureuses pour prévenir une révolution, qui traîne partout à sa suite les plus grands malheurs. D'ailleurs tout

changement étoit à craindre dans un pays déjà favorisé d'une constitution la meilleure de celles qui existoient sur le Continent. Malheureusement les hommes sont portés aux extrêmes, et prêts à s'élever contre l'autorité. Dans les mouvemens politiques la multitude ne connoît point de bornes. Lorsqu'un esprit de parti s'empare d'une classe de citoyens puissans dans l'Etat, les hommes ambitieux, les hommes cupides, ne songent qu'à tirer avantage des circonstances pour s'enrichir ou pour parvenir à des emplois distingués; alors ils se livrent à des actes de violence, tiennent les discours les plus séditieux pour flatter la faction dominante. Un Irlandais, Edmond Burke, membre de la Chambre des communes d'Angleterre, dont l'esprit transcendant et les talens oratoires s'étoient montrés avec éclat pour la cause de la liberté, se prononça tout à coup pour le parti contraire. Il attaqua avec énergie devant le parlement, en février 1790, les principes de la révolution française. Huit mois après, Burke publia un pamphlet rempli des plus fortes invectives contre le système qui avoit mis

des restrictions au pouvoir monarchique en France.

Burke, dans cet ouvrage, paroît d'abord vouloir attirer la haine sur cette portion du peuple anglais qui avoit manifesté sa joie en voyant une autre nation devenue libre. Mais son principal but étoit d'armer les puissances de l'Europe contre la France, et d'exciter une guerre où l'on n'auroit aucun égard pour les droits des nations. Comme l'auteur, quoique professant la religion protestante, semble très-attaché au catholicisme, il peut avoir été poussé par aversion pour les Français, qui avoient renversé la religion catholique dans leur pays. Le livre de Burke, semblable à la torche des furies, porta partout l'incendie; l'acrimonie de son style exaspéra les amis modérés de la liberté constitutionnelle. Les principes de la faction des torys leur parurent encore plus odieux. Cet acte d'agression produisit un grand nombre de brochures où l'on répondoit aux invectives de Burke en réfutant ses opinions. On distingua parmi ces écrits celui de Thomas Paine, intitulé : *Les droits de l'Homme.*

Cet auteur dirigeoit d'une main sacrilége ses traits même contre le principe vital de la constitution. D'un autre côté, les ministres assurés d'être soutenus par la puissante faction des torys, dont le nombre étoit fort augmenté par la crainte d'une révolution, répandirent l'alarme dans la nation par des bruits de complots imaginaires, ou dont ils ne purent jamais prouver l'existence. Par ce moyen ils parvinrent à établir un système de gouvernement arbitraire bien étonnant pour ceux qui s'étoient fait la plus haute idée de la liberté anglaise.

Les ministres autorisèrent des associations pour arrêter les progrès du républicanisme et combattre les écrits contre la monarchie. On suspendit l'acte d'*habeas corpus*; les prisons se remplirent d'hommes qu'on ne pouvoit accuser d'aucun acte séditieux, mais qu'on tenoit en captivité uniquement pour leurs opinions. On regardoit comme une espèce de trahison les éloges donnés à la liberté; ceux qui les proféroient devoient être séparés de la société comme voulant établir le système démocratique subversif de l'autorité

royale. On dit que dans la prison de Coldbath fields on exerça des rigueurs particulières sur les détenus. Pour empêcher tous les mouvemens dans l'intérieur et pour éteindre l'esprit démocratique dans le sang des révolutionnaires français, le Cabinet dè Londres entra dans la confédération armée qui déclara la guerre au printemps de 1793. Il aima mieux prendre ce parti que de s'honorer en saisissant l'occasion que la fortune lui offroit de donner la paix à l'Europe. Des politiques dont les vues étoient fort étroites pensèrent que l'on alloit écraser la nation française. Les politiques sont sujets à se tromper ainsi que les autres hommes; leurs plans ne servent souvent qu'à produire les effets qu'ils veulent arrêter. Cette coalition si formidable, cette guerre dont les annales n'offrent point d'exemple, ne servirent qu'à élever la France à un état de grandeur et de force très-alarmant pour l'indépendance des pays voisins. Si la France eût été subjuguée, sans-doute c'en étoit fait de la liberté anglaise; événement qu'un prince patriote ne peut désirer. Car si une démocratie sans

frein ne laisse aucune sûreté aux personnes, aucune stabilité au gouvernement, aucun moyen de maintenir son indépendance; d'un autre côté, une soumission sans bornes énerve les esprits; un peuple ainsi gouverné est bientôt chargé des fers de la superstition. C'est entre ces deux extrêmes qu'est placé le meilleur système d'organisation politique, celui qui, en donnant le plus de pouvoir à la nation, assure à chaque individu son existence, sa fortune et sa liberté.

L'influence de la révolution française se fit sentir encore avec plus de force en Irlande qu'en Angleterre. Les écrits de Burke et de Paine produisirent une grande sensation dans un pays rempli de mécontens. Les mesures rigoureuses qu'on prit pour étouffer les semences révolutionnaires furent portées à un excès qui fait vraiment horreur. Dès l'année 1789 des hommes en place avoient exercé des actes d'une grande sévérité et que la loi n'autorisoit point contre ceux qui attaquoient par leurs discours le gouvernement et les ministres. John Magee, éditeur de l'*Evening post* (la poste du soir), fut arrêté par des

fiats

fiats ou décrets de prise de corps lancés par des juges pour accusation de libelles. Il demeura long-temps en prison, ne pouvant se procurer des cautions; la somme exorbitante qu'on exigeoit, excédoit de vingt fois les dommages que pouvoit adjuger au fisc un jury équitable. Lord Clonmel, grand-juge de la Cour du banc du roi, qui avoit lancé les décrets de prise de corps, fut garanti de la censure par une grande majorité qui étoit du parti des ministres dans le parlement. Tous ces excès augmentèrent le mécontentement du peuple, et le gouvernement ne vit pas sans alarmes les premiers symptômes de révolution. Ils se manifestèrent principalement par la célébration du 14 juillet, époque du grand mouvement révolutionnaire en France. Cette fête solennelle eut lieu le même mois à Dublin en 1791. L'année suivante, les volontaires de Belfast se rassemblèrent pour cette solennité. Ils témoignèrent par des figures emblêmatiques leurs mauvaises dispositions à l'égard du gouvernement. Ils firent une adresse de félicitation aux amis de la constitution réunis en société à Bordeaux, et leur

exprimèrent les sentimens fraternels des volontaires. Cependant les deux grandes questions qui de part et d'autre agitoient les esprits étoient la réforme du parlement et la liberté des catholiques.

En juin 1791, on imprima à Belfast un plan d'association sous le nom d'*Irlandais unis*, et le mois de novembre suivant cette société s'établit à Dublin. Il s'agissoit de former comme une phalange politique du plus grand nombre d'Irlandais possible. La réunion des droits, des affections et des facultés de tous les membres de la société, de quelque religion qu'ils fussent, devoit donner les moyens d'opérer une réforme dans la législature; on espéroit ainsi établir un ordre de choses fondé sur les principes de la liberté civile, politique et religieuse. Tel étoit le sens de la déclaration que publia cette société. Chaque membre à sa réception prononçoit et signoit un serment par lequel, en présence de Dieu, il s'engageoit solennellement à déployer tous ses efforts pour la réussite du projet. Quelle que fût l'opinion générale qui dominât dans cette société, les vues secrètes d'un certain nombre tendoient à la subver-

sion totale du gouvernement et à l'établissement d'une démocratie où tout auroit été de niveau. Il falloit une force armée pour le succès de l'entreprise : on établit à Dublin *les gardes nationales.* L'uniforme avoit des paremens verts, couleur adoptée par la nation ; les boutons offroient une harpe placée sous un bonnet de la liberté au lieu d'une couronne. Les chefs voulant déployer leurs forces, inspirer de la confiance à leurs amis, et gagner des prosélytes, fixèrent le 9 décembre 1792 pour une revue générale ; ils invitèrent toutes les compagnies de volontaires alors à Dublin à se trouver à cette réunion pour célébrer le triomphe de la liberté en France.

Le gouvernement, affectant de craindre qu'on n'attaquât la ville et que la révolte ne fût au moment de faire explosion, résolut sagement de supprimer dès leur origine toutes les associations armées qui n'étoient pas autorisées par la constitution de l'Etat. La veille du jour fixé pour la revue, le lord-lieutenant et le conseil par une proclamation défendirent toutes les assemblées séditieuses. Il étoit enjoint aux magistrats de les disper-

ser par la force militaire si leurs ordonnances ne produisoient aucun effet. Les gardes nationales, intimidées par cette menace et voyant la garnison sous les armes, ajournèrent une revue qui ne se fit jamais. Le quatorze suivant, les chefs de la société dressèrent une espèce de manifeste ou de contre-proclamation qu'ils publièrent ensuite. Ils engageoient les volontaires à reprendre les armes comme auparavant, pour la sûreté du royaume contre les ennemis intérieurs et extérieurs. Ils invitoient les protestans d'Irlande à choisir des députés pour les assemblées provinciales, à l'effet de préparer une convention générale qu'ils déclaroient nécessaire pour faire cause commune avec les catholiques. Cette proclamation attira pendant quelque temps des persécutions à Archibald-Hamilton Rowan, secrétaire de la société des Irlandais unis. Cet homme, d'une famille respectable, avoit de la fortune; il joignoit un caractère aimable à beaucoup de philanthropie; mais il ne savoit pas toujours discerner les objets auxquels il convenoit d'appliquer les effets de sa bienfaisance.

Tandis qu'il régnoit une fermentation dans tout le royaume, on devoit naturellement s'attendre à voir les catholiques saisir l'occasion de profiter de cet esprit de réforme pour améliorer leur condition. Charles O' Connor antiquaire, le docteur Curry médecin, et M. Wyse, de Waterford, avoient depuis 1757 établi à Dublin un comité secret chargé de veiller aux intérêts politiques des catholiques irlandais. Les membres de ce comité avoient été élus dans plusieurs diocèses du royaume et dans les paroisses de la capitale. En février 1791, ils préparèrent une pétition qui devoit être présentée au parlement; mais quelques-uns des plus respectables d'entre ceux qui professoient le culte romain refusèrent de concourir à cet acte, soit par crainte de quelque projet révolutionnaire, soit qu'ils appréhendassent d'être eux-mêmes soupçonnés d'avoir des principes démocratiques. Enfin soixante-quatre catholiques se retirèrent; de ce nombre étoient lord Kenmare et lord Fingal. Le 27 décembre, dans une adresse au lord-lieutenant, ils exprimèrent leur soumission respectueuse et celle de tout le corps

des catholiques, ainsi que leur résignation à la sagesse et à l'humanité du gouvernement. Les autres membres suivirent constamment leurs premières vues. Afin de mettre sous les yeux des ministres l'opinion collective de tout le corps des catholiques, ils imaginèrent le plan d'une convention composée de députés de plusieurs villes et comtés, élus par des personnes chargées de ce soin, deux pour chaque paroisse. Cette convention s'assembla le 3 décembre 1792 à Dublin, et tint ses séances à Taylor's hall, dans *Back-lane;* c'est ce qui la fit nommer par dérision *le parlement de Back-lane.* Les membres votèrent une pétition au roi, et ensuite s'ajournèrent après avoir confié à un comité composé de neuf membres la direction des affaires des catholiques pendant leur séparation.

On chargea cinq députés de présenter une pétition qui exposoit l'injustice des lois pénales, la patience méritoire et la loyauté longtemps éprouvée des catholiques irlandais. A la tête de cette députation se trouvoit Edouard Byrne, riche marchand. Ces députés en passant par Belfast furent accueillis avec toutes

les expressions de l'amitié par les habitans qui professoient la religion réformée. La classe inférieure de ces citoyens témoigna par de vives acclamations ses désirs pour le succès de la requête des catholiques. On détela les chevaux des députés à leur départ et l'on traîna leurs voitures jusque hors la ville. Ils prirent la route de Londres par l'Ecosse, et le 2 janvier 1793 le secrétaire Dundas les présenta au roi. Sa Majesté reçut leur pétition de la manière la plus gracieuse. Lorsque le parlement d'Irlande s'assembla, le roi, par l'organe du lord-lieutenant recommanda de donner la plus sérieuse attention à l'état de ses sujets catholiques.

Pour affoiblir l'opposition de ceux qui dans le parlement étoient contraires à leurs réclamations, et pour se concilier les protestans, les catholiques avoient publié un désaveu solennel de quelques dogmes dangereux auxquels on les croyoit attachés; ils ajoutoient dans cet écrit à leur déclaration celles de quelques universités catholiques dans les pays étrangers. C'étoient les réponses faites aux questions proposées de la part du gou-

vernement anglais, lorsqu'il s'occupoit du soin d'adoucir le sort des catholiques. On a des preuves certaines que plusieurs de ceux qui suivoient ce culte mettoient en pratique les dogmes sur lesquels on demandoit des explications ; mais il est prouvé aussi que d'autres de la même communion les réprouvoient. Quant aux catholiques irlandais il est probable que leur désaveu étoit sincère. Ils regardoient comme des opinions détestables, impies, celles qui avançoient qu'un prince excommunié par le pape, ou par un tribunal ecclésiastique établi par une autorité quelconque, pouvoit être assassiné sans que le meurtrier devînt criminel, et qu'on avoit le droit de le déposer ; qu'il est permis de tuer les hérétiques ; que des actions immorales de leur nature peuvent être justifiées par la raison qu'elles ont été commises pour l'avantage de la religion et de ses ministres, ou pour obéir au pouvoir spirituel ; qu'on n'est point obligé de tenir sa promesse à ceux qui sont dans l'hérésie, et que les sermens qu'on leur fait sont moins obligatoires qu'à l'égard des catholiques. Ils désavouèrent pareille-

ment la doctrine qui enseignoit que le pape pouvoit délier les sujets de leur serment de fidélité, et qu'il étoit infaillible; enfin ils reconnoissoient qu'aucun pouvoir sur la terre ne pouvoit remettre les péchés si le pécheur n'étoit pénétré d'un repentir sincère. En outre ils renonçoient solennellement à toute espèce de droit sur les terres confisquées à leurs ancêtres, ainsi qu'à tout projet de renverser l'établissement ecclésiastique en Irlande.

Tandis que les chefs du parti catholique, aidés par plusieurs protestans, surtout par les presbytériens et les Irlandais unis, tâchoient de se concilier la législature, d'autres protestans s'efforçoient de mettre obstacle à toute réforme dans les lois établies contre ceux qui suivoient la religion romaine. Ils craignoient que ce parti supérieur par le nombre ne parvînt à occuper toutes les places de l'Etat, et n'abusât de son pouvoir pour les persécuter. Des grands-jurys, des assemblées de francs tenanciers dans les comtés, et le corps municipal de Dublin, prirent des résolutions contre les réclamations des catholiques et contre leur projet de former une conven-

tion, projet qu'ils regardoient comme séditieux. Les presses enfantèrent une foule d'écrits de controverse; les deux partis tâchoient de se réfuter l'un l'autre, et ces productions réveillèrent ces haînes religieuses qu'un vrai chrétien doit désirer de voir éteintes pour jamais.

Le Parlement ouvrit le 19 janvier 1792 sa session, et le 25 suivant on accorda aux catholiques de nouvelles faveurs sur la motion de sir Hercules Langrishe. Au nombre de ces grâces étoit le droit de s'allier par le mariage avec des familles protestantes, celui d'exercer des professions attachées à la jurisprudence, et d'élever leurs enfans sans être assujétis à aucune restriction.

Les membres de l'opposition proposèrent au parlement qu'on accordât aux marchands irlandais la permission d'ouvrir un commerce libre et sans aucune restriction aveo les grandes Indes et les autres pays situés à l'est du Cap de Bonne-Espérance. Comme ce commerce auroit rivalisé avec le droit de monopole de la compagnie anglaise des In-

des-orientales, l'influence de la couronne fit écarter la proposition.

La session de 1793, qui commença le 10 janvier et finit le 16 août, présenta de la part du parlement des transactions beaucoup plus importantes.

Emond Burke s'étoit déclaré le défenseur de la monarchie : il déploya une énergie qui tendoit plus à son avantage particulier qu'à celui de la cause qu'il avoit épousée. Les catholiques d'Irlande firent venir à Dublin le fils de ce célèbre orateur, en 1792, pour entreprendre leur défense devant le parlement. Ils vouloient écarter d'eux le reproche d'avoir adopté les principes révolutionnaires qui dominoient en France. Ce projet ne réussit pas. C'est à l'influence de Burke dans le Cabinet de Londres qu'on peut attribuer la disposition favorable du roi à l'égard des catholiques irlandais; elle fut témoignée au parlement par l'organe du gouverneur en chef. D'après ce vœu du monarque on publia un acte en 1793 qui mettoit les catholiques presque dans la même situation que les protestans. Cet acte passa contre l'intention même

des membres qui votèrent en sa faveur. Les catholiques furent seulement exclus de la législature et du conseil privé; ils ne purent exercer l'emploi de shérif et quelques autres offices dépendans de la Couronne spécifiés dans l'acte, au nombre de trente. Enfin, on ne leur accorda pour l'entretien de leur clergé qu'une contribution volontaire. Quelques autres bills qui devoient être agréables au peuple, et que les opposans s'étoient jusqu'alors vainement efforcés de faire passer, furent convertis en lois. L'administration y concourut efficacement, et sa conduite lui fit beaucoup d'honneur. Par un de ces bills tous ceux qui tiendroient après sa publication des places nouvellement créées sous le gouvernement, devoient être exclus de la Chambre des communes. Il en étoit de même de ceux qui occuperoient d'autres places désignées, en particulier celles des officiers du revenu dont les fonctions exigeoient l'absence de la capitale, ainsi que de ceux qui avoient des pensions à vie ou selon le bon plaisir du roi. La somme annuelle des pensions, qui montoit à près de cent vingt mille livres sterling, fut réduite à

quatre-vingt mille. Par un autre de ces actes, nommé le bill de responsabilité, aucun ordre du roi pour disposer des fonds publics ne fut reconnu légal sans la signature des officiers de l'administration d'Irlande compétens pour ces offices, et qui devenoient responsables envers le parlement. Cet acte confondit le revenu héréditaire avec les secours additionnels que le parlement votoit chaque année.

Quelques autres bills également avantageux à la nation furent aussi sanctionnés. On permit le commerce avec l'Inde, mais avec de certaines restrictions; on encouragea les travaux qui avoient pour but de fertiliser des terreins stériles; une explication écarta les doutes des jurys en cas de libelles. On vota une somme de deux cent mille livres serling pour garantie d'un prêt montant à cette même somme, auquel la banque s'engagea, au taux de cinq pour cent d'intérêt, en faveur de quelques maisons de commerce. Il s'agissoit de relever le crédit épuisé dans les deux royaumes depuis le commencement de la guerre déclarée à la république française,

particulièrement à Dublin où les rues étoient couvertes de pauvres tisserands qui mouroient de faim. Le ministère, dont la conduite conciliatoire paroît avoir atténué jusqu'à un certain degré le parti de l'opposition, obtint difficilement que le parlement d'Irlande laissât passer deux bills d'un genre coercitif; l'un de ces bills défendoit l'importation des armes, de la poudre et des autres munitions dans le royaume, et ne permettoit pas d'en tenir magasin sans autorisation. Cette sage mesure ôtoit à ceux qui avoient des projets séditieux les moyens de faire des provisions. L'autre bill proscrivoit « toute élection, assemblée et convention non légale sous le spécieux prétexte de préparer ou de présenter des pétitions publiques, ou d'autres adresses soit à Sa Majesté, soit au parlement. » Ainsi l'on déjoua le projet dangereux formé par les chefs des Irlandais unis de tenir une convention nationale à Athlone au mois de septembre suivant, ou bien à une autre époque. Dès le commencement de la session, on avoit renvoyé à un comité secret dans la Chambre des Lords les informations à prendre sur ces troubles exci-

tés dans plusieurs parties du royaume. Le rapport de ce comité donna des renseignemens sur une nouvelle classe d'insurgens, nommés *défenseurs*, et sur les procédés des Irlandais unis à Belfast et à Dublin.

Une querelle particulière entre deux paysans paroît avoir été la première cause des troubles qui dès l'an 1785 agitèrent une partie du comté d'Armagh et plusieurs provinces voisines, sous prétexte de religion. Des bandes de presbytériens, nommés *les enfans du point du jour*, désarmoient et quelquefois maltraitoient les catholiques pendant la nuit et se dispersoient au lever de l'aurore. Plusieurs catholiques prenant le titre de *défenseurs*, comme s'ils agissoient pour leur défense, se réunirent contre leurs ennemis. Il paroît qu'en 1789 ils étoient organisés en corps réguliers. Il y eut quelques rencontres sanglantes entre les deux partis. Des meurtres furent commis avec préméditation. Forkhill, dans le comté d'Armagh, en 1791, offre l'exemple d'un crime atroce. Un maître d'école, protestant, nommé Barclay, fut mutilé d'une manière horrible

avec sa femme et son beau-frère. Quoique réprimés en différentes occasions, les défenseurs, qui depuis long-temps étoient devenus agresseurs, forcèrent les maisons des protestans, leur enlevèrent d'abord leurs armes, ensuite leurs effets les plus précieux. Leurs associations s'étendoient dans les comtés de Louth, Meath, Cavan, Monaghan et les territoires voisins. Ce fut alors que le comité secret de la Chambre haute fit son rapport sur cette association. Dans la même année 1793 il s'éleva des troubles parmi la populace dans quelques parties du sud. Comme les rebelles n'avoient aucune organisation, leurs mouvemens furent bientôt comprimés. Ces soulèvemens eurent lieu en particulier au voisinage des mines de charbon dans le comté de Kilkenny et dans quelques districts du comté de Wexford. Ces révoltés appartenoient plutôt à la classe des enfans du point du jour qu'aux défenseurs. Les chefs de ce parti faisoient prêter des sermens dans les chapelles des catholiques et autres lieux d'assemblée; leur dessein étoit de faire exécuter certains règlemens, et de réduire les dîmes.

On

On employa la violence contre ceux qui firent résistance. Un corps d'environ deux mille insurgens attaqua la ville de Wexford avec le projet ostensible de délivrer quelques prisonniers; mais on les repoussa, quoiqu'on ne leur eût opposé que trente-cinq soldats; ils perdirent environ cent hommes. Le brave major Vallotton périt dans cette occasion, horriblement blessé par la lame d'une faulx attachée à une longue perche.

Depuis que par l'autorité du comité catholique on avoit levé de fortes sommes sur les personnes de cette communion, on craignoit qu'une partie de cet argent ne servît à maintenir les défenseurs. Le rapport fait par le comité secret de la chambre des pairs confirma ce soupçon. Pour répondre à ces calomnies, les catholiques nommèrent six d'entre eux pour examiner les comptes et publier l'état des recettes et dépenses. Il fut reconnu qu'on avoit levé une somme de cinq mille deux cents livres sterling, et que la dépense se montoit à près de cinq mille cinq cents livres sterling. Sur cette somme, on en avoit payé plus de deux mille trois cents au fils d'Edmond

Burke pour son agence. On renvoya à un autre comité de vingt-deux membres l'examen des engagemens contractés par le corps des catholiques. On fit un rapport qui déclaroit qu'on offriroit quinze cents livres sterling, avec une médaille d'or de la valeur de trente guinées, à Théobald Wolfe-Tone, agent du comité catholique; cinq cents livres sterling à Simon Butler; une égale somme à William Todd-Jones, outre celle de la même valeur qu'il avoit reçue, et cinq cents livres de plus, à moins que les fonds ne fussent pas suffisans; enfin qu'on emploieroit deux mille livres sterling pour ériger une statue au roi. La somme qu'on reconnut avoir levée sur les catholiques parut fort petite à ceux qui avoient observé cette collecte dans quelques parties du pays. Tone déclara à quelques citoyens de Dublin qu'il n'avoit reçu que cinq cents livres sterling. Toutefois, on assura positivement que toute la somme de quinze cents livres lui avoit été donnée.

CHAPITRE XLI.

BILL pour la levée d'une milice. — Entreprise d'une réforme parlementaire. — Persécution, fuite. — Vice-royauté de Fitz-William. — Administration de Camden. — Troubles. — Nouveau plan d'association des Irlandais unis. — Actes coercitifs. — Désordres causés par la soldatesque. — Violences des Orangistes. — Corps des fermiers armés. — Expédition des Français dans la baie de Bantry. — Violence des Irlandais unis. — Actes de sévérité de l'administration. — Organisation des Irlandais unis. — Leur organisation militaire. — Extension de l'Union. — Déclaration des Orangistes. — Epître pastorale de Hussey. — Transactions du parlement. — Entreprise contre les ministres.

UN acte du parlement, ordonnant la levée en Irlande d'une milice sur le même pied que celle d'Angleterre, mit le comble au mécontentement de la classe inférieure du peuple. Cette milice devoit être composée de seize mille hommes enrôlés seulement pour quatre ans, et destinés à la défense de l'intérieur.

Cette manière de recruter une armée, l'obligation pour tout sujet qui avoit atteint l'âge requis et sur qui le sort étoit tombé, quelle que fût sa position, ou de s'enrôler ou de trouver à grands frais un remplaçant, ou bien de payer une forte amende, étoient sans doute très-injustes ; cette milice étoit inutile dans un pays où se trouvent toujours et en grand nombre des hommes prêts à contracter des engagemens volontaires: c'étoit d'ailleurs priver l'industrie nationale des bras dont elle réclame le secours. Plusieurs, ne pouvant payer, virent leurs effets saisis et vendus; d'autres, pour des expressions de mécontentement, furent emprisonnés. Pour alléger le fardeau en le partageant, on adopta un plan de souscription dont le produit servît à lever des soldats. Cette mesure n'étoit qu'une charge de plus pour les paysans, les citoyens, et principalement pour ceux qui avoient à soutenir une nombreuse famille; elle auroit d'ailleurs éprouvé moins de difficultés, si le peuple eût compté davantage sur la bonne foi du gouvernement. Un régiment, nommé par dérision *les linots verds*, levé pendant la guerre

des colonies, avoit reçu la promesse qu'il ne serviroit point hors de l'Irlande; cependant des ordres l'envoyèrent en Amérique : on craignit un pareil traitement à l'égard de la milice. Les vexations qu'on se permit dans l'exécution du mode d'enrôlement, les malentendus causèrent des querelles, particulièrement à Athboy dans le comté de Meath, où quelques personnes perdirent la vie.

Dans la session du parlement en 1794, on réitéra le 4 mars la tentative essayée pour obtenir une plus juste représentation du peuple dans la Chambre des communes. Une grande majorité rejeta le bill présenté à la Chambre par William Brabazon Ponsonby, et fortement appuyé par Grattan et sir Lawrence Parsons. Les derniers efforts de la minorité n'avoient pas été cette fois secondés par les pétitions et les adresses de la nation. Le peuple, qui s'étoit d'abord fortement prononcé pour le plan de réforme, n'en étoit plus aussi enthousiasmé. Ce refroidissement parut tenir à plusieurs causes. L'admission des catholiques à la liberté des élections avoit alarmé les partisans de la prépondérance

des protestans, qui regardoient les bourgs comme une barrière contre les usurpations de ceux qui suivoient le culte romain. La crainte des principes révolutionnaires, qui de la France pouvoient se propager en Irlande, avoit éteint l'ardeur d'un grand nombre de patriotes. Toute innovation en politique leur paroissoit dangereuse, et quelques-uns même étoient déterminés à s'y opposer. Le plan d'une représentation nationale formé par la société des Irlandais unis, et qui paroissoit évidemment conçu d'après les principes d'une révolution démocratique, rendoit toute idée de réforme suspecte aux amis de la véritable liberté. Grattan attaqua avec énergie dans le parlement le système de dissoudre chaque année la Chambre des communes, et la proposition d'étendre le privilége de voter pour l'élection des membres à tout individu qui auroit atteint l'âge requis par la loi, sans égard aux propriétés.

Quelques arrestations et des jugemens qui en furent la suite causèrent de l'agitation parmi le peuple. Archibald Hamilton Rowan avoit publié le manifeste de la société des Ir-

landais unis, dont on a fait mention dans le chapitre précédent. En 1794, accusé d'être l'auteur d'un libelle séditieux, il fut condamné à une amende de cinq cents livres sterling, à deux ans de prison, et à donner une caution de quatre cents livres sterling pour répondre de sa bonne conduite pendant l'espace de sept ans après son élargissement. Le jugement prononcé contre lui ne parut pas avoir un caractère bien légal; mais dans la suite sa conduite déposa fortement contre lui. Le gouvernement avoit fait arrêter William Jackson, ecclésiastique anglais de l'église établie, comme prévenu d'une correspondance criminelle avec les agens du gouvernement français. Rowan, vraisemblablement impliqué dans cette affaire, se sauva de prison le premier de mai, et passa sur le Continent. James Napper-Tandy, citoyen de Dublin, et l'un des plus chauds partisans de la démocratie, s'y étoit également réfugié. Il refusa de comparoître à Dundalk, comme il s'y étoit engagé, quand il eut connoissance des preuves qu'on avoit contre lui. Théobald Wolf-Tone, avocat distingué, principal fondateur et agent des Irlandais unis, avoit aussi

pris la fuite. Jackson fut mis en jugement le 23 avril de l'année suivante, et condamné sur des probabilités; mais il expira à la barre de la cour par les suites du poison qu'il avoit pris pour se soustraire à la honte d'une exécution publique.

Avant le jugement de Jackson, le Cabinet anglais avoit adopté une mesure que l'on croyoit propre à réunir les divers partis en Irlande. Pendant la guerre furieuse de la Grande-Bretagne avec la République française, plusieurs membres du grand et respectable corps des Whigs nommé le parti de Rockingham, après la mort de leur chef le marquis de Rockingham, s'étoient tournés du côté des Torys. De ce nombre étoit le comte Fitz-William, qui avoit hérité des biens du marquis. Parmi les arrangemens qui devoient être la suite de cette coalition, on avoit désigné pour ce seigneur la place de lord-lieutenant d'Irlande. Dans une lettre qu'il publia pour sa justification et qu'il adressa au lord Carlisle, il assura positivement qu'en acceptant le gouvernement il ne s'étoit soumis à aucune restriction. Il déclara

qu'on lui avoit laissé la pleine liberté d'employer tous les moyens qui lui paroissoient convenables pour tranquilliser le royaume, et pour cimenter l'attachement des Irlandais à l'Angleterre; il ajouta comme une vérité incontestable que les ministres étoient résolus à accorder aux catholiques les mêmes droits qu'aux autres citoyens.

Il arriva en Irlande le 4 janvier; le premier acte de son autorité fut le déplacement, moyennant des pensions, de toutes les personnes attachées à l'administration qu'il jugeoit ou mal disposées ou incapables de coopérer à son plan. Ces procédés répandirent l'alarme, qui fut à son comble lorsque John Beresford fut renvoyé du poste qu'il occupoit au bureau du revenu. Le 22 janvier, le vice-roi vint prendre séance au parlement; il parla de la nécessité de fournir libéralement des secours pour la guerre. Il invita tous les fidèles sujets de Sa Majesté, quelles que fussent leur croyance et leurs opinions politiques, leur rang et leur fortune, de déployer tout leur zèle dans l'état de crise où se trouvoient les gouvernemens de l'Europe.

Il assura que le roi étoit disposé à concourir avec le plus vif intérêt aux mesures qui seroient adoptées. Henri Grattan proposa une adresse au roi. « Sa Majesté, dit-il, recommande la bienveillance et l'harmonie entre ses sujets. Elle veut que toutes les animosités s'appaisent. De son sceptre elle touche, elle calme les flots agités qui ont battu le vaisseau de l'Etat dirigé par des pilotes qui n'ont cherché qu'à l'égarer et le perdre au milieu des plus affreuses tempêtes ; sa sollicitude paternelle s'étend sur tous ses enfans, trop long-temps victimes d'une persécution insensée et d'une théologie impie. »

Deux jours après que le parlement se fût assemblé, les catholiques de Dublin et de Clare présentèrent des pétitions par l'entremise de Grattan et de Vandeleur. Ils demandoient qu'on abolît toutes les restrictions qui les distinguoit encore des autres citoyens. Les mêmes vœux se reportèrent de toutes les parties du royaume. Mais avant de terminer cette grande affaire, le Cabinet de Londres effectua la résolution qu'il avoit prise de rappeler Fitz-William. On croit que le ministère

se décida à prendre cette mesure d'après les sollicitations de Beresford. Alarmés par la nouvelle de ce rappel, les catholiques de la métropole s'assemblèrent dans leur église en Francis-Street, le 27 février; ils envoyèrent une députation de trois membres pour demander au roi que le comte fût continué dans son emploi. Le monarque reçut gracieusement la pétition, mais il n'y fit point de réponse. Fitz-William s'embarqua pour l'Angleterre le 25 mars. La ville à son départ offrit l'aspect le plus triste. Des hommes respectables traînèrent sa voiture jusqu'au lieu de son embarquement. Sa popularité lui avoit concilié la bienveillance générale. Il étoit d'ailleurs très-grand propriétaire. On n'avoit point balancé pour accorder un secours extraordinaire de dix-sept cent mille livres sterling. Fitz-William se plaignit d'avoir été trompé par les ministres. Ceux-ci nièrent les faits dont il les accusoit, mais ils ne permirent aucune information.

Le comte de Camden remplaça Fitz-William dans l'administration; il arriva à Dublin à la fin de mars. Le 4 mai suivant, après

une vive discussion prolongée jusqu'au lendemain 5, le bill en faveur des catholiques fut rejeté à la seconde lecture. Cependant on laissa passer un bill pour l'établissement d'un collége catholique et d'un séminaire. Les jeunes-gens avoient été obligés jusqu'alors d'aller dans les universités des autres pays. En février 1794 les prélats de la communion romaine avoient présenté un mémoire au comte de Westmoreland pour demander à Sa Majesté la permission de fonder des maisons d'éducation pour cet objet. Cette faveur leur fut accordée. Les catholiques obtinrent aussi la permission d'étudier dans l'université protestante de Dublin. On fonda à Maynooth un collége qui fut depuis libéralement doté par le gouvernement, et approprié à l'éducation des jeunes catholiques.

Ces différens actes d'indulgence furent loin de satisfaire ceux qui professoient le culte romain. Depuis le rappel du vice-roi le mécontentement public se manifesta par des adresses, des discours véhémens, et même par des actes séditieux. Le 31 mars, après que le nouveau gouverneur eût prêté serment, la

populace poursuivit le lord-chancelier Fitz-Gibbon à son retour du château à sa maison dans Ely-Place; on alla même jusqu'à lui jeter des pierres, dont une lui fit une légère blessure à la tête. La société des défenseurs prit un aspect plus menaçant; devenue beaucoup plus nombreuse elle avoit même des liaisons dans la capitale. Jusques-là cette association n'avoit compté parmi ceux qui la composoient que des hommes d'une basse condition; mais la société des Irlandais unis, par un nouveau système aussi mystérieusement que profondément combiné, pouvoit dans une vaste conspiration réunir tous les mécontens de quelque religion qu'ils fussent. Le gouvernement auroit succombé, si des événemens heureux n'eussent fait échouer les projets des conspirateurs.

Dès l'origine de cette société, plusieurs de ses membres méditoient secrètement des projets contre l'Etat, tandis que d'autres ne vouloient qu'opérer une réforme parlementaire; la violence des mesures proposées indisposa fortement les membres du club des Whigs et plusieurs autres patriotes. Ceux-ci

vouloient bien la réforme des abus, mais sans qu'on portât la moindre atteinte à la constitution. Les plus sages se séparèrent de la société. Les chefs révolutionnaires, après le rappel de Fitz-William, virent bien qu'il étoit plus difficile d'obtenir une réforme que de détacher l'Irlande du gouvernement anglais, surtout pouvant être secondé par les Français. Jusqu'alors leur association avoit été sous les yeux du public; mais bientôt ils s'enveloppèrent des ombres du mystère pour échapper aux moyens coercitifs employés par le gouvernement. Chaque membre à sa réception faisoit la déclaration suivante : « Je déclare que ni craintes, ni espérances, ni récompenses, ni punitions ne pourront m'engager directement ou indirectement à donner aucune information, ou à témoigner contre un membre de cette société ou des sociétés affiliées, soit pour ses expressions ou ses actions tant au dedans qu'au dehors de la société. » La réforme du parlement étoit toujours le prétexte apparent; il falloit maintenir l'union entre les républicains et les partisans de la réforme. Pour cet effet le nou-

veau serment fut rédigé d'une manière équivoque et sans que le mot *parlement* y fût inséré. Chaque membre ajoutoit : « Je déclare en outre que j'emploierai tous mes efforts pour obtenir une pleine, égale et juste représentation de tout le peuple d'Irlande. »

Comme les lois étoient insuffisantes pour arrêter la propagation du système des défenseurs, le gouvernement employa une mesure que la nécessité seule pouvoit justifier. A des moyens illégaux, il opposa une force illégale. Dans les contrées occidentales où lord Carhampton commandoit comme officier militaire, les magistrats s'assemblèrent à sa réquisition; bien convaincus qu'ils seroient soutenus par le parlement, ils firent arrêter et transporter pour le service de la marine royale tous ceux qu'ils regardoient comme nuisibles à la tranquillité publique. Pour mettre les auteurs de ces arrestations à l'abri des poursuites, au mois de février de l'année suivante le parlement publia, d'après la loi, un bill d'exemption. Un nouveau bill, l'acte d'insurrection, autorisa le gouverneur en chef, sur la réquisition de sept magistrats,

à déclarer un comté ou district en état d'insurrection dès que la tranquillité y seroit un peu troublée. Cet acte donnoit aux magistrats l'autorité effective que s'étoient arrogée ceux qui avoient secondé le lord Carhampton.

Les magistrats avoient le droit de faire des recherches dans les maisons pour y découvrir des armes; ils pouvoient traiter comme suspects tous ceux qui seroient absens de chez eux à des heures indues sans pouvoir donner des raisons valables. Au mois d'octobre de la même année 1796 la législature suspendit l'acte d'*habeas corpus*. Ainsi elle donna le pouvoir d'emprisonner tous ceux sur lesquels on avoit des soupçons, sans alléguer aucun motif, et sans fixer l'époque du jugement. Le parlement qui avoit ouvert sa session le 27 janvier, et qui avoit été prorogé depuis le 15 avril jusqu'au 13 octobre, s'ajourna le 26 jusqu'au 6 de janvier suivant.

Ces mesures coercitives ménagées avec prudence et soutenues avec vigueur auroient suffi pour appaiser les troubles qui agitoient

ce

ce malheureux royaume; mais il régnoit généralement contre le gouvernement une aversion dont les progrès étoient tels que les agens des Irlandais unis virent leur parti se grossir de jour en jour. La conduite licencieuse des soldats étoit une des principales causes de mécontentement; depuis la guerre avec la France, la discipline avoit été négligée. Dans les marches des troupes, dans les changemens de quartiers, les soldats s'emparoient des chevaux des fermiers et des paysans pour leur faire porter le bagage à de grandes distances. Ils surchargeoient et maltraitoient ces animaux; un traitement plus doux étoit payé à force d'argent; souvent les charriots étoient brisés ou perdus. Dans une halte les soldats se répandoient dans le voisinage, ils enlevoient les chevaux, que les malheureux paysans leur rachetoient. Les habitans, exposés à loger fréquemment les soldats, étoient fatigués de cette obligation, marquée par le pillage et les violences de ces hôtes indisciplinés.

Dans le comté d'Armagh, les procédés des partisans de la maison d'Orange ajoutèrent encore au mécontentement parmi les catho-

liques; mais on croit qu'ils étoient secrètement encouragés par des personnes d'un rang élevé qui avoient des liaisons avec le gouvernement. Pour s'opposer à la confédération des défenseurs, la classe inférieure des protestans de l'église établie, qui habitoit cette contrée, se coalisa avec les enfans du point du jour, partisans des presbytériens. En décembre 1795, ils formèrent des associations sous le nom d'*orangistes*, dénomination qu'ils prirent en mémoire de Guillaume III, prince d'Orange, dont les armes avoient secouru les protestans d'Irlande, et leur avoient assuré la supériorité politique. Quoiqu'en petit nombre, ils furent bientôt victorieux; mais ils abusèrent de leur triomphe en chassant du pays quatorze cents familles catholiques, dont la plupart se réfugièrent dans la province de Connaught. Ce système d'expulsion n'étoit point conforme aux principes de Guillaume, que son caractère généreux et humain portoit à la tolérance. Je ne parle ici que de la première confédération, composée de bas peuple, et non pas des sociétés d'orangistes qui se formèrent dans la suite sur un

plan beaucoup plus développé, et dans lesquelles des citoyens respectables voulurent être admis.

Il falloit réprimer tout à-la-fois les entreprises des Irlandais unis, dont le nombre s'augmentoit chaque jour, et repousser l'invasion des Français dont on étoit menacé. En octobre 1796, le gouvernement organisa un corps de fermiers armés pour renforcer les troupes de ligne et la milice. Ces nouveaux soldats formèrent des espèces de compagnies indépendantes, dont chacune étoit composée de cinquante hommes, la plupart à cheval, commandés par un capitaine et deux lieutenans. Le petit nombre de fantassins étoit armé comme ceux de l'armée régulière : les cavaliers n'avoient qu'un pistolet et une épée, excepté quelques-uns qui portoient une carabine. Cette préférence pour la cavalerie n'étoit pas bien fondée. On en tira peu de parti, comme l'avoient prévu ceux qui avoient quelque connoissance dans l'art militaire, en considérant la manière dont les cavaliers étoient armés et la nature du pays, couvert de montagnes et partout entrecoupé de fossés. Mais l'administra-

tion craignoit qu'une force armée, semblable aux anciens volontaires, ne devînt un instrument dangereux dont pourroient se servir les intrigans, qui auroient une grande influence sur l'esprit du peuple. Si l'on eût connu les vrais sentimens des protestans irlandais, incapables de s'unir aux catholiques pour faire la guerre au gouvernement, on auroit épargné aux plus pauvres fermiers le soin dispendieux de se fournir de chevaux, et le peuple n'eût pas été chargé d'un supplément de solde pour la cavalerie; enfin des hommes de pied auroient rendu plus de service s'il eût fallu étouffer ou réprimer promptement une révolte.

A la fin de la même année, les Français tentèrent une invasion en débarquant dans la baie de Bantry. Un émigré, qu'on croit être le conseiller Tone, avoit donné au gouvernement français des renseignemens sur la situation des affaires en Irlande. Le Directoire qui gouvernoit la France, proposa d'armer une flotte pour opérer la séparation politique de l'Irlande d'avec l'Angleterre. Dans le cours de l'été de 1796, les chefs des Irlandais unis

expédièrent au Directoire de France un agent qu'on a cru être lord Edouard Fitz-Gerald. Ils l'instruisoient qu'ils aideroient à la descente, à condition que les troupes françaises agiroient comme auxiliaires sous les ordres et à la solde des Irlandais unis. Cette société s'engageoit, lorsqu'elle seroit investie de l'autorité, de rembourser tous les frais de l'armement. On fit des préparatifs à Brest pour cette expédition; mais deux messages de la part du gouvernement français rallentirent les efforts de la société des Irlandais unis. L'un, au mois de novembre, assuroit que le départ de la flotte se feroit immédiatement; l'autre, arrivé quelques jours après, annonçoit que l'expédition étoit différée jusqu'au printemps prochain.

Outre quinze frégates, avec des chaloupes et des vaisseaux de transport destinés à porter vingt-cinq mille hommes, la flotte destinée pour l'Irlande étoit composée de vingt-cinq vaisseaux de ligne, y compris sept vaisseaux commandés par l'amiral Richery, et qui eurent ordre de se joindre au reste de l'armement le plutôt possible. Hoche, qui commandoit les troupes de terre, étoit un des plus

habiles officiers au service de la France. Long-temps retardée par diverses causes, la flotte enfin mit à la voile le 16 décembre. La brume ne permettant pas de reconnoître les côtes, quelques vaisseaux allèrent se briser contre les rochers; d'autres furent désemparés. Le jour suivant, la flotte, agitée par une violente tempête qui dura pendant tout le temps de l'expédition, se dispersa. Le 24 l'amiral en chef Bouvet mit à l'ancre dans la baie de Bantry avec dix-sept bâtimens, dont dix étoient des vaisseaux de ligne. Il envoya une chaloupe avec quelques soldats chargés de reconnoître le pays. Ce détachement, surpris par des paysans, fut fait prisonnier. Les officiers français vouloient tenter le débarquement avec les troupes qui étoient arrivées; mais l'amiral voyant l'aspect hostile qu'offroit le pays, ne voulut pas consentir à leur proposition; il crut devoir attendre le général, que la violence des vents avoit séparé du reste de la flotte. Après un délai de quelques jours, Bouvet, désespérant de l'arrivée de Hoche, regagna le port de Brest, toutes les divisions de sa flotte très-endommagées, après avoir

perdu deux vaisseaux de ligne et trois frégates, dont une fut prise. Le mauvais succès de cet armement ne peut être attribué qu'à la fureur des élémens. La côte demeura exposée sans défense pendant quinze jours aux entreprises de l'ennemi. Ainsi les flottes formidables de l'Angleterre ne sont donc point un rempart sur lequel on puisse compter pour empêcher une invasion. La circonstance étoit vraiment critique; et si les troupes avoient effectué leur débarquement, les suites auroient pu devenir funestes. L'armée qu'on avoit à leur opposer étoit en mauvais état; le mécontentement régnoit partout; elle manquoit de provisions, et en particulier d'artillerie. Les habitans du Sud, que les chefs des Irlandais unis avoient laissés libres dans leurs déterminations, se conduisirent avec loyauté; mais si les Français eussent pénétré dans le pays, les moyens artificieux employés d'un côté, de l'autre les désordres commis par la soldatesque, auroient bien pu faire changer la scène.

Les violences qu'on employa augmentèrent la mauvaise disposition des esprits dans

la province d'Ulster. Tout sembloit menacer d'une insurrection prochaine. Dans les premiers jours de novembre 1796 on vola dans les magasins du roi, à Belfast, dix barils de poudre. L'année suivante, le pays fut dans une continuelle agitation. Des partis rodoient la nuit, s'emparoient des armes de ceux qu'ils regardoient comme amis du gouvernement. Pour assurer le produit de leurs terres à ceux de leur société qu'on avoit mis en prison, ou pour témoigner de l'estime à ceux qu'ils jugeoient partisans de la liberté, ils se réunissoient en corps nombreux pendant le jour. Ils déterroient les patates et moissonnoient les bleds de plusieurs propriétaires. Ils marchoient quelquefois avec de la musique et en ordre militaire. On les voyoit former de longues processions comme pour des funérailles, ou se séparer en divers pelotons comme pour jouer au ballon; mais leur véritable but étoit de s'accoutumer à se rendre promptement dans les lieux convenus, autant pour donner de l'assurance à leur parti que pour intimider leurs ennemis. Ils employèrent la terreur pour arrêter l'exécution

des lois. Quelquefois ils assassinoient les magistrats qui faisoient emprisonner des membres de la société; les témoins qui déposoient contre eux, ceux du jury qui les trouvoient coupables, éprouvoient le même sort. Par des souscriptions pécuniaires, ils assurèrent des secours aux familles de ceux qu'on retenoit en prison. On subornoit des témoins, et par des honoraires considérables on se procuroit d'habiles avocats.

De leur côté, les agens du gouvernement se comportoient de manière à comprimer les rebelles. Plusieurs habitans d'un rang et d'une fortune distingués, sur de simples soupçons ou d'après des informations secrètes, se voyoient arrêtés sans espoir que leur procès fût jugé dans le temps et selon les formes prescrites. On envoya à bord de la flotte royale plusieurs individus de la classe inférieure. On proclama plusieurs districts dans le nord en état d'insurrection. Une lettre de Thomas Palham, secrétaire du lord-lieutenant, datée du 3 mars 1797, autorisa le général Lake, commandant en chef des troupes cantonnées dans la province septentrionale, à employer les

forces qui étoient à sa disposition comme il le jugeroit à propos pour appaiser les troubles. Le 13 suivant, le général par une proclamation somma tous les habitans de remettre leurs armes, et promit des récompenses et le secret aux dénonciateurs. Il distribua les troupes de manière à pouvoir faire des perquisitions dans tous les lieux suspects. Elles devoient empêcher les assemblées illégales, particulièrement après une certaine heure de la nuit. Toutes les personnes qu'on trouvoit dehors sans qu'elles y fussent autorisées étoient dans le cas d'être punies. Cette mesure ne paroissant pas suffisante, le 17 mai le gouverneur en chef déclara dans une proclamation que le pouvoir civil étant sans force dans la conjoncture présente, les officiers militaires avoient les ordres les plus précis d'employer tous les moyens pour comprimer les séditieux; il assuroit le pardon du roi à tous ceux qui se présenteroient aux magistrats pour prêter le serment de fidélité et pour donner caution de leur bonne conduite à l'avenir.

Les maisons et les effets de ceux qui ne

livrèrent pas les armes qu'ils étoient soupçonnés avoir, furent incendiées ou pillées par les troupes : on fit subir différentes tortures à plusieurs habitans pour leur arracher leur secret. Si ces excès n'eussent frappé que les coupables, on auroit souffert avec plus de résignation que le gouvernement civil fût suspendu. Mais quelle modération et quelle prudence pouvoit-on attendre de troupes indisciplinées, d'officiers sans expérience ? Plusieurs de ces militaires chargés de défendre l'intérieur n'avoient reçu aucune éducation. L'homicide n'étant pas puni, on se figure assez le nombre de meurtres qui se commettoient. Le colonel Sparrow, déclaré par le jury coupable d'un meurtre dont les circonstances avoient été remarquables, présenta un écrit du roi qui lui accordoit son pardon. La ville de Belfast, que le commerce rendoit si riche, vit plusieurs familles opulentes réduites à la plus grande misère. Des personnes d'ailleurs bien intentionnées pour le gouvernement, m'ont assuré que la conduite des troupes dans le seul pays d'Ulster, particulièrement d'un régiment de

fencibles de cavalerie galloise, nommé les Anciens Bretons, étoit faite pour exciter une insurrection quand on n'en auroit pas eu le projet. Il est honorable pour les officiers de quelques régimens que les désordres n'aient pas été encore plus grands. Le gouvernement agit comme bien convaincu que la révolte ne pouvoit être étouffée que par des exécutions militaires. Sa maxime fut qu'il falloit permettre un mal partiel pour produire un bien général. La conséquence peut être juste, mais il est fâcheux qu'on soit placé dans un pareil dilemme.

Des informations secrètes avoient donné connoissance d'un plan d'insurrection générale. Elle devoit éclater dans le district d'Ulster avant la fin de juin; mais les principaux membres du parti ayant été mis en prison, exilés ou réduits à l'inaction, le projet fut complétement déjoué. Il y eut seulement quelques légères émeutes dans le comté de Down près des montagnes. On prolongea jusqu'au 24 juillet le terme dans lequel on pouvoit se rendre et implorer le pardon. Les petites sociétés des Irlandais unis qui se trou-

voient dans le canton cessèrent leurs assemblées, et leur comité provincial devint incomplet. L'ordre se rétablit après le mois d'août. Le pouvoir civil reprit toute son activité, sans avoir recours à la force militaire. Cependant le feu de l'insurrection n'étoit qu'étouffé, à la première occasion il eût fait une explosion terrible si des circonstances heureuses n'en eussent arrêté l'effet. Les chefs de l'union, sans être découragés par le mauvais succès de leur entreprise dans la province du nord, cherchèrent à propager leur système vers le sud et l'ouest. Leur organisation avoit pris une forme militaire, et au mois d'août elle changea entièrement.

L'association des Irlandais unis étoit composée d'une multitude de sociétés étroitement liées l'une à l'autre et montant par gradation. Elle formoit comme une pyramide dont le point de réunion se trouvoit au sommet. Les sociétés du rang le plus bas consistoient au moins en douze personnes dont les habitations étoient voisines autant que possible. Les associés devoient se surveiller mutuellement. Cinq secrétaires élus par cinq

sociétés simples formoient un comité *baronial* qui avoit la surintendance immédiate de ces cinq sociétés. Dix délégués choisis par dix comités baronials inférieurs formoient un comité baronial supérieur, qui dirigeoit de même les affaires de ces dix comités. Avec la même sur-intendance sur les assemblées constituantes, les délégués des comités supérieurs composoient, dans les comtés, des comités de province, et des comités de district dans les villes populeuses. Le commandement suprême étoit confié à un directoire exécutif composé de cinq sociétaires inconnus à tous les membres, excepté aux quatre secrétaires des comités provinciaux; ils étoient élus au scrutin secret; les secrétaires seuls en faisoient le dépouillement et ne donnoient connoissance de l'élection qu'à ceux qui étoient nommés. Les ordres de ce directoire secret passoient à toutes les diverses associations par des canaux qu'il n'étoit pas aisé de découvrir. Un des membres du directoire portoit les décisions de cette autorité à un des membres de chaque comité provincial. Chacun de ceux-ci les transmettoit aux secrétaires des comités

de district et de comté. Ces secrétaires à leur tour les faisoient passer à ceux qui exerçoient le même office dans les comités baronials, et de ces derniers enfin ils parvenoient aux simples sociétés.

L'organisation militaire étoit sur le même plan. Le secrétaire de chaque société simple étoit ou officier non breveté, ou sergent ou caporal. Le député de cinq sociétés simples à un comité baronial inférieur étoit ordinairement capitaine des cinq sociétés, c'est-à-dire d'une compagnie de soixante hommes. Le délégué de dix comités baronials inférieurs auprès de l'un des supérieurs, commandoit avec la qualité de colonel un bataillon de six cents hommes, composé de cinquante sociétés simples soumises à l'inspection de ce comité supérieur. Parmi trois personnes dont les colonels de chaque comté transmettoient les noms au directoire; celui-ci nommoit un adjudant-général du comté, et pour compléter l'organisation le directoire forma un comité militaire chargé de donner la direction aux forces nationales, soit dans une révolte qui auroit lieu sans secours étranger,

soit dans le cas où il faudroit coopérer avec une armée qui envahiroit le pays. Tous les membres de l'union reçurent l'ordre de se munir de fusils ou de piques suivant leurs moyens. Pour former les fonds nécessaires aux dépenses du plan d'insurrection, on fit chaque mois des souscriptions qui furent remplies par les membres suivant leur zèle et leurs facultés, et l'on nomma des trésoriers.

Au mois de mai 1797, le nombre des associés, dans le pays d'Ulster, montoit à près de cent mille. La principale force de l'union se trouvoit alors dans cette province et dans la capitale, ainsi que dans les comtés de Kildare, Meath, Westmeath et celui qu'on nomme King's-County. On dépêcha de nombreux émissaires dans les autres parties du royaume où la société avoit fait peu de progrès. Ces agens stimuloient adroitement les passions de ceux qu'ils cherchoient à séduire et tiroient parti de leurs préjugés. Les paysans, sans considérer si leur état seroit amélioré par l'égalité des droits, ne voyoient que l'avantage d'être exempts de payer les dîmes, ce qu'on leur promettoit dans le cas

d'une

d'une révolution. On inventa et l'on sema avec art des récits effrayans concernant une association d'Orangistes. Par ces faux bruits on inspira la terreur aux catholiques dans le dessein de leur faire prendre les armes. Les chefs de l'union espéroient en tirer un grand avantage pour la société. Dans un style propre à émouvoir des esprits grossiers, on faisoit dire aux Orangistes qu'ils vouloient nager dans le sang des catholiques jusqu'à la selle de leurs chevaux. Les agens de l'union imprimèrent et firent circuler de prétendus sermens qu'on attribuoit à ces Orangistes et qui annonçoient les projets les plus sanguinaires. Des bruits se répandirent à diverses reprises concernant des massacres de catholiques égorgés pendant la nuit par des protestans. Ces récits épouvantables portèrent plusieurs des habitans de quelques districts à abandonner leurs maisons vers le soir pour se réfugier dans les champs.

La société des Orangistes ne manqua pas de réfuter ces horribles calomnies. Du comté d'Armagh, cette confédération protestante s'étoit répandue dans les autres parties du

Nord, et en 1797 dans la province de Leinster; l'année suivante, elle fut généralement adoptée dans la capitale. Des hommes d'un rang distingué en étoient devenus membres. Ceux-ci dans une déclaration imprimée protestèrent que l'objet de leur institution étoit le maintien de l'ordre public, la défense du gouvernement, et la protection de tous ceux qui se comportoient avec loyauté, sans égard pour la différence des religions. Ils jurèrent solennellement que jamais il n'étoit entré dans leur intention d'exercer la moindre violence contre aucun individu pour cause d'opinions religieuses. Je crois fermement que leur déclaration étoit sincère et que leur système tel qu'il étoit alors et qu'il continua d'être ensuite n'avoit d'autre but qu'une légitime défense. Mais les violences commises par les premiers Orangistes dans le Nord, la conduite de ceux de ce parti qui étoient d'une basse classe, et les calomnies semées par les propagateurs des principes révolutionnaires ne permirent pas aux catholiques d'un rang inférieur de se livrer à la moindre confiance.

Une lettre pastorale que le docteur Hussey, évêque de Waterford, professant le culte romain, adressa au clergé de son diocèse, ajouta encore à l'animosité des catholiques contre les protestans. Ce prélat les traitant avec un souverain mépris, annonçoit que cette secte coupable seroit bientôt anéantie. Il leur imputoit des principes et des actions dont ils étoient et dont ils sont tout-à-fait innocens. Enfin il enjoignoit au clergé romain de défendre à leurs paroissiens, sous peine d'excommunication, de laisser leurs enfans dans la société des protestans lorsqu'ils les placeroient dans des maisons d'éducation. Comme l'instruction religieuse des enfans des diverses communions dans les écoles protestantes avoit toujours été aussi distincte que s'ils eussent habité différens séminaires, cette défense étoit tout-à-fait inutile relativement à son objet ostensible; mais elle avoit un but d'une bien plus grande importance. L'effet immédiat que produisit cette lettre fut d'engager les catholiques à retirer leurs enfans des écoles tenues par les réformés. Ils craignirent de contracter la souillure de l'hérésie;

et les deux partis furent plus séparés que jamais. Le clergé catholique paroît avoir agi sans relâche, au moins depuis cette époque, pour accomplir le projet d'établir exclusivement son culte dans l'île. Les lettres d'Edmond Burke au docteur Hussey, et dont deux se trouvent transcrites dans l'ouvrage de M. Plowden, intitulé : *Vue historique de l'Irlande*, sont une preuve évidente qu'il désiroit l'établissement du catholicisme dans ce pays. Burke exhorte les prélats à se réunir fortement pour employer tous leurs efforts dans cette entreprise, en s'opposant avec vigueur à l'administration des protestans.

Le parlement, qui s'étoit assemblé cette année le six janvier, fut après plusieurs séances et ajournemens prorogé au 3 juillet, et dissous par une proclamation faite le 11. Le 19 avril, un comité secret de la Chambre des communes reçut l'ordre d'examiner les papiers des Irlandais unis, dont on avoit arrêté deux comités à Belfast. On fit le rapport de cet examen à la Chambre le 10 mai. Elle en ordonna la publicité, afin de détromper les

membres de l'union irlandaise qui, étant vraiment des sujets fidèles, avoient été séduits par le projet apparent d'une réforme dans le parlement. Le 15 du même mois, William Brabazon Ponsonby fit une motion pour une réforme tempérée; il demandoit une égalité politique entre les sectateurs du culte romain et les protestans. Cette motion fut rejetée par une majorité de près de six contre un. La minorité recommanda une concession sur ces deux articles comme mesure efficace pour renverser la société des irlandais unis, en écartant ainsi les sujets de mécontentement dont se servoient les chefs de l'union pour gagner l'esprit du peuple, et obtenir l'influence dont ils avoient besoin pour le succès de leurs vues. Henri Grattan désespérant du succès, prit le parti de se retirer du parlement et termina son discours par ces mots: « Nous vous avons présenté les mesures que nous jugeons convenables; vous les rejetez. Nous vous prions de ne pas employer celles que vous avez adoptées; vous persévérez dans votre opinion. Nous ne vous fatiguerons plus de nos observations, et

dès ce jour nous nous retirons des séances de la Chambre des communes.

On avoit fait ailleurs des tentatives contre le système coercitif. Des shérifs et d'autres officiers de justice avoient été priés de tenir des assemblées du peuple dans les comtés, les villes et les districts pour qu'on préparât des adresses au roi, afin qu'il écartât de ses conseils pour toujours ses ministres actuels. Les refus des officiers civils, les menaces des exécutions militaires empêchèrent ces assemblées. Dans les lieux où les habitans s'étoient réunis, ils furent dispersés par l'armée. Les partisans de la révolution démocratique, et d'une séparation des deux royaumes se réjouirent en secret de voir grossir le nombre des mécontens. Les vrais amis de la patrie disoient, « quand le ministère veut réduire un peuple à l'esclavage, il faut ou qu'il renonce à son projet ou qu'il nage dans le sang. »

CHAPITRE XLII.

MOTION du comte Moira. — Papiers publics. — Billets imprimés invitant à la sédition. — Négociation avec la France. — Membres du directoire irlandais. — O' Connor. — Lord Edouard Fitz-Gerald. — Information donnée par Reynolds. — Arrestation des délégués de Leinster. — Information d'Armstrong. — Henri et John Sheares. — Violences des Irlandais unis. — Proclamation générale. — Abercrombie. — Exécution militaire. — Violences irrégulières. — Le mot *Croppy*. — Suites malheureuses de l'espionage. — Arrestation de lord Edouard Fitz-Gerald. — Arrestation de Sheares. — Plan de l'insurrection. — Procédés de l'administration. — Procédés du parlement.

Les moyens violens maintenus par une nombreuse armée avoient divers motifs. L'intérêt, la crainte, et même l'esprit de mode concouroient à les faire durer. Cependant plusieurs citoyens, d'ailleurs fidèles au gouvernement, les condamnoient d'après de mûres réflexions; mais trop timides ou trop foibles,

ils n'osoient s'opposer au torrent. Francis Rawdon, comte de Moira, déploya une fermeté convenable à son rang, mais rare dans toutes les conditions de la vie. En 1797, aux mois de mars et de novembre, il avoit fait dans la Chambre haute la même motion que Charles Fox avoit faite dans celle des communes. Il demandoit que dans une humble adresse Sa Majesté fût priée d'interposer son autorité paternelle pour appaiser les mécontentemens qui régnoient en Irlande et devoient inspirer à tous les bons citoyens les plus vives alarmes. « Devant Dieu et mon pays, dit ce seigneur, je certifie avoir été le témoin oculaire de la tyrannie qu'on exerce en Irlande, tyrannie la plus absurde qui jamais ait pesé sur une nation. J'ai vu des troupes envoyées avec des ordres qui devoient leur persuader que chaque habitant du royaume étoit un rebelle. On a insulté, sans avoir reçu aucune provocation, des personnes de tout rang et de tout état; des contrées où il n'y avoit pas la moindre apparence de troubles, sont devenues le théâtre des plus cruelles vexations; quelquefois vous

apprenez que trente maisons ont été réduites en cendres dans une seule nuit. La prudence m'impose l'obligation de couvrir d'un voile épais des attentats encore plus odieux. Je suis prêt à les attester en présence du conseil privé ou bien à la barre de la Chambre. » Ces motions furent repoussées. L'année suivante, le 19 février, dans la chambre haute du parlement d'Irlande, mais inutilement, il offrit de produire les preuves les plus convaincantes de plusieurs actes de cruauté.

Des traits de dévouement et de franchise comme ceux du lord Moira n'étoient en quelque sorte connus que de ceux qui s'en trouvoient les témoins. Les éditeurs des papiers publics n'osoient leur donner publicité. On supprimoit sur-le-champ les journaux qui auroient osé en parler. Ces feuilles à la vérité n'affichoient que la licence et ne montroient pas plus d'impartialité que les publications du ministère. Rendre l'administration odieuse, telle étoit le but des écrivains. Les propriétaires de l'*Etoile du Nord*, papier publié à Belfast, par suite de la suspension de l'acte d'*habeas corpus* se virent emprisonnés à

Newgate; mais le journal continua de paroître quoique l'imprimerie eût été incendiée par un détachement de soldats qui en avoient reçu l'ordre de leur général. Un papier énergiquement écrit, intitulé *la Presse*, parut à Dublin vers la fin de 1797; mais on emprisonna l'éditeur. Arthur O'Connor, d'après la nouvelle loi, s'en déclara le propriétaire et prit sur lui toute la responsabilité. Une loi publiée au commencement de 1798 donna aux grands jurys le droit de présenter comme des actes attentatoires à la tranquillité publique tout journal ou papier-nouvelle qui offriroit des articles séditieux. Les magistrats, d'après le rapport du jury, demeurèrent autorisés à détruire les presses. En conséquence le papier intitulé *la Presse* fut supprimé. Un autre, *la Harpe d'Erin*, fut arrêté, même avant sa publication. C'étoit bien assez circonscrire la liberté de la presse; si elle étoit tout-à-fait anéantie, elle entraîneroit inévitablement la perte de la liberté nationale.

Pour suppléer aux journaux, les agens de l'union irlandaise distribuèrent à la main des billets imprimés. Par ces papiers et par des

communications particulières, le directoire correspondoit avec toute la société. Afin de diminuer cette partie des revenus du roi qu'on nomme l'accise, on recommanda à tous les associés de s'abstenir de liqueurs fermentées. Peut-être s'étoit-on proposé de rendre sobres les membres de l'union afin de les empêcher de divulguer les secrets de la société; c'étoit d'ailleurs un moyen assuré de les avoir à sa disposition lorsqu'on les appelleroit aux armes, et qu'il faudroit agir avec régularité. Cet ordre fut si ponctuellement suivi que, tout motif de révolte à part, on dut souhaiter de voir le peuple conserver des habitudes de tempérance au lieu des excès auxquels il étoit accoutumé. Afin d'intercepter aussi le secours que le gouvernement pourroit retirer de la vente des censes appartenans à la Couronne, on avertit le public de ne point en acheter, parce que dans le cas d'une révolution, une nouvelle législature annuleroit tous ces marchés. L'état de crise où paroissoit être le gouvernement donna lieu aux agens des rebelles de publier qu'on devoit se garder d'accepter des billets de banque en échange; mais une

circulation forcée de ces mêmes billets empêcha que leur rentrée n'épuisât la banque. Le gouverneur et les membres de cette compagnie avoient reçu du conseil privé l'ordre de cesser les paiemens en espèces. On fut autorisé à présenter ces billets partout en paiement. Ceux qui refusoient de les recevoir pour prix de leurs denrées étoient condamnés à des amendes considérables que leur arrachoient des soldats placés en garnison chez eux. Des émissaires occupés à séduire l'armée, distribuoient des billets imprimés qui tendoient à exciter la compassion des soldats pour les souffrances du peuple, et à leur inspirer de la haîne pour ceux qui gouvernoient.

Tandis que la société réunissoit toutes ses forces pour soutenir le système de l'opposition intérieure, le Directoire irlandais entretenoit une correspondance avec celui de France. Après le mauvais succès de l'expédition de la baie de Bantry, on sollicita un autre armement par l'entremise d'un nommé Lewins. Cet agent, par la voie de Hambourg, arriva à Paris vers la fin de mai 1797. Il de-

meura depuis ce temps dans cette capitale, en qualité d'ambassadeur. Les chefs de l'union craignirent que les mesures violentes du gouvernement n'accélérassent l'insurrection dans le pays d'Ulster; et n'étant point soutenus par les forces du dehors, leur projet auroit infailliblement échoué. Le docteur William James Mac-Nevin, secrétaire du Directoire, fut député vers la fin de juin de la même année, pour presser instamment le secours promis. Mac-Nevin trouva quelque difficulté à Hambourg pour se procurer un passeport pour la France; il fit parvenir un mémoire à Paris par un agent de la République. Enfin ayant obtenu la permission de continuer son voyage, il présenta lui-même un second mémoire. Dans le premier qui fut mis sous les yeux du Directoire français, et que le ministère de Londres trouva le moyen de se procurer, on ignore comment on exposoit la situation de l'Irlande; on promettoit de rembourser à la France toutes les dépenses qu'elle feroit pour donner la liberté à l'Irlande. L'agent demandoit un corps de troupes qui ne fût pas au-dessus de dix mille hom-

mes ni au-dessous de cinq mille, de l'artillerie, des munitions et des petites armes. Le second mémoire offroit les motifs les plus forts pour hâter le moment de l'invasion. On sollicitoit aussi un prêt d'un demi-million, ou du moins de trois cent mille livres sterling qu'auroient fournis la France et l'Espagne successivement. On donnoit pour garantie les domaines ecclésiastiques et autres destinés à la confiscation; mais cette demande demeura sans succès.

Le directoire d'Irlande avoit de sages raisons pour demander que l'armée qui devoit effectuer une descente n'excédât pas dix mille hommes; il redoutoit l'ambition des Français, qui pouvoient songer à conquérir l'Irlande et non pas à la mettre en liberté. On fit des préparatifs à Brest et dans le port du Texel en Hollande pour transporter des forces beaucoup plus considérables. Enfin quinze mille hommes furent embarqués sous les ordres du général Daendells; mais la crainte de rencontrer la flotte anglaise fut cause qu'on débarqua les troupes. Le gouvernement français, sans égard à l'avis de l'amiral Winter,

commandant, le contraignit de mettre à la voile. La flotte fut totalement détruite le 11 octobre 1797 par un nombre supérieur de vaisseaux anglais commandés par lord-vicomte Duncan, près de Camperdown, sur la côte de Hollande. Le Directoire français a montré par sa conduite envers les conspirateurs irlandais qu'il n'avoit aucune confiance dans les plans formés pour l'invasion. Les principaux agens de l'union, quoique rebutés par tous ces contre-temps, ne perdirent pas l'espoir d'être secourus par leurs alliés d'outre-mer. Alarmés du mauvais état de leurs affaires, causé par les mesures vigoureuses du gouvernement, ils se déterminèrent à tenter une violente insurrection. En février 1798, ils formèrent un comité militaire. On envoya des instructions détaillées aux adjudans-généraux, et l'on prépara un message très-pressant pour le gouvernement français; mais on ne put trouver moyen de faire parvenir les dépêches. Quelque temps après, une lettre du Directoire français annonça pour le mois d'avril le secours si long-temps attendu. Les chefs du parti ne purent jamais savoir pourquoi cette

promesse demeura sans effet. Arthur O'Connor, membre du Directoire Irlandais, avoit essayé de passer en France en traversant l'Angleterre vers la fin de février; mais il fut arrêté à Margate avec James Coigly, prêtre irlandais, et John Binns, membre du club politique de Londres, nommé la *Société correspondante*. Coigly, jugé à Maidstone le 22 mai, fut exécuté; O'Connor et Binns, contre qui l'on ne put trouver de preuves, furent acquittés; mais on les retint en prison sur de nouvelles accusations.

Arthur O'Connor passoit pour descendant de Roderick, le dernier monarque irlandais. En 1795, dans la Chambre des communes, il s'exprima avec énergie en faveur des catholiques; il montra même de l'emportement. Lord Longueville, son oncle, qui l'avoit fait entrer dans le parlement, offensé de cette hardiesse, engagea Arthur à résigner sa place. Celui-ci devint ensuite un des plus zélés défenseurs des principes du républicanisme. En janvier 1797, il adressa à ses compatriotes une circulaire écrite d'un style propre à enflammer l'esprit des mécontens, et à seconder les

les projets des chefs de l'union; et pour cette publication, O'Connor fut quelque temps retenu prisonnier d'état. Ses talens et son zèle le firent nommer membre du Directoire de l'union avec lord Edouard Fitz-Gerald, Olivier Bond, riche négociant, le docteur Mac-Nevin, catholique, et Thomas Addis Emmet, avocat d'un grand talent, et d'un caractère très-aimable dans la société. Lord Edouard, frère du duc de Leinster, chef de l'illustre famille des Gerald, avoit servi dans l'armée de Sa Majesté. Son courage, sa bonne conduite militaire, son humanité et sa candeur lui avoient mérité l'estime générale; mais pour s'être montré partisan de la révolution française, il avoit été rayé de la liste des officiers comme incapable d'occuper un poste dans l'armée britannique. Peut-être lord Edouard avoit-il mis trop de violence dans ses expressions; mais des hommes de ce caractère sont plutôt ramenés par des moyens de conciliation que par la rigueur; ensuite ils méritent plus la confiance que les flatteurs du parti dominant. Les gens sans caractère sont des sycophantes toujours prêts à se tourner du côté

de ceux qui ont le pouvoir en main. Lord Wentworth, sous le règne de Charles premier, réconcilia avec la Cour le grand Ormond, qui devint l'ami le plus chaud de la royauté. Lord Edouard avoit épousé une française qu'on disoit fille du duc d'Orléans; il ne pouvoit donc pas être bien sincèrement attaché à la faction des jacobins, qui avoient conduit le père de sa femme à l'échafaud; cependant il fut l'ennemi juré du gouvernement anglais. Il auroit pu réussir dans ses projets, sans un de ces coups heureux de la Providence. Ce seigneur possédoit toutes les qualités nécessaires pour exciter et diriger une insurrection. Actif, courageux, intrépide, il unissoit des talens rares à cette affabilité qui gagne les cœurs. L'ancienne splendeur de sa famille le rendoit cher et respectable aux yeux du peuple.

Si, d'un côté, les moyens coërcitifs du gouvernement paralysoient en quelque sorte l'union irlandaise, de l'autre ces mêmes violences lui gagnoient bien des partisans qui auroient pu demeurer neutres s'ils n'eussent été persécutés. Les membres du Directoire qui

survécurent à la chute de la société, déclarèrent que le nombre de ceux qui étoient entrés dans la conspiration et avoient prêté le serment, montoit au moins à cinq cent mille. Tous ces Irlandais unis se levant en masse, obéissant à des chefs habiles, n'auroient eu à combattre qu'une armée où régnoit la licence et le désordre. Je laisse à juger quel en eût été le résultat; mais le plan d'insurrection fut totalement déjoué par un événement tout-à-fait étranger au système coërcitif. Thomas Reynolds, catholique, marchand de soie à Dublin, avoit acheté une propriété à Kilkea-Castle, dans le comté de Kildare. Il avoit accepté les places de colonel des irlandais unis, de trésorier et de représentant de ce pays pour le système de l'union. Il étoit en même temps député provincial pour le pays de Leinster. Cet homme voyageoit dans la même voiture avec William Cope, riche commerçant avec qui il étoit en liaison d'affaires. Celui-ci parvint adroitement à lui faire révéler les projets des conspirateurs. Reynolds se tenant sur la réserve ne parla d'abord que d'après des, on dit; mais dans la suite il s'avoua

l'auteur immédiat de toutes les révélations; depuis il a reçu cinq mille livres sterling pour prix des services importans qu'il a rendus, et une pension viagère de quinze cents livres sterling. M. Cope reçut aussi une pension de mille livres sterling.

Le 12 mars, sur les renseignemens procurés par Reynolds, William Bellingham, savant magistrat, fort actif, accompagné de douze sergens déguisés, arrêta dans la maison d'Olivier Bond, en Bridge-Street, les treize membres du comité de Leinster. On saisit en même temps d'autres chefs de la conspiration, particulièrement Emmett, Mac-Nevin, et Bond, membres du directoire. Les places vacantes par ces arrestations dans les comités de l'union furent bientôt remplies par d'autres membres. Pour prévenir le découragement, les agens, dans les imprimés qu'ils faisoient circuler, assuroient que les secrétaires arrêtés ne couroient aucun danger; qu'il existoit toujours et la plus grande activité de la part des chefs et l'organisation la plus complète. « Surtout, répétoient-ils, gardez-vous de vous hâter; évitez principa-

lement toute entreprise partielle; autrement vous donnerez des armes à vos tyrans. Si l'Irlande est forcée à jeter le fourreau, qu'elle choisisse bien son temps. » Cependant les papiers saisis avoient révélé au gouvernement tout le secret de la conspiration; les nouveaux membres du directoire étoient loin d'égaler en talens révolutionnaires leurs prédécesseurs; ils agirent sans prudence et laissèrent pénétrer tous leurs projets.

Le capitaine Armstrong, de la milice de King's-County, feignit d'entrer dans la conspiration. Patrick Byrne, libraire, le présenta à Henri et à John Sheares, nouvellement élevés à la dangereuse place de directeurs. Ces chefs du parti, nés à Cork, étoient frères; tous deux à des qualités aimables joignoient de grands talens comme avocats. Dans un voyage à Paris en 1792, ils s'étoient pénétrés des principes révolutionnaires; à leur retour en Irlande, la société les admit dans son sein comme des agens dont elle espéroit tirer un grand parti. Armstrong se comporta avec tant d'adresse qu'il gagna entièrement la confiance des deux frères; ils lui communiquè-

quèrent tous les plans. Armstrong en donna de suite connoissance au gouvernement. Reynolds avoit été réellement un conspirateur; il jugea avec raison qu'il seroit moins criminel en trahissant la société dont il étoit membre, que s'il persévéroit dans un projet de rébellion dont les suites entraîneroient les plus grands malheurs. Ses révélations, les éclaircissemens donnés par Arsmtrong, développèrent complétement le plan des conjurés; mais il eût été à désirer qu'un officier militaire ne se chargeât pas de cette mission. On sait de quelle importance il est d'entretenir le sentiment délicat de l'honneur dans une armée qui doit veiller à la défense de la nation.

Les premiers membres du directoire exécutif, c'est ainsi qu'on le nommoit, vouloient retarder l'explosion jusqu'au moment où le succès leur auroit paru certain. Ils avoient défendu toute violence qui pût causer des troubles dans le pays et alarmer le gouvernement. Leurs efforts pour réunir toutes les sectes avoient obtenu pendant quelque temps un succès marqué. L'animosité qui régnoit

entre les Orangistes et les défenseurs étoit presque cessée dans le pays d'Armagh. Mais il fut difficile de maintenir les associés de la classe inférieure dans le Sud et vers l'Ouest; des calomnies contre la société des Orangistes avoient réveillé les haines de religion. Quelques maisons furent incendiées. On commit des assassinats, particulièrement sur ceux qui devoient paroître en qualité de témoins contre les Irlandais unis dont on alloit instruire le jugement. Pour prévenir ces meurtres, un acte du parlement établit que la déposition par écrit d'un témoin qui seroit assassiné avant le jugement auroit la même force que si elle eût été faite de vive-voix. Pendant la nuit des bandes parcouroient le pays pour chercher des armes. Partout où ils s'arrêtoient ils forçoient les habitans de leur en livrer : même pendant le jour on commettoit ces violences. Le plus nombreux de ces attroupemens eut lieu à Cahir dans le comté de Tipperary. Environ huit cents hommes, dont la plupart étoient à cheval, emportèrent toutes les armes qu'ils purent trouver.

Le gouvernement, bien déterminé à dé-

jouer la conspiration en désarmant les membres de la société, essaya d'abord des proclamations dans les comtés et les districts. Elles demeurèrent sans effet; enfin il eut recours à une proclamation générale, soutenue d'exécution militaire.

Le 13 mars 1798, il déclara « qu'il existoit une conspiration contre la sûreté de l'état, et dont les ramifications étoient immenses; que déjà des actes de rébellion ouverte avoient été commis; qu'en conséquence il avoit donné les ordres les plus positifs aux officiers commandant les forces de Sa Majesté de les employer d'une manière vigoureuse pour arrêter les conspirateurs, et de les désarmer ainsi que tous les malintentionnés. » Le lord-lieutenant envoya à sir Ralph Abercrombie, alors commandant en chef, l'ordre de s'avancer avec son armée dans les pays où des troubles avoient éclaté. Il l'investit de toute l'autorité nécessaire pour pouvoir atteindre le but qu'on se proposoit.

Abercrombie étoit un militaire distingué: depuis il est mort en Egypte au champ d'honneur. Le Cabinet de Londres en le plaçant à

la tête des troupes en Irlande ne pouvoit faire un meilleur choix. A la première inspection, Abercrombie demeura convaincu de l'état misérable où se trouvoient les troupes, qui ne reconnoissoient aucune discipline; il tâcha mais en vain de remédier aux désordres; il se vit toujours contrarié par l'administration irlandaise. Le 26 février il donna des ordres généraux et déclara « que l'armée étoit livrée à une licence qui devoit la rendre formidable pour tous, excepté pour l'ennemi. Le 3 avril, du quartier général à Kildare, il adressa un manifeste aux habitans du comté; il leur enjoignit de rendre leurs armes dans l'espace de dix jours. Il menaça de placer des troupes à discrétion chez les habitans qui n'obéiroient point à sa sommation; il promit des récompenses à ceux qui donneroient avis des divers lieux où l'on auroit recélé des armes et des munitions; enfin il annonça les plus violentes mesures si le pays continuoit d'être agité.

Partout où ses troupes se portoient il faisoit la même proclamation. A la fin du délai prescrit, les soldats furent mis en garni-

son chez ceux qui passoient pour ennemis du gouvernement, et en plus ou moins grand nombre, d'après la connoissance qu'on avoit des moyens et de la mauvaise intention des propriétaires. La fortune de plusieurs d'entre eux reçut une atteinte dont elle ne put se relever. On incendia un grand nombre de maisons où l'on trouva des armes cachées; celles où les Irlandais unis s'étoient rassemblés, ou dont les propriétaires avoient fabriqué des piques ou fourni d'autres objets pour la conspiration, éprouvèrent le même sort. Dans plusieurs endroits, et particulièrement à Dublin, on fit éprouver aux gens du peuple toute sorte de traitemens pour en arracher la déclaration des armes cachées ou des projets de révolte. Des soldats, sans en avoir l'autorité, des gens qui n'appartenoient à aucun corps de troupes régulières, se permirent, par un zèle affecté ou par d'autres motifs, d'outrager plusieurs citoyens. Les chefs de l'union invitèrent les membres de la société à souffrir patiemment et à attendre le moment où ils pourroient agir avec succès; mais les vexations étoient poussées à un tel point, que les

Irlandais unis de la classe vulgaire ne purent se contenir.

Les actes de rigueur du gouvernement répandirent la terreur ; mais ils réduisirent au désespoir des hommes qu'on dépouilloit de tout, et qui n'en devinrent que plus dangereux. Ils portèrent la haine du gouvernement parmi ceux chez qui ils se réfugièrent. La destruction des blés causa la cherté des grains et la famine les deux années suivantes. Le lord chancelier déclara dans le parlement qu'on avoit arraché au lord Camden, gouverneur en chef, d'un caractère doux et humain, son consentement pour ces mesures violentes. M. Palham, secrétaire, y apporta de l'opposition aussi long-temps qu'il le put. Le lord chancelier ordonna des actes de sévérité nécessités par les circonstances ; mais les agens à qui l'exécution en étoit confiée abusèrent de leur pouvoir.

Ils se permirent divers excès. On prenoit les prisonniers arrêtés sur des soupçons; on leur serroit le cou presque jusqu'à les étrangler : c'est ce qu'on appeloit pendre à moitié. Ces barbaries servoient d'amusement aux ser-

gens de la milice. On mettoit à d'autres sur la tête un bonnet enduit intérieurement de poix-résine; il étoit si fortement appliqué, qu'on ne pouvoit l'enlever sans arracher les cheveux, et quelquefois sans enlever la peau. On rasoit la tête aux prisonniers; on alloit même jusqu'à leur couper un morceau de l'oreille. Une réputation de loyauté bien établie ne garantissoit pas de ces insultes, qu'on faisoit passer pour un excès de zèle. Lorsqu'un détachement de troupes arrivoit dans un pays dont les soldats et les officiers ne connoissoient point les habitans, la calomnie leur désignoit des individus, souvent même très-respectables, qui demeuroient ainsi en butte aux outrages de la soldatesque. Le vert, de la nuance du trèfle, étoit la couleur adoptée par les républicains, et les cheveux courts annonçoient les principes révolutionnaires. Ainsi, porter sans réflexion du vert, ou avoir les cheveux courts, c'étoit s'exposer à être insulté. En Angleterre, des citoyens regardés comme partisans du système républicain, avoient affecté de porter des cheveux courts et sans poudre. Des royalistes adoptèrent ensuite cette mode

pour leur commodité. Cet exemple fut suivi depuis la rébellion par ceux même qui d'abord s'étoient servis de ce prétexte pour commettre des insultes. En Irlande, le mot *croppy* (tondu) désigna un ennemi du gouvernement. Il n'étoit pas toujours aisé d'éviter de porter ce signe de rébellion; des malveillans saisissoient ceux qui leur paroissoient suspects, et leur coupoient les cheveux. C'est ce qui arriva plusieurs fois, et particulièrement à Dublin.

Les circonstances forcèrent de recourir à l'espionnage et aux dénonciations, armes terribles pour la méchanceté et la vengeance. Des magistrats et des officiers militaires étoient autorisés à recevoir des informations; les noms des dénonciateurs étoient tenus dans un profond secret; on procédoit ensuite contre les accusés. On ne croira jamais que des magistrats ayent abusé du pouvoir jusqu'à supposer des accusations pour satisfaire des désirs de vengeance. Ils furent entraînés par de faux rapports; mais les dénonciateurs ne furent jamais connus. Thomas Fitz-Gerald, grand shérif de Tipperary, fit saisir à Clonmel un citoyen

nommé Wright, et lui fit donner cinq cents coups de fouet de la manière la plus barbare; il le retint ensuite en prison sans permettre que ses blessures fussent pansées. Son corps étoit en lambeaux, et sa guérison fut un prodige. Les voisins de Wright ne purent trouver aucune raison qui le rendît suspect. Après la rébellion, Wright intenta un procès à Fitz-Gerald pour obtenir des dommages: son innocence parut si évidente que, malgré l'aveugle préjugé qu'on avoit contre les suspects de trahison, on adjugea à Wright cinq cents livres sterling que le shérif fut obligé de lui payer. Plusieurs procès de cette nature auroient été portés devant les tribunaux, si le parlement n'eût arrêté les poursuites par un acte d'amnistie, n'attribuant ces fautes qu'à un excès de zèle en faveur du gouvernement.

Le terme fixé par les conspirateurs pour l'insurrection approchoit; le gouvernement en étoit bien informé; ainsi l'arrestation du lord Edouard Eitz-Gerald étoit d'une importance majeure. C'est luiqui avoit dressé tout le plan d'attaque. Ses talens militaires, son courage le rendoient redoutable: déjà, le 12 du

mois précédent, il avoit failli à être saisi à Bond. Par une proclamation, on promit mille livres sterling de récompense à celui qui parviendroit à l'arrêter. Le 19 mai, il fut pris à Dublin, dans la maison de Nicolas Murphy, marchand de plumes, en Thomas-Street. Ce fut le juge Swan, accompagné du major de ville Sirr et du capitaine Ryan, fermier, qui fit cette arrestation. Lord Edouard se défendit avec tant de vigueur, quoiqu'il ne fût armé que d'un poignard, qu'il blessa dangereusement Swan, et Ryan reçut une blessure mortelle. Comme la garde qui accompagnoit le juge n'étoit pas nombreuse, on auroit pu réussir à délivrer lord Edouard, si un corps de troupes ne fût arrivé; mais lord Edouard se trouvoit hors de combat, le major Sirr l'avoit blessé à l'épaule d'un coup de pistolet. Il mourut de sa blessure quinze jours après dans le château de Dublin.

Le 19 et le 21 du même mois on arrêta d'autres conspirateurs, particulièrement les deux frères Henri et John Sheares. Dans la maison de Henri, en Baggot-Street, on trouva une proclamation écrite de la main de John. Elle

ne devoit être publiée qu'aussitôt que la capitale seroit au pouvoir des insurgens. Ce manifeste, qui n'étoit pas encore achevé, étoit dicté par les intentions les plus sanguinaires; vraisemblablement elles n'entroient point dans le caractère des membres de l'union. Mais c'est peut-être une maxime en révolution qu'il faille sacrifier les sentimens de la nature aux raisons d'utilité. Les mesures rigoureuses auxquelles le gouvernement avoit été forcé de recourir avoient excité la vengeance de la part des mécontens. Cependant les premiers membres du directoire avoient résolu d'éviter, autant que possible, l'effusion du sang; ils vouloient arrêter comme ôtages les possesseurs de grands domaines; la révolution terminée, on eût banni ceux qui se seroient montrés malintentionnés pour le nouveau gouvernement, en réservant sur leurs biens une pension pour les femmes et les enfans.

L'insurrection devoit éclater la nuit du 23 mai par l'attaque du camp de Lehaunstown, à sept milles au sud de Dublin. Une heure après un détachement devoit s'emparer de l'artillerie stationnée à Chapelizod, à deux milles

à

à l'ouest; une heure et demie ensuite, deux partis avoient l'ordre d'entrer en même tems dans la capitale pour seconder un troisième détachement qui surprendroit le château. L'arrestation des voitures de la malle sur les routes du Nord, de l'Ouest et du Sud étoit le signal convenu auquel les membres de l'union dans les autres parties du royaume devoient prendre les armes. Tout le plan étoit connu du gouvernement; le 21, lord Castlereagh, secrétaire, en informa par une lettre Thomas Fleming, lord-maire. Un message du gouverneur en donna connoissance le 22 aux deux Chambres du parlement. Pour empêcher l'exécution du complot on plaça les troupes de ligne, la milice et le corps des fermiers dans les postes qu'on jugea les plus avantageux; mais le brave et généreux Abercrombie avoit résigné le commandement; il ne vouloit plus commander une armée que les plans de l'administration ne lui permettoient pas de ramener à une exacte discipline. L'habitude que les soldats avoient de vivre à leur gré chez les habitans où ils

étoient mis en garnison avoit augmenté l'insubordination.

Le nouveau parlement s'étoit assemblé cette année le 9 janvier et la Chambre des communes avoit élu une seconde fois pour orateur Foster. Grattan, d'après sa déclaration avoit refusé une place dans le parlement; et le nombre des membres de l'opposition étoit beaucoup diminué. Toutefois on essaya, mais inutilement, d'arrêter ou de modérer le système coercitif. Le 15 janvier, le comte de Bective se prononça avec énergie pour les moyens conciliatoires. Le 5 mars, sir Laurent Parsons, secondé par lord Caulfield, proposa de nommer un comité chargé « de prendre des informations relativement à l'état du pays, et de faire connoître les mesures propres à ramener l'esprit du peuple. » Mais quand on reçut le message du gouverneur en chef, le 22 mai, on vota sans opposition une adresse « pour assurer son Excellence que la nouvelle qu'il avoit transmise remplissoit tous les membres d'horreur et d'indignation, en même temps qu'elle excitoit leur courage et leur énergie; qu'ils avoient mis toute leur

confiance dans la fermeté et la vigilance de son administration, et qu'ils attendoient de ses soins et de sa prudence l'entière destruction du parti qui vouloit renverser l'Etat. » Pour donner plus de solennité à cette adresse, les membres de la Chambre des communes se rendirent à pied au château, suivis de tous leurs officiers et précédés par l'orateur.

CHAPITRE XLIII.

COMMENCEMENT de la révolte. — Surprise de Prosperous. — Rencontre à Naas et à Kilculleu. — Proclamation. — Attaque de Carlow. — Mort de sir Edouard Crosbie. — Diverses opérations. — Reddition à Curragh. — Etat du pays de Wexford. — Insurrection. — Actions à Kilthomas et Oulart. — Attaque d'Enniscorthy. — Prise de Wexford. — Actions à Gorey. — Attaque de Bunclody. — Actions à Gorey. — Bataille de Clough. — Attaque de Ross. — Massacre de Scullabogue. — Actions des rebelles à Slyeeve-Keelter et Lacken. — Leurs procédés à Gorey. — Conduite à Arklow. — Retraite de la garnison. — Bataille d'Arklow. — Conduite de Skerrett.

LES premiers chefs de la conspiration étoient emprisonnés, et l'on avoit déclaré la capitale en état d'insurrection. Chaque poste étoit si bien gardé que les révoltés ne pouvoient tenter aucune surprise. Les troupes occupoient divers cantons; les compagnies de fermiers étoient renforcées par de nouvelles levées sans uniforme; on les nommoit

supplémentaires; enfin les projets de l'union étoient tellement déjoués que la révolte paroissoit comprimée dès sa naissance. Cependant le plan de l'insurrection étoit dans toutes ses parties si parfaitement combiné que, quoiqu'étouffé, l'incendie produisit encore des explosions. Les paysans des districts voisins de Dublin, sans chefs, presque sans munitions, n'ayant que des piques grossièrement fabriquées, quelques fusils en mauvais état, se levèrent en masse la nuit du 23 mai. Ils suivirent si exactement les instructions qu'ils avoient reçues, qu'ils entreprirent par des attaques simultanées de surprendre les postes militaires et d'empêcher la capitale de recevoir des secours du dehors. Les voitures de la malle furent détruites en s'éloignant de Dublin, à quelques milles de distance; c'étoit le signal qui devoit avertir les confédérés que les hostilités étoient commencées. Cette nuit et la suivante il y eut plusieurs escarmouches contre de petits partis de troupes royales; on attaqua plusieurs villes voisines du siége du gouvernement. M. Plowden a observé dans son ouvrage déjà cité: *Vue his-*

torique de l'Irlande, que l'assassinat n'étoit point entré dans le premier système de l'union. S'il en eût été autrement, des meurtres commis dans les familles par des domestiques et des ouvriers, avant qu'ils se fussent rendus à leurs assemblées, auroient été les préludes de la rébellion depuis long-temps projetée. Un grand nombre de ces actes de cruauté furent ensuite les effets ou de la férocité de la populace ou de la méchanceté de quelques particuliers.

Les insurgens furent battus dans toutes les escarmouches, excepté à Dunboyne et à Barrestown où ils surprirent quelques petites escortes de Fencibles. Leurs efforts pour s'emparer de plusieurs places n'eurent de succès qu'à Prosperous, dans le comté de Kildare; ce village dans les derniers temps avoit pris de l'accroissement. Eloigné de Dublin de 17 milles, il avoit été choisi pour l'établissement d'une manufacture de coton. La nuit du 23, vers une heure, on surprit la garnison; on mit le feu aux barraques; trente-sept soldats périrent dans les flammes ou par les piques des assaillans. Leur commandant, le capi-

taine Swayne de la milice du Nord, district de Cork, fut tué dans cette attaque. Il fut, dit-on, victime de la vengeance d'un propriétaire dont il avoit incendié les maisons. Cet officier déployoit la plus grande rigueur dans les exécutions militaires. John Esmond, docteur en médecine, catholique, possédant de vastes domaines, jugé par une Cour martiale, fut convaincu d'avoir conduit les troupes des insurgens dans cette occasion; il étoit premier lieutenant du corps des fermiers dans la compagnie de Richard Griffith, écuyer; il fut exécuté quelques jours après son jugement.

Esmond avoit des manières distinguées; sa famille, très-ancienne, étoit honorée du titre de baronet. Il se laissa tellement égarer par les principes révolutionnaires qu'il accepta le rang de colonel dans la société de l'union. Comme si ce n'étoit pas assez contre lui de s'être rangé sous les étendards de la rébellion, on voulut encore flétrir sa mémoire; on le calomnia, on l'accusa d'avoir dîné avec Swayne afin de l'enivrer pour faciliter la surprise de Prosperous. La haine qui existoit

entre ces individus ne permettoit pas qu'ils fussent assis à la même table.

A Naas et à Kilcullen quelques attaques eurent lieu dans la même matinée. On essaya de surprendre la garnison de Naas, commandée par lord Gosford. Il avoit sous ses ordres trois cents hommes de la milice d'Armagh et quelques détachemens de cavalerie. Mille rebelles conduits par Michel Reynolds se présentèrent devant la place; mais le commandant, prévenu par des lettres anonymes, les attendoit. Les assaillans furent bientôt repoussés et poursuivis; plusieurs périrent dans l'action; d'autres ayant été faits prisonniers furent pendus sur-le-champ. Plusieurs perdirent la vie dans cette affaire sans y avoir pris part. L'action eut lieu à Kilcullen vers sept heures; on vit dans cette attaque le service que l'on doit attendre de la cavalerie contre des hommes armés de piques et rangés en bataille. Trois cents de ceux-ci repoussèrent trois fois une charge furieuse d'un corps de cavalerie sans qu'on pût les entamer. Ce corps composé de dragons et de fencibles de Romney, perdit deux capitaines et trente volon-

taires. Cependant ces piquiers, peu après leur premier avantage, furent totalement défaits par un corps d'infanterie de fencibles, commandés par le général Dundas. Malgré ce succès, les troupes abandonnèrent Kilcullen qu'elles ne jugeoient pas tenable. Les sujets fidèles fuyant de tous côtés, se réfugièrent dans la ville de Naas. La foule étoit si grande que, faute de logement, le plus grand nombre coucha dans la rue.

Comme les hostilités avoient éclaté contre le gouvernement, le 24 mai le général Lake qui avoit remplacé Abercrombie, le lord-maire de Dublin et le lord-lieutenant firent des proclamations. Le général déclara qu'il emploieroit de la manière la plus vigoureuse le pouvoir qui lui étoit confié pour étouffer la révolte; il ordonna à tous les habitans qui ne portoient pas l'uniforme, à l'exception des magistrats et des membres de la législature, de demeurer dans leurs maisons depuis neuf heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. Le lord-maire ordonna que tous ceux qui avoient fait enregistrer leurs armes en donnassent sans délai un état exact; que ceux qui ne

s'étoient pas soumis à cette première formalité rendissent sur-le-champ les armes et toutes les provisions qu'ils avoient. Tous les propriétaires ou principaux locataires des maisons étoient tenus de mettre sur la porte principale une affiche où étoient inscrits les noms de ceux qui logeoient dans la maison, en distinguant les étrangers de ceux qui composoient la famille. Enfin le lord-lieutenant annonça que des ordres avoient été expédiés à tous les officiers-généraux en Irlande pour faire exécuter la loi martiale, en punissant de mort ou de toute autre peine, suivant le jugement, tous ceux qui prendroient part à la révolte de quelque manière que ce fût. Cette proclamation communiquée à la Chambre des communes, un membre soumit à sa sagesse la proposition suivante : « Ne seroit-il pas à propos d'appliquer la loi martiale aux grands promoteurs de la rébellion actuellement détenus ? Cette mesure ôteroit aux rebelles l'espoir de délivrer leurs chefs. » Lord Castlereagh, n'écoutant que les principes de la justice et de l'humanité, pria les membres de n'agir qu'avec prudence. Il les conjura de ne point

exiger du lord-lieutenant une mesure qui ne seroit que l'effet d'une vengeance inutile. Cette cruauté, ajouta-t-il, flétriroit son administration, et lui mériteroit le reproche qu'on pourroit lui faire d'avoir fermé les portes de la miséricorde aux rebelles repentans. La Chambre, après avoir voté une adresse de remercîment et d'approbation pour le lord-lieutenant, s'ajourna à la semaine suivante, sur la motion de lord Castlereagh.

Si de pareils sentimens eussent dirigé la conduite des officiers à qui l'on avoit donné un pouvoir absolu, dangereux, mais nécessité par les circonstances, on auroit moins à gémir sur les calamités qui ont été la suite de la rébellion. L'attaque de Carlow offre un exemple de cruauté atroce : elle eut lieu le 25 mai à deux heures du matin. La garnison, composée de quatre cent cinquante hommes commandés par le colonel Mahon du neuvième régiment de dragons, d'après ses instructions étoit bien disposée à recevoir l'ennemi. Différens partis avoient ordre d'attaquer la ville au même instant sur plusieurs points; mais il n'y eut point d'accord. Une

seule colonne, qui s'étoit formée en face de la maison de sir Edouard Crosbie, à un mille et demi de distance, essaya de pénétrer dans la ville. Une confiance aveugle dirigeoit la marche des assaillans d'une manière tumultueuse dans Tullow-Street; mais bientôt ils essuyèrent un feu si terrible, qu'ils furent contraints de reculer et de faire retraite. Arrêtés dans leur fuite, ils cherchèrent à se réfugier dans les maisons; mais ils y périrent misérablement, les soldats y ayant mis le feu. Quatre-vingt maisons furent consumées par les flammes. On évalue à quatre cents le nombre des rebelles qui furent brûlés ou massacrés; les royalistes n'eurent pas même un seul homme blessé. D'autres détachemens qui arrivèrent trop tard se dispersèrent sans essayer d'attaquer la ville.

La défaite des rebelles fut suivie des exécutions militaires. Dans un court espace de temps deux cents personnes environ furent mises à mort d'après la loi martiale. Parmi les premières victimes, on compte sir Edouard Crosbie, gentilhomme d'un grand mérite, chéri et estimé pour sa douceur, son huma-

nité et les qualités les plus aimables. L'intérêt qu'il avoit souvent témoigné en faveur des pauvres paysans écrasés par des redevances énormes, avoit excité la haine contre lui. Il s'étoit prononcé en faveur d'une réforme dans le parlement; ses ennemis alors l'avoient dénoncé comme républicain. Malheureusement pour lui il s'étoit trouvé environné de rebelles avant même d'avoir connoissance de l'insurrection, et n'avoit pu se réfugier à Carlow. Il est encore douteux s'il eût pu se sauver dans un moment si critique; il auroit été dénoncé à la soldatesque qui l'eût assassiné, ou bien il auroit subi le même jugement auquel il fut exposé ensuite.

Pendant qu'on instruisoit le procès de sir Edouard, des protestans fidèles se présentèrent pour déposer en sa faveur; mais les soldats en les menaçant de leurs baïonnettes les repoussèrent. Des prisonniers catholiques furent battus de verges pour les forcer à déposer contre le baronet; on alla même jusqu'à leur promettre la vie. Quelques mesures violentes qu'on employât, on ne put avoir aucune preuve. Les membres de la Cour mar-

tiale qui prononcèrent la sentence de mort, sentoient si bien l'irrégularité du jugement, que, malgré un acte du parlement qui s'y opposoit, ils cachèrent le registre de la procédure à la femme et à la famille de sir Edouard. L'exécution de la sentence, trop précipitée, fut suivie d'atrocités. On insulta à son cadavre; sa tête fut mise au bout d'une pique. Ces actes de barbarie impriment une tache ineffaçable à tous ceux qui y ont pris part. Ils sont détaillés dans un pamphlet intitulé : « De l'arrestation, du jugement, et de l'exécution de sir Edouard-William Crosbie, baronet. » Le président de la Cour étoit un homme sans lumières, ne sachant même écrire un mot. Mais combien de malheureux ont été victimes de l'ignorance revêtue du pouvoir !

Vers le Sud-Ouest, les rebelles éprouvèrent une vigoureuse résistance, particulièrement à Hackets-Town dans la même matinée. Au nord de Dublin, les révoltés avoient moins de forces; le seul rassemblement un peu considérable qu'on trouva sous les armes fut mis en déroute dans la soirée du 26, sur le mont Tarah, par un corps de quatre cents fencibles

et fermiers de Reay. Dans le quartier de l'Ouest, sir James Duffe, par une marche rapide avec six cents hommes pris à Limeriek, arriva le 29 mai à Kildare. Il parvint à rétablir la communication avec la capitale, qui avoit soutenu pendant quelques jours une espèce de blocus ; mais l'armée de ce général, qui paroît avoir été un homme entreprenant et courageux, commit par mauvaise conduite ou faute de discipline un acte qui devoit maintenir l'esprit de révolte parmi les malheureux paysans. Le général Dundas avoit mis les rebelles en déroute à Kilcullen, et reconquis cette petite ville. Deux mille insurgens proposèrent de mettre bas les armes et de se rendre ; il y consentit après en avoir conféré avec le lord-lieutenant. Les rebelles étoient commandés par Perkins, et postés sur une éminence appelée Knockawlin-Hill, sur les bords du chemin où se faisoit la grande course des chevaux. A l'approche du général, ils s'étoient retirés chez eux en poussant des cris de joie, et laissant sur le terrein où ils avoient campé treize charriots chargés de piques. Cet acte de douceur avoit inspiré aux autres le désir de se

soumettre. Dans cette disposition, un grand corps d'Irlandais unis, suivant une stipulation faite avec le général Dundas, s'étoit rassemblé dans un lieu nommé Gibbel-Rath, sur le Curragh, le 29; les troupes de sir James Duffe revenoient alors de Kildare. Saisissant le plus léger prétexte, les royalistes attaquèrent cette multitude qui n'opposa aucune résistance, et s'enfuit dans la plus grande consternation. Elle fut poursuivie par un détachement de cavalerie des fencibles, nommés les chasseurs de renard de lord Jocelyn. Deux ou trois cents de ces Irlandais unis furent tués. Comme le lieu n'étoit favorable ni pour la fuite, ni pour la défense, le massacre auroit été beaucoup plus considérable, si le général Dundas, qui craignoit l'événement, n'eût donné les ordres les plus précis pour la retraite. L'ardeur du soldat pour le carnage étoit portée à un tel point, qu'un membre du clergé protestant, Williamson, retenu prisonnier par les rebelles, eût été pendu par les royalistes, si le colonel Sankey, son beau-frère, ne fût parvenu à le sauver.

La capitale n'avoit plus à craindre un blo-

cus;

cus; mais une insurrection furieuse avoit éclaté dans un pays où l'on s'y attendoit le moins. Le comté de Wexford n'avoit été qu'imparfaitement organisé par les conspirateurs. Plusieurs des habitans, de la religion catholique, avoient adressé au comte Mount-Norris des protestations de fidélité; ils s'étoient engagés à prendre les armes pour la défense du gouvernement. A l'exception des fermiers et des supplémentaires, on n'avoit placé dans ce comté fort grand et très-peuplé qu'environ cinq cents hommes de l'armée royale. Ceux-ci étoient mal disciplinés; l'insolence et le désordre les rendoient plus propres à exciter une révolte qu'à l'étouffer. Ils se montroient moins soumis que redoutables à leurs chefs; plusieurs d'entre les fermiers imitoient cet exemple. Des hommes sans aucune considération, et qui ne pouvoient se faire remarquer que par leurs violences, prenoient avantage du malheur des temps et de la suspension de l'autorité civile, pour maltraiter ceux qui ne pouvoient ni repousser leurs insultes, ni obtenir justice. Les bruits des excès et des actes de cruauté commis par les troupes

du gouvernement avoient produit la plus grande terreur; cependant ces excès n'avoient pas été pratiqués dans toute l'étendue de la contrée, particulièrement dans la ville de Wexford et les baronies voisines de Forth et de Bargy, à l'époque de l'insurrection. Mais des hommes qui n'y étoient pas autorisés, avoient exercé de nouveaux genres d'outrages. On se permit, par divertissement, des cruautés sur les prisonniers à Gorey, conduite absolument opposée aux intentions du lieutenant Swayne qui commandoit dans le district. Swayne, seigneur du voisinage, officier connu par sa douceur et ses qualités, n'auroit pas toléré ces abus; mais on lui cacha ou l'on pallia les violences commises.

Quelle que soit la cause qui produisit le mouvement qui éclata, l'étendard de la rébellion fut levé le 26 mai par John Murphy, coadjuteur ou vicaire du prêtre catholique de la paroisse de Boulavogue, homme grossier, fanatique et féroce. Aussitôt la nouvelle d'un rassemblement pendant la nuit, Thomas Bookey, premier lieutenant de la cavalerie de Camolin, marcha avec une partie de sa

troupe pour le dissiper. Il somma Murphy de se rendre. Ce rebelle lui répondit : « Avance, chien d'hérétique. » Thomas Bookey n'étant point soutenu, périt victime de son courage avec un de ses camarades. Son habitation, qui étoit éloignée de sept milles de Gorey, fut livrée aux flammes. L'alarme se répandit partout; la commotion fut violente et générale. Le 27 suivant, jour de la Pentecôte, dans la matinée, deux corps de gens armés parurent sur les montagnes de Oulart et de Kil-Thomas; la première à dix milles au nord de Wexford, la seconde à neuf milles à l'ouest de Gorey : leur nombre s'augmenta bientôt par des bruits qui n'étoient que trop fondés. Des hommes avoient été tués dans les chemins ; d'autres dans les champs où ils travailloient, et même dans leurs maisons, où ils étoient sans armes. Divers partis de fermiers armés, qui rôdoient çà et là, commirent ces meurtres. Deux corps de troupes royales s'avancèrent de divers côtés pour disperser cette populace armée, composée d'une multitude confuse des deux sexes ; mais leur succès fut différent.

Les insurgens postés sur la montagne de Kil-Thomas, saisis d'une terreur panique s'enfuirent aux premières décharges de la mousqueterie. Ils n'avoient pourtant affaire qu'à deux ou trois cents fermiers venus de Carnew qu'ils auroient pu envelopper et tailler en pièces. Les fermiers les poursuivirent, et ils en tuèrent cent cinquante. Dans un espace de sept milles, ils brûlèrent cent cabanes et deux chapelles destinées au culte romain. Murphy commandoit à Oulart, et l'action ne s'y passa pas ainsi. On avoit envoyé de Wexford un détachement choisi de la milice du nord de Cork, sous les ordres du lieutenant-colonel Foote. Les rebelles gagnèrent d'abord avec précipitation le haut de la montagne. Les royalistes les poursuivirent; plus de trois cents insurgens se rallièrent sous les ordres du prêtre Murphy. Quoiqu'ils n'eussent que des piques, ils se défendirent vigoureusement, ils eurent trois hommes tués et six blessés. Ils taillèrent en pièces tout le détachement à la réserve du lieutenant-colonel, d'un sergent et de trois soldats.

Le pays n'offroit plus que des scènes de

désolation, des maisons en cendres, des familles qui couroient de tout côté pour chercher un asyle; les sujets fidèles se réfugioient dans les villes ou sur les montagnes. Ce premier succès répandit la joie parmi les troupes de Murphy. Elles partirent de Oulart le matin du 28, et recevant toujours de nouveaux renforts, elles s'avancèrent jusques à Camolin. Là les rebelles trouvèrent une grande quantité d'armes à feu qui malheureusement y avoient été envoyées par le comte de Mount-Norris pour servir à ses fermiers. Dirigeant ensuite leur marche vers la ville de Ferns, ils suivirent les royalistes fugitifs jusques à Enniscorthy, où ils arrivèrent à une heure de l'après-midi, au nombre d'environ sept mille, dont huit cents étoient armés de fusils. La première attaque eut lieu dans la plaine. La garnison, composée de trois cents hommes tant fermiers que volontaires, craignant d'être enveloppée, se retira dans la ville, située sur les deux bords de la rivière Slaney. La place fut bientôt entourée par les assaillans, dont plusieurs traversèrent la rivière ayant de l'eau jusques au cou. Il fut impossible de tenir

ce poste; les maisons devinrent la proie des flammes. Des habitans malintentionnés avoient commencé par brûler leurs propres maisons. La garnison se retira vers quatre heures de l'après-midi, suivie du plus grand nombre des sujets fidèles, et se rendit à Wexford. Ils ne durent le bonheur d'échapper qu'au calme qui régnoit dans l'air et à l'irrésolution de l'ennemi. Si le vent avoit soufflé avec violence, ils n'auroient pu traverser les rues coupées par les flammes; ils eussent été aisément accablés par la multitude. Quatre-vingt-dix habitans à peu près périrent. Les rebelles perdirent deux à trois cents hommes. Ils avoient été repoussés plusieurs fois par les compagnies de fermiers. Ils avoient essuyé en outre un feu très-vif de la part de la milice de Cork, stationnée sur le pont.

De Wexford on pouvoit discerner la fumée de l'embrâsement d'Enniscorthy; les fugitifs n'y trouvèrent que terreur et désolation. On fit tout à la fois des préparatifs de défense et des efforts pour empêcher l'approche des rebelles, en usant à leur égard de motifs de

persuasion. Trois citoyens étoient arrêtés d'après des informations secrètes, Beachamp Bagenal Harvey, John Henri Colclough et Edouard Fitz-Gerald. Ces deux derniers, sur la demande de quelques officiers, entreprirent d'aller se présenter aux insurgens à Enniscorthy pour leur persuader de se disperser et de retourner à leur logis sans aucune condition. Les rebelles étoient postés sur Vinegar-Hill, éminence au pied de laquelle est bâtie la ville d'Enniscorthy. Les envoyés les trouvèrent, l'après-midi du 29, dans un état de confusion, ne sachant quel parti prendre, et sans aucun plan de conduite. Le grand nombre des insurgens alloit se disperser pour défendre, à ce qu'ils disoient, leurs maisons contre les orangistes, lorsque des acclamations répétées de groupe en groupe annoncèrent l'arrivée de messieurs les prisonniers de Wexford; on les nommoit ainsi. On se rassemble de tous côtés; Fitz-Gerald est retenu pour servir de chef, et sur-le-champ on prend la résolution de marcher à Wexford; on charge Colclough d'en porter la nouvelle. Les insurgens gagnèrent cette nuit

l'éminence dite des trois rochers. C'étoit l'extrémité d'une longue chaîne peu élevée, appelée la moutagne de Forth, servant de limite vers le Nord aux baronies de Bargy et de Forth.

On attendoit le général Fawcel qui devoit arriver de Duncannon avec des forces considérables, et le poste des insurgens éloigné de Wexford de deux milles et demi se trouvoit sur la route du général. La garnison se plaça hors la ville dans la matinée du 30, à la pointe du jour, bien disposée à seconder le général dans une double attaque. Cet officier, la nuit précédente, s'étoit avancé jusqu'à Tagmon; mais informé le lendemain matin que son avant garde, de quatre-vingt-huit hommes, avoit été surprise et taillée en pièces par les rebelles sous les trois rochers, il regagna Duncannon à la hâte avec le reste de ses forces. Le colonel Maxwel de la milice de Donegal, commandant de la garnison de Wexford, à la nouvelle de ce désastre fit un mouvement vers l'ennemi, espérant reprendre deux obus enlevés par les rebelles, et se flattant toujours que le général arriveroit.

Désespérant du succès, il se retira à Wexford, après avoir perdu le colonel Watson, brave et habile officier, tué par un coup de feu tiré des avant-postes des insurgens. Dans un conseil de guerre on décida qu'on évacueroit la ville. Harvey, à la demande des officiers, écrivit aux rebelles pour leur demander d'agir avec humanité. Deux membres du corps des fermiers se chargèrent de la commission dangereuse de délivrer cette lettre et d'annoncer la reddition de la ville. La retraite se fit avec désordre; quelques compagnies abandonnèrent leurs postes et s'enfuirent. Leur exemple fut suivi par d'autres, en sorte que presque toute la garnison étoit partie avant que les habitans connussent la résolution qu'elle avoit prise. C'est ainsi qu'on les laissa à la merci des révoltés, avec plusieurs fermiers qui attendant qu'on fît la retraite dans l'ordre militaire, auroient suivi les troupes à Duncannon.

Tous ces corps qui se retiroient en confusion, auroient été facilement détruits, si l'ennemi les eût poursuivis, comme c'étoit l'avis d'un des chefs. Les royalistes

dans leur marche à travers un pays demeuré tranquille, marquèrent tous leurs pas en dévastant ce qu'ils rencontroient, brûlant les maisons et tuant à coups de fusil les paysans sans armes. Quoique les forces des insurgens aux trois rochers montassent à près de quinze mille hommes, la ville auroit pu tenir, défendue par des troupes réglées; les murailles étoient en bon état; il y avoit douze cents hommes de garnison. A la réception de la lettre d'Harvey, les chefs des insurgens consentirent à épargner la vie et les propriétés des habitans, à condition que toutes les armes et les provisions leur seroient livrées; mais Fitz-Gerald, porteur de cette proposition, trouva la ville abandonnée, les armes et munitions emportées. Irrités de ce contre-temps et des violences commises par les royalistes, les insurgens se répandirent dans la ville, et l'on eut bien de la peine à les empêcher de mettre tout à feu et à sang. Les royalistes s'étoient retirés sur des vaisseaux dans le port, espérant se réfugier en Angleterre; des bateaux envoyés par les rebelles

les forcèrent à rentrer , et à débarquer les passagers. Deux seuls échappèrent.

L'insurrection du comté de Wexford, qui avoit éclaté dans le centre sur une ligne de l'Est à l'Ouest, depuis la prise de la ville, avoit gagné les départemens du Midi. Dans le Nord, aux environs de Gorey, aucun rebelle ne parut sous les armes; mais les royalistes furent tellement épouvantés qu'ils s'enfuirent, hommes, femmes et enfans jusques à Arklow, dans la matinée du 28 mai. Gorey fut pendant quelque temps dans la plus triste situation. Les protestans avoient pris la fuite, et les catholiques demeuroient enfermés dans leurs maisons. La ville ressembloit à une solitude. Les fuyards, qui s'attendoient à soutenir un siége, y avoient apporté d'immenses provisions qui furent pour les rebelles un riche butin. Une multitude de femmes se réunirent pour piller; mais elles se dispersèrent sur la fausse nouvelle de l'approche d'un régiment de cavalerie galloise. Comme le pays n'avoit pas été encore ravagé, plusieurs protestans retournèrent à Gorey trois jours après. Ils furent sur le point d'y être surpris. Le premier

juin, un corps d'environ mille rebelles s'avança jusqu'à la distance de quatre milles; le même jour, un petit détachement de fermiers armés et de la milice, sous les ordres du lieutenant Elliot, du régiment d'Antrim, le mit en déroute. Cet échec qu'essuyèrent les rebelles, donna aux deux partis un répit de deux à trois jours.

Le même jour premier de juin, environ quatre mille insurgens, conduits par divers chefs, parmi lesquels se trouvoit un prêtre nommé Kern, homme d'une taille extraordinaire, aussi robuste que cruel, s'avancèrent sur deux colonnes. Ils venoient de Vinegar-Hill et longeoient les deux rives du Slaney, où se trouve situé, du côté de l'Ouest, le beau village de Bunclody, nommé depuis Newtownbarry; c'est là qu'ils dirigeoient leur marche. Ils y pénétrèrent sans opposition; la garnison, composée de cinq cents hommes, commandés par le colonel l'Éstrange attaché au régiment du comté du roi, s'étoit retirée. Les rebelles, sans ordre, sans discipline, se mirent à boire et à piller; mais, bientôt assaillis, ils essuyèrent une déroute complète

qui leur coûta beaucoup de monde. La garnison, sous les ordres du colonel Western, étoit revenue sur ses pas, et lava dans le sang des insurgens la honte d'un premier mouvement, tandis qu'un petit nombre de royalistes étoient demeurés dans la place, renfermés dans quelques maisons, où ils étoient décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Une victoire à Bunclody auroit ouvert aux rebelles l'entrée du comté de Carlow, et y auroit porté le feu de l'insurrection; mais les deux corps d'armée principaux furent dirigés vers deux autres points, Ross et Gorey. Un succès dans la première de ces places assuroit aux rebelles l'entrée des comtés de Kilkenny et de Waterford, où des milliers de mécontens les attendoient. Maîtres de Gorey, ils pouvoient pénétrer jusques à la capitale. Un grand nombre des leurs étoit rassemblé sous les ordres d'un prêtre, Philippe Roche, sur la montagne de Corrigrua, à sept milles de Gorey. Les royalistes qui étoient dans cette ville, se livrèrent à la plus grande joie à l'arrivée d'un corps de troupes com-

mandé par le général Loftus et le colonel Walpole. Ces chefs arrivèrent le 3 juin, et le jour suivant ils marchèrent par diverses routes avec quinze cents hommes en deux divisions. Ils vouloient se réunir aux troupes qui venoient des autres districts, et attaquer le poste de Corrigrua; mais Roche, informé de leur plan, abandonna son poste avec toutes ses forces, qui consistoient en quinze à vingt mille hommes: il dirigea sa marche vers Gorey, et rencontra à moitié chemin la division de Walpole seule. La conduite de Roche dans cette conjoncture ressemble à celle d'un homme bien supérieur, le grand Frédéric, roi de Prusse. Ce monarque, si justement célèbre, voyant son camp attaqué tout à-la-fois de divers côtés par plusieurs armées, à Lignitz en 1760, décampa en silence pendant la nuit. Il alla au-devant d'une de ces armées, la défit, et se tira ainsi du danger auquel il s'étoit vu exposé. Mais le mouvement qui se fit à Corrigrua ne pouvoit s'opérer avec le même silence. Un protestant zélé, Thomas Dowling, fermier, en avoit eu nouvelle. Il vint en hâte à Gorey pour prévenir le parti

royaliste; mais non-seulement on méprisa l'avis qu'il donnoit, il courut encore le danger d'être emprisonné et même de perdre la vie; il fut trop heureux de pouvoir s'échapper.

Walpole, moins occupé de la tactique et des opérations militaires, que du soin de sa parure, marcha avec une vaine assurance. Il n'avoit ni éclaireurs, ni troupes légères pour couvrir ses flancs. Il ignoroit tous les mouvemens de l'ennemi jusqu'au moment où il parut à quelque distance vers un lieu nommé Tubberneering, près de l'église et du hameau de Clough. Un feu terrible des insurgens mit les troupes de Walpole en désordre; il s'efforça, avec beaucoup de bravoure, de les rallier; mais il reçut une balle à la tête. Alors la déroute devint générale; les royalistes fuient de toutes parts abandonnant leur artillerie qui consistoit en trois pièces. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Arklow, à treize milles de distance, avec perte de quarante hommes; un détachement de soixante-dix grenadiers de l'armée de Loftus, envoyé à leur secours, fut entouré à Clough. Tous les soldats furent tués ou faits

prisonniers. Loftus marchoit sur une route parallèle, ne pouvant transporter son artillerie à travers les champs; et s'imaginant que Walpole étoit vainqueur, il fit un détour. Il ne sut la vérité que sur le lieu du combat. De là il se mit à la poursuite des rebelles, en se dirigeant vers Gorey. Il les trouva postés sur la montagne au pied de laquelle la ville est située. Ils firent feu sur ses troupes avec l'artillerie qu'ils avoient transportée au sommet de la montagne. Loftus ne pouvant ni les attaquer dans ce poste, ni essayer de se frayer un passage, se retira à Carnew et de là à Tullow dans le comté de Carlow.

Le même jour, 4 juin, la principale division des forces des rebelles changea de position. Elle se rendit de la montagne de Carrickburn, distante de six milles de Ross à Corbet-Hill, à un mille de cette ville, qu'on devoit attaquer le lendemain matin. Les troupes avoient été passées en revue et organisées dans le poste de Carrickburn par Beachamp-Bagenal Harvey, que les insurgens avoient délivré de la prison à Wexford et choisi pour leur généralissime. Le 29 du mois précédent

précédent, Hay, un des chefs, avoit recommandé fortement de s'emparer de Ross dès qu'on le pourroit sans opposition. Un grand nombre de rebelles s'étoient offerts pour l'accompagner dans cette expédition. Mais ce projet fut remis à un autre jour, lors de l'arrivée de Colclough et de Fitz-Gerald. Harvey, qui ne manquoit ni de courage ni d'intelligence, ne possédoit pas cette intrépidité calme qui caractérise un général; il manquoit aussi des talens nécessaires pour diriger et contenir une multitude indiciplinée. Enfin il résolut d'attaquer la ville en même temps sur trois points opposés. Ce plan eût vraisemblablement réussi s'il avoit été mis en exécution.

Harvey, comme s'il eût fait une guerre dans les formes, voulant éviter l'effusion du sang, envoya sommer avec un pavillon le commandant de la garnison de se rendre. Furlong qui portoit le drapeau fut tué par les assiégés. Pendant que le général des rebelles disposoit son armée sur trois colonnes pour livrer l'assaut sur trois points différens, les soldats se plaignirent qu'ils étoient expo-

sés au feu des avant-postes de la garnison, et demandèrent qu'on les en délivrât. Kelly fut chargé avec cinq cents hommes de repousser les avant-postes. Ce brave jeune homme exécuta cet ordre avec succès, mais il lui fut impossible de contenir une troupe indisciplinée. Une foule d'insurgens, sans écouter leurs chefs, et la plupart dans l'ivresse, se précipitent en avant, culbutent la cavalerie, taillent en pièces plusieurs compagnies de fantassins et s'emparent des canons. Les troupes postées dans cet endroit sont repoussées vers le pont de l'autre côté de la rivière. Quelques officiers persuadés que les assiégeans étoient vainqueurs, s'enfuirent jusques à Waterford, sans s'arrêter dans l'espace de douze milles. Ils portèrent dans cette ville une nouvelle si alarmante. Mais les rebelles ne profitèrent point de ce premier succès et se livrèrent au pillage. Les troupes royales qui occupoient les autres postes y demeurèrent constamment, les colonnes destinées à les attaquer n'étant pas encore entièrement formées; la troisième attaqua avant le temps marqué; mais elle fut

bientôt mise en déroute. Quelques-uns des chefs avec une lâcheté inconcevable prirent la fuite. Tandis qu'à Waterford les fuyards royalistes annonçoient la prise de Ross par les rebelles, les rebelles qui s'étoient sauvés à Wexford assurèrent que leurs troupes avoient été complétement battues par les royalistes qui composoient la garnison. Le général Johnson saisit avec ardeur l'occasion qui lui étoit offerte, secondé par deux citoyens de Ross, Devereux catholique, et Mac-Cormick protestant, tous deux anciens militaires. Il rallia les troupes dispersées et les reconduisit au combat. Johnson chassa bientôt de la ville cette populace en désordre. Les faubourgs étoient alors la proie des flammes. L'armée des rebelles étoit dans la plus grande confusion, sans chefs, sans aucun plan. Chacun ne suivoit que ce que son courage pouvoit lui dicter. Les plus braves exhortant les autres, étoient parvenus à reformer une colonne et renouvelèrent le combat; les troupes royales furent deux fois repoussées; mais à une troisième attaque les insurgens découragés, voyant le brave Kelly hors de com-

bat, abandonnèrent le champ de bataille et prirent la fuite.

Cette action se termina à deux heures de l'après-midi. Elle avoit duré l'espace de dix heures. La perte de la garnison dont le nombre étoit de douze cents hommes, fut présumée d'abord beaucoup plus considérable ; mais d'après les rapports officiels, elle monta environ à deux cent trente soldats tant tués que blessés ou égarés. On en trouva quatre-vingt-dix morts sur le champ de bataille ; la perte des rebelles ne peut s'évaluer. Leurs forces à Corbet-Hill pouvoient être de vingt mille hommes, la plupart sans fusils et même sans piques. Le quart tout au plus prit part au combat. Sans doute le carnage fut grand puisqu'ils se battirent avec acharnement. Leur perte peut monter à quinze cents hommes, parmi lesquels se trouvèrent plusieurs habitans des villes et de la campagne réfugiés qui ne portoient point les armes, et qui furent traités comme ennemis par les royalistes. Beaucoup étoient sans uniforme. Comme on avoit prévu cette erreur, on avoit sommé tous les protestans amis du gouvernement

qui n'avoient point l'habit militaire, de rendre leurs armes et de quitter la ville. Ceux qui n'avoient point obéi à cet ordre évitèrent d'être massacrés par les rebelles au dehors, en se réfugiant dans quelques maisons d'où ils firent un feu si terrible sur les insurgens qu'une des rues étoit presque toute remplie de cadavres.

Les plus lâches, tant d'un parti que de l'autre, se montrèrent les plus acharnés à massacrer de sang froid des malheureux sans défense. Le corps-de-garde de la ville de Ross avoit été rempli de prisonniers, parmi lesquels se trouvoient plusieurs sujets fidèles qui s'y étoient réfugiés et qu'on y tenoit renfermés. Les fuyards auroient indistinctement massacré les prisonniers des deux partis, sans le courage intrépide et les discours énergiques de Culliner, quaker. Par malheur les rebelles fuyards eurent plus de loisir que n'en avoient eu les soldats pour se livrer au carnage. La maison et la grange de M. King de Scullabogue, au pied de la montagne de Carrickburn, contenoit un grand nombre de royalistes des deux sexes, parmi lesquels se

trouvoient au moins sept catholiques. Arrêtés dans les pays voisins, ils étoient retenus comme ôtages pour répondre de la sûreté des rebelles qui seroient faits prisonniers. Des fuyards prirent pour prétexte qu'on avoit tué le porteur du pavillon qui étoit venu demander une trève, et que les prisonniers de leur parti avoient été massacrés à Dunlavin et à Carnew par les troupes royales, enfin qu'une pareille scène se renouveloit à Ross. Ils forcèrent la garde, tuèrent trente-sept de ceux qui étoient détenus dans la maison, ensuite ils mirent le feu à la grange, et firent périr dans les flammes tous ceux qu'on y avoit renfermés; les uns disent au nombre de quatre-vingt, d'autres de cent quatre-vingt. On n'a jamais su quel fut le véritable auteur de cette atrocité. Quelques-uns furent pendus comme coupables, mais il est reconnu qu'ils se trouvoient alors trop éloignés du lieu de la scène pour y avoir pris aucune part.

Frappé d'horreur au spectacle d'une telle atrocité, rebuté de l'insubordination de ses troupes, Harvey résigna le commandement et se retira à Wexford. Les insurgens, après

deux jours, quittèrent leur poste sur Carrikburn qu'ils avoient repris le 6 juin. Ils se transportèrent à Slyeeve-Keelster, montagne qui s'élève sur les deux ruisseaux unis de la Nore et de Barrow, au-dessous de Ross, probablement dans le dessein d'intercepter la navigation entre cette ville, Duncannon et Waterford. Ils échouèrent dans la tentative qu'ils firent de s'emparer de quelques chaloupes canonnières, mais ils prirent quelques petits vaisseaux, dans l'un desquels se trouva un paquet de lettres. Alors par une élection faite avec un grand tumulte, ils élurent pour général en chef Philippe Roche, le même prêtre qui étoit retourné de Gorey après sa victoire à Clough. Cet homme, d'une taille élevée, étoit propre à gouverner des bandes indisciplinées. Trois jours après, Roche alla camper sur la montagne de Lacken, à deux milles de Ross; son armée se retrancha avec plus de méthode. On dressa plusieurs tentes pour les officiers. Ils restèrent dans l'inaction; seulement un détachement essaya, mais en vain, à Borris de se procurer des armes et des munitions; ils passèrent leur temps à boire

et à manger le bétail qu'ils se procuroient dans le voisinage. Ils veilloient si peu à leur sûreté que chaque nuit un détachement de la garnison voisine auroit pu les surprendre et les mettre en déroute.

Après la défaite de Walpole et la retraite de Loftus, les rebelles à Gorey étoient aussi restés quelques jours sans rien entreprendre. Ils brûlèrent la ville de Carnew, firent le procès à leurs prisonniers accusés d'être orangistes, et pillèrent les maisons. Enfin, le 9 juin, ils s'avancèrent vers le Nord pour se réunir à un corps d'insurgens dans le comté de Wicklow et attaquer Arklow. Ils pouvoient se rendre maîtres de la place sans opposition. Les royalistes qui s'y étoient réfugiés, après avoir abandonné le district de Wexford, avoient reçu l'ordre de livrer leurs armes sous la promesse qu'on les leur rendroit. A la nouvelle de la défaite de Clough, ces armes furent brûlées, pour empêcher, disoit-on, qu'elles ne tombassent dans les mains des rebelles. Mais le désarmement de ces sujets fidèles affoiblit la cause des royalistes. Des pistolets d'un grand prix que l'on

croyoit avoir été livrés aux flammes furent reconnus ensuite dans les mains de plusieurs officiers. Tandis que la garnison se préparoit à fuir pour échapper aux rebelles vainqueurs, on plaça une garde sur le pont afin d'empêcher le peuple de quitter la ville avant qu'elle fût évacuée par les troupes. Cette mesure livroit à la discrétion de l'ennemi une multitude de femmes fugitives, d'hommes désarmés et d'enfans du parti des royalistes. Quel pouvoit être le motif d'une telle conduite? Il seroit absurde qu'on eût imaginé par ce moyen arrêter la nouvelle de la défaite du côté du Nord, lorsqu'elle pouvoit se propager par plusieurs routes. Abandonner à l'ennemi des gens sans défense dans l'intention de retarder les rebelles dans leur marche étoit un acte de cruauté inutile.

Après la retraite de la garnison, le 5 juin, avant le jour, les rebelles de Gorey auroient pu s'emparer d'Arklow, poursuivre les troupes fugitives jusques à Wicklow. Maîtres de cette place, ils continuoient leur marche par Bray, et de là ils gagnoient le voisinage de la capitale, où des milliers d'hom-

mes n'attendoient qu'un signal pour prendre les armes.

Tel étoit l'état affreux où la mauvaise conduite avoit réduit le royaume. Les ennemis heureusement ne surent pas en profiter. Arklow, lorsqu'il étoit sans défense, ne fut point attaqué. La garnison fugitive vint reprendre son poste; quelques autres troupes s'y rendirent aussi. Enfin, le jour pris pour l'attaque, le régiment des fencibles de Durham arriva. Il étoit commandé par le colonel Skerret, officier d'un grand mérite, à qui l'Irlande fut redevable de la conservation d'un poste alors si important. Les forces des royalistes consistoient en seize cents hommes rangés en ligne, l'artillerie sur le front, de manière à couvrir les trois côtés de la ville, le quatrième étoit défendu par la rivière Ovoca. L'armée des assiégeans montoit à 20,000 hommes, dont quatre ou cinq mille portoient des fusils, mais presque sans munitions; on en attribue la cause à leur séjour à Gorey. La marche d'une colonne qui s'avançoit sur le rivage de la mer fut si rapide, qu'une partie des troupes pénétra dans la ville et mit le feu à ce qu'on

nomme la pêcherie, quartier composé de cabanes couvertes de chaume, habitées par des pêcheurs. Une garde du corps des fermiers postée en cet endroit n'eut d'autre ressource pour se sauver que de traverser les flammes. Plusieurs des cavaliers furent tellement épouvantés qu'ils passèrent à la nage la rivière d'Ovoca, qui est fort large. Ce corps d'assaillans fut aisément repoussé; mais si une grande force eût été dirigée vers ce point, ils auroient été bientôt maîtres de la ville.

Vers le côté où les insurgens dirigèrent leur principale attaque, on avoit placé les meilleures troupes de l'armée royale; et le régiment de Durham, dont la ligne s'étendoit à travers les champs jusqu'à la route qui conduit à Gorey. Le général Needham, commandant en chef, attentif à tous les moyens de défense, avoit donné au colonel Skerret un pouvoir illimité. Les rebelles, couverts par des fossés, avoient d'abord fait leurs décharges. Skerret ordonna à ses gens de tenir leurs armes prêtes. L'aile gauche étoit garantie par un parapet, et l'aile droite placée derrière une éminence. Dans cette position ils atten-

dirent que l'ennemi quittât ses retranchemens. Trois fois les insurgens s'élancèrent avec tant d'impétuosité qu'ils parvinrent à quelques toises du lieu où étoit placée l'artillerie; mais on les reçut avec un feu si bien soutenu qu'à chaque fois ils furent repoussés avec grande perte. Ce combat dura quatre heures ; il avoit commencé à trois heures et demie de l'après-midi. Le régiment de Durham conserva toujours ses rangs comme à une grande parade. Il fut quelquefois obligé de changer de place pour éviter le canon, qui étoit si bien dirigé par Esmond Kyan, l'un des chefs des rebelles, qu'un boulet vint briser l'affût d'une des pièces d'artillerie du régiment. Enfin le général Needham, qui avoit montré la plus grande valeur, craignant peut-être qu'à la fin du jour les hommes armés de piques, qui n'avoient pas encore pris part à l'action, ne se missent en mouvement, fit dire à Skerret qu'il falloit songer à faire retraite. Le colonel refusa de prendre ce parti; il déclara que s'il exécutoit cet ordre, tout seroit perdu. Heureusement un combat nocturne n'entroit pas dans le plan des rebelles. Ayant épuisé leurs mu-

nitions, et découragés par la mort de Michel Murphy, prêtre, leur principal chef, ils se retirèrent aux approches de la nuit, et se rendirent près de Gorey sans avoir été poursuivis.

La garnison ne pouvoit attaquer les insurgens dans leur retraite sans s'exposer à un danger inutile; ils eurent tout le loisir d'emporter leurs blessés. On ne peut donc qu'évaluer leur perte à trois ou quatre cents hommes; celle des royalistes n'a pas été mieux connue. Le régiment de Durham, composé de trois cent soixante hommes, en perdit vingt. L'importance de cette action ne peut être appréciée que par ceux qui savent dans quel état se trouvoit alors le pays. L'indiscipline régnoit parmi les troupes royales, et la capitale eût couru le plus grand danger, si les insurgens avoient été maîtres de la place d'Arklow, et s'ils avoient su profiter de leur avantage.

CHAPITRE XLIV.

Insurrection à Antrim. — Batailles de Saint-Field et de Ballynahinch. — Procédés des rebelles dans le comté de Wexford. — Procédés de l'armée royale. — Massacres à Vinegar-Hill. — Protestans égorgés à Killegny. — Attaque de Vinegar-Hill. — Bataille de Hore-Town. — Massacres à Wexford. — Reddition de Wexford. — Le massacre du Vendredi. — Progrès du Père Jean. — Attaque de Hackets-Town. — Carnage à Ballyellis. — Procédés ultérieurs des insurgens de Wexford. — Leur dispersion. — Manière dont les rebelles faisoient la guerre. — Remarques sur la rébellion.

Dans la province d'Ulster, la société des Irlandais unis avoit jeté de profondes racines. Le zèle, l'intelligence, l'habitude du bon ordre qui distinguoient les habitans auroient pu les rendre fort redoutables au gouvernement. Le plan, comme je l'ai dit, avoit été dérangé; mais le plus grand nombre, toujours mécontent, étoit disposé à se soulever et à recevoir une nouvelle organisation aussitôt qu'on au-

roit été informé du succès des conspirateurs dans la capitale et dans les pays voisins. L'emprisonnement des chefs avoit arrêté le succès des rebelles; les mécontens ne firent aucun mouvement dans le Nord; mais la nouvelle de l'insurrection dans le comté de Wexford, et de trois victoires remportées successivement sur l'armée royale, ralluma des feux qui n'étoient qu'assoupis. Espérant que leur exemple seroit imité dans toute la province, le 7 juin, les rebelles s'assemblèrent en grand nombre dans le voisinage d'Antrim; ils avoient le dessein d'arrêter les magistrats, qui devoient se réunir ce même jour. L'attaque commença à deux heures de l'après-midi; ils se rendirent presque tout-à-fait maîtres de la ville; mais ils furent repoussés par un corps de troupes conduisant de l'artillerie sous les ordres du général Nugent. On les poursuivit, et près de deux cents périrent dans cette action. Les royalistes eurent trente hommes de tués, parmi lesquels se trouva lord O'Nial, descendant des anciens dynastes d'Ulster, si formidables au gouvernement anglais jusqu'à la fin du règne d'Elisabeth. De

petits partis d'insurgens tentèrent aussi diverses entreprises à Larne, Ballymena et Ballycastle, mais sans succès. Ils se réunirent à Donnegar-Hill; là ils apprirent qu'ils ne pouvoient point compter sur les habitans du Nord. Ceux-ci avoient changé de résolution d'après les avis qu'ils reçurent que la guerre dans le comté de Wexford prenoit un caractère religieux. Ils voyoient qu'en anéantissant l'autorité royale dans le pays d'Ulster, on donnoit aux catholiques du Sud les moyens d'exterminer les protestans, le grand but de toutes leurs entreprises. Ces mécontens, la plupart protestans, renoncèrent à tous projets d'opposition armée contre le gouvernement; ils brisèrent, rendirent ou jetèrent leurs armes, et regagnèrent leurs demeures.

Le 8 juin, poussés par le même esprit de révolte que ceux d'Antrim, un grand nombre d'insurgens se réunirent près de Saint-Field dans le comté de Down. Un certain Jackson les commandoit. Mackee étoit connu pour dénonciateur; il fut la première victime du ressentiment des rebelles. Sa maison fut incendiée; onze personnes furent consumées par les

les flammes. On ne connoît que ce seul acte d'atrocité particulièrement commis par les mécontens du pays d'Ulster. Dans cette province, le peuple est en général mieux élevé que dans le Sud, et les esprits sont plus pénétrés des principes de la religion. Ils élurent pour leur général Henri Munroe, marchand établi à Lisburn. Le 9, ils se placèrent en embuscade pour surprendre le colonel Stapleton, qui étoit attendu avec un corps de fencibles d'York et un détachement de cavalerie des fermiers armés. Ceux-ci furent repoussés à la première attaque; la déroute des troupes royales eût été complète, sans l'intrépidité de l'infanterie : elle se rallia et parvint à repousser l'ennemi. Stapleton, demeuré maître du champ de bataille, se retira à Belfast. Il perdit soixante hommes, y compris trois officiers. M. Mortimer, membre du clergé, qui s'étoit enrôlé comme volontaire, périt dans cette action.

La perte des rebelles étoit égale à celle des royalistes. Sans être découragées, les troupes de Munroe, au nombre de quatre mille, campèrent à Ballynahinch sur le Windmill-Hill,

près de la maison et dans le domaine du lord Moira. Le général Nugent arriva le 12 avec quinze cents hommes; les insurgens abandonnèrent leur poste, ainsi que la ville, située dans une vallée entre la montagne et les terreins élevés du lord Moira : c'est là qu'ils se retranchèrent. Le lendemain matin, ils commencèrent à tirer sur l'armée royale avec six petits canons attachés sur des charriots. L'artillerie opposée leur lança des bombes; la canonnade continua pendant trois heures sans effet de part et d'autre. La ville étoit devenue la proie des flammes allumées par les soldats de Nugent; enfin les deux partis en vinrent aux prises. La milice de Monaghan, placée avec deux pièces de campagne devant la grande porte du lord Moira, ne put tenir contre l'attaque impétueuse des piquiers; elle fut repoussée sur la cavalerie de Hillsborough, la mit en désordre, et ces deux corps perdirent beaucoup de terrein. Mais ce que les insurgens avoient gagné par leur valeur, ils le perdirent par leur ignorance. Assaillis sur le flanc par d'autres troupes, qui donnèrent aux royalistes le temps de se rallier, les rebelles furent

mis en désordre; ils firent leur retraite jusqu'au haut du terrein. Ils défendirent le poste quelque temps; ensuite ils se retirèrent par plusieurs routes, et se rassemblèrent de nouveau sur les montagnes de Slyeeve-Croob. Là, ils délibérèrent; mais guidés par les mêmes motifs qui avoient dirigé la conduite des insurgens d'Antrim, comme eux, ils prirent la résolution de se disperser. Leur perte, à Ballynahinch, fut d'environ cent cinquante hommes. On a trop diminué celle des royalistes, en l'évaluant seulement à quarante. L'exécution des chefs qui se trouvoient parmi les prisonniers termina l'insurrection, qui ne fut que de courte durée, mais dans laquelle on déploya de part et d'autre beaucoup de vigueur et d'activité. Si la révolte s'étoit propagée dans les districts du Nord, on ne peut calculer quelles en auroient été les suites funestes. La province du Nord se détacha entièrement de la cause de la rébellion; le reste du royaume étoit tranquille, à la réserve de quelques cantons. Les insurgens du comté de Wexford soutinrent presque seuls l'attaque des royalistes. Depuis

qu'ils avoient été repoussés à Ross et à Arklow, ils se trouvoient réduits à la défensive. Ils ne pouvoient espérer que de conserver quelques postes, jusqu'au moment où la France leur enverroit des secours. Quelques-uns parmi eux paroissoient, en attendant, disposés à saisir toutes les occasions de nuire à leurs ennemis. Leurs principales forces près de Gorey, marchant vers Mountpleasant, dans le comté de Wicklow, incendièrent la petite ville de Tinnehely, le 17 juin. Quelques protestans, accusés d'être orangistes, furent mis à mort; plusieurs autres auroient subi le même sort, d'après la même imputation, sans l'humanité de madame Maher qui professoit la religion catholique. Le 18, ils voulurent surprendre la ville de Hackets-Town; mais l'arrivée du général Dundas, avec un corps de troupes, les arrêta. Cet officier ayant laissé dans cette ville, pour servir de garnison, les fermiers de Tinnehely, nommés les véritables bleus, poursuivit les rebelles jusqu'à cette dernière place, et de là jusques à Kilcavan-Hill. Les troupes de Loftus, qui venoient de Tullow, se joignirent à

celles du général Dundas. On parut vouloir attaquer ce dernier poste; mais après une canonnade qui n'eut pas grand succès de part et d'autre, l'armée royaliste se retira. La même nuit, le 20 juin, les insurgens quittèrent leur position. Conduits par Garrel Byrne, de Ballymanus, catholique du comté de Wicklow, ils se retirèrent à Vinegar-Hill, premier point de réunion de leurs forces.

Lake, commandant en chef, vouloit envelopper le poste de tous les côtés. Plusieurs armées arrivèrent de divers points. Dundas, Duffe et Loftus, venant du voisinage de Kilcavan, suivirent la marche de Garrel Byrne. Eustache et Johnson s'avancèrent du côté de Ross, et Needham, du côté de Gorey et d'Arklow. Après la belle défense d'Arklow, l'armée royale y avoit séjourné quelque temps; elle envoyoit des patrouilles avec beaucoup de précaution sur la route de Gorey. Les rebelles évacuèrent en peu de jours tout le pays des environs de cette dernière place, ce qui ramena la joie parmi plusieurs familles de sujets fidèles. Par la défaite inattendue de Walpole, ces familles n'avoient pu se sauver, et

les ennemis s'étoient logés dans leurs maisons où ils vivoient à discrétion. Les troupes de Needham partirent d'Arklow le 19 juin, et de Gorey le 20, en se dirigeant vers Vinegar-Hill. Le mouvement de l'armée venue de Ross surprit les bandes de Philippe Roche postées sur Lacken. Elles s'enfuirent avec précipitation, abandonnant leurs tentes avec une grande quantité de butin. On auroit pu les poursuivre et en faire un carnage considérable, si Roche n'avoit usé de stratagême. Il distribua un certain nombre de cavaliers avec des bannières déployées, comme s'il étoit prêt à livrer combat. Cette mesure intimida les troupes royales, qui n'osèrent attaquer. Pendant cet intervalle, Roche faisoit défiler son infanterie avec toute la diligence possible. Il se retira le dernier, rejoignit son infanterie, et gagna le poste des trois rochers sans avoir perdu un seul homme.

Vinegar-Hill, la ville d'Enniscorthy située au pied de cette montagne, et tout le pays voisin étoient, depuis le 28 mai, au pouvoir des rebelles, qui avoient dirigé leur principale attaque de ce côté. La plume se refuse

à tracer les scènes d'horreur dont ce malheureux pays fut le théâtre. Le petit peuple des deux partis avoit fait de cette émeute une querelle de religion. Ce fut à Enniscorthy que se manifesta le plus l'esprit d'intolérance ; des hommes superstitieux et féroces dominoient par le fanatisme sur un espace de plusieurs milles. Les malheureux protestans qui n'avoient pu fuir cette terre dévouée au carnage, craignoient sans cesse d'être livrés à leurs assassins. On les arrêtoit de toutes parts : quelques-uns furent massacrés dans le lieu où ils avoient été pris ; le plus grand nombre fut traîné jusqu'à Vinegar-Hill. C'est là qu'après un procès pour la forme, ou bien souvent sans aucun jugement, on les passoit par les armes. D'autres étoient percés de piques ; plusieurs étoient battus de verges, ou subissoient divers traitemens barbares avant leur exécution. Quatre cents environ périrent victimes de cette férocité, et le nombre en eût été plus grand sans l'humanité, sans l'amitié qui parvint à en arracher quelques-uns à la mort. Plusieurs de ces malheureux durent la vie à Philippe Roche.

Posté à Lacken, assez éloigné du lieu du massacre, il se faisoit amener ces malheureuses victimes sous prétexte de quelque accusation à éclaircir et de jugement à prononcer ; ensuite il les renvoyoit avec une escorte.

On remarquera que dans la paroisse de Killegny, à cinq milles au sud-ouest d'Enniscorthy, dont je suis maintenant recteur, pas un protestant ne fut tué, pas une maison incendiée. Enveloppés avant d'être instruits du danger qui les menaçoit, les protestans de ce district n'avoient pu s'échapper. Thomas Rogers, prêtre catholique de la paroisse, les admit au culte de l'église romaine comme des convertis. Ce ministre, distingué par ses éminentes qualités, fit entendre à ces réformés qu'il n'exigeoit d'eux que l'apparence d'un changement de religion, pour en imposer à la multitude. Il employa son influence en leur faveur dans toutes les occasions, conjointement avec Philippe Roche. On doit aussi attribuer le salut des protestans au respect que les catholiques de la classe inférieure avoient pour

M. Fitz-Henri. Ce gentilhomme de leur religion résidoit au milieu d'eux, et dans ces temps d'anarchie et de désordres ses avis ne furent pas tout-à-fait méprisés. J'ajouterai que les paysans, dans ce canton, n'avoient essuyé ni outrages, ni violences. Aussitôt que l'insurrection éclata, Robert Shapland Carew, Ecuyer, leur seigneur, exposa au peuple, dans un discours énergique, les suites funestes que la rébellion et les actes d'atrocité attireroient même sur ceux qui s'en rendroient les auteurs. Le respectable Samuel Francis, mon prédécesseur, fut une seule fois obligé, avec sa famille, d'assister au service divin dans la chapelle des catholiques; mais ils seroient morts de faim si le prêtre et M. Fitz-Henri ne leur avoient fourni des provisions. La modération des catholiques dans ce canton offre un contraste frappant avec la barbarie de ceux qui habitoient les paroisses voisines; dans celle de Killan surtout, le fanatisme se déploya avec plus de cruauté encore qu'à Enniscorthy. Là une populace impitoyable ramassoit les protestans de tous les côtés, hommes et femmes,

pour les brûler vivans dans l'église paroissiale. Ils appeloient cela *faire un pâté d'oranges.* Heureusement un corps de braves fermiers arrivant de Kilamond dans le comté de Carlow, arrêta cette horrible exécution.

Le 21 juin, à sept heures du matin, une armée royale forte de treize mille hommes, avec une artillerie formidable, se disposa à attaquer le poste de Vinegar-Hill; les troupes devoient se mettre en mouvement sur divers points. Vingt mille rebelles étoient campés sur cette montagne, mais avec peu de munitions. Quelques-uns des chefs conseillèrent vainement à cette multitude de tomber pendant la nuit avec des piques sur une des armées qui les environnoient. Les rebelles, qui n'avoient aucun plan arrêté, aimèrent mieux attendre le jour. La division venue de Ross attaqua d'abord la ville d'Enniscorthy; en même temps l'artillerie vomissoit des boulets et des bombes sur Vinegar-Hill. Les insurgens ayant épuisé leurs munitions dans un combat qui dura une heure, s'enfuirent du côté de Wexford dans l'espace fixé pour l'armée de Needham. Ce général,

par des raisons qu'on n'a jamais bien expliquées, n'arriva à son poste que deux heures après que les rebelles se furent sauvés. On a cru généralement que ce commandant en chef vouloit laisser une ouverture à l'ennemi pour prévenir un acte de désespoir dont les suites pouvoient être dangereuses. Les rebelles se seroient fait un passage en tuant beaucoup de monde, ou bien ils auroient presque tous été taillés en pièces. Le projet étoit de forcer cette multitude à se rendre, et de terminer ainsi la révolte. Ce parti auroit été le meilleur sans doute, si le plan eût été praticable; mais le général devoit craindre de ne pouvoir retenir des troupes indisciplinées qui auroient voulu massacrer des malheureux sans armes à la merci de leurs vainqueurs. La perte des royalistes fut peu considérable à l'attaque d'Enniscorthy; il y eut environ quatre-vingt-dix hommes tués ou blessés. Celle des insurgens ne fut pas beaucoup plus grande pendant l'action. On en tua quelques centaines après le combat. C'étoit des traîneurs qui avoient quitté le corps principal, forcés la plupart de suivre les rebelles, et qui saisirent la première occa-

sion de s'échapper. Parmi eux se trouvoient plusieurs protestans retenus prisonniers.

Le jour marqué par la prise d'Enniscorthy, le fut aussi par celle de la ville de Wexford. Le général Moore, à la tête d'environ douze cents hommes, dans la soirée du 20, marchant vers Enniscorthy, avoit été arrêté par une armée de cinq ou six mille insurgens. Ceux-ci, conduits par Philippe Roche, venoient des trois rochers; ils rencontrèrent les royalistes à Goff's-bridge, près de l'église de Horetown. Les troupes de Moore, qui occupoient un grand espace, soutinrent pendant quatre heures un combat sanglant contre cinq ou six cents hommes de l'artillerie des rebelles. La nature du terrein, les manœuvres que firent les soldats, qui ne suivoient point les ordres de leurs chefs, empêchèrent les piquiers de prendre part à l'action. Leur provision de poudre épuisée, les insurgens en bon ordre firent leur retraite vers les trois Rochers. A l'exception de la journée d'Arklow, la bataille de Horetown est celle où les troupes royales déployèrent le plus de courage. Une populace sans discipline, sans organisation militaire,

avoit acquis, dans l'espace de trois semaines, tant de courage et d'habileté, que le combat fut long-temps douteux. L'armée royale, renforcée de deux régimens sous les ordres de lord Dalhousie, campa sur le champ de bataille. Dans la matinée du 21, elle s'avança jusqu'à Taghmon. Deux envoyés arrivèrent alors de Wexford avec des propositions pour rendre la ville. Les habitans demandoient seulement sûreté pour leurs vies et leurs propriétés. Moore transmit de suite ces propositions au commandant en chef, ne pouvant y répondre de sa propre autorité. Cependant un changement dans les circonstances le porta à suivre un autre plan. Il marcha directement vers Wexford, et se posta sur Windmill-Hill, à un mille de la ville. Par des motifs aussi sages qu'humains, il ne permit pas à ses troupes d'entrer dans la place qui, sans cette précaution, auroit été détruite.

Depuis trois semaines Wexford étoit au pouvoir des rebelles. Ils tenoient enfermés plusieurs protestans, habitans et réfugiés, ainsi que des prisonniers qu'on amenoit de divers

côtés dans le pays. Deux cent soixante de ces malheureux étoient dans la prison publique; quelques autres dans divers édifices; un grand nombre dans des maisons particulières. Tous avoient à craindre de périr par le fer, le feu ou la famine. Quelques-uns des rebelles, pénétrés des sentimens d'humanité, firent constamment tous leurs efforts pour les sauver. Eux-mêmes, et particulièrement les protestans, s'exposoient à devenir victimes de leur dévouement. Quelques-uns des insurgens, d'une basse naissance, élevés au rang d'officiers, étoient plus disposés à nourrir les dispositions sanguinaires de leurs gens qu'à les réprimer. Tel étoit un Thomas Dixon, qui de maître d'équipage d'un vaisseau marchand étoit devenu capitaine dans l'armée des rebelles. Le misérable, comme Robespierre et ces autres monstres qui ont dirigé la révolution française, excitoit la populace au carnage; pour parvenir aux dignités il affectoit un grand zèle pour la cause des associés. Il eût également sacrifié et les chefs, et les ennemis de l'insurrection. Hore, boucher, et Scallion, négociant, s'opposèrent avec force aux

atrocités qu'il vouloit commettre. Tous deux le défièrent au combat ; le premier à l'épée, le second au pistolet, le sommant de prouver qu'il étoit brave, plutôt que d'oser mettre à mort des malheureux. Deux fois ils empêchèrent le massacre des prisonniers, mesure que Dixon, à la tête d'une troupe de paysans, essaya deux fois d'exécuter.

Enfin le 20 juin, la plus grande partie de la garnison s'étant rendue aux trois rochers pour renforcer l'armée qui se préparoit à marcher contre le général Moore, Dixon prit possession de la ville. Il étoit suivi d'une multitude de paysans à qui il distribua de la bière ; ensuite il prit ses dispositions pour l'exécution du massacre. Pour stimuler la férocité de la populace, il employa deux prisonniers protestans auxquels il promit d'accorder la vie ; ils se firent passer pour orangistes, et s'établirent les dénonciateurs des autres. Charles Jackson, l'un de ces deux scélérats, publia en Angleterre le récit des cruautés commises à Wexford. Cet écrit porte le caractère d'hypocrisie qui convient à un homme qui a sacrifié pour sa sûreté la vie

de plusieurs innocens. Le massacre auroit été exécuté dans le lieu de l'emprisonnement ; mais la femme de Dixon, digne épouse d'un lâche meurtrier, la honte de son sexe, demanda que les prisonniers fussent conduits sur le pont, afin de donner au peuple, disoit-elle, le plaisir de cette boucherie. Les malheureux étoient amenés sur ce pont, dont l'élégance et la beauté ne convenoient point à cette scène horrible. On présentoit chaque victime à une espèce de tribunal ; on demandoit ensuite si quelqu'un pouvoit citer une bonne action qui donnât au prisonnier quelque droit à la miséricorde : la négative, ou le silence général, étoit l'ordre du massacre. Quelques-uns furent tués à coups de fusil ; d'autres percés de piques n'expiroient que couverts de blessures. Les assassins jetoient ensuite les cadavres dans la rivière sans se donner le temps de les dépouiller, ni même de vider leurs poches. Enfin, environ vers les sept heures du soir, un coucours de circonstances fit cesser le massacre. M. Corrin, prêtre de Wexford, après avoir en vain conjuré les bourreaux, ordonna au peuple de se mettre

à

à genoux, et leur dicta la prière suivante : « Que Dieu nous fasse la même grâce que nous ferions aux prisonniers qui restent. » Deux chefs, Esmond Kyan et Edouard Roche, réussirent, mais après de grands efforts, à en sauver plusieurs. Des individus parmi le peuple furent assez heureux pour arracher à la mort quelques-unes des victimes. On annonça alors l'approche des armées royales ; Edouard Roche fut demandé avec un renfort : cette nouvelle fit cesser le massacre. On a reproché au clergé catholique de n'avoir pas déployé assez de zèle dans cette circonstance ; mais le reproche n'est pas fondé. On évalue à quatre-vingt-dix-sept le nombre des victimes ; d'autres assurent positivement qu'il n'y en eût pas plus de trente-six.

Vers huit heures du soir, les paysans évacuèrent Wexford. Edouard Roche les emmena pour renforcer le poste de Vinegar-Hill. Alors les citoyens prirent la résolution de se rendre aux généraux de Sa Majesté afin de sauver la ville d'une destruction totale. D'un côté des vaisseaux de guerre, des chaloupes canonnières s'approchoient,

de l'autre on attendoit à chaque instant plusieurs armées. Les troupes royales avoient d'abord abandonné la place aux insurgens sans qu'il y eût aucun traité; une reddition forcée ne pouvoit paroître un crime impardonnable. Lord Kingsborough, colonel de la milice de Cork, étoit prisonnier dans la ville. La protection que lui accordèrent quelques-uns des rebelles le préservèrent de toute violence. Cependant il étoit connu pour avoir fait fouetter d'une manière cruelle plusieurs catholiques. Mais ces excès avoient été commis ailleurs que dans le pays de Wexford, et les paysans n'en avoient point connoissance. Au commencement de la rébellion, il se trouvoit éloigné de son régiment. Ce lord avoit mis à la voile d'Arklow pour se rendre à Wexford, n'imaginant pas que ce poste pût tomber au pouvoir des rebelles; il fut fait prisonnier le 2 juin. C'est à lui que les habitans confièrent le commandement dans la matinée du 21. On envoya aussi trois députations composées chacune de deux citoyens aux armées qui s'approchoient. Lord Kingsborough chargea ces députés de lettres

pour les généraux. Il leur marquoit qu'en prenant le commandement de la place, il avoit donné solennellement sa parole d'honneur que les citoyens ainsi que leurs propriétés seroient à l'abri de toute violence; il n'exceptoit de cette promesse que les instigateurs et les auteurs du massacre. Les habitans, de quelque religion qu'ils fussent, proposèrent en même temps, à condition qu'on leur garantiroit leurs vies et leurs biens, de rendre leurs armes, de rentrer dans la soumission et d'user de toute leur influence pour engager les paysans et tous ceux qui résidoient dans les campagnes à suivre leur exemple.

Les paysans insurgés qui, après le départ des envoyés, étoient venus des Trois Rochers et de Vinegar-Hill pour se réfugier à Wexford, reçurent l'assurance que les conditions proposées par lord Kingsborough s'étendroient jusques à eux. Sur cette promesse on obtint qu'ils sortiroient de la ville. S'ils n'avoient pris ce parti, on n'auroit pu empêcher le massacre de ceux qui étoient regardés comme ôtages. Mais au lieu d'occuper le poste des Trois Rochers, comme lord Kingsborough

le leur avoit conseillé, jusqu'à la ratification du traité, ils se séparèrent en deux corps, ne doutant point que les articles ne fussent accordés. Un de ces corps, sous Philippe Roche, se campa à Sledagh, dans la baronie de Forth; l'autre, sous Edouard Roche, Fitz-Gerald et Perry, occupa le château de Peppard. Lake, général en chef des troupes royales, n'eut aucun égard pour le message de lord Kingsborough. Il répondit aux citoyens qu'il ne pouvoit donner la moindre attention à des propositions faites par des rebelles armés. Quant à la multitude égarée, il lui promettoit pardon « pourvu qu'elle livrât ses chefs, qu'elle rendît ses armes et rentrât sincèrement dans l'obéissance. » A son arrivée à Wexford le 22, il trouva, pour le bonheur des habitans, le général Moore en possession de la ville. Moore, qui réunissoit toutes les qualités qui caractérisent l'officier, avoit réussi à arrêter les excès auxquels des troupes indisciplinées n'auroient pas manqué de se livrer. Ainsi cette place peu endommagée par les deux partis, offrit un contraste frappant avec d'autres villes du comté, éga-

lement dévastées par les rebelles et par les royalistes. Comme la ville, en comptant sur la promesse de lord Kinsborough, s'étoit rendue avant le retour des messagers, les chefs des rebelles qui s'étoient conduits avec humanité retournèrent chez eux ou demeurèrent dans la place, comptant sur la capitulation. Ainsi ils tombèrent au pouvoir de l'armée et subirent la mort, tandis que les meurtriers, parmi lesquels étoit Dixon, échappèrent à la punition qu'ils méritoient. Une conduite différente auroit étouffé la révolte, si du moins tel eût été le but du commandant en chef. Les vrais criminels auroient subi la punition qu'ils méritoient; ainsi on auroit prévenu bien des maux. Philippe Roche arrivant seul à Wexford pour traiter avec les généraux de Sa Majesté fut arrêté. On le maltraita avec une cruauté dont le récit seul feroit frémir, et on l'enferma ensuite dans une prison. Les insurgens, instruits du traitement fait à l'un de leurs chefs, regardèrent alors leur cause comme désespérée; ils marchèrent vers le comté de Carlow, sous les ordres du prêtre John Murphy, qui le

premier avoit levé l'étendard de la révolte dans le comté de Wexford. On le nommoit ordinairement le père Jean; dans le sud de l'Irlande on a coutume de mettre ce titre devant le nom des prêtres.

Les insurgens, qui s'étoient retirés vers le château de Peppard, informés que la capitulation étoit rejetée, avoient résolu de marcher aux montagnes de Wicklow; mais quand ils apprirent que plusieurs fermiers armés faisoient près de Gorey un grand carnage des habitans qui étoient rentrés dans leurs maisons, ils pressèrent leur marche de ce côté. Le 20, le général Needham, par un exprès, avoit ordonné à un petit détachement de cavalerie laissé à Arklow de se rendre sans délai à Gorey où il trouveroit un corps de troupes considérable, sous les ordres d'un officier dont il devoit seconder les opérations. Informés que leur ville étoit défendue par des forces respectables, les royalistes de Gorey qui s'étoient réfugiés à Arklow prirent le parti de retourner chez eux; mais la promesse du général ne se réalisa point; la place étoit sans défense, et le 22 ils apprirent avec

terreur qu'une colonne de rebelles s'approchoit en diligence. Ils se sauvèrent de nouveau à Arklow. Le petit corps des fermiers armés, après un vain effort pour arrêter le passage des rebelles, fut également contraint de s'y réfugier, sans avoir essuyé une grande perte. Quelques cavaliers du parti des insurgens poursuivirent les fuyards l'espace de six milles. Ils en blessèrent quelques-uns; trente-six réfugiés furent mis à mort par représailles, cinquante rebelles avoient été tués par les fermiers et les supplémentaires. Ce jour fut appelé par les habitans du voisinage *le Vendredi du massacre*. Les rebelles après cette exécution retournèrent aux montagnes de Wicklow.

Leur principal corps d'armée à Sledagh étoit d'environ quinze mille hommes. Mais on n'y remarquoit plus de personnes distinguées ou par leur éducation ou par leur fortune. Ces troupes dirigèrent leur marche vers l'ouverture de Scollagh qui se trouve dans la grande chaîne du Mont-Leinster qui sépare les comtés de Wexford et de Carlow. Ils vouloient exciter une insurrection dans

ce pays et dans celui de Kilkenny, surtout parmi les charbonniers des environs de Castlecomer qui s'étoient soulevés en 1793. Ils mirent en fuite le peu de troupes qui s'opposèrent à leur marche et passèrent l'ouverture. Après avoir brûlé la petite ville de Kiledmond, les rebelles forcèrent le passage du pont de Gore, sur la rivière Barrow, et se postèrent sur une longue éminence appelée la Chaîne du Mont-Leinster à cinq milles de Castlecomer. Le lendemain matin de bonne heure, ils descendirent et pénétrèrent dans la ville après avoir tué environ cinquante hommes. Tandis que dans quelques maisons on essayoit encore de se défendre, et que d'autres étoient en proie aux flammes, une armée sous les ordres de sir Charles Asgill arriva au secours de la place. Pour éviter le feu de son artillerie qui tiroit le long des rues, et frappoit autant les royalistes que les rebelles, ceux-ci se retirèrent à une petite distance de la ville. Cette retraite donna aux protestans qui s'étoient réfugiés à Castlecomer la facilité de se rendre à Kilkenny avec l'armée; mais ils furent obligés d'abandonner

leurs effets à l'ennemi, qui prit possession de la ville. Après avoir pillé Castlecomer, les insurgens, dont la perte dans cette action fut de soixante-dix hommes, regagnèrent les hauteurs. Désespérant d'exciter une insurrection dans ces contrées, réduits par la désertion à quatre ou cinq mille hommes, sans munitions, ils se déterminèrent à retourner dans leur pays par Scollagh. Le 26 juin dans la matinée, vers Kilkomny, ils furent attaqués de trois côtés à la fois par dix-sept cents hommes, sous les ordres d'Asgill et du major Marthews. Ils prirent la fuite, abandonnant leur butin et dix pièces d'artillerie légère. Après avoir défait quelques troupes qui essayèrent de les arrêter, ils se dirigèrent au Nord-Est par les bois qui sont près de Ferns. La désertion les avoit beaucoup affoiblis; ils avoient perdu leur chef, le père Jean, qui fut pris après la bataille et pendu à Tullow.

A leur arrivée dans ces montagnes, ils apprirent que ceux des leurs qui étoient commandés par Perry et Fitz-Gérald, avoient été repoussés le 25 à l'attaque de Hackets-

Town. Ceux-ci, après le massacre du vendredi, s'étoient réunis aux insurgens de Wicklow, sous les ordres de Garret Byrne, pour assiéger ce poste ; mais ils manquoient d'artillerie : ils essuyèrent un feu terrible qui partoit de la baraque et d'une maison fortifiée dans laquelle M. Mac-Ghee, membre du clergé protestant, s'étoit retranché à la tête de quelques royalistes déterminés. Les rebelles renoncèrent à leur projet, et se retirèrent à Blessington après avoir perdu environ deux cents hommes. Comme la ville avoit été brûlée, les royalistes l'abandonnèrent et se retirèrent à Tullow ; ils eurent dix hommes de tués, et vingt de blessés.

Le 13 juin on aperçut les troupes réunies des rebelles, qui marchoient pour surprendre Carnew. Le général Needham, posté à Gorey, envoya contre eux deux cents cavaliers, soutenus par un excellent corps d'infanterie. Les insurgens firent tous leurs efforts pour éviter la bataille ; mais l'ardeur de la cavalerie leur en ôta les moyens, en les serrant de près. Alors les insurgens quittèrent la grande route, et s'embusquèrent derrière les

haies, d'où ils tirèrent sur les royalistes. Ceux-ci n'étant pas soutenus par l'infanterie, que le général Needham avoit rappelée, on ignore pour quel motif, ne purent se défendre à cause de la nature du terrein. Ils n'eurent d'autre ressource que de gagner promptement Carnew. Des charriots abandonnés sur la route par leurs conducteurs, arrêtèrent ces cavaliers dans leur fuite. Cinquante-cinq furent tués sans pouvoir opposer la moindre résistance : l'arrière-garde même étoit enveloppée, et le massacre auroit été terrible ; mais un corps d'infanterie des fermiers, qui se trouva dans le voisinage, arriva à leur secours. M. Edouard Hay, dans son Histoire de l'insurrection du comté de Wexford, dit que les rebelles avoient dressé une embuscade dans ce même endroit que l'on nomme Ballyellis, et que les royalistes y furent taillés en pièces ; mais il a été mal informé. La garnison de Carnew qui, autrement, eût été surprise et égorgée, ayant appris ce fâcheux événement par les fuyards, n'eut que le temps de se réfugier dans une brasserie, d'où elle repoussa les assaillans.

Le 2 juillet, les insurgens, poursuivis par un corps de fermiers, se portèrent sur la montagne de Ballyraheen entre Tinnehely et Carnew, où l'on commit l'imprudence de les attaquer. Ils se précipitèrent de la hauteur, et bientôt ils mirent en déroute leurs ennemis après leur avoir tué deux officiers et dix soldats. Soixante fermiers se réfugièrent dans la maison du capitaine Chamney, l'un des officiers tués. Cette maison est située au bas de la montagne; ils y soutinrent pendant quatorze heures l'attaque des rebelles, qui furent enfin repoussés avec perte de cent hommes. On voit ici un exemple frappant du peu de tactique des insurgens: ils mirent le feu à la maison de M. Henri Morton qui se trouvoit dans le voisinage, et les flammes éclairèrent les royalistes, qui purent alors diriger leur artillerie contre les rebelles. Les insurgens se partagèrent ensuite en deux corps; les uns se dirigèrent vers le comté de Kildare, les autres s'approchèrent des frontières du comté de Wexford. Ces derniers furent aperçus le 4 de juillet vers un lieu nommé *les Blancs-Monceaux*, à cause

de quelques piles de pierres placées au pied de la montagne Croghan. Dans la matinée du 5, lorsqu'ils voulurent s'avancer, ils furent environnés par trois armées venant de Gorey, de Carnew et d'Arklow ; un brouillard épais leur donna le moyen de s'échapper. Forcés de combattre contre les troupes de sir James Duffe, vers un lieu nommé Ballygullin, ils prirent la fuite en suivant différentes directions, n'ayant perdu que vingt hommes, et ils se réunirent sur le mont Corrigrua. Un quatrième corps parti de Ferns les inquiéta dans leur retraite. Poursuivis de tous côtés, ne pouvant se maintenir dans aucun poste, ils convinrent de se disperser et de regagner leurs demeures. Comme dans ces cantons l'armée royale ne trouva plus dans la suite aucune opposition, on peut dater de cette époque la fin de la rébellion dans le comté de Wexford. Cependant les insurgens de ce pays qui avoient dirigé leur marche vers le comté de Kildare, commirent encore quelques hostilités.

Dans le comté de Kildare, un corps d'insurgens étoit demeuré sous les armes, dirigé

par quelques chefs, en particulier par Williams Aylmer. Par ses mouvemens rapides en allant des montagnes de Wicklow au marais d'Allen, ce corps avoit échappé aux efforts des troupes royales. Les rebelles de Wexford, réunis à ceux-ci, essayèrent, le 11 juillet, de passer la rivière de Boyne à Clonard. Ils vouloient pénétrer dans les parties occidentales, et y porter le feu de la révolte; mais Tyrrel, lieutenant des fermiers, retranché dans une maison fortifiée, les arrêta, et donna le temps aux troupes envoyées de Kynnegade et de Mullingar d'arriver pour déjouer leur projet. Après cet échec, les insurgens de Wexford ne suivirent aucun plan. Ils se séparèrent enfin de leurs associés les moins entreprenans contre lesquels ils avoient été au moment de tourner leurs armes. Ils se trouvoient réduits au nombre de quinze cents; différens corps de troupes royales les harceloient de tous côtés, et leur retraite à travers les comtés de Kildare, Meath, Louth et Dublin, ressembloit plutôt à une fuite. Souvent ils engageoient des escarmouches avec les divers pelotons qui les poursuivoient. Infatigables dans

leur marche, ils déployoient dans ces divers combats un courage digne d'une meilleure cause. Perdant tout espoir d'être soutenus dans le comté de Meath, où des troubles avoient éclatés depuis peu, ils passèrent la Boyne près de Duleek, et par un mouvement rapide ils se portèrent dans le comté de Louth. Le 14, attaqués, entre cette rivière et Ardée, par deux divisions, ils firent une résistance opiniâtre; mais accablés par de nouvelles forces qui arrivèrent, ils furent rompus et s'enfuirent vers un marais. Une partie prit ensuite la route d'Ardée et se dispersa; le corps principal repassa la Boyne et s'avança vers Dublin; mais à Ballybog-Hill, à sept milles de la capitale, il fut atteint par le capitaine Gordon, commandant les dragons de Dumfries. Comme les insurgens virent qu'ils ne pouvoient manquer d'être enveloppés par des détachemens envoyés de divers cantons, ils se dispersèrent; plusieurs prirent des chemins détournés pour gagner leurs demeures ou quelque asyle.

Le désespoir seul causa l'opiniâtreté de ces rebelles; le rejet de la capitulation pro-

posée par lord Kingsborough les porta à la dernière extrémité; ils voyoient une mort assurée s'ils se rendoient. Les dévastations commises par les paysans dans les comtés de Wicklow, de Carlow et de Kilkenny, furent les suites de la vengeance et du désespoir. Les troupes royales, qui ôtèrent la vie et les propriétés à des hommes tout-à-fait innocens du crime de la rébellion, ajoutèrent encore à tant de calamités. Depuis la bataille de Kilcomny, les rebelles n'avoient point de canons ; les insurgens de Wexford et ceux d'Ulster avoient seuls employé de l'artillerie. Malheureusement pour eux ils manquoient de munitions; au lieu de balles de plomb ils se servoient de petites pierres rondes et de balles d'argile durcie. En mêlant et pulvérisant les matériaux dans de petits mortiers, ils composèrent une espèce de poudre à canon qui ne faisoit explosion que lorsqu'elle étoit récente; elle avoit très-peu de force. Ils apprirent à manœuvrer les canons dont ils s'emparèrent, mais avec peu d'adresse; quelquefois, au lieu de mèches, ils se servoient de foin ou de paille. Dans les batailles, les haies et les inégalités des terreins

terreins les garantissoient du feu de l'ennemi. Ils disposoient leurs rangs de manière à éviter le feu de l'artillerie, dont quelquefois ils réussissoient à s'emparer. Au commencement de l'insurrection, ils visoient trop haut; mais dans la suite ils parvinrent à pointer si juste qu'ils rendirent leurs décharges très-meurtrières. La pique auroit été une arme terrible dans leurs mains, particulièrement pendant la nuit; mais les rebelles de Wexford ne se battoient que dans le jour. Comme ils ne suivoient que leur propre mouvement dans les batailles, sans écouter les ordres de leurs chefs, chacun craignoit d'être abandonné par ses camarades, et de tomber dans les mains d'un ennemi qui ne faisoit jamais de quartier. Ils ne vouloient donc pas se fier les uns aux autres dans une attaque de nuit, où il devenoit facile de quitter son poste.

Ils choisissoient les montagnes, les hauteurs qui dominoient le pays, pour y établir ce qu'ils appeloient leur camp; car ils n'avoient de tentes que pour leurs chefs. La multitude couchoit en plein air, hommes et femmes pêle-mêle; quelques-uns avec des couvertu-

res, d'autres avec leurs seuls habits. La saison les favorisa; il fit un temps sec et chaud tel qu'on en voit rarement en Irlande; chacun des partis l'attribua à la Providence qui secondoit la cause pour laquelle il avoit pris les armes. On ne peut se faire une idée des désordres qui se commettoient dans ces campemens parmi une populace licencieuse où tout le monde commandoit sans que personne obéît. Leur manière d'apprêter leurs alimens offre un exemple de grossièreté. Ils coupoient en morceaux, sans les dépouiller, les moutons et le bétail dont ils se nourrissoient; ils laissoient les têtes et les autres parties du corps sur la place, où elles se corrompoient. Si la campagne avoit duré plus long-temps, la peste en auroit été la suite inévitable.

Il paroîtra sans doute étonnant, qu'à l'exception de trois villes sur la frontière, Bunclody, Ross et Duncannon, le comté de Wexford ait demeuré si long-temps au pouvoir d'une populace sans ordre, sans officiers, mal armée; plus étonnant encore qu'elle ait bravé les efforts des troupes royales, lorsqu'on songe que cette multitude n'étoit com-

posée que des habitans du comté. Dans aucune des incursions ils ne furent aidés par des secours étrangers ; donc leur nombre n'a pas été bien évalué. Ils formoient au moins une armée de quarante mille hommes. On conclura que la population du pays étoit immense, surtout lorsqu'on sait qu'il y eut quelques milliers d'habitans qui ne se joignirent point aux armées. Cette multitude, sans lois, sans religion, applaudissant aux actes de violence, offre à l'observateur des sujets de réflexion quant à la nature de l'homme. Ces réflexions peuvent bien n'être pas à l'avantage de l'espèce humaine ; mais elles ne paroîtront pas inutiles.

On devoit donc s'attendre, à l'époque de l'insurrection, que des paysans, aigris, étrangers à toute discipline, se livreroient à la dévastation et même au massacre. Mais tous n'étoient pas d'un caractère aussi féroce ; plusieurs même de la classe la plus basse ont montré des sentimens d'humanité. Dans un mouvement si violent, la voix de la pitié se trouvoit étouffée par les cris furieux de *vengeance sur les orangistes !* Les plus lâches,

ceux qui paroissoient les plus attachés aux cérémonies extérieures de la religion, se montroient les plus cruels. La superstition, la poltronnerie et l'inhumanité sont en quelque sorte inséparables de la bassesse d'âme; mais un fait dont il sera difficile de rendre compte, c'est que ceux qui dans les foires et les autres réunions paroissoient les plus déterminés, étoient les moins hardis quand il falloit se servir des armes à feu et de la pique; ils n'étoient portés ni à la violence, ni à la cruauté. Les hommes qui en temps de paix vivoient tranquillement du produit de leur industrie, étoient les plus courageux et les plus hardis dans les batailles: tels se sont montrés les habitans des baronies de Forth et de Bargy. L'habitude du bon ordre qui accompagne l'industrie, et sur laquelle repose principalement la prospérité d'un état, est ce qui forme de bons soldats pour la défense de la patrie.

De nombreux massacres ont été commis, particulièrement sur Vinegar-Hill, cruels effets des haines religieuses et de la vengeance. Les troupes royales égorgèrent plusieurs mal-

heureux qui n'avoient pas commis le moindre acte de rébellion. Des hommes emprisonnés sur de simples soupçons, par méchanceté, même par caprice, étoient mis à mort indistinctement par des espèces de militaires vivant dans la licence, incapables dans les combats de faire face aux rebelles. Si le nombre des massacres n'a pas été plus considérable, on le doit au dévouement de plusieurs hommes assez généreux pour s'y opposer. Les deux partis se sont livrés à des atrocités; mais les insurgens respectèrent la chasteté des femmes. On peut assurer qu'ils n'ont point démenti cette conduite dans le comté de Wexford, quoique plusieurs personnes du sexe, jeunes et belles, soient demeurées long-temps en leur pouvoir. Ces bandes, à la vérité, traînoient après elles une foule de femmes peu délicates, surtout lorsque la licence les autorisoit, et que la joie d'une victoire les rendoit moins scrupuleuses. Les troupes royales, n'étant point ainsi accompagnées, se comportèrent bien différemment. En général, le paysan irlandais, quoique livré à la superstition, et quoiqu'il ait bien des défauts, ne

manque pas de qualités aimables. On remarque daus ses manières une politesse que l'on peut comparer à celle des hommes d'une classe supérieure dans d'autres pays. L'Irlandais se distingue toujours auprès du beau sexe par un esprit de galanterie, par des attentions respectueuses qui ne sont pas ordinaires dans les hommes de cette condition. Voici un exemple frappant de leur crédulité et de leur superstition. Ils croyoient que le Père Jean et un autre prêtre, Michel Murphy, étoient invulnérables. Il n'avoit fallu pour les affermir dans cette opiuion, que leur montrer des balles dont ces chefs assuroient avoir été frappés sans en être blessés.

CHAPITRE XLV.

ETAT de Dublin. — Cornwallis vice-roi. — Exécutions à Wexford. — Grogan, Harwey, etc. — Destin de Perry. — Bill d'amnistie. — Capitulation des chefs. — Pamphlet d'O' Connor. — Persécutions. — Bandits. — Dévastions causées par la révolte. — Dédommagemens accordés aux royalistes qui avoient souffert des pertes. — Evaluation des pertes du royaume. — Dépravation de la morale. — Fraudes dans les réclamations pour dommages. — Embarras des membres du clergé. — Négligence du gouvernement français. — Arrangement de Cornwallis. — Récit de l'évêque de Killala.

LA révolte des insurgens de Wexford, qui n'avoit été que locale, se termina par leur dispersion. La tranquillité avoit régné dans le royaume, excepté dans les comtés dont on a parlé, et dans une petite partie de celui de Cork, où les rebelles en petit nombre avoient été bientôt comprimés. Le 19 juin, le colonel sir Hugues O' Reily les avoit complètement mis en déroute à Ballynascarthy.

La capitale, gardée par une force militaire imposante, avoit joui d'une paix qui ne fut interrompue que par la crainte de quelques complots au-dedans, et d'hostilités au-dehors. La principale partie de ces forces consistoit dans les citoyens organisés sur le même pied que les compagnies de fermiers armés, et leur conduite dans ces circonstances mérite les plus grands éloges. Des canaux de cinquante pieds de largeur sur douze de profondeur formoient une défense autour de la ville; les ponts multipliés qui les traversoient, garnis de pallisades, étoient continuellement gardés par les fermiers. Les jugemens et les exécutions avoient commencé de bonne heure. Parmi ceux qui furent exécutés on compte Henri et John Sheares, John Mac-Cann, secrétaire du comité provincial de Leinster, et Michel William Byrne, délégué par le comité du comté de Wicklow. Olivier Bond fut aussi condamné, mais il obtint un répit; un nouveau gouverneur en chef fit heureusement adopter un système de clémence bien désirable dans ces malheureuses circonstances.

Il auroit fallu pour le bonheur de l'Irlande un vice-roi rempli de talens militaires, d'activité et de connoissances politiques. Revêtu de pouvoirs suffisans, il auroit arrêté une insurrection dont le plan avoit été si profondément combiné. Le Cabinet de Londres auroit payé bien cher les suites de cette négligence si les insurgens eussent été mieux dirigés, si la France leur eût fourni des armes et des munitions. Enfin, comme s'il eût voulu réparer ses torts, il confia cet emploi à un des hommes les plus capables de le bien remplir, au marquis de Cornwallis. Ce général, vaincu en Amérique, vainqueur dans l'Inde, se montra partout grand militaire et profond politique; envoyé plutôt en Irlande, quelques milliers de citoyens lui auroient dû et leur vie et leurs propriétés. Son activité et sa sagesse, son affabilité, son application aux affaires offrirent un nouveau phénomène dans un pays où la vice-royauté ne servoit qu'à représenter la magnificence du trône. Son administration commença le 20 juin; il fit son entrée dans la capitale d'une manière très-modeste, tandis que lord Camden, son pré-

décesseur, partoit avec une espèce de pompe triomphale.

L'arrivée de Cornwallis ne put de suite changer le système établi. Après la reddition de Wexford, la Cour martiale procéda aux jugemens et aux exécutions; plusieurs chefs des rebelles furent mis à mort. Le pont devint le théâtre de l'exécution, comme il l'avoit été du massacre. Ordinairement on dépouilloit les corps de ceux qui avoient été pendus, on insultoit à leurs cadavres, ensuite on les jetoit dans la rivière; leurs têtes, placées sur des piques étoient exposées dans la cour de l'hôtel de ville. Philippe Roche, du nombre de ceux qui furent exécutés, avoit des manières grossières; mais humain, courageux, doué de talens militaires, avec de meilleures troupes il auroit pu faire de grandes choses. Dans les derniers temps, il parut désespérer entièrement du succès. Il se plongea dans une ivresse continuelle. D'après l'idée qu'on a donné de lui il paroît qu'on l'a confondu avec un autre Roche, prêtre qui prêcha une doctrine anti-chrétienne. Plusieurs protestans ont dû leur existence à la protection que leur

avoit accordée Philippe Roche, aussi fut-il secrètement regretté. Pour l'honneur des militaires qui présidèrent à son jugement, il seroit à souhaiter qu'avant son exécution on l'eût traité avec plus de décence. Le capitaine Mathieu Keugh, protestant, ancien officier dans l'armée royale, se défendit, mais sans succès. Il avoit couru les plus grands dangers parmi les rebelles; mais malheureusement il avoit accepté d'eux une commission. Il rendit un service signalé aux royalistes en persuadant aux insurgens d'évacuer la ville.

Beauchamp Bagenal Harvey, et Cornelius Grogan, tous deux protestans, furent exécutés ensemble. Le dernier étoit propriétaire d'un domaine de huit mille livres sterling de revenu. Il avoit accumulé de grandes richesses; il fut pris par les insurgens, qui le nommèrent commissaire. Affoibli par l'âge et par la goutte, naturellement timide, il n'osa refuser une commission qu'il étoit incapable de remplir. Les soldats l'arrêtèrent dans sa maison, qui fut livrée au pillage. Sa grande opulence pouvoit bien exciter la cu-

pidité, on l'a toujours présumé innocent du crime de rébellion. Cet homme jusqu'alors timide marcha au supplice avec un courage héroïque, tandis qu'Harvey, qui dans les combats singuliers avoit toujours fait voir du courage et de l'intrépidité, montra de la crainte et de la foiblesse. Harvey, malheureux dans ses liaisons particulières, étoit d'ailleurs d'un caractère aimable : comme propriétaire il avoit beaucoup d'humanité pour ses tenanciers; cette qualité est un mérite partout, mais bien rare en Irlande. Le cours des événemens politiques l'avoit entraîné dans la société des Irlandais unis. Il s'en seroit détaché avant l'époque de l'insurrection, mais il fut retenu par les circonstances. On l'emprisonna à Wexford; lors de l'évacuation de cette ville par l'armée royale, de lâches soldats l'auroient massacré dans la prison s'ils n'avoient été arrêtés par le courage du geolier. Cet homme généreux et humain, nommé Joseph Gladwin, conseilla à Harvey de se sauver avec lui et d'aller à Duncannon se mettre sous la protection du général qui commandoit ce poste. La crainte d'être massacré par les troupes et d'autres incidens

empêchèrent Harvey de suivre un conseil aussi salutaire. Après la reddition de Wexford, il se retira dans sa demeure à Bargycastle, comptant sur la capitulation de lord Kingsborough; mais informé qu'elle n'avoit pas été acceptée il se réfugia dans une caverne située dans les îles Saltée, où Jean-Henri Colclough avoit auparavant cherché un asyle; tous deux y furent pris et leurs biens confisqués par un acte du parlement d'Irlande, quoique la Cour martiale qui les condamna fût irrégulière, les membres n'ayant point prêté serment. Colclough catholique fut regretté par plusieurs protestans. Il avoit dans toutes les circonstances fait éclater les sentimens les plus généreux et la bienfaisance la plus active. Deux autres catholiques, Esmond Kyan et Jean Kelly se firent remarquer par leur courage et leur humanité. Kelly avoit conduit la colonne de rebelles dans la ville de Ross. Après son exécution sa tête fut outragée d'une manière atroce; tous deux avoient été chefs dans la révolte, on ne pouvoit apporter pour leur défense que l'humanité avec laquelle ils avoient sauvé la vie à plusieurs royalistes; mais

alors, et long-temps après, on n'admettoit plus de telles raisons. L'innocence elle-même ne mettoit point à l'abri du jugement, on ne manquoit pas de faux témoins; il suffisoit d'être accusé pour être jugé coupable. La terreur régnoit généralement dans tous les esprits, et personne n'osoit se présenter pour défendre le malheureux mis en jugement; enfin les témoins qui avoient le courage de venir déposer n'avoient pas toujours le temps d'arriver. Jean Redmond, prêtre, fut pendu à Gorey. Il avoit confié trois cents guinées à un officier pour être remises à son frère, dans le cas où il mourroit. Redmond, acquitté, l'argent auroit été réclamé. Des sycophantes ne manquoient pas de raisons pour justifier la sentence prononcée contre des innocens, et le terrorisme les favorisoit beaucoup. Dans plusieurs villes des officiers animés par ces sentimens généreux qui caractérisent le vrai militaire, furent assez heureux pour arrêter ces affreuses procédures. A Wexford, le général Hunter; à Enniscorthy, le général Grose, et le général Gascoyne à Ross, se couvrirent de gloire par la manière noble et généreuse

avec laquelle ils se conduisirent. Les troupes du général Gascoyne, surtout le premier régiment des gardes et celui de Coldstream, tinrent dans ces temps malheureux une conduite bien rare et bien honorable pour la profession militaire.

Parmi ceux qui étoient impliqués dans la conspiration des Irlandais unis, beaucoup trouvèrent les moyens d'échapper au danger par une suite de circonstances heureuses, les uns jouant eux-mêmes le rôle de dénonciateurs de leurs propres associés, les autres en affectant un zèle extraordinaire pour le gouvernement, en outrageant les vrais amis de la constitution, dont tout le crime étoit d'avoir souhaité quelque réforme; d'autres enfin ne purent se sauver malgré tous leurs efforts. Du nombre de ces derniers fut Antoine Perry, protestant et riche propriétaire, homme d'un esprit cultivé, justement chéri dans la société. Il alloit renoncer aux engagemens qu'il avoit pris dans l'association des Irlandais unis, il fut arrêté et emprisonné à Gorey. Il appuya sa justification de tous les renseignemens qu'il pouvoit donner en sa faveur, mais il

n'en fut pas moins traité avec la dernière barbarie. Thomas Honam, sergent de la milice de Cork, à qui ses violences avoient fait donner le surnom de *Thomas le Diable*, coupa les cheveux du malheureux Perry très-près de la tête, et lui brûla les racines avec une chandelle allumée. Le 28 mai, enfermé avec soixante prisonniers, Perry courut le plus grand danger d'être du nombre des victimes qu'on immola dans cette cruelle journée; dix de ses camarades de prison avoient été fusillés. Le capitaine Hawtrey White, brave officier du corps des fermiers, et magistrat aussi humain qu'actif, parvint à le sauver; poursuivi jusque dans sa maison par quelques fermiers qui en vouloient à sa vie et qui pillèrent ses effets, il se sauva déguisé en mendiant et se réfugia dans l'armée des rebelles. Il ne cessa de faire les plus grands efforts pour empêcher les actes de cruauté. Enfin il abandonna les insurgens après leur défaite à Hacketstown et se réfugia dans le Nord; mais il fut pris et pendu à Edenderry, dans le comté du Roi.

Le 29 juin, pour arrêter l'effusion du sang, le

le nouveau vice-roi fit une proclamation qui fut insérée dans la gazette de Dublin le 3 juillet. Cette proclamation autorisoit les généraux de Sa Majesté à prendre sous leur protection tous les insurgens qui, simplement coupables de révolte, rendroient leurs armes, abjureroient tout engagement illégal, et prêteroient serment de fidélité au roi. Pour rendre légale une mesure dictée par la politique et par la justice, on envoya à la Chambre des communes, le 17 juillet, un message qui exprimoit la volonté du roi à ce sujet. En conséquence on passa un acte d'amnistie en faveur des rebelles qui n'avoient point eu de commandement, qui ne s'étoient particulièrement rendus coupables d'aucuns meurtres, et qui se conformeroient aux conditions ci-dessus mentionnées. Furent expressément privés du bénéfice de la loi James Napper Tandy, et une trentaine d'autres, la plupart réfugiés en France.

Le conseiller Dobbs, membre du parlement, s'interposa en faveur de quelques-uns des chefs; ils furent admis à capituler avec le gouvernement. Soixante-treize signèrent

le traité par lequel ils s'engageoient à donner les informations qui seroient en leur pouvoir relativement à tous les actes de la société tant au dedans qu'au dehors de l'Irlande, toutefois sans impliquer qui que ce puisse être, soit en nommant, soit en désignant. Ils devoient se transporter dans le pays qui leur seroit assigné pour demeure; on exigeoit d'eux une garantie qu'ils ne passeroient dans aucun pays en guerre avec la Grande-Bretagne et qu'ils ne reviendroient en Irlande qu'avec la permission du gouvernement. Olivier Bond, quoiqu'il y eût sentence de mort prononcée contre lui, fut compris dans cette capitulation; mais il mourut en prison d'une attaque d'apoplexie. Plusieurs des principaux membres de la société, en particulier O' Connor, Emmett, Mac-Nevin, et Samuel Nelson, après avoir fait serment de dire la vérité, donnèrent de grands détails. Un comité secret formé par les deux Chambres fut chargé d'en faire l'examen; les rapports qu'il publia avec l'autorisation du gouvernement donnèrent des notions très-étendues concernant les Irlandais unis. Quelles que

fussent les conditions du traité, ou les événemens qui en furent la suite, on jugea à propos de retenir en prison, pendant tout le temps de la guerre avec la France, quinze des principaux conspirateurs.

Dans un pamphlet intitulé : *Lettre d'Arthur O' Connor au lord Castlereagh*, datée de la prison 4 janvier 1799, ce ministre est ouvertement accusé d'avoir violé le contrat. Un des articles porte que les informations données par les prisonniers d'Etat ont été choisies et publiées par extrait; qu'en particulier celle d'O' Connor qui avoit cent pages, a été réduite à une dans les rapports du comité. Cette brochure, qui ne fut vendue qu'en secret, fut arrêtée, à ce qu'on croit, par le gouvernement. Quoique les accusations fussent graves, elles sont demeurées sans réponse. Mais d'après l'humanité qui distingue lord Castlereagh, on doit croire que sa conduite fut nécessitée par des motifs bien puissans. L'auteur de ce pamphlet déclara expressément que l'honneur du marquis de Cornwallis étoit au-dessus de toute accusation.

Ce vice-roi étoit revêtu de pouvoirs bien

supérieurs à ceux qu'avoient eus ses prédécesseurs; il avoit le commandement suprême de tous les corps militaires, l'autorité sur l'administration civile. Etranger à tout esprit de faction, il s'efforça d'arrêter les effets de la persécution. Il fit cesser les excès commis par les soldats. Par son ordre les sentences des Cours martiales furent suspendues jusqu'à ce que par l'examen des minutes il se fût assuré qu'elles avoient été dictées par la justice. Cette sage mesure sauva la vie à un grand nombre d'individus; jusqu'alors on ne manquoit pas de motifs pour punir les coupables, ni même pour envelopper dans la punition les innocens que la vengeance, l'avarice et l'hypocrisie vouloient sacrifier. On n'admettoit que ce qui tendoit à conviction contre les accusés, et, le dirai-je! les actes d'humanité étoient regardés comme des crimes. Qu'un rebelle aît été assez heureux pour arracher un royaliste au fer de l'assassin, pour écarter de sa maison le pillage ou l'incendie, on décidoit qu'il n'auroit pas eu tant de pouvoir s'il n'eût été lui-même un des chefs des rebelles. A Wexford l'esprit de persécution fut porté au

plus haut point. On avoit formé un comité de six personnes ayant à leur tête Georges Ogle. Edouard Hay, dans son histoire de l'insurrection du comté de Wexford, a fait un récit effrayant des procédés de ce tribunal. Pour l'honneur des membres qui le composoient, pour celui des protestans, enfin pour l'honneur de l'humanité, il seroit à désirer qu'on parvînt à réfuter ce qui est avancé dans cet écrit.

On ne put réussir de suite à arrêter les actes d'autorité d'après lesquels on mettoit à mort, même sans aucun examen, les rebelles ou ceux présumés tels. Cette barbarie n'avoit d'abord servi qu'à augmenter les armées des insurgèns, et prolongée plus longtemps elle auroit dépeuplé tout le pays. Cependant ces horreurs auroient cessé beaucoup plutôt si un parti de rebelles réduits au désespoir ne se fût maintenu dans les montagnes de Wicklow, et dans les bois de Killaughrim près d'Enniscorthy. Ils étoient renforcés par des déserteurs de quelques régimens de milice. L'armée fit de fréquentes battues dans les forêts, chassa tous ces

brigands, qui prenoient le nom *d'Enfans du bois*, et répandoient la terreur dans tous les pays voisins. D'autres partis, sous les ordres de deux chefs, Holt et Hacket, s'étoient réfugiés dans les montagnes, et leurs repaires étant beaucoup moins accessibles, ils bravèrent plus long-temps les troupes mises à leur poursuite. Ils s'échappoient tout à coup de leurs retraites, brûloient les maisons, massacroient les habitans et s'enfonçoient ensuite dans les montagnes avant l'arrivée des troupes. Holt étoit protestant; il avoit été forcé comme plusieurs autres à prendre parti parmi les rebelles pour échapper aux violences des royalistes. Mais ceux qu'il commandoit étoient des catholiques dont la fureur tomboit sur les protestans. Les massacres qu'ils commirent dans tous ces environs furent vengés, non pas sur eux, on ne pouvoit les atteindre, mais sur les catholiques du voisinage. Fatigués par des poursuites continuelles, et ne pouvant tenir pendant l'hiver dans ces montagnes qui n'offroient que des solitudes affreuses, ces bandits devinrent chaque jour moins nombreux. Enfin

ils disparurent entièrement après la mort de Hacket qui fut tué par Thomas Atkins, brave jeune homme qui avoit été officier des fermiers. Holt se rendit au comte de Powerscourt, et fut condamné à la déportation.

Les ravages que firent ces malheureux, réduits à un parti violent, ajoutèrent à la désolation que la révolte avoit causée dans les comtés de Wexford, Wicklow, et dans tout le voisinage. Sans parler des maisons détruites en pleine campagne, les villes de Carnew, Tinnehely, Hacketstown, Donard, Blessington et Killemond n'offroient plus que des monceaux de cendres : Ross et Enniscorthy furent en partie dévastées. A Ross, plus de trois cents maisons, dont la plupart étoient des cabanes, furent consumées. La soldatesque causa le plus grand dommage, pillant sans distinction les maisons des royalistes comme celles des insurgens. Les soldats de Hesse, commandés par le baron de Hompesch, se firent remarquer surtout par leurs violences et leurs rapines. Plusieurs royalistes, assez heureux pour avoir échappé à la fureur des rebelles, devinrent les victimes de ces

étrangers. L'emploi de ces troupes montroit ou une grande ignorance des localités, ou une grande insouciance pour la vie des sujets fidèles. Les montagnards écossais du régiment du marquis Huntley, tinrent une conduite diamétralement opposée. Ils n'acceptèrent jamais ni lait ni beurre sans en payer la valeur. Avant l'arrivée de ce régiment au poste de Gorey, le pays avoit été horriblement ravagé par les troupes du général Needham. L'absence de la petite noblesse, très-respectable dans ces cantons, et en particulier du comte de Courtown, homme honnête et judicieux, laissa aux hommes féroces le moyen de s'emparer de l'esprit du commandant et de ceux qui lui étoient subordonnés. Ces cruels masquant leur perfidie et leur lâcheté par un zèle affecté pour le gouvernement, applaudissoient sans cesse aux mesures violentes, et ne manquoient pas de fournir des motifs d'accusation contre les sujets fidèles. Le général Needham mérite même des éloges pour ne s'être pas laissé égarer davantage par ces hommes dont il s'étoit servi comme d'espions.

Le général Skerret, colonel des Fencibles de Durkan, et que sa conduite à Arklow avoit couvert de gloire, remplaça le marquis de Huntley dans le poste de Gorey. Il y maintint une discipline si exacte qu'on n'entendit plus parler d'aucun excès commis par les soldats. Il ne négligea rien pour ramener le pays à l'état florissant où il étoit avant les troubles. Ses efforts ne furent pas sans succès; il ordonna que les chevaux dont les fermiers armés et les soldats s'étoient emparés fussent rendus à leurs propriétaires. Cet ordre devint général et contribua au rétablissement de l'agriculture. Les soldats des troupes royales, de spoliateurs du peuple en étoient devenus les protecteurs; mais ce changement n'empêcha pas que le pays, l'hiver suivant, ne fût infesté par des maraudeurs qui parcouroient la campagne pendant la nuit; d'abord ils se qualifièrent du titre de royalistes, ensuite ils s'associèrent à d'autres partis. Les catholiques étant désarmés, furent principalement exposés au pillage. Les malheureux qu'on dépouilloit si cruellement n'avoient pas même la consolation de pouvoir se

plaindre. On les menaçoit ou de la mort ou de l'incendie s'ils osoient faire leur dénonciation. Plusieurs maisons devinrent la proie des flammes; quelquefois les habitans avoient à peine le temps de se sauver et souvent leur bétail périssoit dans l'incendie. L'excès du mal amena enfin le remède : on en est redevable au zèle de quelques seigneurs distingués, et en particulier du capitaine Hawtrey White, dont on a déjà parlé. Les protestans de la classe inférieure continuèrent encore pendant quelque temps d'incendier les chapelles des catholiques, et ces excès les couvrent de honte.

Il seroit difficile d'évaluer les pertes que souffrit le pays, déchiré par tant de partis. On en aura quelque idée d'après les réclamations pour dommages que des sujets fidèles présentèrent au gouvernement; ils y étoient autorisés par un acte du parlement qui prouve bien la douceur de notre constitution politique. Dès les premiers temps de l'insurrection la Chambre des communes vota une somme de cent mille livres sterling pour secourir les réfugiés qui seroient sans moyens

de subsistance. On en confia la distribution à un comité composé de commissaires choisis. Suivant les circonstances, ils donnoient à chacun des réclamans des sommes qui n'excédoient pas cinquante livres sterling. Le gouvernement étendit ensuite ses vues bienfaisantes sur les sujets fidèles qui avoient souffert dans leurs propriétés. Leurs pertes furent appréciées d'après leur témoignage confirmé par serment. Le clergé et les seigneurs de terres étoient requis de jurer qu'ils croyoient ces réclamations conformes à la vérité. La somme totale des dommages se monta à un million vingt-trois mille livres sterling, dont cinq cent quinze mille furent adjugées au comté de Wexford. L'évaluation des pertes fut quelquefois portée trop haut, quelquefois trop bas. En tout on ne peut pas croire qu'elle ait excédé d'un tiers la réalité. Le peuple, exclus du bénéfice des compensations, et qui par conséquent n'envoya point l'état de ses pertes, a dû pour le moins avoir perdu un million. Ainsi ce n'est pas trop que d'évaluer le total des dommages à trois millions.

La destruction des propriétés ne fut pas le seul mal qui résulta de cette fatale conspiration. La ruine de l'industrie, celle du commerce, la perte du crédit dans les transactions commerciales, et par-dessus tout la dépravation des mœurs furent les suites déplorables de cette violente secousse donnée au corps politique. L'homme parut en plusieurs circonstances se rapprocher de la brute; la classe la plus dépravée de la société offrit l'exemple d'une cruauté qu'on ne pourroit croire, si elle n'étoit prouvée par les faits. Les tortures recherchées qu'on faisoit souffrir à des malheureux servoient d'amusement à leurs bourreaux. Après avoir fouetté cruellement des prisonniers, on mettoit du sel et du poivre sur leurs plaies pour ajouter à leurs douleurs. On en étrangloit d'autres en les suspendant aux épaules de quelques hommes d'une taille fort élevée que l'on nomma *gibets ambulans*, d'après l'usage auquel on les faisoit servir. Il y eut même un officier breveté désigné par cette honteuse qualification. Des exemples d'atrocité multipliés à l'infinie, accoutumèrent le peuple à une dépravation

de mœurs qui étouffa le sentiment de la dignité de l'homme. La plume se refuse à tracer les crimes, les brigandages, les parjures, enfin les excès en tout geure qui ont déshonoré cette malheureuse époque; les détails dans lesquels on est entré n'en donneront au lecteur qu'une légère idée.

Les membres du clergé devant écrire de leur propre main les *affidavit* requis pour certifier la légitimité des réclamations, le travail dont ils furent chargés devint immense et d'une difficulté insurmontable. Ils se trouvoient placés entre deux écueils. Ils ne pouvoient, sans blesser l'humanité, refuser leur sanction à des demandes dont il étoit difficile de prouver l'illégalité; s'ils appuyoient ces mêmes demandes, ils s'exposoient au parjure. Je ne sais si quelques ecclésiastiques mirent leur conscience à l'abri du reproche par le biais qu'ils prirent de signer un affidavit sans jurer; le magistrat certifioit que l'affidavit avoit été confirmé par serment en sa présence. Il n'y en eut qu'un petit nombre qui purent se décider à signer de cette manière, lorsqu'ils n'avoient point l'intention de

jurer; mais un homme du clergé a pu écrire et signer des affidavit afin de les avoir tous prêts à recevoir la sanction du serment après que de nouvelles recherches pouvoient l'autoriser. Les réclamans ont pu apporter ces affidavit à un magistrat qui les aura certifiés sans autre examen, et ils auront été transmis aux commissaires sans aucune recherche ultérieure. De telles fraudes ont dû être rares. Les commissaires remplirent leur charge avec intégrité; mais ils ne purent pas toujours éviter d'être trompés.

J'ai un peu anticipé en exposant les suites funestes de la révolte dans le Sud de l'Irlande; il vint aussi des réclamations pour dommages, mais non pas en aussi grand nombre, du côté de l'Ouest où l'insurrection fut excitée par quelques troupes arrivées du dehors. Les événemens prouvent évidemment à cette époque toute la foiblesse du gouvernement de la France. Tandis que les Irlandais étoient en force, il négligea de leur procurer des secours. Si, d'après les avis de lord Edouard Fitz-Gerald, on avoit envoyé sur différens points de la côte un certain nombre de vaisseaux lé-

gers avec des officiers, des troupes, des armes et des munitions, quelques-uns auroient échappé à la vigilance des croiseurs anglais. Ces secours, nécessaires et désirés, auroient encouragé les insurgens ; les entreprises les plus hardies leur seroient devenues familières. On jugera des effets qu'eût produits une conduite différente de la part du Directoire français, en voyant l'impression que fit un petit corps de troupes qui débarqua après la rébellion dans un pays fort éloigné du théâtre de la révolte, parmi un peuple qui n'avoit pas donné le moindre signe de mécontentement. L'attention infatigable de Cornwallis et ses efforts lui avoient concilié tous les esprits, et les troupes royales, qui ressembloient auparavant à une populace armée, avoient enfin pris l'aspect d'un corps militaire bien discipliné.

Enfin, après des délais inévitables, le vice-roi avoit terminé un plan de défense qui lui fournissoit la facilité d'assembler dans quelque partie du royaume que ce soit et avec une grande diligence une force respectable. Il alloit s'occuper de l'exécution de ce plan

quand on reçut la nouvelle de l'invasion des Français. Les principaux détails de cette entreprise sont consignés dans un ouvrage publié par le docteur Stock, évêque de Killala; il demeura pendant trente-deux jours avec sa famille au pouvoir des Français et de leurs auxiliaires. Cette narration précieuse et intéressante prévient les erreurs qui, faute de mémoires authentiques et impartiaux, se glissent dans l'histoire et se trouvent ensuite confirmées par le temps. Ce récit fait honneur au savant prélat; on y voit un cœur bon et humain, un esprit cultivé, et de la candeur. Cet évêque, toujours au-dessus des préjugés et de la crainte des partis, sait discerner les vertus de l'ennemi et leur rendre la justice qu'elles méritent : l'exactitude des faits seroit confirmée, s'il étoit nécessaire qu'elle le fût, par le témoignage des officiers français employés dans cette expédition.

CHAPITRE

CHAPITRE XLVI.

INVASION des Français à Killala. — Caractère de Humbert. — Bataille de Castlebar. — Mouvemens de Cornwallis. — Mouvemens des Français. — Plan de Cornwallis. — Bataille de Coloony. — Procédés des Français. — Reddition des Français à Ballynamuck. — Insurrection à Granard. — Marche des troupes royales dans l'Ouest. — Assaut de Killala. — Transaction à Killala. — Plan pour sauver la vie aux royalistes et conserver leurs propriétés. — Modération des rebelles dans l'Ouest. — Traitement des officiers français. — Exécutions. — Mac-Guire. — Teeling et Tone. — Tandy — Seconde expédition des Français. — Mort de Théobald Wolfe Tone. — Moyens employés par Cornwallis.

UNE escadre française composée de trois frégates, dont deux de quarante-quatre canons et une de trente-huit, mit à la voile de la Rochelle le 4 août, et le 22 suivant elle arriva dans la baye de Killala au comté de Mayo. Les vents contraires empêchèrent cet armement d'aborder à la côte de Donegal,

comme on en avoit le projet. Les troupes débarquèrent immédiatement; elles consistoient en onze cents hommes, parmi lesquels on comptoit soixante-dix officiers. Humbert, commandant en chef, du rang de simple soldat s'étoit élevé à la dignité d'officier-général; il s'étoit distingué dans la guerre contre les rebelles de la Vendée; il commandoit en second sous le général Hoche dans l'expédition de la baye de Bantry. Il savoit à peine signer son nom; ses manières rudes inspiroient la crainte, il avoit l'art de se faire promptement obéir; en un mot c'étoit un excellent officier, dans la vigueur de l'âge, aussi prompt à se décider qu'actif dans l'exécution. La garnison de Killala, composée seulement de cinquante hommes, fermiers et fencibles du régiment du prince de Galles, après avoir essayé, mais en vain, de s'opposer à l'entrée de l'avant-garde française, prit la fuite; elle perdit deux hommes et vingt-un furent faits prisonniers, parmi lesquels se trouvoient trois officiers. Il paroit que l'intention du général Humbert étoit de suppléer au peu de forces qu'il avoit par la vigueur de ses opérations. Le lendemain

un détachement s'avança vers Ballina, à sept milles au Sud de Killala. Après avoir défait quelques piquets de garde, les Français prirent possession de la ville la nuit du 24; la garnison se retira à Foxford, à dix milles vers le Sud. Dans la défaite des piquets, le révérend Georges Fortescne, neveu du lord Clermont, et recteur de Ballina, qui s'étoit enrôlé parmi les volontaires, fut tué.

Quoique les dispositions militaires du vice-roi ne fussent pas encore terminées, on assembla promptement vers le point de l'attaque une force qui parut d'abord plus que suffisante. Le général Hutchinson arriva en grande diligence le 25 à Castlebar ; il fut joint la nuit suivante par le général Lacke, commandant en chef dans l'Ouest. L'activité de Cornwallis dans l'espace de deux mois n'étoit pas encore parvenue à rétablir l'ordre parmi les troupes ; l'armée qui s'étoit rassemblée en offrit une preuve. Ou fortuitement ou à dessein, le fusil d'un soldat partit d'une fenêtre. On cria qu'on avoit tiré sur la miliee de Longford ; l'incendie et le meurtre ont failli à être la suite de cet événement. Hutchinson

et les autres officiers eurent bien de la peine à prévenir ce malheur. Le tumulte étoit à peine appaisé qu'on apprit la nouvelle de l'approche de l'ennemi; on disposa l'armée dans une position entre la ville et les Français qui s'avançoient, et qui parurent à la distance de deux milles du côté de Castlebar, le 27 à sept heures du matin.

Le général Humbert étoit déterminé à attaquer ce poste avant qu'il y eût plus de troupes rassemblées. Il partit de Ballina dans la matinée du 26, avec la plus grande partie de ses forces, résolu d'exciter la rébellion par une attaque vigoureuse. Au lieu de se diriger par Foxford où le général Taylor étoit posté pour observer ses mouvemens, il fit route à travers les montagnes par un défilé qu'on jugeoit impraticable pour une armée. Son artillerie consistoit en deux petits canons portés sur des chariots dont l'un fut brisé dans la route et retarda la marche. Humbert avoit sous ses ordres huit cents Français, fatigués et privés de sommeil depuis quelques jours; mille paysans irlandais qui ne pouvoient être d'aucune utilité, s'étoient réunis

aux Français. Humbert avoit à combattre une armée composée de soldats frais, vigoureux, postée avantageusement ayant quatorze pièces d'artillerie bien servie. On a toujours évalué la force de cette armée au-dessus de trois mille hommes.

A l'aspect d'une force aussi imposante, les officiers français crurent qu'il n'y avoit pour eux d'autre parti que de se rendre; ils en sentirent encore plus la nécessité, lorsqu'ils éprouvèrent l'effet meurtrier de l'artillerie ennemie dirigée par le capitaine Shortall; ils perdirent du terrein; mais déterminé à se battre tant qu'il lui resteroit de l'espoir, Humbert divisa ses troupes par pelotons et les fit marcher de droite et de gauche, afin de prendre l'ennemi en flanc. Saisie d'une terreur panique, l'armée royaliste au lieu de soutenir l'attaque se rompit de tous côtés et s'enfuit à travers la ville dans le plus grand désordre, dirigeant sa route vers Tuam; elle laissa son artillerie et ses munitions au pouvoir des Français. Tous les efforts des chefs pour rallier les troupes furent inutiles. Elles continuèrent de fuir jusqu'à Tuam où elles

arrivèrent à la nuit, à trente-huit milles du champ de bataille. Après s'être raffraichis un moment les fuyards poursuivirent leur route vers Athlone. Un officier de carabiniers avec soixante soldats y arriva à une heure le mardi 28; ils avoient fait une marche de quatre-vingt milles d'Angleterre, dans l'espace de vingt-sept heures. On ne sait où leur fuite se seroit terminée si l'arrivée du vice-roi à Athlone ne les eût arrêtés. Ainsi se conduisirent des troupes énervées par la licence, et habituées à la tyrannie sur des malheureux sans défense, quand elles eurent à combattre une armée disciplinée. Cependant quel que fût le mauvais état de ses troupes, Hutchinson auroit triomphé; il avoit la confiance de l'armée et du peuple, il connoissoit très-bien le pays; son plan étoit bien tracé, mais ce général fut écarté du commandement en chef par l'arrivée de Lake. Ce dernier avoit accepté l'emploi de général que le brave Abercrombie avoit résigné. Hutchinson fut depuis le digne successeur du même Abercrombie en Egypte. Il a commandé une armée triomphante, et pour récompense de ses ex-

ploits, il a été honoré par son souverain du titre de lord Hutchinson d'Alexandrie. Dans le combat de Castlebar, la perte des Français fut plus grande que la nôtre. Nous eumes cinquante-trois hommes tués, trente-quatre blessés et deux cent soixante-dix-neuf ou prisonniers ou égarés. Parmi ceux-ci la plus grande partie passa du côté de l'ennemi. Dans la perte que firent les Français, dix-sept hommes qui s'étoient trop avancés en poursuivant les royalistes furent taillés en pièces par la cavalerie de lord Roden; mais on dit qu'ils avoient d'abord été faits prisonniers, et le général français menaça d'user de représailles.

Le marquis de Cornwallis connoissoit si bien l'étendue du danger, malgré le peu de forces avec lesquelles on avoit tenté l'invasion, qu'il se décida à l'instant à marcher en personne contre l'ennemi. Le 26 août il arriva avec son armée à Philips-Town, et le lendemain à Kilbeggan, ayant parcouru en deux jours cinquante-six milles d'Angleterre le long du grand canal. C'est là qu'il apprit la nouvelle de la défaite de Castlebar. Il hâta

sa marche vers Athlone. Les fuyards l'informèrent que les Français avoient poursuivi l'armée du général Lake jusqu'à Tuam, l'en avoit chassée et s'étoient emparés de ce poste. Quoique les Français épuisés de fatigue n'eussent pu se livrer à l'ardeur de poursuivre leurs ennemis jusque-là, cependant une partie de ce rapport se trouva vrai; Lake jugea que ses troupes en désordre n'étoient pas en sûreté à Tuam, et qu'il étoit plus prudent de se rapprocher d'Athlone. Quoiqu'on fût à quatre-vingt milles de l'armée française, qui dans cette ligne n'alla pas plus loin que Castlebar, on craignit une attaque. On plaça des piquets et des patrouilles avancées sur les routes de Tuam et de Ballinasloe. Ainsi avec quelque connoissance de la situation politique de l'Irlande, dans un moment où des milliers de rebelles n'attendoient que le secours d'une force suffisante, on ne doutera pas que si un homme tel que Cornwallis n'eût pas été à la tête de l'administration irlandaise, cette petite invasion auroit bientôt pris un caractère funeste. Le vice-roi en prévoyoit toutes les suites; il vit la nécessité d'employer autant

de vigueur que de prudence. Le 4 septembre il arriva à Hollymount: il se préparoit à marcher pour attaquer les Français à Castlebar, il n'en étoit qu'à quatorze milles; mais dans la soirée, Cornwallis reçut la nouvelle que l'ennemi avoit quitté ce poste et s'étoit porté vers Foxford.

Après la victoire des Français à Castlebar, un grand nombre de paysans irlandais vint se ranger sous leurs drapeaux. Il en arrivoit principalement des montagnes de Mayo et des parties occidentales. La quantité d'armes qu'on avoit apportées de France fut insuffisante pour armer cette multitude; on avoit déjà distribué à Killala 5,500 mousquets. Ces montagnards, qui ne pouvoient manier le fusil, rendoient peu de service aux Français. Ceux-ci s'attendoient à être mieux secondés. Ils espéroient aussi que la France leur enverroit des secours en hommes et en munitions. Enfin voyant leur attente trompée sur tous les points, ils commencèrent à soupçonner qu'on les avoit chargés d'une opération dont le gouvernement ne s'étoit promis aucun succès, et par laquelle il vouloit plutôt nuire aux

Irlandais que les seconder. Mais en braves soldats, ils résolurent de remplir leur devoir, et de combattre vaillamment jusqu'à ce que la nécessité les forçât de se rendre. Humbert ordonna donc aux troupes laissées à Killala de venir joindre le corps principal. Le 4 septembre, dès le matin, il partit de Castlebar et passant par Foxford il s'avança vers Sligo, sans doute dans l'intention de se rapprocher du comté de Donegal où l'on attendoit à chaque instant un débarquement de troupes françaises.

Les mouvemens du principal corps de l'armée royaliste étoient dirigés par le vice-roi. Son plan étoit de couvrir le pays, d'intimider les partisans de la révolte, et dans le cas d'une défaite de faciliter aux petites divisions le moyen de se rallier. Ces corps légers avoient l'ordre de fatiguer l'ennemi autant que possible, et de ne risquer le combat que quand le succès seroit certain. Le colonel Crawford avec un corps de troupes soutenu par un autre détachement commandé par le général Lake harceloit l'arrière-garde des Français; le général Moore avec une troisième

division observoit leurs mouvemens à une plus grande distance; et Cornwallis se portoit dans une direction parallèle depuis Hollymount, à travers Clare et Ballyhaunis vers Carrick-on-Shannon, dirigeant tous ses mouvemens sur ceux de l'ennemi.

Le général français poursuivi par de telles forces avoit encore devant lui une autre armée. Le colonel Verreker à la tête de trois cents hommes* de la milice de Limerick avec deux pièces d'artillerie volante étoit parti de Sligo. Le 5 septembre il rencontra l'ennemi, qui avoit passé au delà de Coloony, et engagea le combat : il y eut une méprise de part et d'autre : le colonel, qui croyoit n'avoir affaire qu'à l'avant-garde des Français, fit ses efforts pour décider promptement la victoire avant l'arrivée du corps d'armée. Humbert croyant aussi que les troupes du colonel formoient l'avant-garde de la grande armée, ne voulut que les repousser, sans chercher à les envelopper. Verreker déploya toute l'ardeur d'un habile militaire, et fut après l'action comblé d'éloges par le général français. Après une heure de combat, le co-

lonel fut obligé de se retirer à Sligo; il perdit son artillerie; il conduisit ensuite sa petite armée à Ballyshannon.

Cette action, qui n'eut pas un succès décidé, obligea Humbert de renoncer à ses projets sur Sligo; il dirigea sa marche par Drummahair vers Manorhamilton, dans le comté de Leitrim. Pour n'être point retardé, il abandonna trois canons de six livres de balles démontés, et jeta six autres pièces d'artillerie par dessus le pont à Drummahair. En approchant de Manorhamilton, il tourna tout à coup à la droite, se dirigeant par Drumkerim; son dessein étoit peut-être de se porter sur Granard, dans le comté de Longford, où l'insurrection avoit éclaté. Le 7, son avant-garde soutint avec succès quelques escarmouches contre la garde avancée du colonel Crawford entre Drumshambo et Ballynamore. Il traversa le Shannon à Ballintra, et s'arrêta quelques heures la nuit à Cloone. Le 8 septembre il arriva à Ballynamuck. Les Français étoient poursuivis de si près que leur arrière-garde n'eut pas le temps de rompre le pont à Ballintra. Pendant ce temps le vice-roi avec

la grande armée traversoit la même rivière à Carrick-on-Shannon, il marchoit par Mohill à Saint-Johnstown, dans le comté de Longford pour arrêter les Français sur le front, lorsqu'ils voudroient se porter vers Granard. Telle étoit alors la situation d'Humbert, qu'en avançant il se trouvoit entouré de trente mille hommes de troupes anglaises, commandées par un des plus habiles généraux.

Dans une position aussi désespérée, voulant soutenir l'honneur du nom français, Humbert rangea sa petite armée en bataille. Son arrière-garde fut attaquée par Crawford, et environ deux cents hommes mirent bas les armes. Le reste se battit vaillamment pendant plus d'une demi-heure; mais voyant arriver le corps d'armée commandé par Lake, toutes les troupes se rendirent. Les Français avoient fait prisonnier au commencement de l'action lord Roden, qui avoit pénétré dans leurs lignes à la tête d'un corps de dragons pour les engager à se rendre. Quand les Français eurent mis bas les armes, cet officier ordonna à sa troupe de s'arrêter, et empêcha ainsi l'effusion du sang. Quinze cents rebelles

auxiliaires avoient suivi les Français; n'espérant point de quartier, ils s'enfuirent de tous côtés. Les royalistes les poursuivirent, et en tuèrent environ cinq cents. La petite armée d'Humbert ne consistoit qu'en sept cent quarante-huit soldats et quatre-vingt-seize officiers. Ainsi il paroît que depuis son débarquement il avoit perdu deux cent cinquante-six hommes. Le nombre de ses officiers avoit été augmenté par des promotions.

On reconnoît la sagesse du plan adopté par le vice-roi, qui régla ses mouvemens sur une ligne qui séparoit l'ennemi de l'intérieur du pays. Ainsi l'insurrection excitée dans le voisinage de Granard fut réprimée. Cette révolte eut lieu pendant que les Français s'avançoient de Castlebar. On vouloit par là faire une puissante diversion en leur faveur, et même leur fournir un poste avantageux d'où ils auroient pu diriger leurs opérations vers la capitale. Ce complot s'étendoit dans les comtés voisins, particulièrement à Longford, où de grands propriétaires avoient pris parti dans l'insurrection. Leur projet étoit de s'emparer du poste de Granard, et de là avec des ren-

forts considérables attaquer la ville de Cavan, où il y avoit des magasins remplis d'armes et de munitions. Ils auroient surpris Granard le 5 septembre, si le capitaine Cottingham, officier des fermiers, n'étoit venu au secours de la place, arrivant de Cavan par une marche forcée. Il plaça deux cents fermiers armés dans un poste avantageux, et mit en déroute une multitude composée de deux ou trois mille rebelles mal armés, il en fit un grand carnage. Après cet échec le corps principal des insurgens, formé par les habitans de Westmeath, marcha vers l'hôpital de Wilson qui avoit déjà été pris et pillé par un parti de rebelles. Le 6 ils s'avancèrent contre un corps de fermiers et de fencibles d'Argyle, commandés par le lord Longford et postés près du village de Bunbrisna. Ce poste est signalé dans l'histoire par la défaite totale de ces rebelles et par la fin de l'insurrection.

La promptitude avec laquelle la révolte fut étouffée dans le voisinage de Granard, et la reddition des Français auroient dû intimider les rebelles dans l'Ouest et leur faire aban-

donner tout projet d'opposition: Cependant le territoire du comté de Mayo où les insurgens s'étoient levés en armes, pour soutenir les Français, continua d'entretenir le feu de la révolte. A la vérité, ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'on fut informé de la défaite d'Humbert. Avant cette nouvelle, les mécontens étoient si peu découragés que le 12 septembre un corps de rebelles attaqua la ville de Castlebar, occupée par les troupes royales. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine et de dangers que le capitaine Urquart, à la tête des fencibles de Frazer, parvint à les repousser. Humbert, en venant de Castlebar, n'avoit laissé aucune troupe à Killala et à Balina ; seulement trois de ses officiers étoient demeurés dans la première de ces places et un seul dans la seconde pour commander les insurgens qui composoient les garnisons. Le 12, ces officiers reçurent la nouvelle de la reddition de l'armée à Ballynamuck. On en fit un secret aux rebelles jusqu'à ce qu'ils en eussent été informés par quelques-uns des leurs échappés au carnage. Aucun détachement des troupes royales n'arriva dans le voisinage de Killala

Killala avant le 22 septembre. Après quelques décharges de canons et de mousqueterie, la garnison de rebelles qui étoit à Ballina, commandée par Truc, officier français, fit sa retraite vers Killala, le seul poste qui leur restoit. Le jour suivant, l'armée du général Trench attaqua la place. L'évêque par un message avoit pressé la marche de ces troupes parties de Castlebar.

Les forces royales, au nombre de douze cents hommes avec cinq pièces d'artillerie, marchèrent sur deux colonnes par différentes routes pour donner l'assaut à Killala. L'une de ces colonnes étoit principalement composée de la milice de Kerry, régiment catholique sous les ordres du colonel Crosbie et de Maurice Fitz-Gerald, chevalier de Kerry. Quoiqu'elle eût trois milles de chemin de plus, elle parut au côté méridional de la ville au même instant que l'autre colonne défiloit du côté opposé. Les rebelles, consitant en neuf cents hommes, se placèrent sur une éminence dans la route qui conduit à Ballina. Ils étoient couverts par des murs peu élevés qui se trouvoient de chaque côté. Cette position leur donnoit

un grand avantage pour tirer sur les assaillans. La première décharge ne tua qu'un homme; un autre fut blessé. Les balles passoient sur les têtes de leurs ennemis. Des officiers français leur avoient montré l'exercice, mais ils n'en avoient pas fait plus de progrès. Les insurgens de Wexford, sans instruction, avoient acquis dans peu de jours une adresse qui fut bien fatale aux royalistes. Un feu vif dirigé vers le flanc des insurgens les débusqua. Ils prirent la fuite par divers chemins. Partout ils trouvèrent la mort. La cavalerie les poursuivit dans la ville; à l'autre extrémité ils furent arrêtés par la milice de Kerry; enfin le canon les foudroya lorsqu'ils se sauvèrent le long du rivage. Quatre cents demeurèrent sur le champ de bataille. Un motif d'humanité avoit engagé le général à donner ordre à la cavalerie de charger les rebelles; sans cette mesure ils se seroient réfugiés dans les maisons dont ils auroient forcé l'entrée, le massacre des habitans et le pillage en auroient été la suite. Mais quelque prudence que l'on apporte dans de pareilles circonstances, on ne peut garantir tous les bons

citoyens de la fureur d'une armée depuis long-tems livrée à la licence. Quelques-uns des sujets fidèles eurent leurs maisons dévastées; d'autres reçurent la mort. Un corps de troupes commandé par lord Portarlington, venant de Sligo, massacra les protestans d'un village nommé Carrowcardeu, qu'il trouva prisonniers avec un parti d'insurgens.

La ville de Killala avoit été pendant trente-deux jours au pouvoir des Français et des rebelles. L'évêque et sa famille, ainsi que les autres habitans demeurés fidèles au gouvernement, étoient au pouvoir des ennemis; mais ils eurent la consolation de trouver dans les Français la politesse jointe à l'humanité. L'évêque, dans l'excellent ouvrage dont j'ai parlé, a donné la plus haute idée des militaires qui composoient la petite armée d'Humbert. Leur intelligence, leur activité, leur patience, et la soumission à la plus sévère discipline, leur a concilié l'estime générale; on a surtout admiré leur probité. Mais quoique toutes les propriétés fussent religieusement respectées par les soldats, l'état de dénuement dans lequel ils se trouvoient obligea les

chefs de composer en quelque sorte avec la bonne foi; ils déclarèrent qu'ils attendoient de France des secours en argent, et ajoutèrent que pendant cet intervalle tout ce qu'on prendroit par nécessité seroit payé exactement par des traites sur le directoire qui alloit être établi en Irlande. On invita avec beaucoup de politesse les propriétaires des denrées et autres effets dont on avoit besoin, à accepter des papiers affectés sur une banque dont l'existence alors dépendoit des événemens. On les reçut d'abord; mais la confiance dura peu : ceux qui les offroient, comme ceux qui devoient les prendre, connoissoient également le peu de sûreté que présentoient de pareils effets. Les habitudes des auxiliaires irlandais formoient un contraste des plus frappans avec celles des Français. Regardant les termes de royalistes et de protestans comme synonymes, les Irlandais pilloient indistinctement leurs maisons et leurs propriétés dans toute l'étendue du pays. Quant à la religion, les deux partis étoient diamétralement opposés. Les républicains français, qui avoient renversé l'autorité et détruit le culte catho-

lique dans leur pays, étoient tout étonnés d'entendre les paysans irlandais déclarer qu'ils venoient prendre les armes pour la France et pour *la bienheureuse Vierge*.

On établit une police qui produisit d'heureux résultats, quoique dans certaines circonstances elle demeurât sans effet. On divisa le pays par départemens, dans chacun desquels on élut un officier. Une garde fut organisée avec la condition expresse que nul ne seroit forcé de marcher hors de son district, ni de porter les armes contre son souverain; enfin l'unique emploi de ces gardes devoit être de veiller au maintien de la paix. On les choisit surtout parmi les catholiques; ceux-ci n'auroient pas consenti que les protestans eussent des armes, quoique les officiers français l'ordonnassent. Ces moyens étoient impérieusement dictés par les circonstances; plusieurs les blâmèrent, les regardant comme l'effet d'une humble déférence envers des étrangers qui envahissoient le pays. Ceux qui pensoient ainsi auroient de sang froid sacrifié la vie et les propriétés des protestans, lorsqu'eux-mêmes se seroient trouvés en sû-

reté. Cette classe d'hommes est toujours la plus prompte à fuir le danger, à insulter ceux qui sont sans défense; et, une fois pris, pour séduire leurs ennemis, ils descendent jusqu'à la bassesse. Le départ des troupes françaises de Killala, le premier septembre, réveilla les craintes des protestans, qui perdirent en eux leurs défenseurs. Le plan des rebelles étoit de les emprisonner comme ôtages, et de venger sur eux la mort des prisonniers pendus par les troupes royales. Cet acte de cruauté fut prévenu par les efforts que firent trois généreux français laissés à Killala : Charost, Boudet et Ponson, tous trois officiers. Ils furent secondés par un estimable Irlandais, O'Donnel, et par le respect que les divers partis avoient pour l'évêque. Le danger augmenta chaque jour, surtout lorsqu'on apprit que les Français s'étoient rendus à Ballynamuck.

Le 19 on demandoit à grands cris l'emprisonnement de ces protestans. Pour écarter cette fatale mesure, l'évêque fut obligé de recourir à un statagême; il proposa d'envoyer un royaliste, le doyen de Thompson et Ro-

ger Mac-Guire, chef des rebelles, à Castlebar, avec une lettre écrite par lui-même au commandant de cette place. Dans cette lettre le prélat exprimoit l'espoir qu'avoient les protestans qu'on ne feroit rien aux prisonniers à Castlebar qui pût provoquer des représailles. Ces ambassadeurs revinrent de leur périlleux voyage dans la soirée du 21. Le doyen avoit eu une conversation particulière avec le général Trench; il reçut pour réponse une lettre du général, qui l'assuroit que ses prisonniers étoient et seroient traités avec la plus grande humanité. On communiqua cette réponse à la multitude, on la fit circuler; elle produisit une irrésolution qui dura heureusement jusqu'à l'arrivée de l'armée royale, le 22. L'exemple et les efforts des Français eurent sans doute une grande influence; mais pendant plusieurs jours une grande étendue de pays fut à la merci des paysans insurgés, quoiqu'on eût appris la défaite totale des Français. Dans ces cantons le peuple n'étoit pas irrité par les divers genres d'outrages et de cruautés, malheureusement exercés dans les parties méridionales.

Les trois officiers français laissés par Humbert à Killala, coururent le risque d'être massacrés après la prise de la place. L'état honteux d'indiscipline où étoient les troupes royales fut sur le point de causer ce malheur. Dans la suite, ces mêmes Français furent traités d'une manière qui honore et les officiers des royalistes, et l'administration irlandaise, et le gouvernement d'Angleterre. Les premiers permirent aux officiers français de garder leurs épées, leurs effets et leurs logemens dans la maison de l'évêque. L'administration irlandaise les envoya sans délai à Londres, et leur fournit l'argent dont ils avoient besoin au moyen de billets qu'ils tirèrent sur Niou, commissaire des prisonniers; enfin le gouvernement ordonna qu'ils seroient mis en liberté et renvoyés sans échange. Niou répondit que son gouvenement ne pouvoit se prévaloir d'une offre si généreuse puisque ces officiers n'avoient fait que ce que tout Français n'auroit pas manqué de faire à leur place. C'étoit une noble déclaration en faveur de l'humanité et de la politesse des militaires français. Il seroit honorable pour les

militaires de toutes les nations d'imiter un pareil exemple.

La révolte étouffée, les jugemens et les exécutions recommencèrent. Roger Mac-Guire eut de la peine à sauver sa vie; après un long emprisonnement, il fut transporté à Botany-Bay; cependant son ambassade à Castlebar où il courut les plus grands dangers, avoit sauvé les protestans de Killala. Des citoyens de Castlebar s'ils n'eussent été retenus l'auroient pendu, quoique bien assurés que cette barbarie eût été le signal de mort contre ces mêmes protestans. Ainsi ceux qui craignent le plus pour leur propre vie sont toujours les plus prompts à sacrifier celle des autres. Parmi plusieurs des chefs rebelles mis à mort, on doit particulièrement regretter le sort de Barthélemy Teeling et Mathieu Tone. Tous deux irlandais de naissance, ils avoient été au service du gouvernement français avant l'invasion; revenus en Irlande sur la flotte française conjointement avec les officiers, ils avoient fait tous leurs efforts pour sauver la vie aux royalistes et préserver leurs biens du pillage. Leur huma-

nité, prouvée par les pièces de leur procès, et la fermeté qu'ils montrèrent en allant au supplice, méritent l'estime ainsi que la pitié. C'eût été un honneur de plus pour l'administration de Cornwallis si l'on eût usé d'indulgence envers ces deux accusés.

La petite armée de Humbert n'étoit que l'avant-garde d'une armée plus formidable qui devoit bientôt suivre. Heureusement le gouvernement français fut aussi lent à seconder les opérations de ce général qu'il l'avoit été à secourir les rebelles du Sud. On attribue au manque d'argent le retard qu'éprouva l'équipement de la seconde flotte. En attendant, un brig arriva de France et aborda sur la côte de l'île de Rutland, au nord-ouest de Donegal. L'équipage débarqua le 16 septembre. Parmi la troupe se trouva James-Napper Tandy dont on a déjà parlé, il portoit alors le titre de général de brigade au service de France. Instruit que les troupes de Humbert s'étoient rendues, et ne pouvant exciter une insurrection dans ce canton, l'équipage se rembarqua et s'éloigna des rivages de l'Irlande. Tandy fut ensuite arrêté à Hambourg

par des agens anglais. Cet acte est une violation de la neutralité; on employa l'influence de l'empereur de Russie pour y faire consentir les magistrats de Hambourg, qui exposèrent ainsi la ville au ressentiment des Français. Tant de mouvement pour un objet si peu important confirma l'opinion que l'on avoit de la foiblesse du ministère anglais. Tandy, jugé à Lifford aux assises du printemps de 1801, fut trouvé coupable et condamné, mais on lui fit grâce de la vie. Il émigra en France où il mourut bientôt après.

Enfin le principal armement des Français parut le 11 octobre près de la côte de Donegal; il consistoit en un vaisseau de ligne, *le Hoche*, et huit frégates portant quatre ou cinq mille soldats. Cette escadre ne put débarquer; elle fut poursuivie le jour suivant par la flotte anglaise aux ordres de sir John Borlase Waren. Les officiers français, forcés au combat, y déployèrent la plus grande valeur. Le Hoche fut pris; les frégates essayèrent de se sauver, mais on les chassa et l'on en prit six. Une autre escadre de trois frégates portant deux mille hommes de troupes de

débarquement destinés à seconder les opérations de l'armée qui la précédoit, mit à l'ancre dans la baie de Killala le 27 du même mois; mais la présence de quelques vaisseaux ennemis les força de mettre à la voile avec précipitation pour se dérober à leur poursuite. Les chefs de ces troupes avoient l'ordre d'envoyer l'évêque de Killala et sa famille prisonniers en France; en cas de résistance on devoit réduire la ville en cendre. Le gouvernement français avoit ordonné cet acte de sévérité parce que, mal instruit, il croyoit que ce prélat avoit livré la ville aux troupes royales avec un dépôt de deux cent quatre-vingts barrils de poudre que l'on avoit enterrés près du palais.

Mathieu Tone, dont il a déjà été fait mention, étoit frère de Theobald Wolfe Tone, si connu par son activité et par ses talens dans la société des Irlandais unis. Ce dernier fut trouvé à bord du Hoche par l'amiral Warren; il fut jugé par une cour martiale à Dublin. Il allégua pour défense qu'il étoit naturalisé français, et officier au service de la France. Il ne repoussa point l'accusation

qui lui étoit intentée, et ne chercha pas même à excuser sa conduite politique. Après sa condamnation, il demanda pour grâce d'être fusillé comme un soldat au lieu d'être pendu comme un traître. Offensé du refus qu'il éprouva, il se coupa la gorge dans la prison; mais si imparfaitement, qu'on eut quelque espérance de sa guérison. On demanda en sa faveur un acte d'*habeas corpus.* Jean-Philpot Curran, avocat célèbre, appuya cette demande avec tant d'éloquence qu'elle fut accueillie, les cours martiales n'ayant point de juridiction sur des sujets qui ne sont pas au service militaire tandis que la cour du banc du roi tient ses séances; mais dans l'état où se trouvoit Wolfe-Tone, on jugea dangereux de le transporter hors de la prison. Il mourut de sa blessure le 19 décembre.

Les mauvaises opérations du gouvernement français, et quelques autres circonstances heureuses, avoient donné à Cornwallis les moyens de détruire le plan de rébellion si profondément conçu par les Irlandais unis. Il avoit eu à combattre le mécontentement général, augmenté encore par les

mesures violentes qu'on ordonna. L'armée, hors d'état de résister à des troupes bien disciplinées, n'étoit redoutable qu'aux malheureux sans défense qu'elle devoit protéger. La fuite des royalistes à Castlebar, la terreur que répandit d'abord une poignée de soldats français, prouve l'état de foiblesse auquel notre armée étoit réduite. On voit avec surprise un détachement de soldats, qui ne formoient pas même un régiment complet, maintenir si long-temps la guerre dans un pays ennemi, pénétrer jusqu'à la distance de cent cinquante-cinq milles, et braver les efforts de cent mille combattans enrégimentés sous les ordres d'un des plus habiles généraux. Bien convaincu de l'état dangereux où se trouvoit le pays, le gouverneur en chef, après que les Français se furent rendus, se hâta de retourner sans délai à la capitale. Il redoutoit une insurrection dans le voisinage; et c'est cette crainte qui avoit empêché les troupes laissées dans l'Ouest, de marcher plus promptement au secours des royalistes de Killala. La rébellion entièrement étouffée dans tout le royaume, l'activité du vice-roi se tourna vers des objets

importans. Il s'efforça de rétablir la discipline dans l'armée; les habitans n'avoient plus à redouter les violences exercées par ceux qui abusoient de la victoire; l'ordre, l'autorité des lois, trop long-temps méprisés, se rétablirent partout; enfin Cornwallis s'occupa sérieusement d'une mesure importante que le gouvernement anglais adopta aussitôt que les troubles qui agitoient le pays furent appaisés.

CHAPITRE XLVII.

PROJETS d'une réunion législative. — Discussion publique de cette question. — Débats dans le parlement. — Dernière session du parlement d'Irlande. — Argumens contre l'union. — Raisons en faveur de l'union. — Aresse de Galway. — Articles de l'union. — Sanction du bill d'union. — Conséquences de l'union. — Résignation de Cornwallis. — Nomination de Hardwicke. — Réflexions.

L'UNION de l'Angleterre et de l'Irlande par une même législation a toujours été le vœu de ceux qui avoient quelques connoissances en politique, de ceux qui véritablement amis de leur pays en préféroient les intérêts à des avantages particuliers dépendant souvent des localités. Cette incorporation des deux royaumes, en écartant les distinctions funestes étouffoit nécessairement la jalousie nationale et délivroit pour toujours de la crainte d'une séparation politique de l'Irlande d'avec l'Angleterre. Enfin l'administration se débarrassoit des inconvéniens qu'entraînoient deux législations

lations en apparence indépendantes l'une de l'autre, mais liées par l'ascendant d'une autorité supérieure. Des obstacles insurmontables s'étoient opposés à cette union. D'une part ils venoient d'une pitoyable jalousie relativement au commerce, et de l'autre ils avoient leur source dans l'orgueil, les préjugés nationaux, l'esprit de parti, l'intérêt personnel. Peut-être dans les siècles précédens, quand le cabinet de Londres ne pouvoit encore apprécier de quelle importance pouvoit être l'Irlande, son incorporation avec l'Angleterre n'auroit pas tournée à son avantage. En 1376, le règne d'Edouard III en a fourni la preuve. Ce prince ordonna que deux représentans nommés pour chaque diocèse, comté et ville, se rendissent en Angleterre pour délibérer près de lui avec son conseil. Les représentans furent envoyés, mais on se garda bien de leur donner de pleins pouvoirs. Les lords, les communes d'Irlande se réservèrent le droit d'accorder ou de refuser des subsides. Ils déclarèrent conjointement que leur condescendance en cette occasion ne devoit faire autorité ni porter préjudice pour l'avenir à leurs priviléges. C'est tout

ce qu'on a su de ce plan d'union qui n'étoit pas mûr et demeura sans effet. Depuis, et jusques au commencement du dernier siècle, une politique aussi cruelle que peu éclairée ne permettoit pas au parlement d'Angleterre d'admettre une nouvelle constitution qui eût rendu l'Irlande florissante. Son despotisme reposoit principalement sur la misère et l'état de foiblesse où se trouvoit la nation irlandaise. En 1703 et 1707, lorsque les pairs irlandais dans leurs adresses à la reine Anne exprimèrent leurs vœux pour l'union des deux royaumes, on leur répondit avec indifférence, et cette demande tomba dans l'oubli. Dans la suite lorsqu'on vit les Irlandais surmonter tant de difficultés, acquérir de jour en jour une consistance réelle ; enfin, lorsque par l'organisation des volontaires le parlement d'Irlande eût été déclaré indépendant en 1782, alors le cabinet de Londres désira la réunion des deux nations ; mais sans espoir de jamais y parvenir. Depuis long-temps les pairs anglais, les communes, la masse du peuple s'étoient fortement prononcés contre tout projet d'union.

La nation se dégoûta par degrés d'un parlement qui n'avoit d'indépendance que le nom, mais qui dans le fait étoit entièrement dépendant du Cabinet de Londres; celui-ci tiroit de l'Irlande même les fonds nécessaires à payer son influence. On fit les plus grands efforts pour obtenir une représentation égale dans la Chambre des communes. Il en seroit résulté un plus grand mal, soit en mettant à plus haut prix la majorité, soit en séparant l'Irlande de l'Angleterre : c'étoit là l'unique vœu des ennemis de l'une et de l'autre, qui n'ambitionnoient que l'occasion de les assujétir. Le prétendu projet d'une réforme a séduit plusieurs Irlandais; ils entrèrent dans la société des Irlandais unis, et furent entraînés dans une révolte à laquelle ils n'avoient nullement songé. Si la séparation eût été effectuée par les efforts de ceux qui en avoient formé le plan, combien les suites en auroient été funestes? Le pays devenoit une conquête de la France, et l'asservissement à une république étrangère est de tous les genres d'esclavage politique le plus à redouter. Le seul moyen de surmonter tant de difficultés, étoit d'in-

corporer notre gouvernement avec celui de la Grande-Bretagne. La rébellion étant entièrement étouffée, le ministère anglais saisit avec empressement la première occasion favorable au projet. Les esprits avoient reçu de trop violentes secousses pour s'occuper des moyens d'opposition. Quelques-uns des amis du gouvernement, ou réels ou apparens, craignoient de perdre la faveur qu'ils avoient acquise; d'autres étoient sans force; plusieurs désiroient se mettre à l'abri des factions sous la protection du ministère anglais. Ils craignoient que le vice-roi n'étant plus en place, un parti redoutable ne recourût aux mesures les plus violentes, la loi martiale étoit encore en vigueur, et les troupes anglaises qui demeuroient dans le royaume ne laissoient aucun moyen de résistance.

Avant de proposer la question dans le parlement, on crut devoir sonder l'opinion publique. Sous les auspices du gouvernement, Edouard Cooke, sous-secrétaire du département civil, publia une brochure intitulée: « Examen des raisons pour et contre l'union projetée entre la Grande-Bretagne et l'Ir-

lande. » On ne douta point que cet ouvrage n'énonçât l'opinion de l'administration en faveur de cette mesure ; il s'éleva une dispute politique, qui échauffa tellement les esprits, qu'avant la fin de décembre 1798 plus de trente dissertations furent publiées sur ce sujet. Les papiers publics devinrent une arêne où combattirent plusieurs adversaires. La nation se divisa de nouveau en deux partis ; les partisans de l'union et les opposans. On trouvoit indistinctement des deux côtés des royalistes, des *croppies*, des orangistes et des catholiques ; on invita les comtés, les corporations, et les autres compagnies, à déclarer leurs opinions. Les avocats étoient la plupart contraires au système de l'union ; leurs occupations au barreau en Irlande ne leur permettoient pas de siéger dans le parlement d'Angleterre. Dans une assemblée qu'ils tinrent à Dublin, le 9 décembre, ils votèrent une résolution à la majorité de 166 voix contre 42 ; ils exposèrent qu'un projet d'union législative offroit une innovation très-dangereuse dans les circonstances présentes. Les citoyens de Dublin partagèrent la même opi-

nion. L'Irlande, cessant d'être un royaume, Dublin perdoit le titre de ville capitale. On voulut ne voir dans les suites de cette mesure que l'appauvrissement dont on étoit menacé, quand les membres du parlement et leur suite n'y feroient plus la dépense qu'ils faisoient chaque année. Le 17 décembre une assemblée, composée du lord-maire, des shérifs, des communes et des citoyens, vota une résolution conforme à celle des avocats. Le jour suivant, les banquiers et les négocians se prononcèrent pour la même opinion. Les deux partis ne négligèrent rien pour se faire des prosélytes dans tout le royaume; toutes les déclarations publiques furent généralement opposées à l'union, et dans quelques-unes on employa un langage qui pouvoit paroître séditieux.

Le parlement, qui s'assembla en 1799, le 22 janvier, ne montra pas moins de chaleur et de violence dans les débats. Le vice-roi recommanda qu'on s'occupât sérieusement des moyens les plus efficaces pour consolider les forces, le pouvoir et les ressources des deux royaumes, afin qu'ils ne formassent

plus qu'un seul et même édifice politique. Dans la chambre des lords, une grande majorité vota une adresse favorable au système d'union ; dans la chambre des communes, le principe fut combattu avec vigueur, animosité, et même avec menaces de résistance armée. La discussion dura vingt-deux heures, et ne se termina que le soir du 23 : une seule voix en faveur de l'union forma la majorité. Le 24, quand on fit lecture de l'adresse qui devoit être présentée au vice-roi, en réponse à son discours, sir Laurent Parsons fit une objection contre le paragraphe déjà contesté, assurant d'avance que la Chambre accepteroit le projet de l'union. Cette opposition renouvela les débats ; le parti contraire à l'union l'emporta de cinq voix. Bientôt après, on remit la même proposition en délibération ; on proposa un bill de régence pour écarter le projet d'union, seul moyen de maintenir une alliance entre les deux royaumes. Ce bill fut rejeté le 18 avril, et les partisans de l'union eurent la supériorité ; enfin, on ajourna à la session suivante la solution de cette grande question. Lorsque les membres furent près

de se séparer, le vice-roi informa les deux Chambres que les lords et la Chambre des communes d'Angleterre s'étoient réunis pour faire une adresse au roi, dans laquelle on demandoit l'incorporation politique des deux royaumes comme approuvée par les deux parlemens. Le 22 janvier, la question avoit été proposée au parlement d'Angleterre comme à celui d'Irlande; mais elle trouva beaucoup moins d'opposition. On y vota une série de résolutions qui recommandoiént l'entière union des deux peuples.

Le dernier parlement d'Irlande s'assembla le 15 janvier 1800. Sir Laurent Parsons remarqua que dans le discours du lord-lieutenant il n'étoit nullement question de ce qui avoit fourni matière à tant de débats l'année précédente. Il termina par une motion contre le projet; mais pendant l'intervalle d'une session à l'autre, l'administration avoit travaillé avec succès pour gagner des prosélytes. Les débats sur la motion de Laurent Parsons se prolongèrent jusqu'au lendemain dix heures; elle fut rejetée à la majorité de quarante-deux voix dans une Chambre composée de

deux cent trente-quatre membres. Le 5 février, lord Castlereagh, secrétaire, donna lecture à la Chambre des communes d'un message du lord-lieutenant. Le vice-roi informoit la Chambre du désir que Sa Majesté avoit de voir adopter le projet d'union; il recommandoit instamment qu'on s'occupât de cette discussion. Comme déjà assuré du succès, il développoit dans ce message tout le plan de l'union et les principes sur lesquels étoient appuyées les différentes parties du système. La Chambre s'étant divisée, une majorité de cent cinquante-huit voix contre cent quinze, se prononça en faveur de la proposition qui recommandoit le message de Sa Majesté à l'examen de la Chambre. Les lords prirent la même délibération; les débats se renouvelèrent avec véhémence dans les deux Chambres sur les divers articles du projet. On reçut de toutes les parties du royaume des pétitions pour et contre. A la tête des partisans de l'union, on voyoit le lord chancelier, Jean Fitz-Gibbon, comte de Clare; dans le parti contraire, on remarquoit Jean Foster, orateur des communes. M. Grattan avoit re-

pris sa place au parlement pour s'opposer à cette mesure; il eut à ce sujet dispute avec M. Corry, chancelier de l'Echiquier d'Irlande. Le 27 février, après des propos assez vifs, la querelle se termina par un duel où M. Corry fut légèrement blessé au bras.

Les argumens contre l'union, en général plus spécieux que solides, flattoient plutôt l'orgueil et les préjugés du peuple qu'ils n'étoient propres à l'éclairer. Les opposans prétendoient que les représentans de la nation n'avoient pas le droit d'anéantir son indépendance en transférant la souveraineté et le pouvoir législatif qui leur étoient confiés à un pays étranger; qu'un tel acte sans le consentement du peuple entraînoit après lui la dissolution du gouvernement et l'anarchie. Un parlement local, disoit-on, est plus près des habitudes des citoyens : toujours présent, il sait appliquer le remède dans l'occasion, avantage dont on ne peut jouir avec une législature éloignée. Les membres irlandais en siégeant dans le parlement impérial, comme les Ecossais, ne serviroient bientôt que d'instrumens pour augmenter l'influence de la

couronne. L'absence des propriétaires épuiseroit le pays; les tenanciers abandonnés à la tyrannie des agens deviendroient les victimes de l'orgueil et de l'avarice; les évêques irlandais obligés de siéger dans le grand parlement, le clergé pendant leur absence se trouveroit abandonné à lui-même, et de là l'irréligion et la décadence des lettres. On ajoutoit enfin que la nation irlandaise perdroit toute son importance lorsque l'Irlande auroit perdu le titre de royaume, et que toutes les concessions qu'on pourroit faire pour compenser tant de sacrifices, seroient dans la suite annulées par les actes du parlement impérial, d'après la grande majorité des membres anglais.

Les partisans du système de l'union soutenoient de leur côté que tout bon gouvernement a pardevers lui un pouvoir suffisant pour le maintien de l'ordre, l'établissement des lois et pour tous les changemens que les circonstances rendent nécessaires. Suivant le système politique de l'Anglèterre, le roi, les lords et les représentans du peuple exercent conjointement l'autorité souveraine. L'incor-

poration proposée ne détruit pas l'indépendance, c'est plutôt une alliance intime avec l'île voisine, même avec des conditions honorables, et ce n'est point un renversement de la constitution, mais un changement avantageux. Nier, ajoutoient-ils, l'autorité du parlement pour modifier ainsi la constitution, c'est nier la validité de l'acte qui a incorporé l'Angleterre et l'Ecosse, c'est nier le droit de Sa Majesté à posséder la couronne du royaume uni, fondé sur le second article de cet acte. Les citoyens les plus éclairés, les plus respectables désirent ardemment cette union. D'ailleurs quelques avantages que l'Irlande puisse tirer de son parlement, les inconvéniens sont encore plus grands; la plus légère secousse, la plus petite mésintelligence entre les deux législatures peut rompre les foibles liens qui les unissent. N'en a-t-on pas vu dernièrement un exemple bien propre à donner des alarmes, lorsqu'il a été question de nommer un Régent. L'Irlande a été dépouillée de tous les avantages du commerce; elle ne l'a été que par la jalousie que produisoit cette législation distincte. Ce parlement national si

vanté n'a point de base constitutive; il n'existe que pour l'utilité de quelques individus qui font un monopole de l'autorité et des ressources de la nation; l'Irlande est livrée à une misérable oligarchie qui regarde la nation comme un héritage politique. Ces petits souverains sont toujours disposés à sacrifier la paix et le bonheur public à leur désir insatiable de puissance et de richesse. On ne détruira cette tyrannie oligarchique, on n'anéantira les factions, que par une législature supérieure aux préjugés nationaux et indépendante des partis. Les membres irlandais siégeant dans le parlement impérial ne seront pas plus les instrumens du ministère qu'ils ne l'ont été jusqu'alors, et la dépense n'en sera pas plus considérable. On parle de l'absence des évêques, mais elle aura lieu si rarement que les devoirs de leur ministère ne pourront en souffrir ; on n'a point à craindre le découragement pour le mérite et les talens. Enfin, l'amalgame politique de l'Irlande et de l'Angleterre n'est point une dégradation pour la première. L'infraction du traité avec la nation irlandaise n'est pas plus

à redouter de la part du parlement impérial que la perte de la liberté et de leurs droits pour l'Ecosse, le pays de Galles et le Yorkshire.

Ceux qui préféroient la sûreté de l'Empire britannique à toutes les considérations locales regardoient le danger d'une désunion comme le motif le plus urgent en faveur de la grande question. L'histoire n'est remplie que des effets désastreux produits par le conflit des juridictions. Les Irlandais liés à la Grande-Bretagne, n'en devenoient que plus fidèles, plus attachés au gouvernement anglais. L'émancipation des catholiques, dangereuse tant que l'Irlande avoit son parlement, ne laissoit plus aucun motif de crainte. L'incorporation une fois opérée, ce parti ne pouvoit espérer d'acquérir la prépondérance dans le parlement impérial, et dès-lors plus de dissensions religieuses. Par l'union, l'Irlande formoit comme un rempart qui garantissoit l'indépendance de l'Angleterre. Les intérêts d'un grand nombre de sujets de la Grande-Bretagne se trouvoient confondus avec ceux des Irlandais; on n'avoit donc plus à craindre la jalousie

que pouvoit exciter la prospérité de l'Irlande.

L'adresse de la ville de Galway étoit conforme à ces principes. « Dans la constitution de l'Empire, telle qu'elle est maintenant, disoient les citoyens de Galway, nous ne voyons que la source de l'esprit de parti et de la jalousie nationale. Un parlement protestant et un peuple catholique ; de là les troubles religieux et la discorde civile. Deux législatures dans un même État ne peuvent exister sans rivalité et sans danger. Par l'Etablissement de 1782, le parlement d'Irlande acquit le droit d'une législation indépendante, droit également dangereux, soit qu'il l'exerçât, ou qu'il négligeât d'en faire usage. En l'exerçant, on s'expose à porter atteinte à l'unanimité qui doit régler les actes des deux nations; en le négligeant, le parlement d'Irlande s'attire le reproche d'une soumission abjecte à la législature britannique. Ce reproche produit le mépris et le mépris conduit à la révolte. Pour déraciner ce vice politique nous ne voyons d'autre remède que l'union. »

Les articles de l'acte d'incorporation furent lus et défendus dans la Chambre des com-

munes par lord Castlereagh. En faisant la balance de l'exportation et de l'importation à l'égard des deux royaumes, en évaluant la consommation de certaines marchandises, la proportion du revenu qu'on devoit lever fut fixée à quinze pour l'Angleterre et à deux pour l'Irlande, pendant les vingt premières années. A l'expiration de ce terme, le parlement impérial pouvoit modifier de nouveau la proportion sur les mêmes principes. Les réglemens relatifs au commerce entre les deux royaumes ne différoient pas matériellement des propositions faites en 1785. Sur les mêmes bases que les deux législatures avoient été incorporées, l'église d'Irlande fut réunie à celle du sud de la Grande-Bretagne. D'après la proportion de la population et de la richesse de l'Irlande comparées à celles de l'Angleterre, on jugea que cent membres des communes formeroient une juste représentation de la nation irlandaise dans le parlement impérial ; deux pour chaque comté, deux pour chacune des villes de Dublin et de Cork, un pour l'université; enfin un pour chacune des trente-trois cités et villes les plus considérables.

considérables. On alloua à chaque propriétaire des bourgs qui perdoient leurs priviléges, pour dédommagement, la somme de quinze mille livres sterling. Le total de cette indemnité montoit à douze cent soixante mille livres sterling. On décréta que vingt-huit lords temporels seroient élus à vie pour représenter la pairie irlandaise. Quatre prélats prenant leur place tour à tour, devoient représenter le clergé. Enfin on arrêta que l'acte d'union des deux royaumes commenceroit le 1er. janvier 1801, premier jour du dix-neuvième siècle.

Parmi les opposans se trouvoient des hommes très-respectables par leurs principes, en particulier sir Laurent Parsons, le duc de Leinster, les lords Charlemont et Moira; mais en général les adversaires de ce changement politique n'avoient d'autre but que de conserver leur autorité. Dans le cours des débats, le parti de l'opposition s'affoiblit. Le 21 mai, lorsqu'on fit la motion que le bill d'union seroit lu dans la Chambre des communes, la proposition passa à une majorité de cent soixante contre cent. Le 26, lorsque le bill fut

lu pour la seconde fois, Henri Grattan proposa l'ajournement au premier août, pour un plus ample examen. On rejeta cette motion à la majorité de cent vingt-quatre contre quatre-vingt-sept. Le 5 juin le bill passa au comité. On proposa une adresse pour le roi, que l'on croit avoit été rédigée par Grattan; elle contenoit une protestation contre l'union, elle fut repoussée par une majorité de cent trente-cinq voix contre soixante-dix-sept. Le bill porté à la Chambre des lords par le comte de Castlereagh, passa à leur comité sans aucun changement, et fut lu pour la troisième fois le 13 juin. Après avoir été arrêté par la Chambre des communes du parlement d'Angleterre, il fut présenté aux pairs, qui le revêtirent de leur approbation. Enfin le bill reçut la sanction royale le 2 juillet au parlement d'Angleterre, et le premier août dans celui d'Irlande. Les représentans des bourgs qui avoient perdu leurs priviléges furent obligés de résigner. Dans les lieux où la représentation fut réduite de deux membres à un, la question de la résignation fut décidée par le sort.

Le 31 décembre, le parlement d'Angleterre fut prorogé; le 22 janvier de l'an 1801, le parlement impérial s'assembla pour la première fois. On prit sagement l'occasion que fournissoit le changement du titre royal, pour écarter l'absurde prétention au royaume de France. Le monarque est maintenant nommé en latin, *Britanniarum rex, fidei defensor*, et dans l'idiome anglais, *roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, défenseur de la Foi.*

Au nombre des réformes qu'on attend du parlement impérial pour la prospérité nationale sont un changement pour les dîmes, et l'abolition de toutes les lois qui excluent les catholiques des places dans l'administration et dans la législature. La première de ces réformes encourageroit l'agriculture, feroit cesser tous les mécontentemens causés par l'entretien du clergé, et rendroit plus respectable le caractère des ministres de la religion. Quoi de plus triste en effet que de voir un homme du clergé contraint d'en venir à des disputes pour arracher cette redevance à de malheureux paysans! Par l'affranchisse-

ment des catholiques, l'union des anglais seroit consolidée, et l'ascendant des protestans, si nécessaire au salut de l'Empire, seroit établi sur une base inébranlable. Lorsque sur le Continent des États s'agrandissent d'une manière si formidable en absorbant les petites souverainetés, que reste-t-il à l'Angleterre pour maintenir son indépendance? L'Océan qui lui sert de rempart; l'union la plus forte au dedans; enfin un bon système de gouvernement propre à faire fleurir l'Agriculture, cette grande source des richesses d'une nation, d'où dérivent principalement les moyens d'entretenir les flottes et les armées destinées à sa défense. Quant à ce qui concerne l'existence politique et la communauté de tous les droits dont on propose d'accorder la jouissance à ceux qui professent le culte romain, on ne peut rien objecter de solide contre une réforme si nécessaire. L'autorité du pape, aujourd'hui circonscrite dans les bornes qui doivent la contenir, ne laisse plus craindre les troubles que l'ambition de la Cour de Rome a excités. Confondus avec les protestans, n'ayant aucune prépondérance dans

l'Etat, les catholiques sont des membres de la société aussi utiles et aussi respectables que les sujets de la Grande-Bretagne qui professent d'autres cultes. Je ne connois point d'hommes plus bienfaisans que les catholiques d'Irlande; j'avoue que j'éprouve pour eux une forte affection. Je ne doute point qu'une fois admis aux mêmes priviléges qu'exercent tous les autres sujets de Sa Majesté, ils ne deviennent les amis les plus zélés et les plus fidèles du gouvernement.

L'affranchissement des catholiques paroît avoir fait partie du plan des ministres dont la sage politique a le plus contribué à l'établissement de l'union; cette mesure d'une plus haute importance qu'on ne le croit communément, devoit être discutée et décrétée dans les séances du parlement impérial. Les ministres rencontrant des obstacles insurmontables que l'on croit avoir été suscités par le chef de l'Empire, résignèrent leurs places; ils écrivirent aux principaux d'entre les catholiques que l'impossibilité où s'étoit vu le ministère d'opérer, quant à présent, dans la législation une réforme si désirée et si néces-

saire, les avoit engagés à donner leur démission : ils espéroient, ajoutoient-ils, qu'une telle conduite pourroit enfin amener un heureux succès, déterminés comme ils l'étoient à ne point rentrer au service du gouvernement, à moins qu'on ne leur donnât satisfaction sur cet article. Ils invitèrent les catholiques à mettre dans leur conduite la plus grande franchise, ajoutant que la patience étoit le seul moyen d'obtenir l'accomplissement de leurs vœux. Au mois de mai 1801, lord Cornwallis résigna. Son humanité, sa justice, ses profondes connoissances en politique, sa fermeté inébranlable, ses éminentes qualités avoient enfin contribué à étouffer tous les partis; sa retraite causa les plus vives alarmes. On craignit que les factieux, qui abusoient du titre de royalistes pour satisfaire leur malveillance, ne fussent encouragés à renouveler la persécution. Le désespoir réveillant le parti comprimé, on ne pouvoit ni prévoir ni calculer quelles en seroient les suites. La nomination de Philippe Yorke, comte de Hardwicke, digne successeur de Cornwallis, dissipa bientôt ces crain-

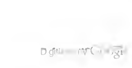
tes et rassura tous les esprits. Le 21 mai 1801, il entra en exercice et prêta serment. Son humanité, son impartialité, la sagesse de son administration, lui méritèrent la confiance; il joignoit à tant de qualités un esprit cultivé, enrichi des trésors de la littérature. Les bons citoyens trouvèrent en lui protection; la tranquillité régna partout malgré une folle tentative de rébellion. Tels furent les progrès de l'industrie, qu'à Dublin le produit des maisons augmenta d'un tiers quoique la population fût diminuée par l'absence du parlement. Les rares talens de Philippe Yorke arrêtèrent promptement un projet d'insurrection en 1803. Le 23 juillet, un jeune homme d'un courage ardent et des plus déterminés osa se mettre à la tête d'un complot. Il étoit frère de Thomas Addis Emmett. Il parvint à rassembler dans la capitale une foible populace; mais les citoyens demeurèrent tranquilles malgré tous les efforts des factieux pour les entraîner dans une sédition. La sagesse de l'administration, l'équité avec laquelle on rendoit la justice dans les diverses branches de la législation avoient effacé jusqu'aux

moindres traces de mécontentement. Jamais le peuple ne parut plus disposé à seconder les mesures de ceux qui le gouvernoient et à confier ses destinées à leur vigilance.

Malgré son incorporation avec la Grande-Bretagne, l'Irlande conserve un vice-roi et une Cour d'Echiquier séparée. Son revenu est augmenté de plus de cinq millions. Dans la guerre contre la France qui a continué depuis 1793, la dette nationale s'est accrue de cinquante-quatre millions. Quels avantages l'Angleterre, par une sage politique, ne peut-elle pas retirer d'un pays dont une population de cinq millions d'âmes va toujours en croissant! Le sol de l'Irlande est encore susceptible d'une grande amélioration; depuis que les restrictions du commerce ont été abolies, la richesse du pays a pris un accroissement rapide. Il existe cependant quelques causes particulières qui s'opposent à l'état florissant auquel pourroient parvenir les finances. La principale, c'est le versement des fonds qu'on est obligé de faire en Angleterre pour l'acquit des intérêts de la dette que la nation a contractée. Ce désavantage peut dans

la suite être tout-à-fait écarté ou se trouver balancé, la Cour de l'Echiquier d'Angleterre et celle d'Irlande ne faisant plus qu'une seule et même cour, alors ces remises ne se feront pas plus sentir dans cette île que dans tout autre canton éloigné à proportion de sa distance à la capitale de l'Angleterre. L'union détruira les moindres semences de la jalousie nationale; dès-lors plus d'inimitiés entre les Anglais et les Irlandais. Enfin la sagesse du parlement parviendra à éteindre jusqu'aux dernières étincelles, un feu qui a causé tant et de si terribles incendies.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.



APPENDIX.

N°. I.

Passages relatifs à l'Irlande, extraits de divers auteurs anciens.

LES ARGONAUTES D'ORPHÉE (v. 1178).

« Cependant Ancée dirige le timon avec beaucoup d'art. Enfin, avant toutes les autres terres, l'île d'*Ierne* s'offre à notre vue. Argo obéit au pilote qui le gouverne; mais il redoute avec raison une affreuse tempête; le vent brise les voiles; le navire continue cependant de courir sur les flots. Il n'y avoit plus d'espoir d'éviter le trépas, et douze jours s'étoient écoulés, depuis qu'errans sur les mers, nous ignorions vers quelles plages le sort nous conduisoit. Lyncée s'apercevoit bien que nous étions portés vers les derniers confins de l'Océan; il découvrit de loin l'île Peucéesse. C'est là qu'est le vaste palais de Cérès, et sa demeure se montre couronnée de nuages. »

ARISTOTE.

« Dans cet Océan l'on rencontre deux grandes îles nommées Britanniques, Albion et *Ierne*. »
(*Du Monde*, *pag.* 604.)

FESTUS AVIENUS.

Passage tiré du Voyage d'Himilcon le Carthaginois.

« De là il ne faut que la course de deux soleils pour arriver à l'île sacrée *; c'est ainsi que les Anciens l'ont nommée. Cette île jette dans la mer beaucoup de plantes qui couvrent la surface des flots. La nation hibernoise habite cette terre. Tout auprès s'étend l'île d'Albion. »

* *Iere* est l'ancien nom de l'Irlande; il paroît que le poëte a pris ce nom pour le mot grec qui signifie, *sacré.*

DIODORE.

« Les plus féroces des Gaulois sont ceux qui habitent le Nord. On dit que plusieurs d'entre eux sont anthropophages, comme les Bretons qui habitent l'*Iris.* » (Liv. 6.)

POMPONIUS MELA.

« Les habitans de cette île sont grossiers; ils ont encore moins de vertus que les autres nations, quoiqu'ils aient quelques connoissances. Ils sont extrêmement cruels. »

OROSIUS.

« L'île d'Hibernie est située entre l'Espagne et la Grande-Bretagne; elle est plus voisine de celle-ci. Son étendue est moins considérable. Mais la température de l'air la rend plus fertile. Elle est habitée par des tribus écossaises. »

N°. II.

Dans une comédie de Plaute intitulée le Pœnulus, Hannon carthaginois paroît sur la scène, parlant sa propre langue. Dans le second volume de l'ouvrage intitulé: *Collectanea de rebus hibernicis*, le général Valancey a rapproché de ces phrases les mots irlandais qui y répondent; il les a traduites en anglais. Supposant que les copistes ont mal arrangé les lettres, il les a placées différemment. Il suffira d'en donner ici deux ou trois exemples.

Phrase carthaginoise dans Plaute.

Ythalonim, vualonuth si corathisima comsyth.

La même avec les lettres différemment placées suivant l'idée du général Valancey.

Yth al o nim vua lonuth sicorathissi ma com syth.

Phrase irlandaise comparée.

O all nimh n'iath, uath! lonnaith so cruidhse me co[illegible]sith.

TRADUCTION.

O puissante Déité de ce pays, puissante et terrible! calme-moi par le repos.

Phrase carthaginoise dans Plaute.

Chym lachchunyth mumys tyalmyctibari imischi.

La même avec les intervalles placés par le général Valancey.

Chym lach chunyth mum ys tyal micthii barii imi schi.

Phrase irlandaise comparée.

Chainigh lach chimithe; is toil muini beiridh mioch liar moschith.

TRADUCTION.

Soutiens des foibles captifs. Soit ta volonté de m'instruire, pour obtenir mes enfans après ma fatigue.

Phrase carthaginoise dans Plaute.

Me ipsi et eneste dum et alamna cestinum.

Phrase irlandaise.

Meisi et an eiste dam et alaim na cestin um.

TRADUCTION.

Ecoute-moi, et juge, et ne me questionne pas trop promptement.

FIN DE L'APPENDIX.

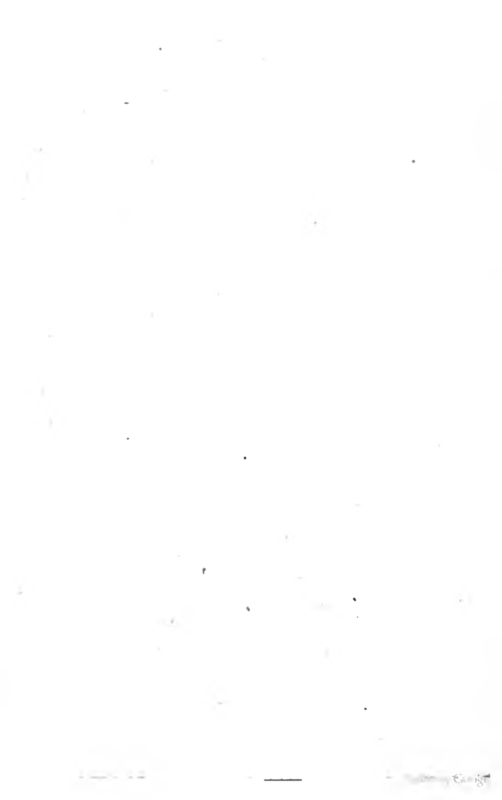


TABLE
DES MATIÈRES.

Nota. Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe la page, la Lettre V. *voyez*, et cette abréviation App. *Appendix*.

A.

I.

FIN DE LA TABLE.

LIVRES ANGLAIS

à 70 pour cent au-dessous du prix de Londres.

A Paris chez PARSONS *et* GALIGNANI, *à la Librairie française et étrangère, rue Vivienne, N°.* 17.

PARSONS and GALIGNANI's BRITISH LIBRARY in prose *and* verse, *being the most extensive Selection ever offered to the Public from every admired author in the English language;*

BIBLIOTHÈQUE BRITANNIQUE de PARSONS et GALIGNANI, en *prose* et en *vers*, ou Collection des meilleurs auteurs anglais, la plus étendue dans son genre qui ait jamais paru en France.

Cette collection paroît par numéros ou livraisons. Nous avons déjà publié,

SAVOIR:

N°. 1. (Vers.) *Poems, by* Robert Southey, Lewis *and other living poets, with the life of Southey;* Poëmes de *Robert Southey, Lewis,* et autres célèbres poëtes vivans, avec la vie de Southey.

N°. 2. (Prose.) *A Discourse on writing, by* Usher; *Characters, by* Chesterfield, *etc.;* Dissertation sur la manière d'écrire, par le célèbre évêque *Usher;* Mémoires sur plusieurs savans anglais, par mylord *Chesterfield;* pièces intéressantes de *Cumberland* et de *Goldsmith.*

N°. 3. (Vers.) *Odes, Epistles, etc. by D*r. Wolcott, *called* Peter Pindar; Odes et Epîtres, par le docteur *Wolcott,* appelé *Pierre Pindare,* l'un des plus bizarres poëtes que l'Angleterre ait produits, avec sa vie.

N°. 4. (Prose.) *Characters from* Hume, Smollett, *etc. with the life of Hume;* ou Mémoires des Rois et Reines d'Angleterre, par *Hume, Smollett, Clarendon* et autres, précédés de la vie de Hume. Ces Mémoires sont de vrais modèles de la meilleure prose anglaise.

N°. 5. (Vers.) *The Farmer's Boy, a rural poem, by* Robert Bloomfield; ou le Valet du fermier, poëme champêtre, par *Robert Bloomfield,* poëte surprenant, comme on peut le voir en lisant sa vie, dont le poëme est précédé.

N°. 6. (Prose.) Continuation des Vies ou Mémoires des Rois et Reines d'Angleterre, avec la vie de Smollett.

N°. 7. (Vers.) *Rural Tales, Ballads, and Songs, by* Bloomfield; ou Contes champêtres, Ballades et Chansons, par *Bloomfield,* auteur du Valet du fermier. On est étonné qu'un homme sans éducation, et qui n'étoit qu'un pauvre cordonnier, ait pu écrire des vers qui feroient honneur aux plus grands poëtes de l'Angleterre.

N°. 8. (Prose.) *Characters of* Pitt *and* Sheridan, *etc.;* ou Mémoires de *Pitt* et de *Sheridan.*

N°. 9. (Vers.) *The Triumphs of Temper, a poem, by* William Hayley; ou les Triomphes du caractère, par *William Hayley,* poëme en six chants, avec la Vie de l'auteur. Hayley est un des meilleurs poëtes vivans: on lira avec grand intérêt ce joli poëme, dont nous recommandons particulièrement la lecture au beau sexe.

N°. 10. (Prose.) *Characters of* Fox, Horne Tooke, Erskine *and* Jefferson; ou Mémoires sur la vie de *Fox, Horne Tooke, Erskine,* etc. Lorsqu'on nomme Fox, Erskine, Horne Tooke, on nomme les hommes les plus célèbres de l'Angleterre; à l'égard de Jefferson, président des États-Unis, on ne trouvera nulle part de détails aussi intéressans sur cet homme d'état, et sur l'histoire de l'Amérique actuelle.

N°. 11. (Vers.) *The end of the Triumphs of Temper, by* Haley; *and the Funeral of Arabert, monk of la Trappe, a poem, by* Jerningham, *with other poems by the same author; the Children in the wood, etc.;* ou la fin des

Triomphes du caractère, par *Hayley*, et les Funérailles d'Arabert, moine de la Trappe, poëme, par *Jerningham*, avec d'autres pièces de cet auteur, peu connu en France, mais qui mérite de l'être. *Les Enfans abandonnés dans un bois*; cet ouvrage présente un petit tableau ravissant.

N°. 12. (Prose.) Fin des Caractères ou Mémoires de *Fox, Jefferson*, etc.

N°. 13. (Vers.) *The Minstrel, or the Progress of Genius, a poem in two cantos*; le Ménétrier, ou les Progrès du génie, poëme, par *Beattie*, avec sa vie.

N°. 14. (Prose.) *British Synonymy, or an attempt at regulating the choice of words in familiar conversation, by* Hester Lynch Piozzi, augmenté de notes qui manquent à l'édition de Londres, avec une table des mots *homonymes* et *paronymes*.

N°. 15. (Vers.) *The Lousiad, by* Peter Pindar; ou la Pouillade, par *Pierre Pindare*. Poëme, en cinq chants, satirique et amusant.

N°. 16. (Prose.) Même sujet que celui du numéro 14.

N°. 17. (Vers.) Fin de la Pouillade.

N°. 18. (Prose.) Continuation des numéros 14 et 16.

N°. 19. (Vers.) Tous les poëmes de *Milton*, à l'exception du Paradis perdu.

N°. 20. (Prose.) Continuation des Synonymes anglais.

N°. 21. (Vers.) *The Paradise of taste, by* Alexander Thomson, *with some other short poems, by living authors*; ou le Paradis du goût, par *Thomson*, poëme moderne, dans le genre descriptif.

N°. 22. (Prose.) Fin des Synonymes anglais, avec deux Tables des mots *homonymes* et *paronymes*. On a mis ces deux Tables en faveur de ceux qui ne sont pas nés anglais.

N°. 23. *Douglas, a tragedy, by* Home; ou Douglas, tragédie, par *Home*. Une des plus estimées dans la langue anglaise.

N°. 24. (Prose.) *A Dissertation on language in general, more particularly on the beauties and defects of the*

English language, with remarks, etc.; ou Dissertation sur le langage en général, et particulièrement sur les beautés et les défauts de la langue anglaise, avec des remarques sur son origine et ses progrès.

N°. 25. (Vers.) *Elfrida, a dramatic poem, by* Mason. Poëme dramatique en cinq actes, écrit d'après le modèle de l'ancienne tragédie grecque.

N°. 26. (Prose.) *The Conscious Lovers, a comedy, by* Steel; ou les Amans sensibles, par *Steel.* On ne peut offrir aux amateurs du théâtre anglais une meilleure comédie.

N°. 27. (Vers.) *Inkle and Yarico, an opera in three acts, written by* George Colman *junior.*

N°. 28. (Prose.) *Three Weeks after marriage, a comedy in two acts, by* Arthur Murphy; Trois Semaines après le mariage, charmante comédie d'*Arthur Murphy.*

N°. 29. (Vers.) *The Art of preserving health, a poem by* Armstrong, *with the author's life;* ou l'Art de préserver la santé, par *Armstrong.* Ce poëme, aussi savant qu'instructif, est écrit avec tous les charmes dont la langue anglaise est susceptible.

N°. 30. (Prose.) *Essays on the intellectual powers, moral sentiments, happiness and national felicity, by* Adam Fergnson; ou Essais sur le pouvoir intellectuel, les sentimens moraux, le bonheur et la félicité nationale, par *Adam Ferguson.*

N°. 31. (Vers.) *The Pleasures of Memory, by* Samuel Rogers; ou les Plaisirs de la Mémoire, par *Samuel Rogers.* Il en a paru successivement en Angleterre neuf éditions.

N°. 32. (Prose.) *The Lives of the most celebrated English poets, with criticisme extracted from D^r.* Johnson; ou Vie des poëtes anglais, avec la critique de leurs différens ouvrages, par le docteur *Johnson.*

N°. 33. (Vers.) *The Pleasures of Hope, by* Thomas Campbell; ou les Plaisirs de l'Espérance, par *Campbell.* Ce beau poëme a eu le même succès que celui de Rogers.

N°. 34. (Prose.) Continuation de la Vie des poëtes anglais.

N°. 35. (Vers.) *The Shipwreck;* ou le Naufrage, par *Falconer.* Ce poëme est rempli de descriptions majestueuses et pittoresques.

N°. 36. (Prose.) Continuation de la Vie des poëtes anglais.

N°. 37. (Vers.) *The Art of dancing;* ou l'Art de danser, par *Jennins.* Rien de plus joli et de plus amusant que ce petit poëme; les Français surtout le liront avec plaisir; ils liront également avec beaucoup d'intérêt *the Progress of love,* les Progrès de l'amour; *a Monody,* par lord *Lyttelton;* avec quelques chefs- d'œuvres de *Prior.*

N°. 38. (Prose.) Fin de la Vie des poëtes anglais. On y a ajouté celles de Spenser, de Benjamin Jonson et de Shakspeare, que le docteur Johnson n'a pas données.

N°. 39. (Vers.) *Poems, by Collins, and Gay.* Il est impossible de donner des poëmes plus jolis que ceux-ci.

N°. 40. (Prose.) Hume's *Essays;* ou les Essais de *Hume.*

N°. 41. (Vers.) *Poems by* Nathaniel Cotton. C'est enrichir notre collection que de donner les poëmes de cet estimable auteur.

N°. 42. (Prose.) Continuation des Essais et Traités de Hume.

N°. 43. (Vers.) *Poems, by* Alexander Pope, *containing, Essay on man, Pastorals, Messiah, Odes, etc.;* ou Poëmes, par *Pope;* l'Essai sur l'homme, Elégies, Pastorales, Odes, etc.

N°. 44. (Prose.) Fin des Essais de Hume.

N°. 45. (Vers.) *An Essay on criticism, with other poems, by* Pope; ou Essai sur la critique, et autres poëmes, de *Pope.*

N°. 46. (Prose.) *The man of Feeling, by* Mackenzie; ou l'Homme sensible.

N°. 47. Continuation des ouvrages de Pope.

N°. 48. (Prose.) Fin de l'Homme sensible.

N°. 49. (Vers.) Fin des ouvrages poétiques de Pope.

N°. 50. *Fitzosborne's Letters, by* William Melmoth.

Les N°s. 51 - 53 et suivans contiennent : *The Beauties of Shakspeare ;* les Beautés de Shakspeare, avec des Notes.

Sous presse, *the Seasons of Thomson ;* les Saisons de Thomson.

Prix, de chaque Numéro, 1 fr. 50 cent., et 1 fr. 25 c. en prenant la totalité.

Vie politique, littéraire et privée de Charles James Fox, avec son portrait.

Traduit de l'Anglais sur la 4e. édition.

2e. Édition. Prix, 5 fr., et 6 fr. franc de port.

Heureux effets du Christianisme sur la félicité temporelle du genre humain, etc., par le très-révérend docteur en Théologie, Beilby Porteus, lord évêque de Londres. Traduit de l'Anglais.

Prix, 3 fr., et 3 fr. 50 cent. franc de port.

The Monthly Repertory of English Literature ; ou Revue de tous les Ouvrages qui paroissent en Angleterre.

Cet Ouvrage périodique paroît à la fin de chaque mois ; on y trouve des Mémoires biographiques, les Procédés des Sociétés savantes, les nouvelles Découvertes, Brevets d'invention, etc., etc., etc.

Prix de l'Abonnement, 30 francs par an, ou 18 fr. pour six mois, franc de port.

On s'abonne chez tous les principaux Libraires et Maîtres de poste; et chez Parsons, Galignani et Compagnie, Libraires, rue Vivienne, n°. 17.





